

L'Épître aux Romains

Traduction littérale et commentaire révélateur

CHAPITRE 1

Argument du chapitre 1 : Saint Paul se désigne comme Apôtre mandaté par Jésus-Christ, afin d'annoncer l'Évangile dont il rappelle l'essentiel (v.4) parmi toutes les nations (1-7). Il prend contact avec les chrétiens de Rome en leur disant son désir d'aller les visiter (8-15). Après avoir énoncé le principe de la Vie qui procède de la foi, laquelle justifie (16-17), il donne les causes de la colère de Dieu qui se manifeste du haut du ciel sur l'humanité entière soumise à la souffrance et à la mort (19-23) : idolâtrie et impiété qui conduisent à la dépravation sexuelle et à la dégradation des personnes (24-31).

oooooooooooo

Section I : 1/1-7 : Paul se désigne comme Apôtre et ministre de l'Évangile, dont il rappelle le Principe : la Filiation divine de Jésus.

1/1 – Paul esclave du Christ-Jésus, élu apôtre, distingué pour une Bonne Nouvelle de Dieu, 2- qu'il avait annoncée à l'avance par les Prophètes dans les Écritures Saintes, 3- en ce qui concerne son fils, issu de la semence de David selon la chair, 4- qui a été révélé en puissance fils de Dieu selon l'Esprit de sainteté, du fait de sa résurrection des morts, Jésus-Christ notre Seigneur, 5- par qui nous avons reçu grâce et apostolat, pour (provoquer) un assentiment de foi parmi tous les peuples, en faveur de son Nom, 6- parmi lesquels vous êtes, vous aussi, élus de Jésus-Christ, 7- vous tous qui êtes à Rome, aimés de Dieu, élus saints : grâce à vous et paix de la part de Dieu notre Père, et du Seigneur Jésus-Christ.

Explication et commentaire

Il n'y a pas de difficulté majeure dans cette seule phrase.

A la première mention de la Bonne Nouvelle (v.1), Paul la précise par le petit développement des versets 2-4. Puis il revient sur l'élection dont il a été l'objet de la part de Jésus, ce qui lui donne autorité et mission pour tous les peuples païens, et en particulier pour ceux qui sont à Rome, auxquels il souhaite grâce et paix.

Paul qui est « élu » de Jésus-Christ, s'adresse à des « élus » : l'auteur et ses destinataires ont tous reçu une « vocation ». Ils ont accepté l'Évangile, ils connaissent Jésus-Christ. Paul ne leur parle donc pas en Évangéliste, mais en Docteur. Il ne leur apprend pas la foi, mais il la fortifie et l'éclaire, il leur en montre la cohérence interne et les applications pratiques, par lesquelles ils auront la sanctification assurée, et au terme de cette sanctification la vie impérissable.

C'est le verset 4 de cette section qui est le VERITABLE THEME DE L'ÉPÎTRE, sous-jacent à tout le développement qui va suivre jusqu'à la fin du chapitre 8. La filiation divine de Jésus en notre nature humaine - filiation prouvée manifestement par sa résurrection d'entre les morts - est l'Évangile dont Paul « ne rougit pas, car il donne la vie » (v.17). C'est parce que

Jésus est conçu de l'Esprit Saint qu'il est victorieux de la mort. De ce fait, le péché est dévoilé : il peut désormais être évité dans le domaine de la génération. Et c'est ainsi que la nature humaine obtiendra la Justice, une justice très semblable à celle de Jésus le Juste ; c'est ainsi qu'elle enlèvera la promesse de l'immortalité et la vie en plénitude attachées à la Justice. Ceux qui ont reçu par grâce cette foi et cette espérance sont établis dans la paix.

oooooooo

Il conviendrait ici de relire les Textes du Nouveau Testament, qui sous des formes diverses et complémentaires nous parlent aussi de cette filiation divine de Jésus.

- 1- Les deux premiers chapitres de Luc. Rappelons que Luc était l'Évangéliste de Paul, et son compagnon de voyage (2 Cor. 8/17). Luc historien fidèle (prologue de son Évangile et des Actes), tenait les faits de la conception spirituelle et virginale de Jésus de la bouche même de Marie, tout comme d'ailleurs les autres Apôtres.
- 2- Les deux premiers chapitres de Saint Matthieu. Il faut observer que le premier mot du Nouveau Testament est le v.1 de cet Évangile : « Livre de la génération de Jésus-Christ Fils de Dieu... » (Mt. 1/1)
- 3- Le prologue de Saint Jean. Ce texte met en opposition notre génération de chair et de sang et la génération de Jésus « né de Dieu ». C'est ici la lumière à laquelle il nous faut adhérer pour recevoir ce dont le viol de la nature nous a frustrés : « le pouvoir de devenir fils de Dieu ». Observons aussi que le dernier mot de l'Évangile de Jean est : « Ces choses ont été écrites afin que vous croyez que Jésus est Fils de Dieu, et que, croyant en son Nom, vous ayez la vie éternelle. »
- 4- Le premier chapitre de l'Épître aux Hébreux, qui nous montre Jésus supérieur à tous les Anges, venir à la suite des prophètes nous instruire « en fils ».

D'une manière générale, toutes les Épîtres parlent de Jésus fils de Dieu comme fondement et objet principal de la Foi.

oooooooo

1/1 – Paul esclave du Christ-Jésus, élu apôtre, distingué pour une Bonne Nouvelle de Dieu ¹, 2- qu'il avait annoncée à l'avance par les Prophètes dans les Écritures Saintes ²,

¹ - **Paul esclave de Jésus-Christ...** : L'Épître aux Romains est signé ; son authenticité ne saurait être mise en doute ; « esclave », ou serviteur. Le mot « esclave » implique un attachement personnel, un don total, un « dévouement » au Maître. Telle est l'attitude de Paul à l'égard du Seigneur et son vrai titre de gloire. Pas de plus grand honneur en effet que de servir le Seigneur Jésus pour la Gloire du Père. (Lc. 6/22 ; Mt. 19/28 ; Jn. 12/26) .

-élu apôtre : le mot « élu » (klètos en grec) que l'on traduit aussi par « appelé » indique la vocation spéciale que Paul a reçue de Jésus (Act. 9/22, 26 ; tout spécialement en Act. 26/15-18). Cette apparition de Jésus sur le chemin de Damas a orienté toute sa destinée, a donné tout son sens à sa vie. Le mot « élu » revient 5 fois dans cette section : les Romains aussi sont « élus » et « élus saints » : appelés à la sainteté.

L'élection n'est pas le Salut. Le Salut est offert à tout homme, soit en ce monde, soit en l'autre au moment du jugement particulier (Hb. 9/27). L'élection est le choix sélectif que Jésus, Maître de l'histoire et de l'économie du Salut fait d'un certain nombre d'hommes, pendant le temps de l'Église et des nations, jusqu'à son retour, pour se constituer un peuple de témoins tant que subsistent les royaumes de ce monde asservis à Satan. L'élection est en principe un

gage de Salut, à condition que l'élu demeure fidèle. La confusion entre les notions d'élection et de Salut a suscité des difficultés insurmontables dans la théologie de la grâce comme dans les moyens de l'apostolat.

-distingué : grec très expressif ; on peut traduire aussi « mis à part ». C'est plus que l'élection, c'est une « mission spéciale », qui sera définie plus explicitement au verset 14.

pour une Bonne Nouvelle de Dieu : nous dirions aujourd'hui une bonne information. C'est l'Evangile qui est avant tout un événement. Le mot ne comporte pas l'article, car il est précisé par les versets qui suivent. Le mot « Evangile » est usé : il est indispensable d'aller à ce qu'il signifie originellement : ce que Paul nous invite à faire ici.

² - ... **qu'il avait annoncée** ... Paul a la conviction que cette Bonne Nouvelle de Jésus fils de Dieu était DEJA dans l'Ancien Testament. Il ne peut en être autrement, puisque la filiation divine de Jésus en sa nature humaine accomplit le Dessein éternel de la Trinité (Préface de l'Avent). Toutefois la découverte de Jésus Messie, Sauveur et fils de Dieu se fait pratiquement en trois étapes :

- 1- Beaucoup d'événements de la vie de Jésus furent effectivement annoncés par les prophètes : voir les citations explicites de l'Ancien Testament dans les Evangiles, notamment celui de Matthieu (1/23 ; 2/6, 15, 18 ; 2/23 ; 3/3 ; 4/15 ; 12/18-20 ; 26/34... etc. De même Jn. 2/17 ; 19/36-38, etc... ; Lc. 4/27, etc...). Jésus lui-même citait souvent l'Ecriture dans son enseignement, il s'en servait couramment dans son argumentation. De même, c'est par l'Ecriture que les Apôtres s'efforçaient de convaincre les Juifs (Act. 2/25 ; 17/11 ; 18/5....)
- 2- Il apparaît ensuite que la filiation divine de Jésus donne la clé des chapitres 2 et 3 de la Genèse. Ce ne sont plus alors seulement les événements de la vie publique du Seigneur qui sont mis en relation avec les prophéties éparses de l'Ancien Testament, mais le mystère de sa sainte Gestation avec les données initiales offertes à l'option de la Liberté humaine devant l'initiative de la vie. C'est alors que la pensée prophétique fondamentale exprimée surtout en Isaïe 7/14 : « Voici que la vierge concevra et enfantera un fils, et son nom sera Emmanuel », prend tout son sens. Le péché qui est à l'origine de la mort est expliqué et dénoncé par la Justice de Jésus fils de l'Homme et fils de Dieu.
- 3- Les Institutions du Salut, notamment la Pâque, la Sainte Eucharistie, le Baptême, etc... sont mis en rapport avec les événements prophétiques réalisés dans l'histoire d'Israël : Exode, passage de la Mer Rouge, Agneau pascal, fête des Expiations, etc... L'Epître aux Hébreux donnera quelques clés pour l'établissement de ces parallèles qui furent par la suite exploités par la Sainte Liturgie et par les Pères, ainsi en fut-il surtout du parallèle entre les anciens sacrifices et la Croix. Mais il y a certainement encore beaucoup de choses à découvrir, jusqu'à ce que nous ayons rejoint l'exacte pensée apostolique : cette cohérence divinement logique et simple de la Foi, dont les Apôtres avaient reçu de Jésus lui-même l'initiation. (Lc. 24/45)

La liturgie de l'Eglise notamment la liturgie mariale a toujours lu l'Ecriture avec la lumière de cette Foi : Jésus fils de Dieu parce que conçu par l'Esprit Saint dans l'utérus d'une femme vierge. C'est ainsi que la génération sainte de Jésus est la « lumière qui luit dans les ténèbres » puisque c'est « en faisant son entrée dans le monde qu'il éclaire tout homme » (Jn. 1/9). De même en Luc. 2/32, le vieillard Siméon annonce que la naissance du Christ est à la fois la gloire d'Israël et la lumière pour éclairer tous les peuples.

oooooooo

3- en ce qui concerne son fils, issu de la semence de David selon la chair ³, 4- qui a été révélé en puissance fils de Dieu selon l'Esprit de sainteté, du fait de sa résurrection des morts, Jésus-Christ notre Seigneur ⁴, 5- par qui nous avons reçu grâce et apostolat,

³ - **en ce qui concerne son fils** : le mot « fils » avec un « f » minuscule pour mettre en évidence ce que l'apôtre enseigne ici directement : la filiation de Jésus dans sa nature humaine. **-de la semence de David** : ou « lignée » ou « postérité ». Paul ne dit pas que Jésus est conçu de semence d'homme, puisqu'il dit tout le contraire dans le verset suivant. Il dit seulement que Jésus appartient à la race juive, et cela par le fait de sa mère (Gal. 4/4), tout autant que de son père. Paul connaissait les généalogies de Jésus (Lc. 3 et Mt. 1). Jésus fils de David, oui, mais « comment », par quel mode de génération ? Toute la question est là.

⁴ - **qui a été révélé...** Il faut laisser aux mots grecs leur place exacte, pour bien comprendre ce que Paul enseigne ici. Certaines traductions erronées nous laisseraient croire que Jésus a été fils de Dieu en puissance à partir de sa résurrection seulement. Non pas : il est fils de Dieu par la puissance vitale fécondante de l'Esprit Saint qui procède du Père. Sa Résurrection n'est que la preuve, la manifestation évidente de ce mystère qui demeurait caché, qui ne pouvait pas paraître en pleine lumière, même pour ses intimes, durant sa vie terrestre. C'est ce qu'explique le mot grec traduit ici par « révélé », mot qui comporte l'idée du soleil levant illuminant un paysage. Ceux qui ne connaissaient Jésus que « selon la chair » (2 Cor.5/18) n'accédaient pas au mystère intime de sa Personne, dans sa relation avec Dieu : sa filiation du Père éternel. C'est l'Esprit qui en est l'auteur, et qui en est aussi le révélateur auprès de ceux qui croient (1 Cor.ch.2).

Jésus ne pouvait pas porter lui-même témoignage de sa conception, en tant qu'homme il ne pouvait être crédible sur ce point. (Peut-être cependant l'a-t-il confié à certaines femmes amies de sa mère, qui furent ces intimes ?). C'est à Marie qu'il appartient de porter témoignage auprès des Apôtres entre l'Ascension et la Pentecôte (Act. 1/14), car elle seule, ayant longuement médité « toutes ces choses dans son cœur » (Lc 2/19, 51), avait le privilège d'être crédible sur les faits de la conception et la gestation de Jésus. C'est Marie qui détient le secret de Jésus : ce qui explique sa grâce, sa vérité, son éloquence, sa Sagesse, ses miracles, et finalement sa victoire sur la mort. A vrai dire, lorsque Pierre dit à Jésus : « Tu es le Christ, le fils du Dieu vivant », sa confession était déjà l'expression typique de la foi chrétienne. Mais l'Évangile ne dit pas ce que Pierre entendait alors par les mots « fils de Dieu, fils du Dieu vivant » qu'il employa à cette heure. La réponse que lui fit Jésus (Mt. 16/17s) montre assez que Pierre disait alors une vérité qui dépassait son entendement. Il est même très probable qu'à la fin de la vie publique, ni les disciples, ni les ennemis du Seigneur ne comprenaient comment le Seigneur pouvait être dit à la fois « fils de David » et « Seigneur de David » (Mt. 22/41-46, Mc. 12/35-37, Lc. 20/41-44). La filiation de Jésus par l'Esprit Saint venant féconder les entrailles virginales d'une femme, était de soi un « scandale » insupportable, que les Apôtres eux-mêmes de pouvaient entendre : « J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous n'êtes pas en état de les porter maintenant ». Jésus confia cette mission de révélateur à l'Esprit Saint Paraclet – argumentateur, avocat – lorsque sa Résurrection serait effectivement l'argument massue en faveur de sa Vérité. A vrai dire si la Conception virginale et spirituelle de Jésus ne fait plus aujourd'hui « scandale », c'est que l'immense majorité des chrétiens ne savent plus ce qu'ils disent et ne voient plus la portée pratique de la Foi qu'ils ne professent plus que de bouche. (Jn. 16/12)

-en puissance : ce mot désigne souvent les miracles et les prodiges authentifiant l'action de l'Esprit de Dieu. Mais il désigne plus précisément ici et dans d'autres passages, l'action persuasive et vivifiante de l'Esprit à l'origine de la vie dite « surnaturelle ». (80 références environ dans le N.T. ; en latin le mot est « virtus » (gr.dunamis). (Voici les références pour cette Épître : 1/4, 16, 20 ; 8/18 ; 9/17 ;13/13, 19).

-selon l'Esprit de Sainteté : et non pas selon une « semence corruptible », comme le dira Saint Pierre (1a 1/23). Jésus a tout pris de la nature humaine, reconnu en tout comme un homme (Phil. 2/6s) sauf la génération charnelle, « hormis le péché ». Paul pense manifestement à l'Evangile de Luc, rapportant la parole de l'Ange à Marie : « L'Esprit Saint viendra sur toi = te rendra féconde ». C'est là l'Onction divine du Christ comme Roi : « Il recevra le trône de David son père, et son règne n'aura pas de fin », et comme prêtre selon l'ordre de Melchisédech. « Aujourd'hui je t'ai engendré, tu es prêtre à jamais selon l'ordre de Melchisédech » (Ps. 2 et 110, expliqués dans ce sens par l'Ep. aux Hb.). C'est le même Esprit qui s'empare des Apôtres après que se furent déroulés tous les événements de la vie de Jésus, après qu'ils eurent reçu le témoignage de Marie. L'Esprit les confirme ainsi dans la Vérité. C'est pourquoi la règle fondamentale du discernement des Esprits consiste à « confesser Jésus venu en chair par l'Esprit de Sainteté », selon l'enseignement évangélique premier (1 Cor. 12/1-3 ; 1 Jn 4/1-5).

-du fait de sa résurrection d'entre les morts. « du fait de » : préposition « ek » = à partir de, idée de déduction. C'est le sens que nous avons indiqué ci-dessus : il ne peut y en avoir d'autre. Le fait de la Résurrection de Jésus est important, capital, mais aussi les jours qui la suivirent, pendant lesquels il s'entretint avec les siens, leur donnant la clé des Ecritures (Lc. 24/45), en leur parlant « du Royaume de Dieu » (Act. 1/3). Sur ce point, il y a une variante importante dans un manuscrit de Marc, où cet enseignement de Jésus concernant l'Histoire du temps des nations est donnée dans ses grandes lignes. (Cf. Synopse de Lietzmann, p.213)

A vrai dire la Résurrection de Jésus prouve qu'il est fils de Dieu parce que c'est précisément pour ce motif, considéré comme un blasphème, qu'il fut condamné et crucifié (Jn. 10/33 ; Mc. 14/64 ; Lc. 22/69-70 ; Mt. 26/63-66). Devant cette opposition du haut sacerdoce lévitique, les disciples pouvaient perdre cœur (Lc. 24/20). Mais la résurrection de Jésus change tout : elle met dans leur tort les juges qui furent aussi les accusateurs, et elle donne raison aux disciples qui ont cru en lui. C'est Jésus qui est le « Juste », et ses juges qui sont dans l'erreur et le péché. A partir du fait indiscutable de la résurrection, l'argumentation de l'Esprit porte à plein (Jn. 16/8-11). Voilà ce qui est contenu dans ces simples mots de Paul. Lire aussi dans cette perspective le ch.2 de la 1^{ère} aux Cor. et en particulier le v.8 : « Si les princes de ce monde avaient connu cette sagesse de Dieu cachée et mystérieuse = la conception spirituelle et virginale de Jésus, ils n'auraient pas crucifié le Seigneur de la gloire ».

Il est également très instructif de lire le discours que Paul fit à Athènes devant les sages et les philosophes et ce qu'il dit au début du ch.2 de la 1^{ère} aux Cor. Là, il ne dit pas que Jésus fut crucifié, mais seulement que Dieu l'avait ressuscité des morts. A elle seule la résurrection ne prouvait rien, et ne démontrait pas que Jésus fut l'homme choisi par Dieu pour juger le monde, ce que Paul prétendait conclure : et c'est pourquoi les sages ni les philosophes ne furent convaincus. Il aurait fallu dire dans quelles circonstances Jésus mourut : il fut exécuté, et quel était le motif de son exécution : il s'était dit fils de Dieu. C'est pourquoi en arrivant à Corinthe, après avoir échoué à Athènes, Paul changea d'argumentation : il le dit expressément : « Je ne veux savoir autre chose parmi vous que Jésus et Jésus crucifié ». Dès lors, sa résurrection prenait tout son sens, et c'est pourquoi à Corinthe la parole de Paul fut entendue et couronnée de succès (cf. Act. ch.17/18s).

-notre Seigneur Jésus-Christ. « Notre » n'indique pas que Jésus soit le Seigneur des seuls chrétiens : car il est le souverain Maître et Seigneur de l'Univers, selon l'oracle du ps.2, et le développement donné par Paul au début de l'Epître aux Colossiens. « Notre » parce que les chrétiens sentent sur eux-mêmes, en fonction de leur foi et de leur amour pour lui, sa tendresse et son amitié incessantes : « Désormais je ne vous appelle plus serviteurs mais amis ». (Jn. 15/15)

« Seigneur » : Kurios, exprime la souveraineté divine de Jésus, dans l'ordre législatif d'abord : « Vous avez appris qu'il a été dit aux Anciens, et moi je vous dis... » (Mt. ch.5

pour (provoquer) un assentiment de foi parmi tous les peuples, en faveur de son Nom ⁵, 6- parmi lesquels vous êtes, vous aussi, élus de Jésus-Christ ⁶, 7- vous tous qui êtes à

passim) ; dans l'ordre du commandement : « Vous m'appelez Maître et Seigneur et vous dites bien, car je le suis » (Jn. 13/13). Mais en outre Jésus est Seigneur dans l'ordre biologique, parce qu'il réalise en sa nature même, la Pensée éternelle du Père sur la nature humaine, à partir de la conception ; ensuite parce qu'il promulgue par son testament même la Loi spécifique de la Nature Humaine, qui est la Loi de l'Amour Eucharistique, manducation du corps liée à l'amour. C'est donc l'orientation de la sexualité dans le plan virginal : l'alliance suprême et définitive de l'Eucharistie rejoint exactement l'alliance première et virginale. C'est ce qui sera enseigné ici dans le ch.6 aux v.13 et 19 particulièrement.

« Christ » : Oint ou « Messie ». Les onctions royales et sacerdotales antiques n'étaient que des figures, elles n'avaient pas un caractère naturel. L'Onction de Jésus n'est autre que sa conception spirituelle, que la fécondation par l'Esprit de Sainteté de sa Mère vierge et immaculée. Il n'y a donc pas besoin d'autre rite, c'est ce que déclare l'Ep. aux Hb.

⁵ - **par lui...** non pas « la grâce de l'apostolat », mais « grâce et apostolat » : la Grâce d'abord. Paul évoque l'apparition du Seigneur sur le chemin de Damas, alors qu'il le persécutait. Cette conversion est une grâce insigne : grâce = bienveillance divine gratuite. C'est à ce moment que Paul est passé de l'ordre charnel du péché et de la loi à l'Ordre de la Justice et de la Vie. C'est le point de départ : la justification. Ensuite, il reçoit l'Apostolat, c'est-à-dire une mission précise que Jésus lui spécifie en des termes d'une force extrême (Act. 26/14-19). Cet apostolat lui sera ensuite confirmé par les « colonnes » (Gal. 2/8), c'est-à-dire les chefs incontestables de l'Eglise de Jérusalem.

-provoquer n'est pas dans le texte. Le sens en est indiqué par la préposition « pour » : éis ; « assentiment », plus proche du grec qu'obéissance, car il s'agit de la foi, l'obéissance ne peut pas et ne doit pas être servile ni aveugle. Elle implique un consensus intelligent. L'engagement pour le Seigneur Jésus ne peut être que libre : il exige que le disciple ait compris et qu'il ait consenti à la Vérité dont il est la démonstration vivante. « Je suis la voie, la vérité et la vie ».

-parmi tous les peuples : Paul ne dit pas qu'il amènera tous les peuples à la foi, mais seulement que sa mission s'étend à tous les peuples indistinctement, tous ceux qui sont appelés « barbares », ou « païens » par les Juifs. Tel est l'objet de la distinction spéciale dont il est gratifié par le Seigneur. De ce fait, nous, croyants non juifs, nous sommes les fils spirituels de Paul. C'est toujours le même témoignage et le même enseignement conservés dans l'Eglise comme un « bon dépôt » qui amènent à la foi les « élus parmi les nations ». Ils constituent d'âge en âge l'Eglise fidèle, le Corps du Christ. En fait cette Eglise fidèle demeure toujours un « petit reste », mais c'est elle qui, lorsqu'elle atteindra « la plénitude de l'âge du Christ » (Eph. 4/13) aura part à la « première résurrection » et à l'enlèvement (1 Cor. 15/52s ; 1 Thes. 4/15-17). Ils règneront avec le Christ pendant le règne des mille ans pour amener la Terre entière à la Justice. (Apoc. 20/2-5 ; Rom. 5/17 ; 2 Pi. 3/13)

-en faveur de son nom : comment traduire ici la préposition « huper » ? La Bible de Jérusalem traduit « à l'honneur de son nom ». La pensée de Paul est celle qui sera explicitement exprimée en Phil. 2/6s. « Au Nom de Jésus tout genou fléchit au ciel, sur terre, et dans les enfers... ». Paul avait assisté au martyre d'Etienne, événement considérable, s'il en fut, dans sa vie ; et il avait entendu cet homme manifestement pénétré de l'Esprit d'En Haut témoigner de la gloire de Jésus debout à la Droite de Dieu (Act. 7/56). Sur l'heure Saul pensa sans doute à une parole d'insensé, d'illuminé, jusqu'au jour où il dut à son tour fléchir le genou et tomber face contre terre devant la gloire de ce même Jésus. Quel renversement de mentalité chez un hébreu : donner à un homme le Nom divin, et lui rendre le culte qui n'est dû qu'à l'Unique !... Toute la gloire du Nom repose désormais sur Jésus.

Rome, aimés de Dieu, élus saints : grâce à vous et paix de la part de Dieu notre Père, et du Seigneur Jésus-Christ.⁷

⁶ - **parmi lesquels...** « Elus », ou « choisis ». Les disciples du Christ, pendant le temps des Nations – de l’Eglise – sont « choisis » parmi les peuples, comme les Apôtres avaient été choisis parmi les Juifs, et arrachés à la puissance des ténèbres. En fait, malheureusement beaucoup sont retombés sous cette Puissance ! Et c’est pourquoi Satan a gardé même sur ceux qui sont devenus membres du Christ, l’empire de la mort (Hb. 2/14). Il est urgent que cette « élection » porte enfin tout son fruit de vie : ce n’est pas vous qui m’avez choisi, mais c’est moi qui vous ai choisis, et qui vous ai établis pour que vous portiez du fruit et que votre fruit demeure » (Jn. 15/16). Les nations n’auront pas autrement l’évidence de l’efficacité de la Rédemption opérée par Jésus et conférée par le Sacerdoce et l’Eucharistie.

L’élection est à la base de tout. Elle est essentiellement personnelle. On a eu l’illusion que la société était devenue chrétienne parce qu’elle était policée et réglementée par un culte chrétien et une hiérarchie. On a donc administré le Baptême et les Sacrements à des personnes qui n’avaient pas reçu l’élection, qui ne dépend que de l’initiative divine, comme Paul l’enseignera clairement dans le ch.9 de cette Epître. C’est pourquoi les sacrements n’ont pas porté le fruit que l’on devait logiquement en attendre.

⁷ - **aimés de Dieu** : tous les hommes sont aimés de Dieu, Paul le dira en Rom. 9/15, citant Moïse. Mais le choix divin par lequel il dirige l’Histoire et tout particulièrement l’Histoire du Salut, manifeste cet amour éternel de Dieu plus tôt (dans le temps) pour les uns que pour les autres ; ceux qui prennent ainsi conscience de l’amour de Dieu deviennent des « signes » et des arguments vivants pour les autres. La prise de conscience de cet amour personnel de Dieu pour chacun est l’élection.

-élus saints : ou « appelés à la sainteté ». « Agios » : l’idée de sainteté exprimée par ce mot est à mettre en rapport direct avec la parole des Saints Livres, répétée souvent : « Soyez saints parce que je suis saint ». Celui qui opère ainsi la sainteté en l’homme est l’Esprit de Dieu, dont le Nom est précisément le Saint-Esprit. La non-sainteté de l’homme charnel, « ennemi de Dieu », c’est précisément qu’il est « hors de l’Esprit-Saint », qu’il n’est pas habité par l’Esprit-Saint, et initialement qu’il n’est pas conçu de l’Esprit-Saint. Il n’y a pas de sainteté sans le Don de l’Esprit.

-grâce et paix : formules traditionnelles. Le mot « paix », en usage courant en Israël, prend une signification nouvelle lorsqu’il exprime cette paix ineffable donnée au Nom de Jésus par le Père (Jn. 14/27). Le mot « grâce » est spécifiquement chrétien : c’est le surcroît d’amour miséricordieux, dont l’ère a été inaugurée par Jésus (Lc. 4/17-19). Le mot reviendra souvent dans cette épître pour opposer les deux ordres : celui du péché et de la Loi d’une part, et celui de la Grâce et de la Justice d’autre part.

-de la part de : L’Esprit n’est pas explicitement nommé ici, mais seulement les deux premières Hypostases. En fait, l’Esprit est la Relation même exprimée par la préposition « de la part de » : c’est l’échange d’amour qui porte la paix, la grâce, la joie et tous les fruits que Paul énumère en Gal. 5/22.

oooooooooooo

8- Tout d'abord, je rends grâce à mon Dieu par Jésus-Christ à votre sujet à tous, parce que votre foi est notoire dans le monde entier. 9- En effet, il m'est témoin le Dieu auquel je rends un culte en mon esprit dans l'Évangile de son fils, que sans cesse je fais mémoire de vous, en tout temps dans mes prières ⁹, 10- demandant que bien vite une route soit ouverte pour moi selon son bon plaisir pour aller vers vous ¹⁰. 11- Oui, je désire vous voir, afin de vous faire partager quelque charisme spirituel, en vue de vous affermir ¹¹, 12- ou mieux, d'être consolé chez vous, par un échange de foi, la vôtre et la

Section 2 - Ces versets constituent une parenthèse au développement dogmatique. Ils nous révèlent la cordialité de Paul, « poussé par l'amour du Christ », à l'égard de ces chrétiens de Rome dont il a seulement entendu parler. Tous ceux qui entraient alors dans la Foi au Christ-Jésus se sentaient profondément unis dans son Esprit.

Cette section 2 ne comporte aucune difficulté. Nous soulignerons certains points seulement

⁹ – **Le Dieu auquel je rends un culte..** et au v.8 « Mon Dieu ». Il semblerait presque qu'en sortant du Judaïsme, Paul est changé de Dieu ; disons qu'il commence à faire l'expérience personnelle de Dieu en Jésus. Ce Dieu est bien celui des Pères Abraham, Isaac et Jacob, mais la révélation donnée par Jésus sur l'intimité divine, sur la Trinité, constitue une révolution inouïe par rapport au monothéisme mosaïque. On imagine mal le bouleversement qu'entraînait pour un Juif pieux et zélé cet abandon des « traditions paternelles » (Ia. Pe. 1/18).

-dans mon esprit : par opposition à ce culte rendu à Dieu dans les formes symboliques du Temple de Jérusalem. C'est le culte en Esprit et en Vérité, que Jésus annonçait comme le seul convenable pour le Père.

-dans l'Évangile de mon fils : il pratique l'Évangile tout en le prêchant.

¹⁰ – **pour aller vers vous** : Les spécialistes datent la rédaction de l'Épître aux Romains de l'hiver 57-58, (Act. 20/3 ; 1 Cor. 16/6). Paul est alors à Corinthe pour un séjour de trois mois, et il est sur le point de quitter Corinthe pour se rendre à Jérusalem. A vrai dire, tout au long de ce voyage de nombreux prophètes veulent l'en détourner (Act. 20-22). Il résiste néanmoins ; les malheurs prédits se réaliseront, et c'est plusieurs années après qu'il ira effectivement à Rome, mais enchaîné. En fait, s'il avait quitté Corinthe directement pour Rome dès la fin de l'hiver 57-58, il n'aurait pas connu cette persécution ni cette captivité, mais nous n'aurions pas l'Épître aux Romains.

¹¹ - **charisme spirituel** : Paul a de nombreux charismes : miracles, prophétie, langues. Il vise ici surtout l'enseignement doctrinal cohérent, l'explication de la foi, qui devient une science et même une sur-science (épignosis). C'est pourquoi Paul mérite bien son titre de docteur des nations.

mienne ¹². 13- *Je ne veux pas que vous ignoriez, frères, que bien souvent j'ai projeté d'aller chez vous, - et j'en ai été empêché jusqu'à maintenant – afin de recueillir chez vous quelque fruit, comme chez les autres peuples. 14- Je me dois en effet aux Grecs et aux Barbares, aux sages et aux simples* ¹⁴. 15- *D'où l'empressement que j'ai de vous porter à vous aussi l'Évangile, vous qui êtes à Rome.*

oooooooooooo

Section III – 1/16-17 La Foi procure la justification et la vie. Section 3

16- Car je ne rougis pas de l'Évangile : il est force de Dieu pour le salut de tout homme qui croit, Juif, puis Grec ¹⁶. 17- **En effet, en un tel homme la justice de Dieu se manifeste de foi en foi, selon qu'il est écrit : le juste par la foi vivra.** ¹⁷

¹² - **d'être consolé** : en fait, Paul le fut bien peu ! « Tous m'ont abandonné », écrira-t-il plus tard de Rome à Timothée. Très vite ses églises lui procurèrent plus de soucis et d'angoisses que de satisfaction. Presque toutes furent infectées par le virus judaïque charnel qui empêchait la mise en application de l'Évangile et rendait inefficace la Rédemption si chèrement acquise par la Croix (Cf. l'Épître aux Galates).

¹⁴ – **aux simples** : ce qui montre bien que la doctrine de l'Épître aux Romains ne peut être difficile en soi : la voie du Salut est la plus simple du monde, à la portée de tous. Jésus : « Je te rends grâce, ô Père, d'avoir révélé ces choses aux petits... » Il suffit de dissiper les ténèbres dues à la peur et à la honte, conséquences psychologiques du péché.

oooooooooooo

Section 3 - Avec ces versets commence le développement dogmatique de l'Épître qui se terminera à la fin du v.8. C'est le mot « Évangile », écrit deux fois déjà dans le prologue (Sect. I), qui sert ici de pivot pour engager l'argumentation. L'Évangile a été défini quant à sa substance : « Jésus fils de Dieu par l'Esprit de Sainteté » (v.4).

Le sens général de ces deux versets est simple et leur application aussi : la foi justifie l'homme aux yeux de Dieu, et cette justification procure la vie. Pourquoi alors la mort a-t-elle continué son empire sur les croyants comme sur les incroyants jusqu'à nos jours ? C'est sans doute parce que la foi apostolique, définie par le v.4 n'a été ni comprise ni mise en application comme une NORME au niveau de la génération, laquelle est restée adultère et pécheresse, et même a empiré (Mt. 12/43-45).

Quoique ce sens général soit simple, et nous mette en fait dans la confusion, il convient de se pencher attentivement sur les mots.

¹⁶ – **Je ne rougis pas de l'Évangile...** L'homme charnel rougit de l'Évangile, c'est sa tendance première. C'est en effet la race d'Adam qui a rejeté et crucifié le Fils de l'Homme, conçu par l'Esprit. L'opposition contre le Seigneur a le caractère acharné et fanatique d'une lutte de races. Celui qui a une maman vierge a été exécuté par les représentants de l'ordre charnel, issu de la chair et du sang. Jésus avertissait ses disciples de cette antinomie : « Celui qui aura rougi de moi et de mes paroles dans cette génération adultère et pécheresse, le Fils de l'Homme rougira de lui lorsqu'il reviendra dans la gloire de son Père avec ses saints Anges » (Lc. 8/38). C'est une grande grâce de Dieu qu'un disciple, comme Paul, ne rougisse pas de sa foi : il faut pour cela qu'il en voie toute la cohérence et toute la logique victorieuse de ce monde. Une foi imparfaite est plutôt un surcroît d'obscurité qu'une lumière et elle aboutit à des compromissions qui ne sont que l'affadissement du sel de la terre (Mt. 5/13).

-de l'Évangile : Jésus disait : « de moi et de mes paroles ». « Moi », c'est-à-dire le mystère de sa Personne, énoncé dans le v.4. L'Évangile, en définitive, c'est Jésus lui-même : « Je suis la lumière du monde... » « Je suis la voie, la vérité et la vie... » (Jn. 8/12 ; 14/6). Voir le début de l'Épître aux Galates, pour bien comprendre qu'il n'y a qu'un seul Évangile, et que tout nous est donné dans le mystère de Jésus fils de Dieu.

force de Dieu : force créatrice et salvatrice, force de vie, de guérison et même de résurrection. Voir l'Évangile de Jean où Jésus affirme qu'il est venu pour donner la vie (10/10). Nombreuses références (Jn. 1/4 ; 3/15,16,36 ; 4/14,36 ; 5/24,26,29,39,40 ; 6/27,33,35,40,47,48,52,54,55,64,69 ; 8/12 ; 10/10 ; 11/25-26 ; 12/25,50 ; 14/6 ; 17/2,3 ; 20/31). La vie ne peut être effective que si l'Évangile est mis en application, que si la bio-psychologie humaine se construit sur le Mystère de Jésus. « Qu'il me soit fait selon ta parole » : la Parole n'est efficace qu'appliquée. Lc. 11/28 : « Heureux sans aucun doute ceux qui écoutent la Parole de Dieu et qui la gardent ». (cf. aussi Jac. 1/23-27). La Parole est d'ailleurs d'autant mieux comprise qu'elle est vécue : « C'est celui qui fait la vérité qui vient à la lumière ». (Jn. 3/21)

-pour le salut : il faut se méfier des malformations apportées à l'intelligence de ce mot par la pensée dualiste. En entendant le mot « salut » le chrétien ordinaire s'imagine le salut comme l'immortalité heureuse de l'âme après la mort, en attendant la résurrection. Ce n'est là qu'une vue partielle du salut, qui n'est pas conforme à la Pensée apostolique. Le salut, au vrai sens de ce mot, est le triomphe effectif sur la mort, comme Paul le définit à la fin du ch.15 de la 1^{ère} aux Cor. et dans le ch. 4/15-17 de la 1^{ère} aux Thess. Seuls ont reçu le vrai salut Hénoch et Elie qui furent enlevés auprès de Dieu, selon l'Écriture, dans l'Ancien Testament ; il faut ajouter Melchisédech dont Paul écrit « pas de fin à ses jours... il est assuré qu'il vit. » (Hb. 7/3,8) ; et dans le Nouveau Testament, nous sommes assurés que Marie a obtenu le salut en plénitude, l'Assomption. C'est ce triomphe que Pierre annonce pour les derniers temps (1a. 1/5), mais que Paul espère bien obtenir pour lui-même, à moins qu'il ne soit appelé à donner sa vie en témoignage pour le Seigneur, et pour lui être conforme aussi dans sa passion et sa mort expiatoire (1 Cor. 5/1-5 ; Phil. 3/fin).

-de tout homme qui croit : ou « de quiconque croit ». Personne n'est exclu. Les promesses du Seigneur (Jn. 5/24 ; 8/51 ; 11/25-26) sont accessibles aux plus humbles (Lc. 10/21s). L'essentiel de la foi qui sauve est accessible aux petits enfants : « Comme j'étais toute petite, j'ai plu au Très-Haut, et de mes propres entrailles, j'ai enfanté l'Homme-Dieu ». L'Écriture ne saurait nous tromper. Si le salut a été retardé jusqu'à nos jours, c'est en raison de la perte évidente de la Tradition Apostolique, ou, si l'on veut, de la non-adaptation de la psychologie et de la conscience chrétienne à l'Évangile intégral. La conversion, le changement de mentalité (métanoïa), que le Seigneur nous demande pour entrer dans le Royaume va chercher des profondeurs extrêmes, jusqu'au renversement complet du comportement et de la psychologie de l'homme charnel.

-Juif puis Grec : parce que l'ordre chronologique de l'économie du salut est d'abord proposé au peuple Juif, et ensuite aux autres nations, lesquelles, au temps de Paul, parlaient le grec et se glorifiaient de la civilisation grecque. Mais de part et d'autre la conversion est tout aussi difficile, je veux dire cette conversion profonde et totale indispensable au Salut : c'est ce que l'histoire a démontré, puisque les baptisés n'ont pas obtenu le salut, hormis les martyrs.

¹⁷ – **En effet, en un tel homme...** Ce verset 17 est très important, au point que l'on a cru y voir le thème de l'Épître (cf. introduction). Il indique non pas ce qu'est la Foi (assentiment à l'Évangile, défini par le v.4), mais la progression nécessaire de la foi pour qu'elle atteigne sa plénitude et porte enfin un « fruit qui demeure éternellement » (Jn. 15/17 ; 1a. Jn. 2/17). Cela est vrai pour chaque chrétien, « en un tel homme » : ce qui signifie assurément que la manifestation du Salut commencera par des individualités, c'est le cas de Marie. Mais cela est vrai aussi pour l'Église entière. Il est certain aussi que la foi de chacun est conditionnée par

celle de l'Église, au cours de son Histoire ; et réciproquement la foi de l'Église progresse par l'audace et l'héroïsme des saints.

-en un tel homme : qu'il soit Juif ou Grec. L'acte essentiellement raisonnable de la créature intelligente et libre est de donner un assentiment et un assentiment aussi clairvoyant que possible à la Parole de son Créateur infiniment sage et tout-puissant.

-la justice de Dieu : on aimerait lire « la justice selon Dieu », cela nous semblerait plus cohérent, plus simple. L'attitude de l'homme qui le rend agréable à Dieu, tel Hénoch qui fut enlevé pour ce motif (Gen. 5/24) Hb. 11/5). La Justice selon Dieu peut être définie seulement par la Loi, telle celle de ce jeune homme riche que Jésus aima, et qui « avait observé tous les commandements dès sa jeunesse ». Il n'était point parfait cependant puisque Jésus lui dit : « Si tu veux être parfait... » Il y aura donc une « justice selon Dieu » qui sera au-delà de la Loi. C'est assurément de cette justice selon la Foi dont Paul parle ici ; toutefois, il ne dit pas « Justice selon Dieu » mais « Justice de Dieu ».

Au sens premier et obvie, cette expression signifie cette droiture et cette véracité de Dieu qui « rend à chacun selon ses oeuvres ». Dieu est juste en frappant le pécheur de mort : mais il est juste surtout en conférant la vie au pécheur qui se repent et qui donne à Dieu son assentiment de foi. Nous sommes nés pécheurs en raison de notre appartenance à la race d'Adam. Mais quoi ? Y sommes-nous pour quelque chose ? Le péché porte en nous son fruit de mort, encore que nous ne soyons pas responsables personnellement de la génération pécheresse qui nous a donné le jour ici-bas. Mais si, par la foi nous nous arrachons au piège de la chair, en prenant pour type de doctrine et de conduite la justice de Jésus fils de Dieu, Dieu manifestera aussitôt sa justice en conférant une vie impérissable à celui qui, quel qu'il soit, entre dans ses vues pour les appliquer. C'est simple. C'est ce qui s'est réalisé en Marie, mais ce qui, après elle, n'a pas été reproduit (hormis les saints inconnus pour nous de la génération apostolique). Beaucoup de saints ont pratiqué les vertus évangéliques, et même se sont abstenus rigoureusement de l'oeuvre de chair : mais aucun, à ma connaissance n'a osé faire l'application concrète de la Génération sainte de Jésus-Christ dans le domaine de l'amour entre les sexes et par suite de la génération. C'est là cependant l'essentiel de l'Évangile : la filiation divine de Jésus en sa nature humaine. Si donc l'essentiel de l'Évangile n'a pas été appliqué – ni même compris – il ne faut pas s'étonner que la Justice de Dieu n'ait pu se manifester autrement qu'en maintenant la sentence de la mort sur la race coupable d'Adam.

Il y a plus encore dans cette expression : « en un tel homme la Justice de Dieu se manifeste... » Celui qui adhère par la foi à l'Évangile reçoit une certaine participation à la justice et à la sainteté de Dieu. Car le mot « justice » doit être entendu dans son sens biblique habituel : c'est la conformité de la conscience et de la conduite avec la volonté de Dieu. Paul pense manifestement à cet « homme nouveau », à cette « créature nouvelle, créée selon Dieu dans la vérité et la sainteté », qui doit se substituer au vieil homme qui allait se dissolvant au gré des convoitises aveugles (Eph. 4/20-24). Par nature, aucun fils d'Adam ne peut accéder à cette Justice (Eph. 2/3). Il lui faut avec la foi le bain de régénération (Ti. 3/5). Il n'y a en fait, par nature qu'un seul Juste, Jésus, parce qu'il est fils de Dieu par l'Esprit de Sainteté qui l'a conçu dans l'utérus virginal. Ce n'est qu'en Jésus, par une participation à sa génération sainte, moyennant la foi, que nous accédons à la fois à la Justice et à la filiation (Jn. 1/12). C'est lui qui est « plein de grâce et de vérité », et « de sa plénitude tous nous avons reçu (Jn. 1/14-16).

-se révèle de foi en foi : ou « se manifeste », se « dévoile ». Elle se manifeste d'abord à sa propre conscience, puisque le texte dit bien « en » un tel homme. C'est l'état de grâce, la joie d'avoir retrouvé l'amitié de Dieu, et de garder cette amitié en progressant de foi en foi. Toutefois, il y aura aussi une manifestation extérieure, plus lente, peu perceptible, car les hommes en ce monde ne recherchent que la vanité, et non point la justice. La justice du croyant se manifestera par tous les fruits de l'Esprit, et toutes sortes d'oeuvres bonnes, comme on le voit déjà à profusion dans les exemples des saints, à condition que l'on prenne le soin de les

regarder. Jésus nous y exhorte : « Afin que les hommes voient vos bonnes oeuvres et glorifient votre Père qui est dans les cieux ». Mais, en définitive, la pleine Justice se manifestera par la vie en plénitude, la vie impérissable qui triomphera de la mort. Jésus, en effet, a été reconnu comme Juste dans le triomphe de sa résurrection, Marie dans celui de son Assomption. Mais Jésus n'a pas été reconnu « Juste » par l'ensemble de ses auditeurs : il fut au contraire rejeté et crucifié par ceux même qui connaissaient les Ecritures et qui auraient dû le reconnaître officiellement comme Messie et fils de Dieu. Les hommes étaient aveugles sur sa grâce et sa vérité, et même sur le pouvoir des miracles qu'il multiplia. Ils furent sourds à sa parole, dont ils disaient cependant : « Jamais homme n'a parlé comme cet homme ». On doit donc supposer qu'il en sera de même dans les derniers temps : la Justice qui procède de la foi sera manifestée par l'enlèvement, dont Marie a été les prémices, mais les véritables justes seront ignorés ou méprisés ou persécutés. Jésus donne son ascension auprès du Père comme preuve de sa justice (Jn. 16/10).

-comme il est écrit... Paul cite Habacuc 2/4. Il faut lire tout le passage 2/1-4. Le prophète se met aux aguets pour entendre une parole de Dieu dans un moment de détresse et d'incrédulité générales. Dieu lui parle et lui recommande de graver sa parole sur un écriteau pour que tous les passants puissent la lire et être ramenés à la confiance en Dieu. Et cette parole est celle-ci : « Voici qu'il succombe celui dont l'âme n'est pas droite, mais le juste vivra pour (par) sa fidélité ». Il est vrai que le texte est altéré et difficile (cf. les notes de la Bible de Jérusalem). Au sens direct Habacuc ne promet peut-être que la survie du juste à la ruine de Jérusalem ? Toutefois le texte sacré a un autre sens, puisque Dieu dit lui-même (v.3) que sa promesse s'accomplira au temps fixé, expression qui désigne en général le temps de la fin.

« Paul a conscience que la « plénitude des temps » est arrivée (Gal. 4/4), il nous assure donc que l'ancienne vision d'Habacuc est sur le point d'avoir son accomplissement. Elle l'a eu, en effet, en Jésus et Marie, et peut-être en quelques autres disciples intimes du Seigneur (Mc. 9/1). Mais manifestement le plein triomphe sur la mort a été différé, en raison du manque de foi d'Israël, et ensuite en raison de la perte de la Tradition Apostolique jusqu'à la Parousie. En Hb. 7/37-38 Paul cite la même parole du Prophète.

Pendant tout l'Ancien Testament cette parole n'a pu être accomplie, car « la Loi n'a rien porté à sa perfection ». La justice légale ne justifiait pas l'homme aux yeux de Dieu. Ce n'est qu'au début du Nouveau Testament que la Justice a été capable de donner la vie en plénitude, la justice qui procède de la foi. Il nous reste donc à atteindre cette foi initiale qui nous a donné le Christ, en sanctifiant le Nom du Père.

Paul n'apporte aucune exception à son principe ; il dit bien : « Pour le salut de tout homme qui croit ». Il pense donc que ce salut est non seulement possible, mais facile et à la portée de tous. Pouvait-il prévoir à ce moment-là, dans la pleine lumière de la Résurrection de Jésus, que l'aveuglement jeté par le Diable sur la conscience humaine durerait si longtemps ?

-le juste par la foi vivra. D'autres traduisent : « Le juste vivra de la foi ». Cette traduction qui, grammaticalement peut se soutenir, est inexacte, eu égard au contexte qui suit. Paul enseigne en effet qu'il n'y a aucun juste. Il faut donc rapporter « ek pistêôs » à « dikaios » et traduire : « L'homme qui est justifié par la foi, c'est celui-là qui vivra ». Car, sans la foi, et sans une foi totale, l'homme est voué nécessairement à la mort, en raison du péché dit « originel », comme l'expérience universelle le montre.

Le texte parallèle de Gal. 3/11 nous confirme dans cette interprétation. Nous lisons en effet : «... que personne ne puisse être justifié dans l'ordre de la Loi, puisque celui qui vivra c'est le juste par la foi. » Paul pense que tant que la sentence « Tu mourras de mort » subsiste, c'est que la Justification vraie n'est pas obtenue. Les plus grands saints non martyrs, qui sont morts de mort dite « naturelle », ne furent donc que des approximations et des approches de la véritable Justice aux yeux de Dieu. Il y a donc un délai, aussi bien pour le chrétien que pour l'Eglise entière entre le commencement de la foi, l'adhésion de principe à Jésus, et la plénitude

18- En effet, la colère de Dieu se manifeste depuis le ciel sur l'impiété et l'injustice généralisées des hommes, qui retiennent la vérité captive de l'injustice¹⁸ ; 19- parce

de la foi, qui enlève les promesses. Ce délai est bien indiqué par le Seigneur en Jn. 8/31-32, et aussi en 16/13. Il y a donc une progression « de foi en foi » pour atteindre la plénitude qui triomphe de la mort.

En fait, il s'agit de réaliser la définition de l'homme posée au début du Livre : « Dieu créa l'homme à son image et ressemblance, à l'image d'Elohim il le créa, mâle et femelle il les créa » (Gen. 1/27). Il convient donc que la sexualité (mâle et femelle) devienne expressive et sacramentelle du mystère de la Trinité, et que la génération tienne compte de la virginité, dont le sens est explicité par la génération de Dieu le Verbe en notre nature. Voir dans l'Introduction les 3 degrés de connaissance dans la foi.

La sainte Liturgie nous conduit dans cette intelligence de la Foi : mais encore faut-il qu'elle soit appliquée au véritable Temple de l'Esprit qu'est le corps humain, dans lequel tout est initialement contenu.

Section 4 - C'est le mot « colère » qui domine tout l'exposé que Paul fait maintenant de la dépravation de la créature humaine qui a péché. Ce tableau réaliste se terminera en 3/20. Il montre que la colère de Dieu est justifiée lorsqu'elle s'applique au Genre Humain tout entier, aussi bien aux barbares idolâtres qu'aux Juifs qui, jaloux de leurs prérogatives, s'érigeaient en juges des autres peuples. Ce tableau tragique n'est supportable que si l'on sait par ailleurs, en raison de la Révélation divine, que le Salut est proposé dès maintenant, gratuitement à tout homme qui croit et qui peut sortir, par la grâce du Christ, de ténèbres si épaisses et d'un si profond désespoir. Il est urgent en effet de s'arracher à cette « masse de perdition » qui constitue la progéniture d'Adam.

Paul va montrer successivement les étapes du processus de dépravation : impiété, injustice, idolâtrie (Sect.4) ; altération des mœurs et corruption (S.5) ; orgueil du jugement humaniste (S.6) ; prétention du pharisaïsme juif (S.8-10). En définitive l'Écriture déplorant l'universalité du péché est accomplie (S.10-11). Le monde d'aujourd'hui présente un spectacle tout aussi désolant qu'autrefois, à ne considérer que les Royaumes de ce monde, toujours plongés dans l'idolâtrie et l'athéisme.

¹⁸ - **En effet** : conjonction souverainement importante. Paul vient de dire : « Le juste par la foi vivra » ; il parle au futur. La promesse est pour demain ; présentement, dans l'état actuel de l'homme, dont la bio-psychologie ne se réfère nullement à la foi, ce n'est pas la « vie » qui est normale, mais la mort. Le Genre humain n'est pas dans un processus de foi, d'intelligence de la Pensée de Dieu, mais dans un processus d'ignorance, de ténèbres et de mort. Cette désolation terrestre n'est ni voulue ni permise par Dieu : elle est une « anomalie », dont l'homme est le premier responsable. Paul accuse l'homme pour le sauver ; en lui faisant prendre conscience de son péché, il l'amènera à la repentance et à la Rédemption.

-la colère de Dieu : « colère », ou « indignation ». Dieu est profondément peiné et insatisfait, comme aux jours du Déluge (Gen. 6/13s), parce que la créature humaine « n'a pas connu ses voies » (Ps. 95/10-11). Cette colère de Dieu se traduit par la souffrance, le vieillissement, la décrépitude et la mort de la chair humaine, comme l'indique, entre autres, le ps.90 : « Sous ton courroux, tous nos jours déclinent... tu as mis nos torts devant toi, nos secrets devant ta Face... Qui aura su la force de ta colère, et craint la véhémence de ton courroux ?... »

-se manifeste : au présent : « ne cesse de se manifester », à mesure que l'histoire se déroule. A vrai dire, elle ne se manifeste que pour celui qui a la foi et qui a par elle l'intelligence de l'Histoire. Jusqu'à présent la conscience collective n'est pas réveillée : elle subit passivement,

ou alors elle juge absurde la destinée de l'homme, car elle ne sait pas discerner le péché qui est à l'origine de si grands malheurs.

-depuis le ciel : Il n'appartient pas à l'homme de modifier le cours des astres, il ne peut non plus modifier les lois biologiques qui lui sont imposées par le Créateur. Certes, l'homme, tout charnel qu'il soit, pourrait en recourant à la sagesse et au bon sens s'épargner bien des malheurs, notamment la guerre, les accidents et d'innombrables maladies, qui ne sont dues qu'à des excès. Mais il ne peut modifier techniquement ou scientifiquement le processus biologique du vieillissement et de la mortalité qui découlent de la sentence divine : « Si tu manges de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, tu mourras de mort ». C'est là une loi « céleste », à savoir que l'homme ne peut l'éviter, ni la changer, sinon dans des proportions infimes, par les astuces de la médecine ou de la diététique. En fait la médecine n'a fait que multiplier les médecins, les malades, les hôpitaux et les asiles, comme cela ressort avec évidence des statistiques. L'Écriture enseigne ainsi d'une manière fondamentale que la morbidité et la mortalité proviennent de la transgression d'un ORDRE AUTRE, au-dessous duquel l'homme est tombé. Cet Ordre était l'ordre premier et virginal, où était incluse l'alliance divine, et par suite la vie impérissable. Tout le mal provient de la rupture de cette alliance.

La théologie, après avoir perdu, ou presque, la tradition apostolique a parlé de « péché originel ». Le mot « originel » n'est jamais associé au mot « péché » dans l'Écriture. En quoi consiste ce péché ? Il ne peut être que la rupture d'un ordre biologique propre à la créature humaine. Les Apôtres en étaient instruits par le Seigneur, par ses paroles, et plus encore par sa Personne et son Mystère. Et c'est cela même qu'il importe au plus haut point de retrouver dans leurs écrits, pour que nous puissions, par la Foi, revenir à cet Ordre-là.

-contre l'impiété : le manque de référence à Dieu, expliqué dans les v.20 et 22. C'est la rupture du lien de la créature à son Créateur : rien n'est plus grave. C'est ce qu'enseigne l'Écclésiastique (Sir. 10/12-13) :

*« Le principe de l'orgueil c'est d'abandonner le Seigneur,
« et de tenir son coeur éloigné de son Créateur,
« car le principe de l'orgueil, c'est le péché ».*

-injustice généralisée des hommes : On traduit aussi : « contre toute impiété et toute injustice des hommes ». Ma traduction reflète mieux, je crois, la pensée de l'Apôtre, qui enseigne que l'impiété et l'injustice s'étendent sur le Genre Humain universellement frappé par la mort.

La Justice biblique est l'accomplissement par la créature humaine de la volonté de Dieu sur elle. L'injustice est donc la transgression de cette volonté, son non-application. Pour réaliser en lui l'image et la ressemblance divines selon lesquelles il était créé, l'homme doit obligatoirement se référer consciemment à son modèle (Gen. 1/27). Seule la foi en la Trinité et en l'Incarnation peuvent amener l'homme à cette Justice ontologique qui transcende la loi. De ce fait, la Sainte Famille est le type de la véritable justice.

-qui tiennent la vérité captive de l'injustice : Certains manuscrits disent : « la vérité de Dieu ». Que signifie le mot « vérité » dans la pensée apostolique ? Le mot ne peut signifier que « les voies de Dieu », qui sont « amour et vérité ». C'est au fond l'essentiel de la Révélation divine inscrite avant toute formulation positive dans la nature elle-même. C'est aussi ce que Jésus enseignait aux Pharisiens : « Le Royaume de Dieu est au-dedans de vous » (Lc. 17/22). Cette Vérité est retenue captive et empêchée non seulement par le comportement dépravé des hommes, mais encore par le jugement de la conscience, car ce jugement même, inspiré du comportement charnel, a été dévié et faussé. C'est pourquoi beaucoup de gens luttent de bonne foi contre la vérité, tout comme Paul lorsqu'il était persécuteur de l'Église ; ils sont alors dans une ignorance invincible, conditionnée totalement par les traditions humaines (Mc. ch.7) qui s'imposent à eux comme des tabous. C'est pourquoi l'homme charnel ne peut parvenir à la connaissance de la Vérité sans surmonter un certain scandale – qui souvent est psychologiquement insurmontable. C'est ce que Jésus disait de lui-même : « Heureux celui

que ce qui est connaissable de Dieu est manifeste en eux : Dieu, en effet, s'est rendu clair pour eux ¹⁹ ; 20- considérée à partir de la création, son invisibilité devient transparente, de même son éternité, sa force, sa divinité, au point qu'ils sont inexcusables ²⁰ 21- de n'avoir pas glorifié Dieu comme Dieu ni rendu grâces alors qu'ils le connaissaient. Bien au contraire, ils sont devenus fous dans leurs raisonnements, et

pour lequel je ne suis pas un objet de scandale » (Mt. 11/6s ; Lc. 7/29). Dans la confusion où gît la conscience humaine, - même chrétienne, en général – il est plus difficile de savoir où est la volonté de Dieu que de l'accomplir.

¹⁹ – **ce qui est connaissable de Dieu...** Paul définit au v. suiv. ce qui est connaissable de Dieu. Il ne fait pas ici de distinction explicite entre la connaissance de Dieu que procure la raison et celle que donne la foi. Ce que nous connaissons de Dieu par la Révélation et la foi renforce ce que la raison nous permet de savoir ou de conjecturer sur Dieu. Paul ne dit pas « par nous-mêmes », mais « en nous-mêmes » ; indication très nette que malgré le péché, l'image de Dieu n'est pas complètement effacée en l'homme. Nous découvrons aujourd'hui par l'analyse psychologique, l'importance capitale de la sexualité, que la spiritualité chrétienne avait nettement « refoulée » comme inutile et gênante, ou dangereuse. L'Écriture le savait bien avant nous, puisqu'elle enracine sur la sexualité l'image et la ressemblance divines (Gen. 2/23-25, Si. 36/22 ; Gen. 1/27 + autres références). Il reste à re-sacraliser ce qui a été profané, ou détourné au profit des idoles.

²⁰ – **son invisibilité** : littéralement : « ce qui est invisible en lui est parfaitement vu ». Le mot « ktisis » traduit par « création » n'a pas sous la plume de Paul le sens théologique qu'il a pris dans les Ecoles. Il signifie aussi « établissement, fondation, organisation ». « A partir de », (gr. apo) n'a pas un sens temporel, mais indique seulement le point de départ de la réflexion, qui conduit à la connaissance des attributs divins communs aux Trois Personnes.

Paul ne fait pas ici allusion à la révélation primitive reçue par Adam dès sa création, impliquée dans le langage même, le verbe humain premier reflétant adéquatement le Verbe divin. Cette révélation primitive est enseignée en Gen. 2/16. L'homme avait l'usage spontané de la langue – et d'une langue prodigieusement riche – dès qu'il fut sorti des mains de Dieu. On ne peut concevoir les choses autrement, puisque l'Histoire nous montre le tableau d'une dégénérescence continuelle et accélérée du langage.

Paul ne parle ici que de la réflexion philosophique de l'homme non instruit de la Révélation maintenue et sans cesse rappelée par les prophètes en Israël. Tout homme intelligent et droit retrouve aisément l'idée de Dieu en portant sa réflexion sur la nature extérieure accessible à ses sens : ciel et terre. Lorsque l'homme se retourne sur lui-même et prend en considération sa propre destinée, la réflexion philosophique atteint moins sûrement l'idée de Dieu ; car l'homme est pris de panique envers lui-même, et reste soumis à l'Ange des ténèbres. Il en résulte que sa réflexion fonctionne mal. Angoissé, il se révolte et accuse Dieu, ou alors il le nie : car il n'admet pas que sa misère ne dépend finalement que d'une erreur et d'une faute dont il est responsable. C'est ici que la repentance et la foi sont nécessaires pour retrouver la chemin, la vérité et la vie. La réflexion philosophique est impuissante, à preuve : les divergences inconciliables des systèmes philosophiques. Des penseurs très intelligents, et que l'on ne peut à priori taxer de mauvaise foi, sont restés athées.

Socrate, dont les propos sont rapportés par Platon et Xénophon avait parfaitement mis en évidence les attributs divins. De même Aristote. Mais il n'y avait aucun culte officiel en terre païenne au Dieu des philosophes : tout le culte était rendu aux idoles. Cette constatation est sous-jacente à l'argumentation de Paul.

leur coeur s'est dévoyé et enténébré ²¹ : 22- leur prétention à la sagesse est devenue folie ²² : 23- ils ont altéré la gloire du Dieu incorruptible sous les images fallacieuses d'homme corruptible, d'oiseaux de quadrupèdes et de reptiles ²³

²¹ – Paul atteint tout de suite l'essentiel : la vocation première et éternelle de l'homme, qui est cette glorification de Dieu par un culte en Esprit et en Vérité. Il convient en effet que toute la vie de l'homme soit une véritable liturgie, remplie de beauté, d'allégresse et de joie. Nous en sommes loin ! Et nous sommes dans la tristesse et la désespérance parce que la relation (religion) entre le Créateur et sa créature est sinon brisée du moins profondément altérée, du fait de la créature. L'homme charnel peut encore connaître ou deviner les attributs de Dieu, mais non pas savoir qu'il est connu ni aimé de Dieu. Ainsi tout le drame de l'homme est bien au niveau de sa relation à Dieu, et son salut dépend uniquement de la restauration de cette relation (Jn. 17/3).

-rendu grâce : nous trouvons le mot « eucharistie ». Ce mot est aujourd'hui réduit à désigner la messe, le culte catholique : c'est dommage, car le mot grec a un sens infiniment plus large. Paul nous apprend ainsi que même avant la venue du Seigneur, et même avant la révélation mosaïque, les hommes auraient dû « eucharistier » : c'est l'ordre même de la nature. Le culte du Dieu Créateur et source de vie est essentiellement lié à l'amour qui unit les Sexes : les anciennes religions le savaient encore, qui n'étaient pas aussi païennes qu'on veut bien le dire. Il a fallu arriver à ces temps de ténèbres compactes que sont les nôtres pour que l'amour devienne profane et sans aucune référence à la divinité. Pourtant l'Eucharistie chrétienne est essentiellement le corps du Seigneur, donnée en nourriture à son Eglise, son épouse virginale, comme sceau de l'Amour dont le commandement dernier et définitif est promulgué pendant la dernière Cène. La messe était devenue purement formaliste et rituelle : obscurcissement redoutable, dû aux influences d'innombrables hérésies, toutes inspirées des doutes manichéens et dualistes, rationalisations en quelque sorte des vieux complexes de la peur et de la honte. Il est notable en effet, pour ne citer qu'un exemple, que la plupart des églises issues de la prétendue « réforme » ont dépouillé le culte catholique de tout ce qu'il comportait d'artistique, de poétique et de beauté. Les protestants, luthériens ou calvinistes, furent avant tout des briseurs et des destructeurs d'églises, de monastères, d'oeuvres d'art, etc... Les calvinistes, surtout, ont anéanti le chant sacré. Ces tendances « iconoclastes » ont toujours existé de la part de fanatiques incompetents, prétentieux, et trop paresseux pour se soumettre à la discipline de quelque art que ce soit. On a « désincarné » sous prétexte d'un culte « en esprit », et alors on n'est plus dans la vérité. En fait, il faut que la nature entière soit intégrée dans la foi et par suite dans le culte, puisque le véritable Temple de l'Esprit, non fait de main d'homme est le corps : c'est en effet le culte qui se rapporte à l'ouvrage de Dieu qui seul peut glorifier le Créateur.

- comme Dieu : mot important. Les hommes ont toujours plus ou moins vénéré la Divinité par diverses pratiques, qui, la plupart du temps, n'avaient rien à voir avec la véritable « relation » à Dieu. Le tout est de savoir si nous saurons comprendre le centre même du Culte Catholique, le Mémorial Eucharistique, pour en tirer l'enseignement qu'il contient afin de nous amener à cette « Eucharistie » naturelle, rattachée à l'oeuvre directe de Dieu, et exprimée déjà par le Cantique des Cantiques. Lorsque que la trinité créée – l'homme et la femme - se réjouit de l'Esprit d'amour et de vérité qui l'unit à la Trinité Sainte, celle-ci est vraiment glorifiée. « Mets ta réjouissance en Dieu, il comblera les désirs de ton coeur ». C'est ce culte corporel et eucharistique que Paul indiquera, trop brièvement, hélas, dans les v.13 et 19 du ch.6 de cette Epître, et aussi dans les premiers versets du ch.12.

A vrai dire, ce culte eucharistique qui n'était pas rendu à Dieu par les païens, n'était pas rendu non plus par les Juifs. A-t-il été rendu par les chrétiens ? Il le fut pleinement à Nazareth, et dans la première communauté apostolique. Mais depuis, le Père est toujours à la recherche de ses véritables adorateurs, et c'est pourquoi la Rédemption n'est pas achevée.

Paul écrit bien « fous ». Il ne mâche pas ses mots. Il vise assurément les raisonnements des diverses écoles philosophiques qui, autrefois déjà, mais aujourd'hui plus encore, se contredisaient hardiment les unes les autres, imposant diverses éthiques dont certaines étaient fort ridicules. Descartes avoue dans le Discours de la Méthode, qu'après avoir fait lui-même de longues recherches il a découvert qu'il n'y a pas d'idée si saugrenue qui n'ait été enseignée par quelque grand philosophe. Le verbiage humain n'a pas de limites pour inventer des sornettes lorsqu'il est déraciné du Verbe. Nous en subissons les méfaits jusque dans l'ineptie des discours politiques. Il est vrai aussi que dans le domaine de l'intelligence, les hommes sont devenus fous, car ils n'ont pas su prévoir les conséquences de leurs inventions et de leurs techniques, et leur science attire sur eux des malheurs d'autant plus redoutables qu'elle est plus poussée. Il faut être absolument fou pour fabriquer des armes, et surtout des armes terrifiantes qui menacent aujourd'hui la planète. Elles sont le fruit cependant de nombreux raisonnements forts savants, soutenus par les mathématiques les plus rigoureuses, et des calculs très difficiles. L'homme charnel garde une grande partie de son intelligence, mais il n'en a plus le contrôle.

La dépravation du coeur est plus profonde encore que celle de l'intelligence. Nous sommes arrivés à une époque où les tigresses et les louves ont infiniment plus de coeur que les femelles des hommes qui recourent à la pilule et à l'avorteur. Quant aux mâles, dont le coeur est encore plus enténébré que celui des femmes, il suffit d'observer la fureur avec laquelle ils se massacrent les uns les autres au cours des guerres, des révolutions, des émeutes, des attentats, etc...

²² – **leur prétention à la sagesse...** Verset qui dit encore plus que le précédent ; car au-dessous de l'intelligence et du coeur, il y a la conscience, et c'est elle qui est atteinte par le péché. C'est dans la poursuite de la sagesse que l'homme a erré jusqu'à la folie. Cette folie s'est révélée d'une manière magistrale et éclatante lorsqu'elle fut heurtée par la Sagesse de Dieu incarnée en Jésus-Christ. Les plus sages des hommes, qui connaissaient la lettre de l'Écriture et qui étaient revêtus du Sacerdoce Lévitique ont rejeté le Seigneur et l'ont crucifié !... On ne fera jamais pire ! Et nous vivons toujours sous le reproche de la Croix que nous avons dressé pour le Juste et pour le Sage ! Isaïe a écrit cependant que les Pensées de Dieu sont élevées au-dessus des pensées des hommes autant que les cieux sont élevés au-dessus de la terre (55/7-8), si bien qu'elles sont « folie » pour eux (1 Cor. ch.2). Que faire donc pour parvenir à l'intelligence de ces Pensées de Dieu ? Surmonter le scandale qu'elles imposent au jugement de notre conscience par la Parole de Dieu. Heureux l'homme qui sait réformer le jugement de sa propre conscience par la Parole de Dieu, et qui ne juge pas la Parole de Dieu de la hauteur prétentieuse de sa conscience morale !...

²³ – **Ils ont altéré la gloire...** La Bible n'a cessé d'avoir la plus grande horreur des idoles, depuis le commandement promulgué par Moïse : « Tu ne feras pas d'image taillée » (Ex. 20/4). Isaïe les ridiculise abondamment (40/19s ; 41/6-7 ; 44/6-20... de même Jérémie : 10/1-16 ; 51/15-19... les psaumes : 115/3-8 ; Baruch : ch.6 ; et aussi le livre de la Sagesse 15/11-19). Saint Jean termine sa première épître par l'avertissement : « Petits enfants, méfiez-vous des idoles... » (5/21).

Toute image ou représentation de Dieu est nécessairement fautive, hormis l'image que Dieu a faite de sa propre main, l'homme lui-même (Gen. 1/27). Le péché a altéré cette image, mais elle est restaurée adéquatement en Jésus : « Personne ne va au Père si ce n'est par moi, Philippe, qui m'a vu a vu le Père » (Jn. 14/6-11). C'est par la Parole de Dieu comprise et appliquée que l'homme peut devenir semblable à son Créateur ; et dès lors, il n'a besoin d'aucune image. Ceci étant dit et nous paraissant évident, on peut se demander pourquoi les idoles, qui sont souvent si ridicules, demeurent si séduisantes.

Section 5 – 1/24-31. La manifestation de la colère de Dieu sur l'homme : dépravation sexuelle et dégradation des personnes. Section 5

A vrai dire, les cultes idolâtriques sont les moyens par lesquels le Démon, l'Esprit pervers, l'Ange des ténèbres qui est aussi le Prince de ce monde s'empare des hommes, pour les maintenir dans une bio-psychologie de mort et de corruption. Ces cultes furent le plus souvent mêlés de pratiques sexuelles dépravées : fornication, pédérastie, stupre, rapports sexuels avec des animaux considérés comme « sacrés », véhicules du « dieu ». Ils étaient en fait des truchements par lesquels les Puissances infernales pénètrent en l'homme par la voie la plus favorable, à savoir celle de la « relation » sexuelle. Lorsque la sexualité n'est plus explicitement consacrée par la Foi à l'Esprit-Saint, ce sont d'autres esprits impurs qui s'en emparent, de sorte que l'on doit entendre littéralement la parole de Jésus aux Pharisiens : « Vous avez le Diable pour père » (Jn. 8/44). L'Eglise l'a bien entendu ainsi, puisque sur l'enfant que l'on apporte aux fonts baptismaux, elle prononce : « Sors de cet enfant, esprit impur et cède la place à l'Esprit-Saint ».

Paul ne mentionne pas ici l'influence de Satan à l'origine et au travers des pratiques idolâtriques et des mœurs dépravés. Cet enseignement est supposé connu. Il le mentionne rapidement en 1 Cor. 10/20-21 et aussi en 2 Cor. 6/14s. Il existait ainsi dans le monde païen un nombre immense de pièges tendus par le Démon pour asservir les hommes. Ces pièges ne sont plus les mêmes, puisque les anciennes idoles ont en principe disparu : ils sont plus cachés et plus pernicious, et il convient d'être constamment sur ses gardes.

(suite) En fait le Mammon d'iniquité, le dieu argent existe toujours, ainsi que tous les objets manufacturés – ouvrages des mains des hommes, comme les antiques statues des dieux – que l'argent peut procurer. Ils constituent autant de pièges et de filets tendus devant la convoitise des hommes, pour les détourner du Seul Vrai Bien, qui n'est pas fait de main d'homme.

Ajoutons aussi que toute forme de culte qui n'est pas « en Esprit et en Vérité », dans ce Temple de l'Esprit qu'est le corps, peut devenir superstitieux ou idolâtre. Malheureusement les figures et les symboles restent nécessaires pour révéler l'invisible : mais il faut toujours les dépasser pour atteindre au-delà des représentations, la réalité divine. Or Paul nous dit que « la réalité c'est le Corps du Christ » (Col. 2/17). C'est donc à un Amen sans réticence à l'oeuvre de Dieu que nous conduit la pédagogie divine, à travers l'économie de la Loi d'abord, puis les sacrements ensuite. Il nous faut atteindre enfin ce Royaume qui « nous est préparé dès la création du monde » (Mt. 25/34).

oooooooooooo

Section 5 - Ce tableau de la déchéance de l'homme est exact. Certains le jugeront pessimiste, ceux qui, séduits par l'humanisme toujours de mode, refusent d'être mis en accusation par la parole de Dieu. Il mérite toute notre attention, car chaque mot porte, et le mouvement général de la pensée – une seule phrase en grec – se développe avec une puissance littéraire parfaite. Paul nous montre par la logique divine que la mort dont l'homme souffre universellement est bien méritée.

De l'impiété et de l'idolâtrie dérivent tous les maux dont nous avons ici une liste – non exhaustive. Pourquoi donc ? Parce qu'il y a une idolâtrie fondamentale dans les profondeurs de l'homme, qui n'est pas encore totalement décelée : c'est l'oubli de la Trinité Sainte, seule référence et souverain modèle de la créature humaine, faite mâle et femelle selon son image et sa ressemblance. Sans la référence explicite et pleinement consciente à la Trinité dans la Foi et l'Amour, il n'y a aucune réussite humaine possible, l'écroulement est inévitable, et nous le constatons en le subissant amèrement, comme le confirme le texte de l'Apôtre.

24- Aussi Dieu les a livrés, selon les convoitises de leurs coeurs, à une impureté qui consiste à considérer que leurs corps sont en eux-mêmes méprisables ²⁴, 25- gens qui

Il ne peut donc y avoir de Rédemption et de reconstruction de la Créature humaine que par la Foi explicite à la Trinité et l'application concrète de cette foi sur la sexualité et la génération.

²⁴ - **aussi** : ce paragraphe s'enchaîne étroitement avec le précédent, où étaient exposées l'impiété et l'idolâtrie : tous les désordres énumérés ici dérivent de l'oubli du vrai Dieu : Trinité, et de ses Desseins : Incarnation.

- **Dieu les a livrés** : ou mieux : « abandonnés » ; mais il ne pouvait faire autrement ; c'est librement, et malgré le commandement et la menace divins que la créature intelligente s'est écartée de sa Source d'être et de vie, et qu'elle persiste à s'en tenir écartée, dans une impénitence manifeste.

- **convoitises** : de leurs coeurs et pas seulement de leur chair. Ce coeur dont il était dit précédemment qu'il s'était enténébré. Il y a toutes sortes de convoitises, dont les principales ont été rangées dans les péchés capitaux.

Les « instincts » de l'animal sont bons dans l'ordre animal, où les espèces s'équilibrent les unes par les autres, par la lutte pour la vie ; c'est la loi du monde animal, où ils sont créés « selon leur espèce ». Lorsque l'homme, sans tenir compte de la Révélation divine, se reproduit charnellement comme l'animal, il devient « charnel », ou « psychique », selon les termes employés par Paul lui-même (1Cor. 2/14 ; 15/44-51), pour désigner l'homme dans son état de nature déchue. A vrai dire l'homme pécheur n'est même plus psychique : il est psychique altéré ; et l'histoire montre bien qu'il a pratiqué la lutte pour la vie avec une férocité et une cruauté que n'ont pas les animaux. Car les animaux ne s'entretuent pas dans la même espèce. L'état de péché n'est pas un état de nature, mais de sous-nature, ou de nature déchue, comme l'a toujours enseigné l'Eglise. Sans la lumière du Christ, l'homme charnel n'a qu'une conscience très confuse de son état pitoyable ; car il est séduit par l'ouvrage de ses mains, « ses réalisations techniques », voire ses gloires militaires, ou simplement par les affaires ou le divertissement. Il ne sait donc plus discerner où est le vrai bien, ni le mal qui le perd. Nous ne pouvons plus imaginer ce qu'eût été la splendeur de la créature humaine si elle était restée dans l'Alliance avec son Créateur.

- **impureté** : ou « malpropreté ». Mot difficile. Il n'a pas seulement un sens moral ; il a un sens ontologique. Les « esprits impurs » chassés par Jésus et les Apôtres utilisaient les déficiences ou les maladies de la créature humaine – tel cet épileptique possédé – pour s'introduire dans la place et y causer des maux encore plus grands. Il faut comprendre ce mot « impureté » dans le contexte de l'Évangile. Ici il a surtout un sens psychologique : il désigne une distorsion de la conscience, précisée ainsi :

- **qui consiste à considérer que leurs corps est en eux-mêmes méprisables**. Le gr. « atimazô » ne signifie pas d'abord « déshonorer », mais « considérer comme vil ». Voilà la déficience psychologique fondamentale qui dérive directement de la honte congénitale, dénoncée dans le ch.3 de la Genèse. Par suite du péché de génération, le corps, et plus particulièrement le sexe a perdu son caractère sacré et vénérable ; et les organes du sexe deviennent un objet de sarcasme et de raillerie. Désordre extrêmement grave, entretenu par l'Ange exterminateur, car ce désordre empêche l'homme de « revenir à l'Arbre de la vie, planté au paradis de Dieu » (Gen. 3/24 ; Apoc. 2/7). Dieu nous a tout donné dans le corps ; si nous méprisons le corps, nous outrageons notre Créateur et nous nous mettons dans l'impossibilité d'être créés et vivifiés par lui. Il ne peut, car notre attitude de blasphème l'en empêche, nous conférer l'immortalité et la vie impérissable qui est pourtant son commandement (Jn. 12/50). Ce mépris du corps a été rationalisé par la philosophie dualiste et entériné par la morale, même

avaient altéré la vérité de Dieu dans le mensonge, et qui avaient vénéré et adoré la créature en écartant le Créateur – lequel est béni dans les siècles, Amen ²⁵. 26- Voilà pourquoi Dieu les a abandonnés à des passions déshonorantes, leurs femmes ont altéré la relation selon la nature par des relations en dehors de la nature ²⁶ ; 27- semblablement les mâles, délaissant l'usage naturel de la femme, ont brûlé de désir les uns envers les autres, pratiquant l'infamie mâle avec mâle, et recevant en eux-mêmes le salaire digne de leur égarement ²⁷. 28- Et du moment qu'ils n'avaient pas jugé d'avoir Dieu en parfaite

chrétienne. De grands saints, tel le curé d'Ars, n'ont pas été à l'abri de ce travers mortel, c'est pourquoi ils sont morts, malgré leur sainteté.

L'esprit scientifique et objectif nous fait découvrir les merveilles de sagesse et d'intelligence incluses dans le corps humain, plus encore que dans celui des animaux. C'est dans la mesure où notre foi, aidée de la science, nous amènera à considérer le corps pour ce qu'il est vraiment, le chef-d'oeuvre de Dieu et le sacrement permanent de sa vérité et de son amour, que nous lui rendrons gloire, et que nous obtiendrons de lui la Justice et la Vie. Cette rénovation psychologique fondamentale est rigoureusement indispensable pour que sa Grâce en nous soit efficace et assure notre Rédemption. « Toute chair verra le Salut de Dieu ». Quand donc ? « Lorsque les chemins tortueux seront redressés... »

²⁵ - **... altéré la vérité de Dieu dans le mensonge** : « mensonge » : rappel des idoles souvent désignées par ce mot dans l'Écriture, comme aussi par le mot « abomination ». En devenant athée, comme cela se produit aujourd'hui, l'homme se fait sa propre idole : une analyse subtile de l'humanisme montre qu'il est fondamentalement athée, impénitent, et non-chrétien. L'athéisme politique aboutit à des cultes énormes et monstrueux adressés à des criminels, des tueurs d'hommes, des déments, dont les effigies sont peintes sur des banderoles en papier portées jusqu'aux nues !... Nous touchons le fond de l'abîme. La suprême injustice est l'athéisme, puisque la Justice biblique est uniquement la référence à Dieu. Paul résume dans ce verset ce qu'il a dit plus haut, que tout le mal provient de l'impiété et de l'idolâtrie. Voir aussi le Livre de la Sagesse sur ce sujet, ch. 13, 14, 15.

- vénéré et adoré : les deux mots grecs employés ici évoquent le culte que l'on ne doit qu'à Dieu.

- en écartant : Préposition grecque : « para », très forte ; il convient de la rendre par un verbe ; ou encore : « en laissant de côté », « en délaissant ». La créature a droit à une haute estime et à un grand respect, car elle est l'ouvrage incomparable de Dieu : mais il importe qu'elle soit à sa place, considérée toujours dans son rapport à Dieu, dans sa dépendance foncière, comme une « parole subsistante » répondant à son Acte Créateur.

²⁶ – **leurs femmes...** Paul n'est pas tendre pour les « lesbiennes » dont il dénonce aussi les vices. Les amours entre femmes étaient exaltés dans la poésie grecque. Toutefois le Lévitique 18, qui condamne l'inceste et l'homosexualité entre mâles, ainsi que le stupre et la bestialité, ne parle pas explicitement des rapports sexuels entre femmes, que Paul condamne ici sans ambiguïté. A vrai dire le mot « relation » traduit assez mal le grec « chrèsis » qui signifie « usage ». Il existe aujourd'hui des usages « contre nature », car le corps y est profané dans une jouissance sans amour. Les maladies vénériennes qui s'attachent à la prostitution montrent assez que la colère de Dieu est sur elle, ainsi que divers autres fléaux qui mettent au grand jour, dans leurs conséquences funestes, les dépravations qui altèrent les lois de la vie. Ce n'est pas par hasard que notre monde dépravé et impie enfante tant de handicapés, encore que les parents ne soient pas toujours coupables.

²⁷ – **les mâles...** ce mot n'a pas dans le texte grec le sens péjoratif qu'il prend habituellement en français. Au contraire, en hb. le mot « mâle » a un sens très noble. Il signifie « celui qui se

souvent » : le mâle est essentiellement celui qui porte non seulement la semence, mais la Tradition de la Vérité dans sa mémoire. Le mot « mâle » et le mot « mémoire », sont en hb. de la même racine. Et effectivement l'anatomie montre que les organes sexuels sont reliés aux zones profondes de l'encéphale : la fonction sexuelle doit être essentiellement spirituelle et sacrée.

Le sens de ces deux v.26 et 27 est clair : dans la pensée de l'apôtre, l'impiété - l'oubli de Dieu - aboutit à une dépravation sexuelle. Cela signifie par conséquent que la piété est liée à une relation exacte entre les sexes ; c'est donc dans un usage sacré de la sexualité que se trouve l'Adoration en Esprit et en Vérité, laquelle est solidaire de la Justice qui procède de la Foi. Tout cela devient lumineux par les exemples vivants qui furent au principe du Salut : car Jésus-Christ a été engendré dans la Justice, comme le fruit du bel amour que l'Eglise chante dans sa liturgie, en invoquant Marie « mater pulchrae dilectionis et timoris ». Cette seule parole devrait suffire pour nous remettre dans la voie droite, qui transcende la loi. En effet les diverses morales ou éthiques des peuples et des religions tendent à maintenir l'unité des sexes et l'équilibre familial, sans toutefois y parvenir. La Loi de Moïse n'a rien amené à la perfection, les autres législations pas davantage : c'est la Foi seule qui y conduit, comme la chose s'est effectivement réalisé à Nazareth. Nous voici donc ramenés à la contemplation de l'Evangile essentiel formulé dans le v.4 de ce 1^{er} ch.

Notons que l'homosexualité entre mâles est formellement condamnée en 18/22.

- l'usage de la femme : c'est l'usage de la femme qui est naturel, et l'homosexualité qui est contre-nature, la pensée de Paul est sans ambiguïté sur ce point. Elle est parfaitement justifiée, si nous comprenons que la personne humaine est sexuée non seulement en son corps, mais dans les profondeurs de sa psychologie et de sa conscience. Cette complémentarité des sexes s'appuie sur la Hiérarchie des divines Hypostases, exposée en 1 Cor. 11/1-11. La personne du mâle ne peut se trouver ni se réaliser que par celle de la femme, et réciproquement, comme le Père n'est Père que pour le Verbe, et que le Fils n'est Fils que pour le Père. Et comme dans la Trinité, les personnes ne sont pas interchangeable : « Un seul Père, et non trois Pères, un seul Fils et non trois Fils... », ...ainsi en est-il dans l'image et la ressemblance de la Trinité. Voilà pourquoi l'homosexualité est grave : elle altère profondément le Sacrement de la Sexualité, par lequel peut se construire l'image et la ressemblance de la Trinité Sainte en la nature humaine. Et lorsque cet outil délicat de la Sexualité est faussé ou cassé il devient inefficace et n'est pas facilement réparable, comme l'expérience le prouve. Les mâles pervers par des pratiques homosexuelles deviennent incapables d'aimer une femme et de se réaliser avec elle.

Pour le mâle c'est donc l'usage de la femme qui est naturel, et réciproquement. L'état de célibataire est donc un état d'inachèvement et de mutilation : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul ». Et si le célibat se poursuit au-delà d'un certain âge, variable selon les individus, les diminutions qu'il risque de provoquer ne peuvent être évitées que par des vertus héroïques où la personne se retrouve en se dévouant dans une totale générosité. Toutefois ce n'est là qu'une réussite partielle, puisque tous les grands saints célibataires sont morts.

Il y a deux degrés dans l'usage naturel de la femme, qui correspondent aux deux « Alliances », aux deux Ordres, de la Loi et de la Foi, aux deux sacerdoces, Lévitique et de Melchisédech. Du moment que la femme est naturellement vierge, il y a un usage permanent, il y a un usage primordial, selon la Justice éternelle, antérieure au péché, qui consiste pour l'homme à respecter cette virginité qui est de soi sacrée et parfaitement mise en évidence comme telle par la conception du Verbe de Dieu lui-même fait chair dans l'utérus de Marie, vierge immaculée. Depuis les Apôtres, l'Eglise a toujours été extrêmement sensibilisée par l'Esprit-Saint sur la virginité de la femme, qu'elle lie étroitement à la foi, au culte, et à ses diverses institutions. Il faut la tenir comme le Signe, comme le Sceau permanent de l'Alliance première. Il importe donc de dégager et de définir une sexualité virginale, un usage de la femme pleinement conforme à la nature. Cette sexualité est porteuse de bonheur et de vie,

connaissance, Dieu les a abandonnés à l'hébétude de l'esprit, à des pratiques inconvenantes ²⁸, 29- remplis de toute injustice, perversité, méchanceté, cupidité, pleins

expressive de l'amour et du don oblatif de soi-même, sous la lumière des Mystères fondamentaux de la Foi. Je ne vois pas que le Salut puisse être donné autrement à la créature humaine.

Il y a ensuite l'usage légal de la femme qui autorise la transgression de la virginité, le viol, moyennant les engagements et les règlements matrimoniaux. Quoique le viol soit universellement considéré comme une faute, voir comme un crime passible de mort (Deut. 22/22s) même par les législations et les religions païennes, l'homme est légitimement autorisé à rompre l'hymen s'il prend la responsabilité de son acte générateur devant la société des hommes, - mariage civil – ou devant Dieu et l'Eglise – mariage religieux. Dieu a entériné ce choix de l'homme, qui n'est autre que le péché de génération, en promulguant la Loi de Moïse, qui comporte les purifications de la chair par diverses lois de pureté et de nombreuses lois sacrificielles (cf. Lévit. 12 etc.). C'est là l'économie de la circoncision (de Moïse) et des diverses lois qui en découlent. C'est dans ce sens que Paul, dans cette ép. et dans l'ép. aux Gal. dira : « La Loi a été donnée en raison de la transgression » et surtout : « La force du péché c'est la loi ». Car elle légitime un certain ordre humain qui est de soi au-dessous de la Pensée de Dieu, cette Pensée première et éternelle qu'il a indiquée en faisant la femme vierge.

Le Cantique des Cantiques est incontestablement le plus haut chant de l'Ecriture ; il ne parle que de cet usage premier de la vierge, où la transgression de l'hymen est exclue, qu'elle soit légitime ou non (1/1, 13 ; 2/4 : 4/12 ; 8/10). L'Eglise a toujours interprété le Cantique dans le sens de l'amour virginal, puisqu'elle le chante dans la liturgie des Vierges, et notamment dans celle de la Bienheureuse Vierge Marie. (Cf. notre commentaire du Cantique des Cantiques).

- recevant en eux-mêmes... : Les maladies dites « vénériennes » sont l'un de ces salaires. Mais Paul voit tout autre chose, c'est ce qu'il va énumérer dans les versets suivants, en rappelant, au v.28, pour la 3^{ème} fois, le processus du mal qui découle de la rupture avec le Dieu Vivant. L'errance de l'homme dans la bio-psychologie de péché est telle qu'en s'étudiant lui-même il ne peut que rationaliser, moraliser et légitimer sa propre erreur, comme nous le faisons aujourd'hui en France en rendant l'avortement légal. C'est pourquoi les meilleurs livres de sexologie sont les écrits les plus convaincants pour diriger l'homme dans la voie large qui conduit à la fosse de perdition, à la mort et à la corruption en lui donnant bonne conscience (Lc. 13/23-24 ; Mt. 7/14). La route étroite qui conduit à la vie consiste à établir une bio-psychologie fondée sur les Mystères de la Foi, comme ils ont été réalisés pour la première fois à Nazareth pour la génération et la gestation du Christ.

²⁸ – **Ils n'avaient pas jugé bon...** Ce verset indique que si nous voulons parvenir à notre Rédemption, il faut en premier lieu parvenir à cette haute connaissance de Dieu, laquelle, jusqu'ici a été négligée par l'ensemble des fils d'Adam. C'est pourquoi l'Esprit-Saint a toujours soutenu dans l'Eglise l'effort des contemplatifs qui se sont donné pour idéal de connaître Dieu et de l'adorer avant tout. C'est dans cette ligne-là qu'il faut continuer à avancer, mais en intégrant dans la foi toute la nature humaine qui est non seulement virginale, mais sexuée. La connaissance du Père et du Fils dans l'Esprit, à laquelle est attachée la vie éternelle (Jn. 17/3) ne peut être efficace que si elle est concrète et incarnée, donc si elle s'exprime avec tout le corps.

-avoir Dieu en parfaite connaissance, signifie, évidemment, avoir une connaissance parfaite de Dieu. Mais Dieu ne saurait être seulement un objet de connaissance ; car la connaissance de Dieu implique un dialogue d'amour inspiré par l'Esprit-Saint, dans une prière soutenue par la Vérité qui n'est autre que le Verbe.

-Dieu les a abandonnés à l'hébétude de l'esprit. Cette hébétude de l'esprit est le premier aspect cité par Paul de ce « salaire de l'égarement » (v.27). Le mot grec « adokimon » désigne

d'envie, de meurtre, de jalousie, de ruse, de mauvaises moeurs, d'insolence, délateurs ²⁹, ***30- calomnieux, ennemis de Dieu, violents, orgueilleux, vantards, inventeurs de maux, désobéissants à leurs parents*** ³⁰, ***31- sans conscience, désaxés, sans entrailles, sans***

l'impossibilité et l'incapacité de juger, de discerner. C'est tout l'opposé du don de Sagesse. De même Jésus évoque cette grave déficience qui atteint la personne en ce qu'elle a de plus noble, de plus spécifiquement humain en Mc. 7/20-22. Notre Seigneur présente l'hébétude morale, ou de l'esprit, comme le point final d'une cascade de vices qui procèdent du mauvais coeur de l'homme, du « coeur enténébré ». La vérité libératrice est en Luc 11/34-36, où Jésus nous invite à rectifier par la foi notre psychologie profonde, jusqu'à ce super-discernement par lequel le corps devient « lumineux comme une lampe qui t'éclairerait de son éclat ».

-à des pratiques inconvenantes : non pas par rapport à l'ordre légal ou social, ce qui serait peu de chose, car la société des hommes est régentée par des lois dont la plupart sont arbitraires, et l'ordre lui-même est peccamineux ; mais par rapport aux prescriptions de la Nature, qui ne sauraient être changées, ni abrogées, car la nature est l'ouvrage des mains de Dieu. Le mot « inconvenantes » est faible pour rendre « mè kathèkonta ». Le latin a traduit : « Quae non conveniunt », litt. « qui n'aboutissent pas », donc qui ne réalisent pas la nature humaine telle qu'elle devrait réussir.

²⁹ – C'est le mot « injustice » qui est explicité par la longue énumération qui suit. Il n'y a qu'un seul mot pour désigner la relation exacte de la Créature à son Créateur, c'est le mot « Justice ». Lorsque cette relation n'existe plus, les défauts pullulent, car l'erreur est multiple. Paul ne prétend pas, je pense en dresser une liste exhaustive. Celle-ci a un grand intérêt pédagogique, car il est possible de méditer sur ces différents travers et défauts de la nature humaine déchue, pour les identifier, les éviter, et éventuellement s'en corriger. En effet, nous sommes tous touchés par le péché, solidaires du vieil homme, et s'il doit y avoir une « mortification », c'est celle des défauts qui le caractérisent.

Ce qui est étonnant c'est que l'humanité subsiste malgré tant de maux, tant de tendances mortelles. A vrai dire, au milieu même de ce processus de déchéance, l'Esprit de Dieu reste vigilant et suscite des sages et des prophètes, lesquels, comme le sel de la terre, écartent la corruption. Paul veut ici mettre en évidence la nécessité urgente de la Rédemption pour tout homme.

La civilité et la contrainte sociale empêchent le plus souvent l'explosion de ces tendances perverses de l'homme déchu. Elles apparaissent au grand jour lorsque l'ordre social et la contrainte des lois et de la police s'effondrent, lors des guerres, des émeutes, des révolutions. A vrai dire « l'ordre » humain, tant qu'il n'est pas établi explicitement et radicalement sur le Christ moyennant une foi parfaite, est d'une instabilité déconcertante.

« ...envie, meurtre, jalousie » vont bien ensemble, et constituent la trame habituelle de toutes les tragédies de la littérature, et hélas, de la vie quotidienne. La « ruse » apparaît à la conscience de l'homme charnel non comme un défaut, mais comme une qualité, dont il se vante. « Mauvaises moeurs » traduit assez mal le grec, il faut entendre : « coutumes mauvaises ou dépravées » ; ces coutumes peuvent être sanctionnées par des lois, comme la chose nous apparaît avec évidence chez les peuples idolâtres, cannibales, anthropophages, etc. Mais nous sommes aveugles sur les perversités admises couramment de notre « civilisation », comme par exemple la fabrication et le commerce des armes les plus meurtrières. « L'insolence » se développe beaucoup de notre temps par l'esprit de contestation et de mécontentement, de revendication répandu partout : tout cela nous conduit à l'effondrement prochain de Babylone.

³⁰ – **calomnieux** : gr. « dialoloi » : c'est la racine du mot « Diable », car il est le calomnieux, l'accusateur pervers qui voit le mal où il n'est pas, et qui nous fait voir le mal où il n'est pas et le bien où il n'est pas. Lorsque le jugement de la conscience est ainsi faussé, il

pitié*³¹, ***32- eux qui connaissaient très bien le jugement de Dieu, savoir que ceux qui pratiquent de pareilles choses sont dignes de mort, et non seulement ceux qui font de telles choses, mais ceux qui donnent leur assentiment à ceux qui les font*³².*

aboutit à ses fins : la voie du salut est entièrement brouillée : tout l'ordre terrestre est en fait établi sur la perversité et la calomnie diaboliques. C'est ce que le prophète exprime en disant que les sentiers sont tortueux et les chemins raboteux.

-**ennemis de Dieu** : le mot grec évoque plutôt l'horreur que la haine. C'est là que nous mesurons le désastre du péché : l'être souverainement aimable est devenu un objet d'horreur ! C'est la fuite de Dieu, évoquée dans la Genèse ch.3 qui se poursuit encore.

-**violents** : c'est « l'ubris », la démesure, l'outrage. Le mot « violence » convient très bien. Dieu amena le déluge sur la terre parce qu'il vit qu'elle était pleine de violence (Gen. 6/11). Inversement le Serviteur de Yahvé pratique la non-violence (Is. 53/9) ; « il a pratiqué la non-violence », traduction conforme au texte hébreu.

-**inventeurs de maux** ou « à la recherche du mal ». Que d'inventions extrêmement intelligentes pour ne faire que le mal, comme les navires de guerre, les avions de bombardements, etc, etc... « Vantards » peut se traduire aussi par « imposteurs ».

-**désobéissants à leurs parents** : ou aussi : « n'ayant aucune confiance en leurs parents ». La rupture de l'équilibre familial, de l'ordre de la Loi, équivaut à la ruine de l'homme charnel. L'Apôtre dénonce ce mal comme précurseur des derniers temps. (2 Tim. 3/1-5).

³¹ – **sans conscience** : qui ne fait plus de lien entre les choses et les valeurs ; c'est la privation de la science et de la sagesse.

-**désaxés** : gr. « dont les parties ne tiennent pas ensemble ».

-**sans entrailles, sans pitié** : incapacité d'aimer et de compatir ; c'est la pire déchéance pour la créature faite à l'image de Dieu qui est essentiellement amour et compassion. C'est également cette « dureté du cœur » que Jésus reproche aux Pharisiens (Mt. 19/8).

³² – **ceux qui commettent de pareilles choses sont dignes de mort** : l'Écriture sanctionne de mort et de lapidation l'idolâtrie, le blasphème, le viol, le meurtre, l'adultère, et même les graves désobéissances aux parents. Les lois civiles sont beaucoup plus arbitraires, car par « raison d'Etat », ou par « crime politique », on fusille et l'on exécute à qui mieux mieux, surtout lorsque l'on dresse sur la place publique un tribunal populaire. Et les Etats construisent à grands frais les machines de guerre capables de les anéantir : est-ce à dire que l'homme sait très bien, au fond, qu'il est digne de mort ? Oui, il le sait, mais il ne veut pas le reconnaître devant Dieu. Ce que Paul démontre ici c'est que la sentence de la mort à laquelle est soumis le Genre Humain tout entier est parfaitement justifiée en soi, même si l'homme n'est plus pleinement responsable de ses actes, dans l'état d'aveuglement et de ténèbres où il gît. La faute dite « originelle » n'apparaît pas à la conscience claire comme une grave offense à Dieu. Hélas, même les théologiens de notre siècle – certains du moins – ne savent plus l'identifier. Même si le péché reste mal défini, ses conséquences ne sont que trop évidentes : car le péché actuel provoque la mort, et la mérite. Nous pouvons donc mesurer la gravité de l'offense faite à Dieu par le refus de son Dessein eucharistique et virginal où se trouvait la racine de l'immortalité.

-**ceux qui donnent leur assentiment** : il y a non seulement une solidarité de moeurs, mais une solidarité de conscience qui attire la juste colère de Dieu sur nous. C'est pourquoi ceux qui, dans l'Eglise, gardent les voeux pour éviter le péché, meurent aussi, et il en sera ainsi tant que la conscience ecclésiale et chrétienne n'aura pas rejoint celle de Marie et des Apôtres.

Conclusion sur le ch.1

Chapitre 2 – Argument du ch.2 :

Tous les hommes, sans exception, ont le plus impérieux besoin d'être sauvés, quel que soit le jugement critique de la conscience morale (1-6) car le péché n'est pas seulement la transgression d'une loi naturelle (7-11) au nom de laquelle tout homme viendra en jugement qu'il soit païen (11-17) ou Juif (17-24) pour lequel la circoncision n'est utile que s'il observe la loi (25-29).

Section 6 – 2/1-6 - Le seul exercice de la raison morale est inutile ou tout au moins inefficace pour le salut. Section 6

Relevons les idées maîtresses proposées dans ce chapitre :

- 1- L'état actuel de l'homme est un processus de dépravation et de dégénérescence aboutissant à la mort : c'est la manifestation de la colère de Dieu ;
- 2- cette colère de Dieu est parfaitement juste : les causes en sont l'injustice, l'impiété et l'idolâtrie des hommes ;
- 3- la conséquence directe de cette impiété-idolâtrie est la dépravation dans l'ordre sexuel, et de là toutes les autres dépravations.
- 4- Toutefois, en Jésus fils de Dieu, Evangile essentiel, l'homme peut être justifié et obtenir la faveur de Dieu, et par suite la vie qui en est la manifestation (v.16-17).

oooooooooooo

Section 6 – Saint Jean enseigne de même : « Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous abusons nous-mêmes, la vérité n'est pas en nous : si nous disons « nous n'avons pas de péché, nous faisons de lui un menteur, sa parole n'est pas en nous (la. ch.1). Car la Parole de Dieu nous amène à discerner sous les déficiences de notre nature une culpabilité à son égard. La Parole de Dieu nous amène à la confusion : et c'est pour cela que l'homme charnel ne l'accepte pas facilement. Toutefois il n'y a aucun salut possible pour lui s'il ne s'avoue pas, sous l'autorité de la Parole et indépendamment de l'estime qu'il peut avoir de son comportement, dans un état de culpabilité à l'égard de son Créateur.

Les Juifs distinguaient entre eux et les « barbares ». Ils les traitaient sans ménagement de « pécheurs » ; ils méprisaient les incirconcis. Ils se glorifiaient d'avoir reçu en héritage la Loi et les Jugements de Dieu (Gal. 2/15 ; Eph. 2/1). Dans ses controverses avec les Pharisiens pour la fête des Tabernacles (Jn. 7-10), Jésus s'efforce, mais en vain, de les amener à reconnaître que la seule appartenance à la lignée d'Abraham ne peut les libérer du péché

2/1- Voilà pourquoi on ne peut te justifier, ô homme, qui que tu sois, toi qui critiques ¹. 2- Par le fait que tu critiques ton prochain, tu te condamnes toi-même, car ces mêmes choses, tu les fais, toi qui critiques ². 3- Nous savons bien que la sentence de Dieu est selon la vérité contre ceux qui font de telles choses. Tu penserais donc échapper à la sentence de Dieu toi homme qui critiques ceux qui agissent ainsi et te comportes de même ? ³ 4- Ou alors mépriserais-tu la richesse de sa miséricorde, de sa patience et de

(8/34, 44, 47 ; 9/14s etc.). C'est la tendance à la « critique », à la supériorité orgueilleuse d'un jugement moral éclairé, à la sentence pharisaïque (qui n'est pas seulement celle des Juifs) que Paul dénonce ici, lui l'ancien pharisien, qui, en son temps, ne manquait pas de condamner sévèrement les sectateurs du Nazaréen. Il lui fallut opérer en lui-même une exigeante conversion pour reconnaître enfin que son appartenance au Judaïsme, son zèle pour la loi et les observances, sa fidélité à la tradition des pères ne le justifiaient nullement aux yeux de Dieu (2 Cor. 11/22 ; Phil. 3/4-6 ; Gal. 1/13-14, etc.). Il ne vise pas ici le « Juif », il se réserve de l'attaquer directement plus loin. Il dénonce seulement cette tendance de la supériorité morale et de la « critique » qui donne l'illusion d'une certaine justice devant les hommes. Cette illusion est dangereuse et préjudiciable au Salut.

¹ – **On ne peut te justifier**, ou « tu es inexcusable ». Le vrai sens est : « Tu ne saurais accéder à la Justice aux yeux de Dieu ».

-toi qui critiques : ou « toi qui juges ». Le mot « krinô » ne signifie pas d'abord « juger », mais séparer et distinguer, et aussi « raisonner ». On pourrait dire aussi : « toi qui raisonnes », étant entendu que l'objet du raisonnement est la conduite des hommes.

Paul s'en prend à celui qui croit en savoir suffisamment pour apprécier ou pour déprécier la conduite de son prochain. Mais quelle est la valeur des normes qui fondent ce jugement ? L'homme qui « juge » tend à se désolidariser d'un peuple de pécheurs ; mais sa conscience n'est éveillée qu'à demi : il ne voit pas qu'il porte en lui-même ce qu'il condamne chez les autres. C'est ce que Jésus disait à sa manière, inimitable : « Pourquoi vois-tu la poutre qui est dans l'oeil de ton frère et ne vois-tu pas la paille qui est dans ton oeil ? » Ou alors faut-il rappeler la parole d'Habacuc : « Les yeux de Yahvé sont trop purs pour voir le mal » (Hb. 1/13). La plupart de ces jugements que les hommes portent les uns sur les autres s'établissent en fonction des normes conventionnelles, élaborées sous l'empire du péché, de la peur et de la honte, dans une société qui prend sa dépravation pour juste et valable. La société honore en effet ces assassins de génie que furent les grands généraux – pour ne citer qu'un exemple. Il n'y a donc aucun moyen de « juger selon la justice », comme le Seigneur nous y invite (Luc 12/56), autrement qu'en faisant complètement abstraction des traditions humaines qui empêchent le commandement de Dieu.

Jésus nous dit : « Ne jugez pas et vous ne serez pas jugés », mais il nous recommande également de discerner les vrais et les faux prophètes, en « jugeant l'arbre à ses fruits ». Il faut juger des doctrines avec un super-discernement, mais il faut avoir compassion, tendresse et miséricorde pour les personnes.

² – **tu les fais, toi qui juges (ou critiques)** : ce qui signifie que celui qui reste prisonnier du raisonnement moral ne s'est pas encore dégagé de l'emprise de l'homme charnel. Cela nous montre que la psychologie saine du Royaume est tout à fait transcendante à celle de ce monde-ci, qui reste sous le signe de la connaissance du bien et du mal.

³ – **Nous savons** : Paul se place au point de vue du Juif instruit de la Loi, sans exclure toutefois le jugement de la conscience humaine dans ses grandes composantes universelles : prohibition de l'homicide, du viol, de l'inceste, du vol, du mensonge, etc... (cf. ci-dessous 2/14).

sa longanimité, oubliant que la miséricorde de Dieu te conduit à la pénitence ? ⁴ 5- Mais à cause de la dureté et de l'obstination de ton coeur tu attires sur toi la colère pour le

-la sentence divine : il n'y a qu'une seule sentence divine de condamnation : « Tu mourras de mort ». Elle est monnayée, en quelque sorte comme sanction des diverses transgressions dans des lois positives, tout au long du Pentateuque. La « vérité » n'est autre, dans la pensée de Paul, que la Révélation divine.

-tu penserais donc échapper... La sentence de Dieu portée en Gen. 2 et 3, « Si tu manges de l'arbre... tu mourras... » et « Tu retourneras à la poussière », est appliquée universellement, et nous naissons dans un Genre Humain qui gémit sous cette sentence. C'est là justement l'état misérable de l'homme : 1/18 ; 5/12. Le péché actuel, qui apparaît dans le champ de la conscience, sanctionné par les lois, porté devant les tribunaux, n'est qu'un épiphénomène. La culpabilité, beaucoup plus grave, qui n'apparaît pas dans le champ de la conscience explique seule l'universalité de la mort. Les Juifs n'en avaient pas conscience. Seule la Justice de Jésus la révèle. Aucune morale humaine, aucune sagesse, ni même la Loi de Moïse n'a pu affranchir quiconque de la mort. L'Ecclésiaste constate amèrement que le sage et le fou meurent pareillement (2/14-23 ; 6/8). C'est donc que la justice humaine, ou la sagesse humaine restent sous le joug du péché.

⁴ – **Ou alors mépriserais-tu...** Paul suppose que son lecteur, encore récalcitrant pour admettre son état de pécheur, a quand même le sens de la longanimité, de la bonté miséricordieuse du Seigneur. Elle résonne comme un appel discret à toute conscience droite, jusqu'à ce qu'elle vienne à la repentance. C'est toujours l'interrogation de Dieu à Adam : « Où es-tu ? » Et devant le trouble évident de sa conscience et de sa psychologie, toujours la même question : « Qui t'a appris que tu es nu ? Aurais-tu mangé de l'arbre dont je t'avais dit : « Tu n'en mangeras pas ? » (Gen. 3/11). Mais l'homme au lieu de reconnaître devant la Face de Dieu son état de culpabilité, accuse son prochain : « C'est la femme que tu as mise auprès de moi... » Paul dénonce ici le même mouvement d'accusation qui retarde indéfiniment la manifestation de la miséricorde de Dieu, et par conséquent le Salut. Les Ecritures nous révèlent sans ambiguïté qu'il y aura un « jour de la colère », notamment les premiers chapitres d'Isaïe, et Jésus aux filles de Jérusalem (Luc 23/29). Voir aussi le Cantique d'Habacuc, prophétisant au terme d'une poésie inimitable ce jour du Seigneur. « Lorsque que tu auras manifesté ta colère Seigneur, tu te souviendras d'avoir pitié ».

Les hommes d'aujourd'hui reconnaissent parfaitement le désordre de leur psychologie, dans laquelle ils découvrent toutes sortes de « complexes » et même le complexe de « culpabilité ». Il est étrange qu'ils ne passent pas de la notion de « culpabilité » à la notion de « péché », et par suite qu'ils ne voient pas en eux-mêmes la rupture d'alliance avec le Créateur !

-oubliant, ou « ignorant, voulant ignorer ». Paul cherche à déraciner une hypocrisie profondément incrustée dans le coeur humain (Lc. 12/1 ; Mt. 6/11-12). Nous arrivons dès notre naissance charnelle, dans un monde de mensonge et d'hypocrisie, qui nous scandalise très tôt, et dont il faut se garder avec la plus extrême vigilance, comme le Seigneur nous l'indique avec force : « Si ton oeil te scandalise... Malheur au monde à cause de ses scandales... Malheur à celui qui scandalise l'un de ces petits qui croient en moi » (Mt. 18/5-9). La victoire qui triomphe de la mort est le fruit d'une lutte continuelle, menée en toute sincérité et vérité. Voilà pourquoi l'Apocalypse dit : « Au vainqueur je donnerai... » (2/7s).

-repentance, ou « pénitence » gr. « metanoia » mot important s'il en est. C'est en « changeant de mentalité, du point de vue intérieur, de jugement de conscience (meta-noia), que nous passerons de l'esclavage des ténèbres à l'admirable lumière du Royaume, de la servitude sous le pacte de Satan à la Liberté des fils de Dieu (cf. Jac. 1/22-25). Il y eut beaucoup de formes de pénitence dans l'Eglise, et surtout de style de vie, de disciplines diverses ; mais nous n'avons

jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu qui rendra à chacun selon ses oeuvres ⁵.

Section 7 – 2/7-11 - Perspectives sur le Jour du Jugement. Section 7

2/7- A ceux qui, par leur persévérance dans le bien recherchent la gloire, l'honneur et l'incorruptibilité, il donnera la vie éternelle ⁷. **8- A ceux qui, à la suite de la convoitise,**

pas encore vu cette pénitence qui nous amènerait à supprimer toute peur et toute honte, comme cela était au principe, lorsque l'homme et la femme étaient nus l'un devant l'autre, sans « rougir » ; cette pénitence qui nous ramènerait à reproduire le Mystère de Nazareth, ce bel amour conforme à l'Alliance première et virginale. La joie et le bonheur font peur à l'homme charnel, surtout lorsqu'il a une religion qui lui enseigne la résignation à la diminution et à la souffrance comme une vertu. Il est très difficile de se déshabituer de la souffrance et de la mort. Il faut toutefois que les pensées de l'homme s'harmonisent avec celles de Dieu (Is. 55/7-8), pour que le Salut soit effectif.

⁵ – **La dureté de coeur** est l'objet du reproche que Jésus adresse aux Pharisiens qui sont incapables de l'amour fidèle qui fait l'unité de l'homme et de la femme (Mt. 19/10). Il n'y a pas de plus grand obstacle à la réalisation de l'image et de la ressemblance de la Trinité Sainte en la trinité créée. C'est cet état d'adultère que le prophète Malachie reproche aux prêtres « infidèles à la femme de leur virginité » (Mal. 2/13s).

-tu attires sur toi : litt. « Tu thésaurises ». L'idée de trésor est plutôt réservée aux bonnes oeuvres (Lc. 12/32-34).

-Le jour de la colère : Pierre prophétise aussi ce jour de la colère à l'adresse de ceux qui prétendaient que l'histoire ne pouvait avoir ce sens-là, et qui se refusaient à admettre que les royaumes de ce monde allaient vers une chute catastrophique (2^{ème} Ep. ch.3). Ces théories sont aujourd'hui fallacieusement appuyées par des thèses d'apparence scientifique. L'hypocrisie humaine fait feu de tout bois pour éviter la repentance qui pourrait nous sauver. La fin catastrophique de ce monde construit sur la transgression est nettement prévue dans l'Écriture, notamment dans les Oracles contre Ninive, Babylone, l'Égypte, etc, qui pullulent. L'Apocalypse, qui se réalise sous nos yeux, confirme Mt.24 et les ch. parall. de Lc et Mc.

oooooooooooo

Section 7 – **Cette section 7** expose le Jugement de Dieu, exprimé d'une manière très imagée dans le ch.25 de St. Mt. Paul nous ramène aux profondeurs psychologiques, nous montrant que le Mystère du Jugement n'est pas réservé au dernier jour, mais qu'il est l'Histoire elle-même dans son déroulement constant. C'est tout au long de leur existence que les hommes sont appelés à se juger eux-mêmes pour se réajuster à la Pensée de Dieu.

⁷ – **persévérance** : gr. « hupomonè », traduit en général par « patience ». Il désigne la force du rocher qui soutient l'édifice, et qui résiste aux flots déchaînés (Mt. 7/24-28). « Dans le bien » : tous les travaux constructifs sont lents, et demandent beaucoup d'intelligence et de soin. Il en est de même dans la vie spirituelle. Le bien ne fait pas de bruit, et l'Histoire de l'Église montre que les meilleurs serviteurs de Dieu ont été, de leurs temps, mal récompensés de leurs travaux ; mais la désapprobation des hommes n'altérerait pas leur bonheur d'accomplir la Volonté de Dieu.

-gloire, honneur, incorruptibilité : Paul pense à l'honneur que Jésus a reçu du Père, à sa gloire, à son incorruptibilité. C'est la gloire qui vient de Dieu, non pas celle qui vient des

désobéissent à la vérité et s'appuient sur l'injustice, (sur eux) la colère et l'indignation ⁸.
9- Oui, tribulation et angoisse sur la vie de tout homme qui fait le mal, Juif d'abord, puis Grec. 10- Mais gloire, honneur et paix à quiconque accomplit le bien, Juif d'abord, puis Grec. 11- Dieu en effet ne tient pas compte du personnage.

oooooooo

Section 8 – 2/12-16 - Le péché est une transgression d'une loi biologique de la Nature, et non pas la simple désobéissance à une loi positive, telle que celle de Moïse. Ce sont à ces profondeurs que porte le Jugement de Dieu. ^{Section 8}

hommes (Jn. 5/44 ; 12/26, 43). La recherche que Jésus demande est bien celle de la vie (Lc. 11/9-13 ; Mt. 7/14 ; Jn. 8/12). Cette vie incorruptible est liée au sacerdoce nouveau (Hb. 7/15s ; voir aussi 1 Cor. 9/24s).

-il donnera : si cette vie éternelle est le fruit de la recherche de l'homme elle est aussi Don de Dieu. Nous ne pouvons jamais que nous « conditionner » pour recevoir la vie : Dieu est maître de ses dons, et la vie éternelle n'est pas plus entre nos mains que la vie terrestre. Mais cette recherche humaine qui « prépare les voies », est indispensable : Dieu, en raison de sa véracité ne peut donner la vie éternelle à celui qui ne pratique pas intelligemment son Dessein.

⁸ – **à la suite de leur convoitise** : ce mot dénonce la perversion de la personne repliée sur elle-même (cf. ch.3 ; 7/7 ; 13/14 etc.). Le « pour soi » de l'homme déchu le pousse à « sauver sa vie en ce monde » en assurant son conditionnement matériel et social (Lc. 9/24 + parall.). Le déracinement de la convoitise est effectué par la mort du vieil homme (Col. 3/3-11). Le mépris de sa propre vie = de cette vie soumise au péché, est la condition de notre attachement à la Justice du Seigneur par l'application de ses Mystères (Mc. 8/34).

-désobéissent : demeurent non-persuadés, insoumis. L'attitude de refus est l'attitude spontanée de la créature déchue ; c'est pourquoi la mort est universelle. Marie immaculée fut seule première dans l'Amen, dans le « fiat ». Ceux qui disent trop facilement « amen » n'acquiescent, le plus souvent, qu'à des demi-vérités. C'est Jésus qui est l'Amen Véritable (Ap. 3/14).

-colère et indignation : qui ne sont pas des paroles seulement mais des fléaux réels, qui sévissent tout au long de l'Histoire, pour prendre dans les derniers temps une intensité toute particulière et terrifiante. C'est à vrai dire l'état de morbidité et de mortalité de l'homme.

Il est très consolant d'entendre Paul nous affirmer la fidélité de l'assistance de Dieu et son accord avec l'homme en recherche de la gloire incorruptible manifestée en Jésus-Christ. Cela nous confirme dans l'interprétation stricte que nous donnons aux promesses de Jésus (Jn. 5/24 ; 7/37-38 ; 8/12, 31-32, 51 ; 11/25-26).

oooooooooooo

Section 8 – Paul développe l'idée du jugement et montre que l'état d'angoisse et d'ambiguïté de l'homme appelle la pleine lumière qui n'est qu'en Jésus-Christ. Cette inquiétude de la conscience universelle montre que la créature humaine a transgressé une LOI inscrite dans la nature (v.14) et dans les « secrets des coeurs » (v.16). Cette LOI n'est autre que l'Evangile fondamental, déjà réalisé en Jésus, et pleinement manifesté lors de sa Parousie. Le seul JUSTE est Jésus, puisqu'il a pleinement triomphé de la mort : « Le prince de ce monde n'a aucun empire sur moi ». Or il est fils de Dieu et fils d'une maman vierge. Inversement tous les peuples de la terre sont issus de la transgression de la virginité et sont sous l'empire de la mort (Hb. 2/14). Qu'est-ce à dire, sinon que la LOI spécifique de la nature humaine n'est autre qu'une génération sainte dont Jésus est le Type ? Cela implique donc une sexualité autre que

2/12- Tous ceux, en effet, qui ont péché sans la loi périront aussi sans la loi ; et ceux qui ont péché sous la loi par la loi seront jugés ¹². 13- Il ne suffit pas, en effet, d'écouter la loi pour être juste aux yeux de Dieu, il faut l'accomplir pour être justifié ¹³. 14- En effet, lorsque les peuples qui n'ont pas de loi accomplissent par nature les prescriptions de la loi, ces gens-là, qui n'ont pas de loi sont à eux-mêmes leur propre loi ¹⁴. 15- Ils prouvent

génitale, mais expressive de l'amour. C'est la Foi au Christ fils de Dieu et fils de vierge qui révèle à la conscience chrétienne le sens de la disposition naturelle et universelle de la Virginité comme sceau de l'Alliance première et éternelle avec le Créateur. Et tant que cette Loi, transcendante à celle de Moïse, n'est pas découverte – ou redécouverte, la conscience humaine est nécessairement torturée par l'angoisse, même avec le soutien provisoire de la Loi mosaïque, ou des diverses lois civiles que les peuples se sont données pour subsister devant la menace de la mort.

¹² – **ceux qui ont péché sans la loi** : Paul vise nettement la Loi de Moïse, donnée par faveur divine au seul peuple juif. La Loi de Moïse précise certains points de la loi naturelle. Paul semble ignorer que les autres peuples ont aussi leurs lois et leurs traditions, dont certaines se rapprochent beaucoup de celles de Moïse. Il n'est pas dit que ces lois ne dérivent pas d'une certaine « révélation », car les peuples ont eu aussi leurs sages et leurs prophètes. Mais ce n'est pas la révélation explicite donnée en Israël, et confirmée ensuite par le Verbe de Dieu lui-même en sa visite.

-périront sans la loi : le futur employé ici par Paul a le sens du futur hébreu : il signifie ce qui se passe habituellement, jour après jour, dans cette humanité qui ne cesse de se reproduire charnellement pour descendre à la fosse de perdition. Ils périssent sans la loi = sans être instruits par la loi sur la cause de leur mortalité et sans recevoir non plus l'espérance explicite d'un Sauveur. Cela signifie clairement que le péché qui est à l'origine de la mort n'est pas seulement la transgression d'une loi positive, mais d'une disposition de la nature, antérieure à toute loi.

-par la loi seront jugés : par la révélation mosaïque l'homme a déjà l'immense avantage de savoir pourquoi il meurt – dans la mesure où il connaît et comprend la Loi de Dieu ! Car le « péché qui conduit à la mort » (Ia. Jn.5/16s) n'apparaît pas immédiatement à la conscience de tout Juif, tant s'en faut ! Cependant, toutes les paraboles, symboles, pratiques et rites de l'Ancienne Loi deviennent clairs par le Mystère de l'Incarnation du Verbe où nous est révélée la Justice, et par voie de conséquence le péché (Jn. 16/8-10). Dès lors nous pouvons nous juger par l'Evangile, « qui est comme le miroir de notre génération », comme le dit si bien l'Apôtre Jacques (1/23-24). Ainsi, pour avoir la vie en plénitude, il ne suffit pas de se juger à la lumière de la loi, mais bien à celle de l'Evangile de Jésus fils de Dieu par l'Esprit de sainteté.

¹³ – Paul enseigne par ailleurs que l'homme ne saurait être justifié par les oeuvres de la loi, mais par la foi seulement. Comment donc dit-il ici : « ceux qui accomplissent la loi seront justifiés » ? Tout d'abord la phrase est au futur : ils ne sont pas encore justifiés. Ils obtiennent seulement la justification provisoire de la loi, qui les met sur la voie de la vraie Justice. Ainsi en fut-il des « gloires de l'humanité » qui nous ont donné le Sauveur.

¹⁴ – **les peuples qui n'ont pas de loi** = pas de révélation analogue à celle de Moïse. Il faut observer toutefois que la plupart des peuples ont toujours observé des rites de purification et offert des sacrifices à la Divinité. Tous ont eu la notion de péché et de souillure, comme étant à l'origine des maladies et de la mort. Cette notion est universelle, sous-jacente à la diversité des superstitions rituelles. La peur et la honte sont aussi des composantes universelles de la bio-psychologie humaine, conformément à Gen. 3/7-10. Les coutumes qui règlent la vie sexuelle

donc que l'objet de la loi se trouve inscrit dans leur coeur même, grâce au témoignage de leur conscience, dont les raisonnements, tour à tour les condamnent ou les approuvent ¹⁵, 16- en ce jour où Dieu jugera les secrets des hommes, selon mon Evangile par Jésus-Christ ¹⁶.

sont universellement – ou presque ? – sous le signe de la honte. La peur est le principal mobile qui pousse les hommes à sortir de leur paresse. On pourrait citer une infinité d'exemples. Tout cela nous montre bien que le péché qui conduit le Genre Humain à la fosse de perdition est partout le même et qu'il affecte avant tout la vie sexuelle et la génération.

-sont à eux-mêmes leur propre loi : ce qui signifie d'abord que la Loi mosaïque est conforme à la nature dans ce qu'elle a à la fois de noble et de pécheur. Ensuite, dans un sens plus profond, ce texte signifie que la nature elle-même, indépendamment de toute spécification de religion ou de civilisation, porte gravée en elle la Loi spécifique qui peut la sauver. Mais cette Loi, pourtant divinement simple, n'apparaît pas à la conscience humaine tant qu'elle demeure aveuglée par Satan.

¹⁵ – Paul n'enseigne pas que les hommes, par leur conscience, ont une idée précise du péché ; mais seulement qu'il y a une recherche qui essaie d'approuver le comportement choisi ou subi dans une situation particulière. La morale Juive est elle aussi sous le signe d'une malédiction, c'est-à-dire de l'angoisse (Gal. 3/10). Le trouble et l'indécision du jugement moral montre assez que nous sommes tombés au-dessous de notre véritable Loi, de la Norme de la Paix (Can. 8/10). Cette recherche angoissée s'accompagne toujours du sentiment de culpabilité, que le rite sacrificiel lève provisoirement.

Ce qui est vrai au point de vue personnel l'est aussi au niveau des nations et des civilisations. Il y a des périodes de stagnation, de respect des lois établies ; puis des périodes de « remise en question », des périodes révolutionnaires, où les lois établies sont renversées comme « réactionnaires » ou périmées, et remplacées par d'autres qui n'établissent pas, en général, un ordre meilleur, en tout cas qui n'empêchent ni la morbidité ni la mortalité. Ce sont seulement de nouveaux tabous qui sont substitués aux anciens : les idoles changent de déguisement comme le serpent change de peau.

La révélation de Jésus-Christ fils de Dieu a mis en doute la valeur de l'ordre patriarcal mosaïque qui subsistait en Israël depuis 1300 ans, et même depuis Abraham. En se répandant dans le monde les chrétiens ont été des contestataires et des destructeurs des ordres religieux, sociaux et politiques qui régissaient les « civilisations » et les « nations ». Toutefois, ils étaient loin d'avoir atteint cette pleine libération, dont Paul parle aux Galates : « C'est par une authentique libération que le Christ vous a libérés » (5/1). L'Histoire de l'Eglise montre – avec quelle évidence ! – les crises douloureuses de la conscience chrétienne : elle a rejeté une grande partie de l'Ordre Mosaïque donné pour régler les générations pécheresses, mais elle n'a pas su discerner le péché qui réduit la nature humaine sous l'esclavage de Satan et de la mort. La « recherche » d'un jugement moral en pleine justesse par rapport à la Volonté du Père durera jusqu'à ce « Jour » du Seigneur, présenté dans le v.16 suivant. C'est alors que l'Evangile resplendira de toute sa force, pour que tout comportement humain soit établi sur les mystères de la Foi, et ce sera la « régénération » annoncée en Mt. 19/28.

¹⁶ – Ce v.16 nous permet en effet de conjecturer que la pleine libération de la conscience humaine coïncidera avec le Jour du Seigneur : il donnera raison à ceux qui ont gardé sa Parole dans toute son intégrité, et ceux qui ne l'auront pas gardée ainsi seront confondus par cette même Parole (Jn. 12/48). Il sera alors manifeste que les plus profondes aspirations des coeurs coïncident avec le Dessein de la Trinité Créatrice, tel qu'il fut réalisé en Jésus-Christ, dès le moment de sa conception spirituelle et virgine, jusqu'au moment de son ascension à la droite de Dieu.

Section 9 – 2/17-29 - Le danger du pharisaïsme : le Juif qui s'appuie sur la circoncision et la Loi risque de s'illusionner lui-même : la justice purement légale ne justifie pas l'homme aux yeux de Dieu. Section 9

oooooooooooo

Section 9 – Tout le premier paragraphe, 17-24 est une seule question commandée par le premier mot grec : « Si donc, toi qui es Juif... » Tout est donc au conditionnel, et le centre de la pensée est au v.21 : « Mais si, voulant enseigner l'autre, tu ne t'enseignes pas toi-même ? » Le grand amour que Paul porte à ceux de sa race (cf. 9/1-5) ne l'aveugle pas sur leurs défauts habituels, dont les nations ont toujours souffert. (Au Moyen Age il était courant que les usuriers juifs prêtassent à un intérêt supérieur à 80%, et parfois jusqu'à 120% !) Après cette critique d'un comportement hypocrite, la vraie réponse est donnée dans les v.25-29.

Toutefois, il faut admettre qu'il y eut en Israël des hommes pieux, des sages et des saints. Certains « Rabbis » étaient tout à fait remarquables de toutes les vertus déjà « chrétiennes » ; il suffit de lire le livre de l'Ecclésiastique. Et c'est dans la lignée de David que la Foi a dépassé et accompli la Loi, et que la génération est devenue sainte pour nous donner le Christ.

2/17- Toi donc, Juif, qui tire ton nom de la loi, qui te repose sur elle, qui te glorifie en Dieu¹⁷, 18- connais son dessein, discerne le meilleur, tirant ton assurance de la loi¹⁸, 19- tu te persuades d'être le guide des aveugles, la lumière dans la ténèbre, le pédagogue des insensés¹⁹, 20- le maître des gens simples, possédant la formulation de la science et de

Aujourd'hui, où il ne se passe pas de jour où le monde entier ne parle d'Israël et garde les yeux fixés sur cette Terre du rassemblement, il faut penser que ce peuple n'aura vraiment paix, liberté et sécurité que dans sa conversion à Jésus-Christ. C'est d'ailleurs avec cette conversion, obtenue dans les circonstances extrêmement dramatiques de l'invasion de la Palestine par les forces de l'Antichrist, que sera amenée la fin du siècle, suivie de l'inauguration du Règne du Seigneur Jésus sur la Terre.

¹⁷- **Toi donc qui es Juif...** Le mot « Juif » n'a aucun sens péjoratif ; il désigne le fils d'Abraham, l'Hébreu. C'est une grande gloire d'appartenir au peuple choisi par le Créateur du ciel et de la Terre, qui nous a donné le Sauveur de l'Humanité. Il faut reconnaître loyalement la supériorité de la race juive, surtout lorsqu'elle se conforme aux enseignements de son Dieu. Ce qui est supérieurement étonnant, c'est qu'elle ait subsisté, malgré sa dispersion et ses innombrables épreuves, avec sa langue, ses traditions, sa culture, et son intégrité raciale. Ce seul fait que l'Histoire enregistre avec évidence montre que le rôle de ce peuple singulier dans la Rédemption du monde est le fait d'une intervention spéciale et permanente de la Divine Providence.

Il semble bien que, dès le début de ce chapitre Paul avait présent à la pensée le Juif, si enclin à juger et à critiquer les autres peuples. Ici, il le prend ouvertement à parti. Paul voudrait bien que ses frères de race fassent le même cheminement que lui pour trouver la vraie justice en Jésus-Christ. Toutefois l'Apôtre dénonce - sous le personnage du Juif - toute tendance à légiférer et à moraliser chez ceux qui ont le malheur d'appartenir à une caste supérieure, ou à un « ordre religieux », chrétien ou non, dans les normes d'une justice légale extérieurement impeccable, ils peuvent aussi s'illusionner eux-mêmes, et oublier que sous leurs habits et couverts par leurs privilèges, ils sont fils d'Adam comme les autres hommes, ils appartiennent à une race déchue et sont aussi tributaires de la Miséricorde de Dieu, pour obtenir de lui le Salut. **-qui te glorifies en Dieu** : C'était le privilège unique d'Israël, comme le chante le ps.147 : « Pas un peuple qu'il ait ainsi traité, pas un qui ait connu ses jugements ». La culture biblique est essentiellement théocentrique, et la Justice biblique est la référence de la créature à son Dieu et Créateur. Ce sont là les fondements que tout chrétien doit admettre à la base même de sa Foi, et cela nous vient d'Israël.

¹⁸ – **connais son dessein** : Non pas d'une connaissance parfaite, sinon, « ils n'auraient pas crucifié le Seigneur de la gloire » (1 Cor. 2/8). Mais ils savaient que Dieu avait un plan de Salut pour le monde et en particulier pour son peuple. C'est toute l'espérance messianique et prophétique.

¹⁹ -**guide des aveugles, lumière...** : d'une certaine manière, c'était vrai. Le monothéisme Juif était à lui seul infiniment plus cohérent que toutes les philosophies et tous les cultes païens. Les Juifs en étaient pleinement conscients. Ils faisaient de nombreux prosélytes, qu'ils enchaînaient malheureusement à leurs traditions en leur transmettant la Loi. Jésus leur en fait le reproche en Mt. 23/15. Il disait aussi : « J'ai été envoyé aux brebis perdues de la maison d'Israël », ce qui signifie qu'Israël, par l'assistance de la Loi, isolé des influences délétères de l'idolâtrie, aurait dû atteindre une certaine perfection, une certaine sainteté, qui lui eussent permis de reconnaître et d'accueillir Celui qui lui était envoyé. Mais les Brebis d'Israël étaient « perdues », et les officiels de la nation sainte ne se sont pas laissés persuader par la prédication de Jean-Baptiste (Mt.

la vérité dans la loi ²⁰, **21- mais si, prétendant enseigner l'autre, tu ne t'enseignes pas toi-même ? Toi qui dis « Ne vole pas », si tu voles ?** ²¹ **22- « Ne commets pas l'adultère », si tu commets l'adultère ? Tu as les idoles en horreur, si tu pilles les temples ?** ²² **23- Toi qui te glorifies dans la loi, si, en transgressant la loi, tu déshonores Dieu ?** ²³ **24- « Le**

21/28-32). Il n'y eut qu'un « petit reste », dans la lignée de David, d'abord et ensuite parmi un nombre relativement restreint de disciples. Ainsi, sans avoir vraiment compris l'esprit de la Loi et des Prophètes, ils avaient la fierté de leur vocation. Il en est de même de nombreux chrétiens qui sont fiers d'appartenir au Christ, quoiqu'ils ne comprennent pas encore toute la Foi jusqu'en ses ultimes applications pratiques. Si donc nous avons une « mission » : « Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie », sachons aussi approfondir notre foi jusqu'à ce qu'elle atteigne la plénitude qui enlève les promesses.

²⁰ – **La formulation de la science et de la vérité** : Gr. « morphè ». La science et la vérité sont incluses sous les symboles et les pratiques légales. Les Juifs véhiculaient la lettre d'une tradition, d'une révélation dont ils n'avaient ni la clé ni l'intelligence. C'est le Christ, comme dit saint Paul, qui est l'esprit de la Loi = qui explicite toutes les énigmes de l'Ancien Testament (cf. les ch.3 et 4 de la 2^{ème} aux Cor.).

²¹ – **l'autre** : le prochain. Paul désigne sans doute le « craignant Dieu », le païen qui a reconnu la supériorité du Judaïsme. Les Juifs avaient à progresser sérieusement dans l'intelligence des Ecritures pour y découvrir le Christ (Jn. 5/46-47 ; Mt. 22/29). Ils scrutaient cependant les Ecritures, qu'ils connaissaient très bien de mémoire. Que dire des chrétiens qui connaissent si peu les Ecritures et qui sont entièrement ignorants des langues sacrées ? L'Eglise a la mission de prêcher, sans doute, mais aussi de prendre conscience du Bon Dépôt qu'elle a reçu des Apôtres ; lorsque tout sera clarifié et compris, le Salut sera tout proche. « Il illuminera les profondeurs des ténèbres ».

²² – Ces reproches portent aussi, hélas, sur les chrétiens, et leur prétendue « civilisation » ! Ils ne furent pas tous des saints, comme ils en avaient en principe la vocation dès leur Baptême ; et c'est pourquoi leur comportement violent, rapace et lubrique a fortement « scandalisé » les nations païennes. Ce fut ainsi un grand retard apporté à la Rédemption du Genre Humain par ceux qui auraient dû en être les messagers ! Nous devons déplorer amèrement tout cela, tout comme Paul déplorait en son temps les déficiences de ses frères.

-tu pilles les temples : ou tu « souilles les temples », tu commets le sacrilège. Allusion aux commerces de statues précieuses où les Juifs excellaient sans scrupule. La chose pouvait évidemment scandaliser les païens qui faisaient grand cas de leurs idoles.

²³ – **Tu déshonores Dieu** : Il n'est pas inutile de rappeler au Juif – et au chrétien – que le Législateur divin est transcendant à la Loi ! La lettre de la Loi tue lorsque la Pensée du Législateur, que la Loi devrait exprimer, n'est plus comprise. Mais l'application des préceptes fortifie dans la foi et sanctifie celui qui en a l'intelligence. Jésus se heurta violemment à diverses pratiques routinières et superstitieuses de ses contemporains, notamment celle du Sabbat, observé servilement. Il posa le principe libérateur qui vaut pour toute morale positive : « Le Sabbat est fait pour l'homme et non l'homme pour le Sabbat ». Il nous invite, non pas à mépriser la Loi, mais à en découvrir la valeur toute relative. La Loi est provisoire ; elle est solidaire de l'ordre charnel, dont elle empêche l'effondrement. Il en est de même des divers règlements ecclésiastiques donnés dans l'Eglise, jusqu'à ce qu'advienne la Loi parfaite qui apporte avec elle toute libération. La vie spirituelle se simplifie grandement lorsque l'on sait que c'est la dureté de coeur qui déshonore Dieu ; et que Dieu n'est glorifié en définitive que par l'amour et la miséricorde, car Dieu est Amour. De fait, les pratiques extérieures n'ont qu'une

Nom de Dieu, en effet, à cause de vous, est blasphémé parmi les païens », cela n'est-il pas écrit ? ²⁴

25- La circoncision, en effet, ne vaut que si tu accomplis la loi, mais si tu transgresses la loi, la circoncision équivaut au prépuce ²⁵. 26- Si l'incirconcis observe

valeur relative, et l'amour doit passer par dessus tout (la Jn. 4/6-7, 10 etc.) C'est bien cette épître de Jean qui donne la clé de la Loi divine, car c'est l'amour qui réalise en la créature humaine l'image et la ressemblance divines.

²⁴ – **Le nom de Dieu...** : La citation est d'Is. 52/5. Le prophète parle dans un contexte différent : Dieu se trouve offensé de la défaite et de la captivité de son peuple, et les blasphèmes des nations sont des cris de triomphe des ennemis d'Israël. Ces choses sont arrivées en figure. Paul voit toute la portée du Texte Sacré : et il y ajoute « à cause de vous ». En transgressant la Loi de Dieu, Israël reste asservi aux puissances infernales, tout comme les autres peuples, lesquels dédaignent ceux qui ne se conduisent pas mieux que les idolâtres. Les infidélités d'Israël ont profané le Nom de Dieu parmi les nations. Il en fut hélas, de même des chrétiens, qui ont scandalisé les peuples en agissant avec violence et injustice. D'ailleurs les pires ennemis des Missionnaires ont été les chrétiens eux-mêmes... L'histoire raconte toutes sortes de choses déplorables à ce sujet, et il convient d'en prendre conscience pour en demander pardon à Dieu, et prier, pour que de pareils désordres ne se reproduisent plus.

²⁵ – A partir de ce v.25 Paul essaie d'amener le Juif à une parfaite sincérité envers lui-même. C'est également ce que Jésus nous demande dans le Sermon sur la Montagne (Mt. 6/9-17) ; et je ne vois pas d'autre moyen que cette sincérité envers soi-même pour amener sur terre ce culte en Esprit et en Vérité qui sanctifiera le Nom du Père.

-la circoncision fut prescrite à Abraham comme signe de l'Alliance que Dieu entendait conclure avec lui et avec sa descendance (Gen. 17/1, 9-14). Le signe corporel, l'ablation du prépuce, est de lui-même indifférent, quoique très concret si on en comprend le sens spirituel : ce qui compte c'est le sens du mot « circoncision » dans l'Ecriture, et tout spécialement sous la plume de Paul. Le mot « circoncision », en effet, désigne non seulement l'ablation du prépuce, mais tout le peuple Juif ordonné par la Loi. La circoncision – celle donnée à Moïse - désigne donc « **l'ORDRE DE LA LOI** ». Par ce signe de la circoncision, Dieu autorise le mâle à transmettre la vie, à s'insérer, lui et sa descendance dans la race élue, pour en observer les préceptes, dont les plus importants sont le Décalogue (Ex. 20/1-17 et parall.), la Pâque, le Sabbat, les principales fêtes, et la transmission aux enfants des Traditions reçues des Pères (Ex. ch.12-13 ; Deut. 6/6s, etc.), le rachat du premier-né avec le sacrifice pour le péché, la purification de la femme (lév.12), et les lois sacrificielles prescrites par le Lévitique. Moyennant ces dispositions, la paternité charnelle est élevée à la dignité du patriarcat sacré, placé sous le contrôle et l'assistance du Sacerdoce d'Aaron. Cette économie de la Loi assure ainsi, malgré le péché de génération qu'elle fortifie en quelque sorte, un certain équilibre humain ; l'expérience le prouve, ne serait-ce que par la permanence jusqu'à nos jours de la race Juive. Les promesses de Dieu, liées à l'observation des préceptes de l'Ordre de la Circoncision sont la paix politique, la victoire sur les ennemis, la santé, les longs jours, et la prospérité matérielle. L'Ordre de la Foi est tout autre chose : il est régenté par le Sacerdoce de Jésus-Christ qui n'est plus celui d'Aaron, mais celui de Melchisédech. Les promesses de la Foi sont la vie impérissable et le Royaume de Dieu. Il est évident que l'on ne peut appartenir aux deux ordres à la fois : car ils s'excluent l'un l'autre. Il n'est pas possible d'accéder à l'Ordre de la Foi et de la vie impérissable sans avoir vu nettement l'importance et les limites de l'Ordre de la Loi, et surtout sans avoir discerné clairement le péché de génération en fonction duquel l'Ordre de la Loi a été établi.

les justifications de la loi, son incircision ne lui sera-t-elle pas comptée comme circoncision ? ²⁶ 27- *Et il te juge l'incircis de nature qui accomplit la loi, toi qui transgresses la loi à travers lettre et circoncision* ²⁷. 28- *Juif, on ne l'est pas dans ce qui se voit, circoncis, non dans ce qui se voit, dans la chair ; 29- mais le Juif dans le secret, le circoncis de coeur, dans l'esprit, non dans la lettre, voilà celui qui reçoit louange, non des hommes mais de Dieu.*

-devient prépuce : le Juif transgresseur des préceptes retombe dans l'hostilité, dans la non-alliance de l'homme païen, sous la colère de Dieu. Il en est de même pour le baptisé qui transgresse les « promesses de son baptême » et qui retombe dans l'ordre charnel.

²⁶ – **les justifications de la Loi** : Il ne s'agit pas des préceptes seulement, mais de l'esprit des préceptes, qui seul peut justifier l'homme : c'est ce que Jésus dit aux Pharisiens, lorsqu'il leur reproche, tout pointilleux qu'ils soient sur des observances extérieures, d'avoir négligé l'amour, le jugement et la miséricorde (Mt. 23/23). Ainsi même l'Ancienne Alliance comportait une justification qui transcendait la justice légale.

²⁷ – **et il te juge** : par sa conduite, en face de laquelle tu es confondu. La Loi n'a rien conduit à la perfection, puisque nombre de ses ressortissants étaient inférieurs aux barbares. Malheureusement la Nouvelle Alliance, hormis les Apôtres et les Martyrs, n'a pas conduit non plus l'ensemble des chrétiens à la perfection. Pourquoi ? Parce qu'elle n'a été comprise ni dans sa profondeur, ni dans son intégrité. Les chrétiens ont intérêt à tenir compte de ceux qui les jugent et dénoncent leur mauvaise foi, car le monde exige du chrétien qu'il soit parfait, selon l'Évangile.

oooooooooooooooo

CHAPITRE 3 – Argument : Quel que soit le système religieux dont ils se réclament, les hommes ont le plus grand besoin de Rédemption (1-20), laquelle leur est offerte gratuitement par la Foi en Jésus-Christ.

Section 10 – 3/1-8 – Le Juif incrédule est confondu par la fidélité de Dieu. ^{Section 10}

3/1- Quel avantage donc à être Juif ? Quelle est l'utilité de la circoncision ?¹ 2- Immense avantage à tous égards, et tout d'abord les paroles de Dieu leur ont été confiées (...)² 3- Quoi donc ? Si certains n'ont pas cru, leur infidélité va-t-elle anéantir la fidélité de Dieu ?³ 4- Certes non ! Que Dieu soit reconnu vrai et tout homme menteur, selon qu'il est écrit :
**« De manière que tu sois justifié dans tes paroles,
« et que tu triomphes lorsque tu passeras en jugement ».⁴**

^{Section 10} – Rejoignons la perspective de l'Apôtre. Il touchait du doigt, si l'on peut dire, quelque chose qui est devenu loin de nous : l'incrédulité officielle et aberrante de ce peuple qui, après avoir rejeté et condamné le Seigneur Jésus, s'est obstiné malgré les miracles et les prédications qui suivirent sa Résurrection et l'effusion de l'Esprit-Saint. Paul souffrait atrocement de cette incrédulité, équivalente à une apostasie (Rom. 9/1-5). C'est là un scandale énorme, car les païens disaient : « Pourquoi croirions-nous en lui, puisque le peuple qui était préparé par les prophètes l'a rejeté ? Il convient de surmonter ce scandale en deux étapes :

- 1- En reconnaissant que Jésus est le Messie et le Sauveur promis, malgré sa condamnation et son rejet par Israël.
- 2- En affirmant que l'appel lancé par Dieu aux hommes, pour qu'ils entrent dans les voies du Salut, atteindra Israël, qui sera convaincu de péché.

Cependant, tant qu'il demeure dans son obstination et son incrédulité, le Juif risque fort de sombrer dans le péché contre l'Esprit : une mauvaise foi qui nargue la bonté miséricordieuse de Dieu. C'est ce processus psychologique mortel que met en évidence cette Section 10.

¹ – **Quel avantage...** : Si les Juifs sont aussi pécheurs que les autres hommes, ont-ils encore quelque avantage sur eux ? Oui, Paul parle ici du premier de ces avantages : « Les paroles de Dieu leur ont été confiées ». C'est le plus grand, duquel découlent les sept autres qui seront énumérés au ch. 9/4-5.

² – **à eux** : ou « **leur** », n'est pas dans le texte grec ; mais l'idée est évidente. Si « les paroles de Dieu ont été confiées », c'est que leur intérêt dépasse infiniment le seul peuple juif et son histoire : elles visent l'humanité entière ; Paul le montrera, en citant les prophètes, dans le ch.10. Mais cet immense avantage d'avoir reçu le premier les paroles de Dieu, est rendu inutile par le fait de l'incrédulité présente de ce peuple à l'égard de son Messie et Roi, Jésus.

³ – **Si certains...** : Le mot est volontairement restrictif : en fait c'est la majorité qui n'a pas cru ; c'est la Nation, dans son ensemble, qui a suivi ses représentants officiels. Voir Mt. 23/27-28, et Dan. ch.9. Jésus pleure sur Jérusalem et prophétise son incrédulité jusqu'à la fin du temps des Nations, et le Prophète exprime sa douleur devant l'incrédulité générale.

⁴ – **que Dieu soit reconnu vrai** : véridique, entre la parole prophétique et l'Histoire ; entre ses promesses et leur réalisation pour ceux qui lui ont fait l'honneur d'y adhérer de tout leur cœur. Véridique aussi, dans un sens ontologique, qui ne dépend pas de l'Histoire, dans la cohérence entre la Nature, ouvrage de ses mains, et l'Écriture qui en donne le sens, véridique surtout en Jésus, Dieu le Verbe incarné qui est la démonstration vivante de la Vérité.

5- Et si notre injustice met en évidence la justice de Dieu, que dirons-nous ? Dieu ne devient-il pas injuste de manifester sa colère ? (Je parle selon l'homme...)⁵ 6- Certes non ! Car alors comment Dieu jugerait-il le monde ?⁶ 7- Et si la vérité de Dieu surabonde pour sa gloire à cause de mon mensonge, pourquoi dès lors suis-je encore jugé pécheur ?⁷ 8- Oui, telle est bien la calomnie que certains profèrent contre nous, lorsqu'ils nous font dire : « Faisons le mal pour qu'advienne le bien ». Juste est la condamnation de ces gens-là.⁸

L'homme est « menteur », ce qui signifie d'abord « décevant », et ensuite « hypocrite ». Il fait semblant de croire, comme ces Juifs qui venaient à Jean avec des sentiments doubles, et qui se font traiter de « race de vipères ». Ils affichent une certaine « religion », mais « ce peuple m'honore des lèvres alors que son coeur est loin de moi » (Mc. 7/7-9). Il s'agit ici de l'homme charnel, car la grâce de Dieu, en Jésus, rend l'homme « vrai », et le ramène à l'idéal que son Créateur avait proposé pour lui ; idéal que nous voyons réalisé en Jésus, dès sa conception virginale.

-selon qu'il est écrit : citation du ps. 51/6. Le psalmiste fait l'hypothèse que Dieu soit mis en jugement. Il le fut, en Jésus comparaisant devant le Sanhédrin, et reconnu vrai en sa Nature Humaine comme fils de Dieu, par la preuve irréfutable de sa Résurrection et de son Ascension. Voir les « Impropères » du Vendredi-Saint, qui sont la réponse de Dieu au jugement des hommes.

⁵ – **et si...** : Paul se met à la place de l'homme (ici du Juif) incrédule, confondu devant l'évidence de la Vérité de Dieu, mais qui veut à tout prix avoir raison dans son mensonge. Cette duplicité n'est pas que hypothétique : elle est inscrite au plus profond de l'homme charnel qui se glorifie de son état de pécheur. Jésus voit en effet cette influence de l'Ange révolté dans les « pensées des hommes » : « Arrière Satan, tes pensées ne sont pas celles de Dieu, mais celles des hommes » (Mt. 16/23).

L'Apocalypse nous révèle cette incrédulité permanente de l'humanité, qui, tout au long de l'Histoire refuse de reconnaître la Main de Dieu, dans les châtements qui la frappent. Il n'y a pas d'autre solution pour l'homme que de reconnaître loyalement son état de pécheur lorsque « Dieu brandit sa colère ».

⁶ – Après avoir « parlé selon l'homme (charnel) », sans prendre sa révolte à son compte, Paul proteste aussitôt contre le caractère blasphématoire d'une telle proposition : « Dieu serait-il injuste ? » L'Écriture enseigne que Dieu « juge le monde en toute justice, en toute droiture » (ps. 96/10 ; 98/9, etc.) Dieu est la Justice même : voilà un axiome rigoureusement sûr pour nous guider dans notre marche vers la Vérité. Le malheur général du Genre humain est la manifestation très certaine d'un état de péché qui outrage violemment la Majesté et l'Amour de la Trinité Sainte. Si nous avons le sens de la Nature humaine, telle que Dieu l'a voulue, nous mourrions de chagrin à la vue de ce que nous sommes devenus par le péché.

⁷ – Paul reprend ici le raisonnement charnel de l'homme pécheur, qui renforce encore ce qu'il a dit au v.5 ; en disant « mon mensonge », il se reconnaît pécheur, et s'en glorifie. La persévérance dans le péché, en face de la Justice de Dieu, et surtout de sa Miséricorde manifestée en Jésus-Christ, est une véritable absurdité. C'est donc bien l'homme qui, dans la cas de la damnation, choisit et fait lui-même son propre malheur.

⁸ – Paul fait ici allusion à ses détracteurs Judaïsants qui refusaient de comprendre ce qu'est la véritable liberté chrétienne. Paul admirait l'ampleur de la Miséricorde salvatrice de Dieu, en écrivant : « Là où le péché a abondé, la grâce a surabondé » ; et ses ennemis, en ricanant contre lui, concluaient faussement : « Il nous dit de pécher pour que la grâce surabonde ». Ce

Section 11 – 3/9-20 – L'Écriture démontre que tous les hommes sont sous le joug du péché.

3/9- Alors quoi ? Allons-nous nous mettre en avant ? Ah ! pas du tout ! Car nous avons établi que Juifs et Grecs, tous, nous sommes sous l'emprise du péché,⁹ 10- selon qu'il est écrit :

« Pas un qui est juste, pas un seul !¹⁰

11- « Pas un qui soit intelligent et qui cherche Dieu !¹¹ (Ps. 14/2s)

qui est infiniment regrettable, c'est que de telles interprétations erronées aient paru sous la plume de certains chrétiens égarés...

oooooooooooo

⁹ – **Allons-nous nous mettre en avant ?** Par « nous », Paul se déclare solidaire des Juifs. En fait, le Juif est déjà convaincu d'erreur par le paragraphe précédent ; s'il persévère dans l'incrédulité, il accroît sa culpabilité. La question semble donc superflue ; mais il manque encore au Juif un argument suprême, celui de l'Écriture qui lui révèle qu'il est pécheur, lui aussi, comme les païens incirconcis.

¹⁰ – **sous l'emprise du péché** : Gr. « upo », sous le péché. Jean est plus sévère (Ia. 5/19) : « Le monde entier gît sous le Mauvais » ; de même Luc rapportant les Tentations du Christ, en 4/6. Il est remarquable que Paul ne mentionne pas le Diable dans toute cette épître aux Romains, si ce n'est en 16/20, pour annoncer sa défaite. L'Apôtre suppose que la Foi qu'il expose a déjà remporté la pleine victoire sur lui, et déjoué toutes ses ruses : ce n'est donc pas la peine d'en parler. En fait il ne prévoyait peut-être pas encore d'une manière formelle l'apparition de l'anti-Christ dans l'Église, venant altérer l'Évangile. Plus tard, en Eph. 6/10s. il exhortera les chrétiens au Combat contre les « régisseurs de ce monde de ténèbres et contre les esprits mauvais répandus dans les airs ».

-péché : « amartia ». Quel est le sens de ce mot ? Ici Paul nous donne plusieurs caractéristiques du péché : injustice (10), oubli de Dieu et impiété (10, 18), homicide (13, 15) perversité, corruption du langage (13, 14). Ce passage arrive à la fin d'un long raisonnement qui a commencé en 1/18. Il ne faut donc pas oublier ce qui a été dit précédemment sur l'idolâtrie, la dépravation sexuelle, l'orgueil pharisaïque. Le péché est un malheur terrifiant ; le comportement horrible dénoncé ici par l'Écriture n'est que l'aspect extérieur du vice secret, que la justice légale ne peut ôter ni guérir, et qu'elle ne peut même pas camoufler. Paul enseigne l'universalité de cet état déficient et pervers ; il faut donc trouver à l'origine de cet état un comportement universel. C'est ainsi que l'on dégage l'idée du péché « originel », racine de tous les autres. Ce serait s'illusionner que de le rapporter aux seuls premiers parents du Genre humain. Le péché « originel » est celui qui vicie tout l'homme depuis sa conception, comme les conciles l'ont toujours enseigné. Jésus ne parlait pas du « péché originel », mais de « génération adultère et pécheresse », ou encore « dévoyée et pervertie ». Avec Jean-Baptiste, il traitait de « races de vipères » les élites religieuses et sociales de cette génération... Que celui qui a des oreilles entende ! Il est étrange de constater ceci : on admet fort bien qu'il faille purifier l'enfant qui vient de naître par le Baptême, mais l'on a pas l'idée de contester le mode de génération qui l'a appelé à la vie ! Il faut être logique : est-ce l'enfant qui est coupable ou ses parents ?...

¹¹ – **qui soit intelligent, qui cherche Dieu.** Parole précieuse entre toutes : elle nous révèle la finalité de l'intelligence humaine : c'est la connaissance de Dieu (Jn. 17/3) ; elle passe par l'Humanité de Jésus (Jn. 14/6-10). L'angoisse de l'homme pécheur devrait le pousser à

- 12- « *Tous ont glissé et sont devenus ensemble inutiles, « pas un qui fasse le bien, pas un seul !*¹²
- 13- « *Tombeau ouvert que leur gosier, un venin de vipères sous leurs lèvres ; « leur langue distille la ruse.*¹³ (Ps. 5/10 ; 140/4)
- 14- « *Leur bouche est pleine de malédiction et d'amertume,*¹⁴
- 15- « *rapides leurs pieds pour aller répandre le sang.*¹⁵ (Ps. 10/7)
- 16- « *Ruine et misère dans leurs voies ;* (Ps.59/7)
- 17- « *Et ils n'ont pas connu la voie de la paix !* (Prov. 1/16)
- 18- « *Point de crainte de Dieu devant leurs yeux !* (Ps. 36/2)

rechercher la relation à Dieu qu'il a perdue, et qui fait tout son malheur. Il n'en est rien. Il recherche tout autre chose. Le pécheur est absurde : il se complaît dans l'insupportable et se donne l'illusion de vivre en se divertissant.

-**pas un**, et au v.12 « **tous** » : Paul dénonce la tendance générale de l'homme charnel. Les exceptions viennent d'un appel et d'une grâce de Dieu, pour susciter des prophètes, des sages et des saints.

¹² – **glissé** : hors de leur véritable nature. L'homme actuel est dans un état de sous-nature, ou de nature déchue.

-**inutiles** : par rapport à ce « fruit qui demeure éternellement », et qui fera la gloire du Père. La mort anéantit tout ; Dieu ne peut être glorifié que par une créature immortelle répondant à son Dessein (Jn. 15/16 ; 1 Cor. 15/20).

¹³ – **tombeau ouvert** : Jésus disait de même : « C'est ce qui sort de l'homme qui souille l'homme, c'est du dedans du coeur que sortent les mauvais propos, débauche, vols... etc. » (Mc. 7/20s). Ici l'image est un raccourci saisissant : la corruption du tombeau est déjà dans les paroles mauvaises. Car la « bouche parle de l'abondance du coeur ». Jésus disait aussi : « Vous tous qui êtes mauvais » (Lc. 11/13) ; voir aussi Mt. 18/6s. : les graves avertissements sur le scandale. Jésus se sert aussi de l'image terrifiante du tombeau pour dénoncer l'hypocrisie des Pharisiens (Mt. 23/27).

¹⁴ – **amertume** : Le mot évoque aussi l'acidité, l'agressivité. C'est la parole destructrice, le « venin » de la vipère (Mt. 3/7 et Jésus en Mt. 23/23). Et effectivement toutes les oeuvres de mort proviennent de la mauvaise parole, qui crée le climat de perversion... Voir également Jacques, dans son épître.

¹⁵ – **rapides leurs pieds** : Il faut lire tout le passage d'Isaïe d'où ce v. est extrait : 59/1s. Le Prophète y enseigne avec une grande poésie comment nos péchés font obstacle entre Dieu et nous. Le péché d'homicide n'a cessé de s'accroître et de se multiplier avec le développement même de la race d'Adam. Il atteint aujourd'hui des proportions effrayantes. Les engins qui peuvent frapper d'extermination des villes entières sont la manifestation étonnante et convaincante que la prétendue « civilisation » de l'homme charnel ne la guérit pas de son esprit d'homicide ! Le Diable garde toute sa prise. Nous sommes très au-dessous des animaux, qui ne s'entretuent pas dans la même espèce. Les lois qui autorisent l'avortement sont aussi la manifestation de cette tendance homicide, malgré les enseignements formels et l'Exemple incomparable de Notre Seigneur, Agneau Immolé (Mt. 5/21-23 ; 26/52). Dans les premiers siècles, il était prescrit que le métier des armes était incompatible avec le Baptême, (cf. les Canons du Concile de Nicée en 325). Il faut espérer que les divers mouvements de non-violence feront rougir les chrétiens, voire les prêtres qui ont oublié que l'Eglise avait horreur du sang.

19- Tout ce que dit la loi, nous le savons, elle le dit à l'adresse de ceux qui sont sous la Loi, afin que toute bouche soit close et que le monde entier soit justiciable devant Dieu.
20- C'est pourquoi, par les oeuvres de la loi aucune chair ne sera justifiée devant Dieu. Ce que procure la loi, c'est la connaissance du péché.²⁰

²⁰ – **aucune chair** : expression qui désigne la race d'Adam, dont fait partie aussi la race d'Abraham. Seule la chair du Christ est juste et sainte, parce qu'elle est le fruit d'une génération sainte, qui rompt le cycle infernal du péché et de la corruption. On ne peut recevoir le salut qu'en devenant par la Foi et le Baptême membre du Corps du Christ.

-ce que procure la Loi, c'est la connaissance du péché : la loi morale peut effectivement se définir aussi comme « la connaissance du bien et du mal ». C'est l'Arbre sous lequel s'est placé l'homme en sortant du Souverain Bien, de l'exacte pensée de Dieu sur lui. A vrai dire, c'est déjà un énorme avantage, que de savoir que notre destinée misérable et apparemment absurde ne tient ses déficiences et sa misère que d'une transgression de la volonté du Créateur ! En nous accusant comme pécheurs, la Loi nous met sur la voie du Salut. Toute la difficulté pour l'homme est d'accepter qu'il soit pécheur, et ensuite de reconnaître en quoi consiste exactement le péché qui le perd, face à la lumière éblouissante de la Génération du Christ ! C'est ce dernier point qui était évident pour les Apôtres - qui étaient des Sémites - mais qui fut perdu rapidement par la conscience chrétienne. Nous le retrouvons ici, grâce à Dieu.

oooooooooooo

Section 12 – 3/21-31 - Tout homme peut désormais être justifié aux yeux de Dieu par la foi en Jésus-Christ. Section 12

3/21- Mais maintenant, sans la loi, est rendue manifeste la Justice de Dieu, dont avaient porté témoignage la loi et les prophètes.²¹ 22- Justice de Dieu par le moyen de la foi en

Section 12 – Il faut donc passer de l'économie de la loi à celle de la foi. C'est cela qui constitue la « conversion », la métanoia la plus difficile, mais indispensable pour obtenir le Salut. La sécurité morale que procure l'observance des préceptes est infiniment plus confortable que l'attachement inconditionné à l'Homme des douleurs, au Crucifié sanglant, rejeté par les représentants officiels de l'Ancienne Alliance, celle qui réglementait les réflexes et les impulsions de l'homme charnel. Il faut que la créature pécheresse aboutisse à cette lucidité de conscience devant le désastre opéré par le péché : angoissé devant le tombeau et la corruption, affolée par l'Ange exterminateur et son épée flamboyante, quel parti va-t-elle prendre ? Celui de la résignation ou celui du combat pour la vie ? Jusqu'à présent, il semble que la plupart des chrétiens se soient pieusement résignés à la mort dans l'espérance de la Résurrection. Ils ont obtenu ce qu'ils ont choisi ; il leur a été fait selon leur foi. Mais telle n'était pas la pensée des Apôtres qui, dans la lumière de la Justice de Jésus fils de Dieu, se levant victorieux de sa Passion et de sa mort, avaient opté pour le combat victorieux contre l'Ange exterminateur (2 Pi. 1/16). Ils savaient que la mort n'a plus d'empire sur les vrais croyants ; que pour eux il n'y avait que deux moyens de rejoindre la gloire incorruptible : le Martyre et l'Assomption.

²¹ – **dès maintenant** : le « nun » grec a souvent le sens de « en revanche, par contre ». Il a aussi son sens temporel habituel, qui sera souligné au v.26 : « dans le moment présent ». Paul pense à ce grand moment qu'est la venue historique du Sauveur, qui change tout, qui nous sort de la désespérance où nous conduirait la vue de ce monde perverti, dont il vient de dresser le tableau. La marche des hommes, s'ils veulent bien donner leur assentiment à l'Evangile, peut s'orienter d'une manière toute nouvelle : la sortie de l'esclavage du péché et de la contrainte de la loi, pour l'avènement d'un monde nouveau, conforme à la Pensée éternelle du Père, telle qu'elle a été manifestée en Jésus.

-sans la loi : sans que la loi ait à intervenir. Il s'agit bien sûr de la Loi de Moïse : sans que l'homme soit obligé de passer par l'économie de la loi. Elle a joué son rôle ; elle a manifesté le péché. Cette manifestation ne peut être plus évidente, puisque l'Ordre de la Loi a crucifié le Juste. Nous savons donc à quoi nous en tenir ; la justice qui procure la vie impérissable peut être atteinte en faisant l'application du Mystère central du Christ – fils de Dieu par l'Esprit de Sainteté (v.4) – dans le domaine de la génération. Malheureusement les disciples de Paul, dans leur ensemble, n'ont pas tiré des enseignements de leur maître les dernières applications pratiques qui eussent écarté et le péché de génération et, par suite, la nécessité de la loi. Et c'est pourquoi les promesses ne sont pas accomplies (Hb. 10/22-23 ; 2 Tim. 1/15).

-est rendue manifeste la justice de Dieu : en gr. le parfait. C'est la permanence du résultat d'une action passée. C'est le Mystère de l'Incarnation, la conception virginale, par l'Esprit de Sainteté, qui demeure toujours présent à l'esprit de Paul. L'essentiel de son Evangile, c'est la Justice de Jésus, en même temps que son onction royale et sacerdotale par l'Esprit de Sainteté, dès le premier instant de sa conception. « Aujourd'hui, je t'ai engendré... » « J'ai dit : Tu es mon fils... » (cf. Ep. aux Hb. ; Rom. 1/4 ; Jn. 20/31). « Tu appelleras du nom de Jésus, car il sauvera son peuple de ses péchés » (Mt. 1/21). Si les Juifs avaient admis la filiation divine

Jésus-Christ, sur tous ceux qui croient, sans aucune distinction.²² 23- Car tous ont péché et ont échappé à la gloire de Dieu ;²³ 24- ils sont justifiés gratuitement par sa grâce par la purification qui est en Jésus-Christ.²⁴ 25- C'est lui que Dieu a établi comme

de Jésus (Jn. 10/22-29), le Mystère de l'Incarnation du Verbe éternel de Dieu venant en Maître démontrer la Pensée éternelle de la Trinité sur la nature humaine, Dieu eut rétabli Israël d'abord, puis l'humanité ensuite, dans l'immortalité première (cf. 22s).

-la loi et les prophètes : Après sa conversion, dans les déserts d'Arabie où il se retira pendant 3 ans, Paul a eu le temps de se rendre compte que les anciens textes de l'Écriture, qu'il connaissait par cœur, trouvaient toute leur cohérence en Jésus et l'Évangile. Moïse et Elie, le jour de la Transfiguration, sont venus témoigner en faveur du « Fils bien-aimé » (Lc. 9/30 et par.).

-la loi : Lévi.12 + lois de pureté + sacrifices + rachat du 1^{er}-né + circoncision + institution de la Pâque, etc... toutes ces dispositions persuadent l'homme que son état biologique et sociologique est entaché de faute. Elle suggère donc, cette loi de Moïse, que la mentalité et le comportement humains pourraient se référer à un AUTRE ORDRE, qui serait celui de la Justice. En outre, les rites sacrificiels, comme l'Agneau pascal, annoncent que la plénitude de la Justice sera du côté de la victime et non des sacrificateurs. C'est ainsi que les juges du Seigneur accomplirent les prédictions, notamment des premiers ch. de la Sagesse.

-les prophètes : représentés par Elie à la Transfiguration, annoncent en clair (Is. 7/14), ou en paraboles (Ez. 44/1-3 ; Can. 8/10, etc...) la conception et la naissance virginales de Jésus, ainsi que son rejet par les pécheurs, lors de sa Passion (Is.53 ; Ps.22, etc...), mais aussi sa résurrection et sa gloire. Il faudrait évidemment toute une étude pour montrer les innombrables convergences bibliques sur le Seigneur. C'est en cela, d'ailleurs que Jésus affermit la foi des disciples (Lc. 24/26-27). Et c'est par ce témoignage prophétique des Écritures que les disciples cherchaient à convaincre les Juifs (Act. 17/11 etc...).

²² – **la Justice de Dieu :** la Justice qui vient de Dieu, qui rend l'homme conforme à ce qu'il veut de lui ; mais aussi une certaine participation de la créature humaine à la divinité, en vue de l'immortalité et la glorification. C'est la Justice de Jésus pleinement conforme à la volonté du Père, qui est communiquée au croyant.

-sans aucune distinction : Le plan de Salut en Jésus est proposé à tout homme pour qu'il l'entende, le comprenne et l'applique.

²³ – **ont échappé à la gloire de Dieu :** Parole extrêmement importante, et qui projette une vive lumière sur l'admirable Dessein que la Trinité Sainte avait conçu dès le Principe sur son image et sa ressemblance (Gen. 1/27). Joseph et Marie n'ont pas échappé à la gloire de Dieu : ils méritent l'appellation : « les gloires », que leur donne l'Apôtre Jude (v.8). En observant l'Alliance virginale, première et éternelle, ils ont élevé la génération humaine jusqu'à la Génération sainte par l'Esprit qui procède du Père. Tel est le Type de Doctrine, le fondement de la foi qui sauve pleinement. Dans la mesure où les chrétiens épousent la foi qui leur a donné le Sauveur, celle de Marie et de Joseph, Jésus devient effectivement le premier-né d'une multitude de frères (cf. Hb. 12/22 : Col.1/15). C'est la restauration du plan éternel de Dieu qui écarte la transgression originelle et permanente, je veux dire renouvelée à chaque génération. Car Dieu ne change pas, et il n'a qu'une seule Pensée : « Ego Dominus et non mutor » (Mal. 3/6). Nous voyons ainsi clairement que le péché dit « originel » n'est pas seulement une déficience de la nature, mais une faute qui outrage la Gloire de Dieu.

²⁴ – **Ils sont justifiés gratuitement :** Le plan du Salut consiste à appliquer par grâce sur le croyant le plan premier réalisé typiquement dans le Christ Jésus. La pensée de Dieu ne change pas. Il faut donc que tout homme qui veut recevoir le Salut, renonce à son appartenance à la

***victime expiatoire par la foi en son sang, il montre ainsi sa justice : elle transparissait déjà autrefois à l'égard des péchés passés, lorsque Dieu prenait patience et tolérait ;*²⁵**

race d'Adam, qu'il soit ou non de la lignée d'Abraham ; et qu'il accepte d'être intégré par la Foi, le Baptême et l'Eucharistie au Corps du Christ qui, lui, a été conçu virginalement par l'Esprit. Tel est le sens de l'exigence exprimée par Jésus lui-même en Luc 14/26. La rupture avec la « famille » et l'ordre du « monde », fermement affirmée dans les traditions monastiques, n'est plus comprise aujourd'hui. Le mot « gratuitement » est important : il signifie 'sans avoir à subir la mort', puisque Jésus l'a assumée à notre place ; mais non sans un effort de renoncement pour « entrer par la porte étroite » (Mt. 7/13-14).

-par sa grâce : « charis », le surcroît d'amour (Lc. 6/32-33). Paul développera cette idée en 5/5-11. L'Amour de Dieu, sous son aspect de Miséricorde inépuisable est assez fort pour recréer en l'homme « un esprit nouveau », un coeur pur (ps. 51/12, 15). Jésus est venu pour sauver « ce qui était perdu » (Mt. 9/13 ; Lc. 19-10). Il suffit que l'homme entre intelligemment et de plein gré dans l'entreprise salvifique de la Trinité.

-la purification qui est en Jésus-Christ : par opposition aux innombrables purifications inefficaces et purement symboliques de la Loi (cf. Ep. aux Hb.). Paul pense sans doute au Baptême, mais aussi à la Foi, qui le rend efficace. Le Baptême confère une purification pleine, comme l'enseigne avec tant de force le Concile de Trente ; mais c'est une purification qui reste fragile, puisque la foi chrétienne est restée presque partout « sans les oeuvres » = sans application pratique sur la biologie et la destinée humaines (Jc. 2/24-26). On ne doit pas révoquer en doute la puissance de cette purification, ni l'efficacité des Sacrements, ni la véracité des promesses du Christ, mais accuser le manque de foi de ceux qui n'ont fait que les tous premiers pas dans les vues de Dieu. Il est absolument certain que celui ou celle qui entre pleinement dans ces vues de Dieu par la loi, obtient le salut en plénitude ; c'est ce que nous contemplons en Marie, réalisation concrète de notre espérance.

²⁵ – **C'est lui... victime expiatoire** : La victime a expié pour tous, pour tous les péchés de ce monde tombé en dessous de la Pensée du Père. Mais cette expiation ne devient efficace que pour « celui qui croit », donc qui revient à la Pensée de notre Père Bien-Aimé. Il peut alors devenir dans le Christ une créature nouvelle, et recevoir un nom nouveau (Eph. 4/22-24 ; Col. 3/10 ; Gal. 6/14...)

Normalement tout homme engagé dans le processus de la connaissance du bien et du mal doit subir la sentence de la mort : il faut qu'il paie la peine pour être justifié, car « le salaire du péché c'est la mort » (Gen. 2/17 ; 1 Cor. 15/56). Il y a une victime de substitution, comme le laissaient espérer les anciens rites, et c'est « le Christ qui offre sa vie en expiation », à notre place « huper hêmôn » (Hb. 9/15s.).

-il montre ainsi sa justice : l'homme n'a pas demandé à entrer dans ce monde de péché, il est donc juste qu'il soit sauvé gratuitement par la foi et les sacrements. Mais le texte signifie aussi la « justice de Jésus », qui la pousse à son comble en s'immolant lui-même pour les pécheurs (Mt. 3/15 ; Jn. 10/17-18). Toutefois il s'agit aussi de la Justice justifiante de Dieu « manifestée en celui qui croît » (Rom. 1/16-17) ; car le salaire du péché est payé par Jésus en une surabondante Rédemption (Ps. 130). La Justice de Dieu est aussi une miséricorde insondable (Jn. 3/16).

-Elle transparissait autrefois... Paul considère, dans l'enthousiasme de sa foi, l'ère du péché comme révolue, tant est grand le changement, le bouleversement apporté par le Christ dans l'Ordre humain. L'histoire de l'Eglise a montré depuis que le déracinement du péché était plus difficile qu'il ne paraissait d'abord. Mais ce long délai, jusqu'à la repentance universelle de la créature humaine laisse encore transparaître davantage la magnanimité et la patience de Dieu. Le mot « péché » est toujours « amartia ».

26- il la révèle clairement dans le temps présent ; juste il l'est, et justifiant celui qui procède de la foi en Jésus.²⁶ 27- Où est donc la gloriole ? Elle est réduite au silence. Par quelle loi ? Par les oeuvres ? Non pas, mais par une loi de foi.²⁷ 28- Nous pensons en

²⁶ – **Il la révèle clairement...** : sa justice justifiante qui se révèle en tout homme qui croit. La Justice de Jésus-Christ se laissait « deviner » dans certains oracles des prophètes, ceux qui annonçaient par exemple le règne du Messie (Is.9, 11 ; Ps.72 etc). Cette Justice éclate en Jésus, fils de vierge, « éclairant tout homme en faisant son entrée dans le monde » (Jn. 1/9). Il est « né et venu en ce monde pour porter témoignage à la vérité » (Jn. 18/37). Avant même d'avoir proféré une seule parole, le Verbe de vérité nous révèle la Justice : l'homme selon Dieu, dès sa conception. L'Eglise a parfaitement compris cela en faisant de Noël la fête de la lumière, en nous invitant à lire à ce moment de l'année liturgique, cette Epître aux Romains.

-dans le temps présent : le gr. porte « le moment favorable » (kaïros), l'occasion de Salut qui nous est présentée, et qu'il ne faut pas laisser échapper. L'Ep. aux Hb. revient longuement sur ce thème du « jour » de Dieu, de ce repos de Dieu qui nous est offert.

-celui qui procède de la foi en Jésus : gr « ek » ; qui se réclame. Jésus a dit de même : « Celui qui est « de » la Vérité écoute ma voix » (Jn. 18/37). Et aussi « Celui qui est de Dieu écoute ma voix » (Jn. 8/42-47).

²⁷ – **la gloriole** : ou « la superbe ». Il ne faut pas traduire « kaukèsis » par « gloire », qui est « doxa » ; cf ci-dessus v.23 : « Ils ont tous échappé à la gloire de Dieu ». Paul désigne manifestement la fierté d'être Hébreu et fils d'Abraham, à laquelle il était autrefois fort attaché. Cette fierté est l'assurance d'une certaine justice, provenant de la bonne conscience de celui qui observe rigoureusement les préceptes. C'est la fierté d'être un honnête homme, ce qui est loin d'être négligeable : c'est une condition nécessaire de la justification, mais non suffisante ; Paul était alors l'ardent défenseur des traditions des pères contre les sectateurs du Nazaréen. L'économie de la foi, dans laquelle il est entré, dont il a maintenant la révélation, lui fait mesurer la portée exacte des préparatifs pédagogiques de l'ancienne loi. Il en voit les limites ; il juge que la fierté qu'elle procurait au Juif pieux et zélé était bien illusoire. L'observation d'un règlement ne peut être en effet qu'un jeu assez enfantin, qui peut créer un personnage, mais non point justifier la créature humaine aux yeux du Père.

-elle est réduite au silence : litt. « elle est fermée », sous-entendu la bouche ; elle a la bouche fermée. C'est le signe de la confusion : on porte la main sur la bouche. L'orgueil juif et pharisaïque est confondu, en voyant que tous les hommes peuvent parvenir à la justification. C'est pourquoi le pharisien, interdit, pose la question :

-par quelle loi ? Y aurait-il un système législatif supérieur à celui de Moïse ? Et quelles oeuvres commanderait-il pour que l'homme puisse parvenir à cette justification aux yeux de Dieu ? Mais Paul répond : « ce n'est pas une loi qui commande des oeuvres, mais une disposition divine universelle dont il faut tenir compte par un discernement supérieur : la Foi ».

-mais par une loi de foi : c'est l'économie de la foi. Il y a la loi et ses oeuvres qui constituent une disposition pédagogique provisoire ; et il y a la foi et les oeuvres de la foi, qui sont l'Ordre primordial et définitif, dans lequel le Salut est donné. Ce n'est pas la « foi qui exclut les oeuvres », comme on l'a cru, en amenant nombre de chrétiens aux pires erreurs et aux hérésies sanglantes que l'on sait ; mais c'est l'Ordre d'une foi pratique, qui agit par ses oeuvres propres, et qui exclura nécessairement l'ordre ancien, inefficace. Nous nous reportons là encore à l'exemple typique de Marie qui a cru que « les paroles entendues de la part du Seigneur auraient leur accomplissement », et qui a offert son corps en oblation pour porter un fruit béni et incorruptible. Voilà donc la foi et ses oeuvres. Au terme de cette vie de foi, c'est l'Enlèvement d'une chair sainte sur laquelle le Prince de ce monde n'a eu aucun empire, sur laquelle la mort n'a aucun pouvoir. C'est justement parce que les oeuvres de la foi intéressent les dispositions universelles de la nature humaine, à la fois sexuée et virgine, qu'elles

effet que l'homme est justifié par la foi, en dehors des oeuvres de la loi.²⁸ 29- Dieu est-il seulement le Dieu des Juifs ? Pas du tout. Des nations, oui, des nations aussi.²⁹ 30- Certes, il y a un seul Dieu, lequel justifie la circoncision en raison de la foi, et l'incirconcision par le moyen de la foi.³⁰ 31- Alors nous supprimons la loi à cause de la foi ? Certes non : nous donnons à la loi son sens.³¹

justifient effectivement l'Homme (et la femme ensemble) aux yeux de Dieu et obtiennent la vie. Et il n'est pas nécessaire pour celui qui entre en toute logique dans l'Ordre de la Foi qu'il subisse le système judaïque de la circoncision : tel est le sens du v.29.

²⁸ – **justifié par la foi** : affirmation forte de Paul, qui est en fait une reprise de 1/17 : « Le juste par la foi vivra ». C'est tout le problème de la « Justification » qui fut si bien traitée au Concile de Trente. C'est la Foi qui rend juste devant Dieu, et bien évidemment sa mise en application - ce que l'on peut appeler les « oeuvres de la foi » (cf. Jc. 2/26) ; et non pas les oeuvres de la Loi. Il faut bien distinguer entre ces deux « oeuvres ».

²⁹ – **Dieu est le Dieu des nations...** : Je traduis par « nation », mais il faut entendre « peuple » ou « race », indépendamment de tous les systèmes politiques qui séparent les peuples par leurs cultures diverses et leurs frontières. Dieu ne regarde pas aux aspects plus ou moins monstrueux que prennent en ce monde les Royaumes soumis à Satan : tout cela passe comme les guirlandes et les petits drapeaux d'un jour de fête. Dieu regarde aux créatures, les siennes, qui sont asservis par les « nations », et qui constituent des races hautement estimables, dont tous les membres sont présents à ses yeux, et qu'il veut sauver. La race juive a été choisie entre toutes certes, mais uniquement pour qu'en elle soit retrouvée la Pensée première et éternelle du Créateur sur la nature humaine, en ce qu'elle a d'universel, indépendamment des différenciations de langage ou de culture.

³⁰ – **Il y a un seul Dieu** : la chose est aujourd'hui devenue évidente pour toute la terre ; et même ceux qui se prétendent athées et qui luttent contre Dieu, ne luttent plus contre plusieurs Dieux. D'ailleurs, s'ils luttent contre Dieu, c'est qu'ils ne le connaissent pas, et qu'ils sont aveuglés par Satan. La terre entière est donc pratiquement convertie au monothéisme juif : mais elle ne connaît pas encore la Trinité ni l'Incarnation. (La foi en un seul Dieu peut être aussi la foi en une seule idole). C'est la révélation de ces deux grands mystères, jusque dans leurs applications pratiques qui inaugureront le Royaume de Dieu, et une biologie humaine stabilisée dans l'immortalité.

-la circoncision en raison de la foi... = ceux qui sont dans l'ordre judaïque de la circoncision, et qui ne peuvent être justifiés par le système de la circoncision et de la loi, mais qui doivent accéder à la foi pour être justifiés. Paul montrera au ch. suivant que ce fut le cas d'Abraham, qui fut justifié avant la circoncision, laquelle lui fut prescrite comme sceau de sa foi ; de même :

-l'incirconcision par le moyen de la foi : incirconcision = litt. le « prépuce » : les peuples non circoncis, qui ne sont pas informés par la révélation mosaïque. Ils sont justifiés, eux, « par le moyen de la foi », qui, si elle est pleine, les dispense de passer par la pédagogie de l'ordre ancien, imposé à Israël. Le retour aux dispositions éternelles de la nature humaine intéresse évidemment tous les hommes, indépendamment de tout particularisme de nation, de race ou de religion.

³¹ – **Nous supprimons la Loi ?** : le sens de ce mot est « nous rendons inutile ou vaine ». C'était en fait le grief que les Judaïsants avançaient pour justifier leur haine farouche contre Paul : supprimer la Loi de Moïse, quel scandale ! Ce n'est pas Paul qui rend la loi inutile : elle est devenue en fait inutile pour celui qui entre dans la Foi Apostolique, c'est-à-dire la foi de Marie, qui fut au principe du Salut. Paul suppose que ses auditeurs et que ses lecteurs comprendront. Il n'en fut pas ainsi, tant s'en faut. La génération adultère et pécheresse a

subsisté, et c'est pourquoi, en fait, la Loi de Moïse aurait été indispensable, pour « mettre la chair dans la voie droite ». On a remplacé la Loi de Moïse par des ersatz bien misérables. Et les chrétiens qui ont gardé la virginité se sont imposé des règlements infiniment plus exigeants que la bonne loi de Moïse. Tout cela montre bien que la Pensée Apostolique n'a pas été comprise... En fait la loi mosaïque a une origine divine : Dieu a été infiniment sage en l'établissant. Paul écarte donc l'idée que la Loi soit vaine ou inutile : il va montrer que la Foi donne tout son sens à la loi : c'est-à-dire qu'elle donne la pleine intelligence de ses rites et de ses symboles.

-nous donnons à la loi son sens : litt. : « nous la mettons debout ». Ce qui signifie que les Anciens qui pratiquaient scrupuleusement les préceptes de la Loi, le plus souvent, n'en comprenaient pas le sens. C'est le Christ qui est l'esprit de la Loi (cf le développement des ch.3 et 4 de la 2^{ème} aux Cor., et en part. 3/17). On peut donc dire, d'une manière paradoxale, que l'homme est soumis à la loi tant qu'il n'en comprend pas le sens ; car alors la loi lui sert de pédagogue pour l'amener au Christ. Et s'il a dans le Christ la pleine intelligence de la Loi Ancienne, alors vraiment il en est affranchi.

oooooooooooo

Chapitre 4 – Argument : La pensée de Paul procède en trois étapes :

- 1- La justification que Dieu propose à l'homme est un don gratuit, elle n'est pas liée à l'observation de la loi (v.1-12, sect.13).
- 2- l'objet propre de la foi qui a justifié Abraham aux yeux de Dieu porte sur l'initiative de la vie que Dieu a prise lui-même dans le sein stérile et mort de Sarah (13-22).
- 3- La foi du chrétien, si elle est véritable, est donc dans la ligne exacte de celle d'Abraham (23-25 ; sect.14).

Section 14- 4/1-12 - La justification est gratuite, elle peut se passer de la loi. Section 14

4/1- Que dirons-nous donc concernant Abraham, notre patriarche, selon la chair ?¹ 2- Si Abraham avait été justifié par les oeuvres, il aurait lieu de se glorifier, mais non aux yeux de Dieu.² 3- Que dit en effet l'Écriture ? « Abraham crut en Dieu, et cette foi lui fut

Section 14 – L'argumentation s'adresse tout d'abord aux Juifs qui viennent de se convertir et qui éprouvent quelque difficulté à abandonner leurs pratiques légales. L'exemple d'Abraham qui fut justifié aux yeux de Dieu alors qu'il n'était pas encore circoncis est un argument probant pour eux, puisque Abraham est leur patriarche. Mais les Grecs aussi trouvent un grand encouragement dans l'argumentation de Paul : ils peuvent en effet éprouver un sentiment d'infériorité dans l'Église, du fait qu'ils n'ont pas été instruits de la loi dont les Juifs tirent leur orgueil. Abraham leur servira d'exemple type pour évincer les Judaïsants qui, éventuellement, voudraient les asservir à la circoncision et aux rites de leur loi.

¹ – **selon la chair** : cette expression n'a pas toujours la même évidence. Ici son sens est bien clair : cela nous permet de mieux la comprendre dans les passages obscurs (ch.8 par ex.). Elle signifie que le Juif est descendant d'Abraham par la voie de la génération charnelle. En disant « notre », Paul se range parmi ses frères de race ; ailleurs il montrera que les non-Juifs sont aussi « fils d'Abraham », s'ils se réclament de la foi d'Abraham.

² – Application à Abraham de la proposition énoncée au ch.3/27 précédent. Pour que la pensée soit complète, il faudrait ajouter à ce verset : « il a lieu de se glorifier dans la loi ou dans ses oeuvres, ou à ses propres yeux, mais non pas aux yeux de Dieu ». La justice légale est centrée sur l'homme selon sa conformité à la loi. La justice selon la foi est centrée sur Dieu et son Dessein éternel nous est rendu accessible par grâce. Celui qui l'applique obtient la vie : rien n'est plus logique... Toutefois Abraham n'a pas obtenu une justification pleine, puisqu'il n'est pas allé à l'assomption. C'est Marie qui posera cet acte de foi parfaite, au principe de notre Salut.

comptée comme justice ».³ 4- Le salaire d'un travailleur lui est donné comme un dû, non comme une grâce ;⁴ 5- mais c'est la foi qui est comptée comme justice pour celui qui croit en Celui qui justifie l'impie, même s'il n'a pas travaillé.⁵ 6- Tout comme David

³ – **Que dit en effet...** : Paul ne cite qu'un seul verset de ce passage du ch.15 de la Genèse. Il le suppose connu de ses lecteurs. Voici ce passage (15/1-6):

« Après ces événements, la parole de Dieu fut adressée à Abraham dans une vision : « Ne crains pas, Abraham, je suis ton bouclier, ta récompense sera grande. » Abraham répondit : « Mon Seigneur Yahvé, que me donneras-tu ? Je m'en vais sans enfants... Voici que tu ne m'as pas donné de descendance et qu'un des gens de ma maison héritera de moi ». Alors cette parole de Yahvé lui fut adressée : « Celui-là ne sera pas ton héritier, mais bien quelqu'un issu de ton sang. » Il le conduisit dehors et lui dit : « Lève les yeux vers le ciel, et compte les étoiles, si tu peux les dénombrer ». Et il lui dit : « Telle sera ta postérité ». Abraham crut en Yahvé qui le lui compta comme justice. »

Ainsi Paul a bien vu le point central de la vie d'Abraham, et par suite ce moment souverainement important de toute l'Histoire, où un homme va venir dans le monde par une action personnelle et miraculeuse de Dieu. Abraham croit que Dieu prendra lui-même l'initiative de la vie dans le sein de Sarah, son épouse stérile et avancée en âge. C'est le même « signe » que l'Ange Gabriel donne à Marie pour la confirmer dans sa foi : « Voici que ta cousine Elisabeth a conçu un fils dans sa vieillesse, elle que l'on appelait stérile, car aucune parole n'est impossible à Dieu ».

Zacharie, le père de Jean-Baptiste est frappé de mutisme pendant 9 mois, le temps de la gestation de l'enfant, châtement de son incrédulité sur ce point précis (Lc. 1/19-20, 36). Ainsi la foi du chrétien est exactement dans cette ligne-là, puisqu'il croit que Jésus est vraiment fils de vierge, conçu sans semence d'homme, par l'intervention personnelle et directe de l'Esprit-Saint (Rom. 1/4). Reste à tirer maintenant l'application pratique de cette foi. La Liturgie n'a jamais cessé d'attirer l'attention des fidèles sur ce Mystère, mais il est bien certain que la leçon n'a pas été comprise, puisque les promesses de Jésus ne sont pas atteintes.

⁴ – **Le salaire du travailleur...** Voir ce point dans la parabole des ouvriers envoyés à la vigne (Mt. 20/1-16). Ce sont « ces derniers », ceux de la 11^{ème} heure, qui vont travailler à la vigne sans contrat de salaire. Ils se sont offerts gratuitement. Le Maître les gratifie parce qu'ils ont fait confiance. Ici, l'image du travailleur se rapporte à celui qui cherche la justice dans la loi, dans ses « mérites ». Paul omet de le dire, mais le lecteur le comprend aisément. C'est dans le même sens que Jésus nous met en garde contre la poursuite d'une justice purement extérieure et le formalisme des scribes et des pharisiens (Mt. 5/20s). La condition nécessaire pour entrer au Royaume de Dieu, le retournement pour redevenir comme de petits enfants, implique une « virginité » d'esprit qui ne met aucune objection à la pensée de Dieu, à qui « aucune parole n'est impossible » (Is. 7/1-14 ; 55/7-8).

⁵ - **...qui croit en Celui qui justifie... même s'il n'a pas travaillé.** L'objet de la foi qui justifiera l'impie, tout aussi bien que celui qui a travaillé dans le cadre de la loi, ce n'est pas seulement la confiance en la miséricorde de Dieu, mais l'adhésion à tout ce que Dieu a dit, à la Vérité qu'il a enseigné et manifestée en Jésus-Christ. C'est moyennant cette adhésion à la démonstration faite par le Verbe de Dieu, que l'impie est justifié, dans la mesure où il sait reconnaître son péché à la lumière de la justice du Christ, pour entrer, de foi en foi, dans l'Ordre spirituel et virginal dont Jésus est le prototype et le Grand Prêtre. L'impie = tout homme, puisque, selon le mode de génération en vigueur universellement, « tous ont échappé à la gloire de Dieu » (3/23).

chante lui aussi le bonheur de l'homme à qui Dieu impute la justice indépendamment des oeuvres :

**7- « Heureux ceux dont les péchés sont enlevés,
« ceux dont les péchés ont été oubliés !**

8- « Heureux l'homme à qui Dieu n'impute pas le péché !⁶⁻⁸

9- Cette promesse de bonheur s'applique-t-elle sur la Circoncision ou bien aussi sur l'Incirconcision ? Nous venons en effet de dire : « La foi d'Abraham lui fut comptée comme justice ».⁹ 10- Eh bien, de quelle manière lui fut-elle comptée ? Était-il circoncis ou incirconcis ? Assurément, il n'était pas circoncis.¹⁰ 11- Et il reçut le signe de la

⁶⁻⁸ – De nombreux psaumes parlent de l'obtention de la Miséricorde de Dieu : ils nous indiquent ainsi que le sentiment de « culpabilité » n'est pas seulement un « complexe psychologique », dont on peut se défaire artificiellement (cure psychiatrique, tranquillisants chimiques, divertissement, etc...). La culpabilité est une donnée fondamentale de la conscience humaine, qui est une réelle VOIX de Dieu en l'homme, l'invitant à s'arracher d'un ordre faux, qui reste sous la sentence de la mort. Il est impossible que l'homme fasse toujours la sourde oreille à cette voix, comme voudrait nous le faire croire le monde follement superficiel et bien ridicule d'aujourd'hui.

Les citations des v.7-8 sont des ps.32, 35, 51. Au v.7 le mot péché est, en grec, « anomia » : non-conformité à l'Ordre, à la Loi (naturelle). En 8, on a de nouveau le mot « amartia », qui implique une transgression dans l'ordre sexuel, et par conséquent génital.

⁹ – **incirconcision** : litt. « prépuce ». Dans tout ce passage les mots « circoncision » et « incirconcision » désignent les Juifs appartenant à l'ordre de la Loi, et les païens. Cette vue du monde peut nous paraître « raciste », mais elle correspond à l'intervention de Dieu dans l'Histoire. Car c'est un fait : Dieu a choisi un peuple pour le soumettre à une pédagogie spéciale, afin d'amener par lui le Salut au Genre humain tout entier. Par l'institution de la circoncision (de Moïse), et des préceptes qui lui sont liés, Dieu entérine, en quelque sorte ce choix plus ou moins libre, que l'homme a fait de la paternité et de la maternité charnelles. Engagés qu'ils sont dans cette voie, les Juifs (et les autres hommes également) ont peine à admettre que malgré l'alliance de la circoncision (ou des rites matrimoniaux), le péché demeure, et que Dieu veut autre chose. Certes, la mort est amère, mais il faut croire qu'elle ne l'a pas été assez encore, puisque les hommes n'osent pas contester le mode de génération qui l'amène infailliblement !... Dieu veut ramener l'homme aux dispositions premières. Et c'est là justement l'économie de la Foi dont Jésus est le premier fruit et la démonstration vivante. « Je suis la voie, la vérité et la vie » (Jn. 14/6).

¹⁰ – Abraham était incirconcis lorsque sa foi le justifia aux yeux de Dieu. Cette foi est-elle à la portée de tout homme ? Sans doute, car peu nombreux sont les hommes qui appartiennent à l'ordre de la circoncision. Le tout est de savoir en quoi consiste exactement cet acte de foi. Or cet acte de foi, nettement précisé à la fin de ce ch.4, est effectivement à la portée de tout homme.

Etienne a employé un argument semblable (Act.7) pour montrer l'aspect relatif et provisoire du Temple et du culte juif, en rappelant que certains hommes ont adoré Dieu en toute justice avant sa construction.

Le Texte sacré qui institue la circoncision (Gen. 17/9-13) insiste sur sa permanence et sa durée de « génération en génération », « loi perpétuelle ». C'est une institution divine imprescriptible liée à la génération charnelle. C'est ainsi, sans aucun doute que le texte de la Genèse était compris par Paul et les Apôtres, comme par tous les Juifs. Et c'est ainsi qu'il faut le comprendre. Si donc demeure la génération charnelle, la loi de la circoncision demeure aussi. Elle ne peut être abrogée qui si intervient un changement de génération. Si l'homme

circumcision comme sceau de la justice de la foi, celle qu'il avait dans son incircumcision. De ce fait, il devient père de tous les incircumcisis qui croient au point que leur est comptée la justice, 12- et des circumcisis, qui, sans s'appuyer sur le simple fait de la circumcission, suivent les traces de la foi de notre Père Abraham, cette foi qu'il eut étant incircumcisis.¹¹⁻¹²

passé à la génération spirituelle dans la foi, la circumcission de Moïse n'a plus d'objet. Mais il faut pour cela que l'Incarnation du Verbe de Dieu ait une valeur démonstrative devant la conscience chrétienne, de même aussi que le Dogme de l'Immaculée Conception. Si les chrétiens, malgré leur profession de foi, restent dans l'ordre charnel, il importe qu'ils soient circumcisis. C'était là la pensée de Jacques, et sans doute aussi de Pierre. Ils pensaient, fort justement, que la plupart des fidèles ne suivraient pas Paul dans ses dernières conclusions, jusqu'à l'application de la logique de la Foi sur la génération humaine.

¹¹⁻¹² – **sceau de la justice de la foi** : Cependant la vraie logique est bien du côté de Paul, car c'est la logique même de l'Écriture, manifestée initialement dans le cas d'Abraham, et plus encore dans celui de Marie, dont la Maternité spirituelle et virginale est le principe même de l'Évangile. Le Nouveau Testament, en effet, a pour titre : « Livre de la génération de Jésus-Christ, fils de Dieu... ». Avec ce point de vue, tout devient particulièrement clair dans cette Épître, comme aussi dans l'Épître aux Galates, réputée difficile.

La foi d'Abraham qui le justifie aux yeux de Dieu, et pour laquelle il reçoit le sceau de la circumcission, est celle qui amena la naissance d'Isaac, tout comme la foi de Marie amena la naissance de Jésus-Sauveur. La circumcission, portée par tout le peuple juif, était donc le mémorial permanent de la foi d'Abraham, à laquelle ils devaient leur existence – et la doivent encore aujourd'hui. Mais ils étaient loin d'épouser la foi de leur ancêtre, puisqu'ils se propageaient, comme encore aujourd'hui, uniquement par la copulation charnelle, se gardant bien de laisser à Dieu l'initiative de la vie ! C'est à quoi cependant aurait dû les conduire l'exemple de leur père Abraham.

Le chrétien qui admet l'Incarnation du Verbe de Dieu dans les entrailles virginales de Marie confesse que Dieu le Père a pris l'initiative de la vie pour son fils premier-né en notre nature, et que fut ainsi sanctifié son Nom de Père. Sa foi est donc bien dans la ligne de celle d'Abraham. Mais il importe qu'il pousse la logique de sa foi dans toute son intégrité, pour que le Nom du Père soit sanctifié « dans une multitude de frères du Christ ». Les promesses du Seigneur ne sauraient être accomplies autrement. Jésus prévoyait ce progrès dans la foi de ceux qui lui avaient donné leur confiance : « Si vous demeurez en ma parole, vous serez vraiment mes disciples, et vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous délivrera ». La connaissance de la vérité qui délivre vraiment est celle de Jésus et de son Mystère : il n'y en a pas d'autre. Les Apôtres ne connurent ce Mystère de Jésus qu'après son Ascension, en le recevant de la bouche de Marie (cf. Jn. 8/31-32 ; 8/12-13 ; 7/37-38 ; 16/12-16 ; Lc. 11/9-10 ; Mt. 7/13-14, etc...)

oooooooooooooooooooo

Section 14 – 4/13-22 - L'objet propre qui justifie : l'initiative de la vie appartient au Père.

4/13 – Abraham a reçu la promesse de recevoir le monde en héritage, lui et sa semence, non par la loi, mais par la justice qui découle de la foi.¹³ 14- Si en effet ceux qui se réclament de la loi étaient admis à l'héritage, la foi serait vaine et la promesse sans objet.¹⁴ 15- La loi provoque en effet la colère : là où il n'y a pas de loi, c'est qu'il n'y a

¹³ – Le grec de ce v. met fortement en opposition l'incapacité de la loi et l'efficacité de la foi, pour qu'Abraham obtienne l'accomplissement de la promesse qu'il avait reçue de Dieu de recevoir le monde en héritage.

-l'héritage du monde : Gen. 18/18 ; 22/17-18 : il s'agit essentiellement dans ces textes de la bénédiction de Dieu s'étendant sur toutes les nations par Abraham et sa postérité : il ne s'agit donc pas d'une domination politique ou financière, laquelle n'est qu'une caricature de la promesse divine. Cette bénédiction est solidaire de l'Ordre divin que Dieu veut instaurer pour manifester sa gloire à travers la créature humaine et l'arracher à l'empire de la mort. Cet héritage est pleinement reçu en Jésus, et c'est en lui que nous devenons cohéritiers. Jésus s'exprime ainsi : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre... » (Mt. 28/18-20). En définitive l'héritage est la liberté souveraine du corps glorieux sur tous les éléments de la Création sous lesquels, pendant notre pédagogie de fils de Dieu, nous sommes encore asservis (Gal. 2/8-15 ; 3/23 à 4/7 ; Lc. 16/12).

Mais si cet héritage a été conféré pleinement en Jésus, le « fils de l'Homme », c'est en vertu de la foi de Marie, « heureuse parce qu'elle a cru ». (Lc. 1/45). Quelle fut donc la foi de Marie qui lui a donné à elle et à son fils d'avoir un tel « héritage » ? C'est le sens spirituel qu'elle avait de sa virginité (Is. 7/14 ; Lc. 1/34). L'objection qu'elle fait à l'Ange, « comment cela se fera-t-il, puisque je ne connais pas l'homme ? », lui est inspirée par le désir de l'Esprit en elle, conformément à l'enseignement prophétique qui expliquait à ses yeux l'ancienne parabole des « deux arbres » de la Genèse (ch.2 et 3). Marie était initiée au Secret de l'Esprit. Cette foi de Marie (et de Joseph, ainsi que de leurs parents) est dans la ligne directe de la foi d'Abraham : si Dieu a le pouvoir de rendre fécond un sein stérile et mort, il peut à fortiori donner à une vierge une maternité admirable, soustraite aux anciennes sentences. C'est ce qui s'est produit. Marie avait auprès d'elle cette maternité miraculeuse d'Elisabeth sa parente, pour la confirmer dans cette foi (Lc. 1/36), car « aucune parole n'est impossible à Dieu ».

On voit donc que l'héritage est étroitement solidaire du retour de la créature humaine à la volonté éternelle de Dieu : la victoire sur la mort et l'incorruptibilité sont le résultat de cette application concrète de la volonté de Dieu sur la génération humaine.

¹⁴ – **étaient admis à l'héritage** : litt. « étaient héritiers » ; hypothèse purement verbale, car depuis 1300 ans, de Moïse à Jésus-Christ, aucun sujet de la loi n'a échappé à la mort (Rom.

pas de transgression.¹⁵ 16- L'héritage découle donc de la foi, de sorte qu'il est conféré par grâce. C'est ainsi qu'elle est confirmée la promesse étendue à toute la semence ; non seulement à celle enclose sous la loi, mais à celle qui se réclame de la foi d'Abraham, notre père à tous,¹⁶ 17- selon l'Écriture : « Je t'ai établi père d'une multitude de

5/14). Ce n'est qu'en Jésus-Christ que l'héritage de la vie incorruptible a été manifesté. De Jésus à nos jours, l'héritage n'a pas été non plus obtenu. Tout le « temps des nations » (Lc. 21/24) est resté sous l'empire de la mort (Hb. 2/14 ; la Jn. 5/19). Il fallait que « les saints se sanctifient encore » (Ap. 6/11 ; 22/11). Aucun chrétien n'a obtenu l'enlèvement, du moins d'une manière visible, connue et attestée – mis à part ceux dont parle Jésus en Mc. 9/1, connus sans nul doute des premiers chrétiens ; mais aucun chrétien non plus n'est entré pleinement dans la foi de Marie pour réaliser à nouveau l'idéal de Nazareth. Nous voyons ainsi que la Pensée de Dieu est unique ; son « commandement est vie éternelle » (Jn. 12/50), mais il ne peut conférer cette vie qu'à la foi parfaite, par laquelle le Nom du Père est vraiment sanctifié.

¹⁵ – **La loi provoque la colère...** : litt. « la loi accomplit la colère » : il y a dans le mot grec une idée d'achèvement (prépos. kata), mais aussi « obtenir, procurer ». Comme si la loi était elle-même une manifestation de la colère de Dieu. Phrase surprenante de la part d'un Juif qui, tel que Paul, tenait la Loi de Moïse en haute estime ! Or le texte ne peut être interprété autrement. C'est la 2^{ème} partie de ce verset qui nous donne la clé de l'énigme : « S'il n'y a pas de loi, il n'y a pas de transgression ». La Loi que Dieu a été comme contraint de donner – car il ne lui plaît nullement d'asservir des Créatures qu'il a faites libres – est donc la preuve manifeste qu'il y a eu une transgression, un péché qui a profondément altéré la créature humaine, et qui la pousse à l'effondrement. La Loi intervient donc pour « limiter les dégâts ». Que la loi soit appliquée ou non, sa seule promulgation par Dieu est la preuve de cette transgression mortelle. La transgression a évidemment précédé la loi (Gal. 3/19 ; Rom. 5/13). Mais si la foi redevient pleine, de sorte que la Nature humaine rejoint la Pensée exacte de son Créateur, la transgression est écartée, et la loi n'a plus d'objet. C'est ce que Paul éprouvait au plus intime de lui-même, se sentant délivré de la loi parce qu'il était délivré du péché, qu'il savait pleinement reconnaître et éviter. Il pensait que son enseignement amènerait ses lecteurs à cette même plénitude de foi, jusqu'à l'application de l'Évangile intégral.

¹⁶ – **par grâce** : surcroît d'amour et de miséricorde qui passe par dessus la faute. L'héritage, certes est incompatible avec le péché ; mais le pécheur sans être obligé de subir la pédagogie de la loi imposée à Israël, reçoit l'appel à la conversion, l'intelligence du plan de Dieu révélé en Jésus, et peut accéder à l'immortalité, quoiqu'il ait été conçu dans le péché, et naturellement conditionné pour la mort. Il est dispensé d'en subir la sentence, puisque Jésus, dans un surcroît d'amour, qui est aussi un surcroît de Justice, a payé sa dette aux yeux du Père, en mourant à sa place.

-à toute sa semence : Le mot est concret ; il signifie clairement « descendance ». Il s'agit donc en premier lieu du peuple juif, qui fut le premier informé du Salut, lors de la visite de Jésus sur la terre de Palestine. Officiellement la nation choisie a rejeté le Sauveur, et s'est donc privée de l'héritage ; mais l'appel du Seigneur demeure. La semence d'Abraham toutefois ne se limite pas à Israël, elle englobe aussi « ceux qui se réclament de sa foi », c'est-à-dire les chrétiens venus de la gentilité. En fait, dans l'état actuel de la conscience humaine et chrétienne, la génération ne s'inspire ni de la foi d'Abraham, ni du Mystère de l'Incarnation du Verbe. Elle reste charnelle. Elle devrait donc se soumettre aux prescriptions de la loi et aux rites sacrificiels, pour accomplir d'abord les promesses attachées à la circoncision et à la loi (Gen. 17/10s ; Deut ; 28/1-14). L'abolition de la circoncision et de la loi n'est logique et normale que si l'on s'engage dans un mode de génération supérieur, dans un Ordre meilleur (Hb. ch.7) régenté par le sacerdoce de Jésus-Christ, selon Melchisédech. Mais si le péché de génération demeure, ce qui est évident, -

nations ». Face à cette parole, il crut en Dieu comme capable de rendre la vie aux cadavres et d'appeler le néant à l'existence.¹⁷ 18- Oui, c'est contre toute espérance qu'il crut, en vue de devenir, lui, père de nombreux peuples, selon ce qui lui avait été dit : « telle sera ta semence ».¹⁸ 19- Il ne se laissa pas abattre en la foi, alors qu'il considérait son corps déjà mort – avec ses cent ans ! – et la matrice de Sarah morte également ;¹⁹ 20- mais par la promesse de Dieu il resta sans défaillance et sans discussion, et il se fortifia dans la foi, en rendant gloire à Dieu.²⁰ 21- Et il atteint la plénitude en pensant que

oh ! combien ! – il faut aussi que la loi demeure. La suppression pratique des obligations de la loi mosaïque pour les chrétiens demeurés tributaires du péché de génération est une régression qui ramène, en fait, le chrétien au paganisme, comme la chose s'est bien constatée universellement.

¹⁷ – **Il crut en Dieu...** : Nous commençons à circonscrire ici l'objet propre de la foi qui justifia Abraham aux yeux de Dieu, le Créateur du ciel et de la terre. La vie humaine est entre les mains de Dieu capable de « ressusciter les morts ». En fait la Genèse ne mentionne nulle part qu'Abraham ait professé la foi en la résurrection ; c'est l'épître aux Hébreux qui nous affirme qu'il avait cette foi lorsqu'il accepta d'immoler son fils Isaac (Hb. 11/18). En outre, Dieu peut « appeler le néant à l'existence », ce qui sera explicité plus loin, en rapport avec la conception d'Isaac. Si donc la résurrection de l'être humain est entre les mains de Dieu, - comme aussi tout le cours de la vie terrestre – c'est que la conception de l'être humain, son point de départ, est aussi de plein droit entre les mains de Dieu.

¹⁸ – **ainsi sera ta semence** : comme les étoiles du ciel, infiniment nombreuses. El-Shaddaï = le Dieu des mamelles, le Dieu de la fécondité, et aussi le « Dieu des multitudes » (Gen. 15/4-5). Cette promesse de Dieu à Abraham nous suggère comment sera sanctifié le Nom du Père, mais aussi nous donne le sens de l'Univers et de son immensité, en rapport avec la création et la Rédemption de l'homme.

¹⁹ – Ce verset explique « **contre toute espérance** ». La foi d'Abraham surmonte trois impossibilités : celle de son grand âge – « son corps était déjà mort » = impuissant ; ensuite « la matrice de Sarah était morte » en raison de son grand âge, enfin sa stérilité manifeste. Cette promesse de Dieu, humainement impossible, suscite la rire de Sarah : « Maintenant que je suis vieille, connaîtrai-je le plaisir ? » (Gen. 18/9-17). Le rire de Sarah est moins celui de l'incrédulité que celui d'une perspective trop belle. Zacharie lui aussi, fut incrédule à la voix de l'Ange Gabriel, sans rire, et fut sévèrement puni (Lc. 1/18-20). Il y a donc un parallélisme saisissant entre l'avènement de l'ancienne alliance dans le monde par la naissance d'Isaac, qui « était de l'Esprit » (Gal. 4/29), et de la Nouvelle Alliance par la naissance de Jean-Baptiste d'abord, qui reçut l'Esprit-Saint dès le sein de sa mère, et surtout celle de Jésus-Christ, conçu de l'Esprit. Dans les deux cas, Dieu le Père agit en Père : il prend l'initiative de la vie. Mais là, dans les entrailles d'une femme stérile, ici dans celle d'une vierge pure. En outre, c'est son propre fils, Verbe de Vérité, qui vient nous révéler le sens de la virginité sacrée de la femme. C'est donc bien la même pensée de Dieu qui est au fondement de l'histoire du Salut, et qui est le Salut lui-même ; pensée unique, manifestée à l'origine du peuple juif et plus explicitement encore dans la conception et la naissance du Sauveur (lire Is. 66/9s.).

²⁰ – **Il se fortifia dans la foi, en rendant grâces à Dieu** : La foi, en effet, a pour objet ce que l'on ne voit pas, ou ce que l'on ne voit pas encore, mais ce que l'on sait par la seule parole de Dieu (Hb. 11/1s.). Jésus aussi se fortifia dans la foi, devant le tombeau de Lazare, rendant grâce au Père pour un miracle qui n'était pas encore accompli. Ce qui glorifie Dieu c'est notre attachement inconditionné à sa Parole, indépendamment des résultats, avant qu'ils soient

Dieu est capable d'accomplir ses promesses.²¹ 22- C'est alors que sa foi lui fut comptée comme justice.²²

réalisés. C'est en effet la persévérance dans la foi, jusqu'à ce que la foi éprouvée devienne parfaite, qui permet à la Parole d'avoir son accomplissement (Lc. 1/45). L'objet de la foi n'est pas la connaissance des lois naturelles qui sont objet d'observation et peuvent être découvertes par la science ; en ce qui concerne la nature humaine, la science observe qu'elle est morbide et mortelle, et il n'est d'ailleurs pas nécessaire d'être grand savant pour en avoir l'évidence ; mais la science ignore les raisons profondes et réelles de cette déficience incoercible de la nature humaine. L'objet de la foi porte sur une Nature qui ne se voit pas encore, sinon en Jésus-Christ (et en Marie). C'est donc l'intervention personnelle et paternelle de Dieu à l'origine de la vie, où il manifeste son Nom de Père. L'objet de la foi est la Paternité de Dieu sur la nature humaine, et surtout sur la personne humaine ; cette Paternité lui est ôtée par le péché originel, mais elle lui est rendue en Jésus-Christ, et elle lui est rendue par ceux qui se réclament de la foi d'Abraham, explicitée en Jésus-Christ. Au fond, il n'y a jusqu'ici – sauf cas inconnus – que deux créatures humaines qui soient entrées dans la plénitude de la foi : Marie et Joseph (auquel il faudrait ajouter Jacob, Joachim et Anne, leurs parents). On se demande alors pourquoi il ne pourrait y en avoir d'autres ?... La vieille habitude du péché est-elle si lourde qu'elle nous empêche de poser cet acte de foi, pourtant si simple : « Dieu a fermé le sein de la femme, c'est donc qu'il se réserve lui-même de l'ouvrir pour élever la créature humaine à une participation à la Génération Céleste qui se fait par l'Esprit-Saint. » La Paternité de Dieu n'est pas exclusive, mais diffusive : il n'y a pas de père, au sens le plus profond du mot, plus heureux que Joseph, le père « selon l'Esprit » du Fils de l'Homme.

²¹ – **Il obtint la plénitude** : Sous-entendu : « de la foi ». C'est la plénitude qu'Abraham pouvait obtenir, étant donné son histoire, et compte tenu de son engagement antérieur dans la voie charnelle (cf. Hb. 10/22-23), où nous recevons l'exhortation apostolique à atteindre nous aussi en plénitude « la plénitude de la foi qui porte du fruit » ; avec cette indication : « Car il est fidèle Celui qui a promis ». Il s'agit donc dans le cas d'Abraham d'un acte de foi portant sur une parole de Dieu non encore réalisée, mais capable d'engendrer un avenir merveilleux, dans la Justice. Rien n'est impossible à la Parole de Dieu, certes, mais à condition qu'elle trouve un chemin ouvert dans l'oreille, l'intelligence et le cœur de celui qui l'écoute.

²² – **à cause de** : ou encore « à l'égard de ». La préposition grecque est susceptible de ses diverses nuances. Le sens est clair : Paul veut dire que la parole de l'Écriture qui s'applique à la foi d'Abraham n'est pas écrite exclusivement pour lui ; elle a une valeur typique, exemplaire. Elle peut aussi être mise en application par d'autres hommes, et normalement par tout chrétien, ce que l'Apôtre affirme justement dans les v. 24 et 25 suivants.

oooooooooooo

Section 15 – La justification par la foi proposée à tout homme.

4/23 – Ce n'est pas pour lui seulement qu'il est écrit : « Justice lui fut comptée » ;²³ 24- mais aussi pour nous ; car elle est sur le point de nous être imputée, à nous qui croyons en Celui qui a ressuscité Jésus notre Seigneur d'entre les morts ;²⁴ 25- lequel a été livré à cause de nos transgressions et est ressuscité à cause de notre justification.²⁵

²³ – **pour lui... pour nous** : prép. « dia », que l'on peut traduire aussi par « à cause de ». Paul donne à la parole de l'Écriture un sens universel et prophétique, transcendant à l'Histoire. Certes, la parole est d'abord historique, mais l'histoire est la démonstration concrète de la Volonté de Dieu, et du jugement de Dieu. A nous donc de tenir compte de ce qui est arrivé.

²⁴ – **Elle est sur le point de nous être imputée** : Paul parle comme si le chrétien, en fait, n'avait pas encore atteint cette plénitude de foi qui le justifiera aux yeux de Dieu. Il envisage cette justification comme future ; il évoque d'ailleurs ici uniquement la passion et la résurrection du Seigneur c'est-à-dire le kérigme, et qu'ainsi ils en sont encore aux « rudiments », qu'ils ne sont qu'engagés sur la voie de la Justice. Il ne faut pas qu'ils s'arrêtent en route : la connaissance de la vie historique du Seigneur doit normalement les amener à l'intelligence du Mystère de Jésus fils de Dieu, comme cela s'est produit pour les Apôtres, qui après avoir été les témoins des faits, ont compris, par le témoignage de Marie, la raison des faits. Elle leur a confié alors les « choses qu'elle avait méditées dans son cœur » : à savoir la Conception spirituelle de son fils et les événements qui avaient marqué sa naissance et son enfance (Lc. ch.1-2 ; Mt.1-2). Alors vraiment, avec l'effusion de l'Esprit, ils sont entrés dans la connaissance de la Personne de Jésus, cette connaissance « réservée aux parfaits » (1 Cor. ch.2). Elle entraîne logiquement un bouleversement complet de la biopsychologie humaine. Il est bien évident que cette pleine Justice ne peut être acquise autrement que par l'adhésion totale au Christ, tel qu'il est, avec toutes les conséquences que cela entraîne dans la vie pratique, et surtout dans l'ordre de la génération, donc de la sexualité. Il ne peut y avoir de salut et de régénération pour la créature humaine autrement que par une conformité de conscience et de comportement avec Jésus et les « Gloires » qui furent les réceptacles de son avènement.

²⁵ – **à cause des transgressions** : ou « par le moyen des transgressions », prép. « dia » ; les deux sens sont vrais et se complètent : la Victime immolée pour le péché, et pour satisfaire à la justice divine, a été sacrifiée par les transgresseurs. L'acharnement suscité contre le Seigneur est toutefois humainement inexplicable : l'Ange des ténèbres voulait à tout prix supprimer et

Chapitre 5 – Ce chapitre expose la plus haute et la plus intime espérance de l'homme, pour sa destinée personnelle, et englobe dans une même vue de foi l'histoire de toute l'humanité.

Il comprend quatre sections :

- 1- Sect.16 – v.1-5 : La grâce apporte à l'homme de foi Paix et espérance.
- 2- Sect.17 – v.6-11 : La réconciliation de la Créature humaine avec Dieu le Père est obtenue par le Sacrifice Rédempteur de Jésus-Christ.
- 3- Sect.18 – v.12-17 : Parallèle contrastant entre Adam et le Christ.
- 4- Sect.19 – v.18-21 : Opposition entre le règne du péché et celui de la grâce.

5/1 – Puisque la foi nous a justifiés, soyons en paix avec Dieu, par notre Seigneur Jésus-Christ !¹ 2- Oui, c'est lui qui nous a procuré par la foi l'accès à cette grâce dans laquelle nous sommes établis et nous sommes rassurés par l'espérance de la gloire de Dieu.² 3-

faire disparaître de cette terre Celui qui venait pour anéantir son empire. « Es-tu venu pour nous perdre, Jésus de Nazareth ? » (Lc. 4/34). Le fils de la Vierge Immaculée dès sa conception avait anéanti le pacte que le Diable avait conclu avec la race d'Adam (Gen. 3/1-7). Jean dit expressément : « Caïn était du Diable et il tua son frère » (Ia. Jn. 3/2). La parabole de l'ivraie nous enseigne qu'il y a dans le monde des « fils du Diable » (Mt. 13/38). Jésus est encore plus explicite vis-à-vis des Pharisiens : « Vous avez le Diable pour père » (Jn. 8/44). L'Eglise entre pleinement dans ces vues fondamentales lorsqu'elle prononce de solennels exorcismes sur le nouveau-né qu'on apporte sur les fonts baptismaux. Elle pense que cette créature de Dieu, même née de parents chrétiens, est, sinon possédée, du moins sous l'influence de l'Esprit Mauvais. Comment pourrait-il en être ainsi sans un vice profond, qui n'apparaît pas encore à la conscience claire, dans la génération humaine ? Sans une transgression congénitale des lois de la sexualité et de la génération qui devaient être spécifiques pour la créature humaine ? Ces lois, certes, n'apparaissent pas encore, puisqu'elles ne sont pas appliquées : elles sont l'objet de la Foi, qui justement, adhère, par la seule parole de Dieu, à ce que l'on ne voit pas encore. Oui, seule la foi pleine est capable de remettre la créature humaine dans l'Ordre qui lui est propre, en pleine conformité à la nature.

oooooooo

¹ – **soyons donc en paix** : certains manuscrits portent : « nous avons la paix ». Le cohortatif est plus probable, car un effort de conscience est nécessaire, dans la foi, pour être établi dans la paix. Entre le moment de la conversion, de la prise de conscience de l'Evangile, et le moment de la paix véritable, un délai est nécessaire : les anciens réflexes d'angoisse, de crainte, de peur, de honte, d'agressivité, de convoitise, etc... ne tombent pas du jour au lendemain. Le combat contre le vieil homme peut être long. Le mot « paix » signifie aussi en hb. « victoire », et il n'y a pas de victoire sans combat, car nous ne naissons pas dans un monde de paix, mais sous l'hostilité des Enfers. Ce sont là les difficultés de ce que l'on appelle couramment la « vie spirituelle », dans laquelle beaucoup se découragent dès les premières batailles, dans laquelle aussi beaucoup sont arrêtés par des erreurs invincibles en eux-mêmes.

² – **oui, c'est lui...** : le grec met en évidence la médiation de Jésus, indispensable. C'est ce qui est explicité dans les v.6-11 (section 17).

-**qui nous a procuré**, ou « que nous avons obtenu » : le grec porte un parfait, état permanent à la suite d'une action passée. Nous pourrions ajouter, à la lumière de l'Ep. aux Hb. : « une fois pour toutes ».

-**cette grâce dans laquelle nous sommes établis** : là encore un parfait. Les événements du salut sont irréversibles : il suffit seulement que les hommes en soient informés – aussi exactement que possible – et qu'ils y adhèrent par la foi. La grâce est un surcroît d'amour

Bien mieux les épreuves elles-mêmes renforcent notre assurance, car, nous le savons, l'épreuve produit la patience,³ 4- la patience l'affermissement et de la fermeté naît l'espérance,⁴ 5- et l'espérance ne déçoit point parce que l'amour de Dieu s'est répandu dans nos coeurs par l'Esprit-Saint qui nous a été donné.⁵

miséricordieux. C'est le fils unique, né de la Vierge Marie immaculée qui reçoit seul initialement l'approbation de la Justice : « Voici mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances » (Mt. 3/17). Mais il accepte de regarder aussi avec faveur celui qui croit en Jésus, et qui, par la foi en son Nom, est admis à la dignité de fils (Jn. 1/12 ; Gal. 4/5). Saint Léon enseigne que le chrétien est admis à participer à la génération du fils de Dieu (Homélie de Noël). C'est donc par « grâce » que nous accédons à cette filiation divine dont la transgression de la nature (péché dit « originel » - mais que nous ferions mieux d'appeler péché de génération) nous a privés.

Paul livre non seulement un enseignement dogmatique appuyé sur l'objectivité de la génération, mais il fait part aussi de son expérience personnelle. Il mesure, plus que tout autre, le contraste entre sa vie antérieure dans le judaïsme, alors qu'il « regimbait contre l'aiguillon » (Act. 26/14s) et la réconciliation qu'il a éprouvée en lui-même à la suite de son Baptême. Tout chrétien conscient, animé par l'Esprit du Christ (Jn. 3/8) sait parfaitement ce qu'est l'état de grâce : la promesse de Jésus est vraie, et chaque jour le croyant en fait l'expérience pratique (Jn. 4/27s.).

-rassurés : le mot grec évoque la fierté d'un état d'âme serein, la sécurité intérieure : c'est un grand privilège qui découle d'un « Amen » inconditionné à la Parole de Dieu.

-...l'espérance de la gloire de Dieu : Gloire à laquelle tous les hommes ont échappé (3/23), jusqu'à Jésus et Marie, en raison du « péché » (amartia). Cette espérance n'est pas seulement pour l'autre monde, car c'est dès ce monde-ci que Jésus était « plein de grâce et de vérité », et « de sa plénitude nous avons tous reçu ».

³ - **Les épreuves elles-mêmes** : Jésus a bien annoncé à ses disciples qu'ils auraient des épreuves dans le monde (Jn. 16/33 ; Mt. 10/22 ; 24/9 ; Mc. 13/9s ; Lc. 21/19s). « Vous serez haïs de tous à cause de mon Nom ». Satan dresse les fils d'Adam contre les disciples du fils de la Vierge, contre ceux qui professent le Mystère de Jésus. Il ne veut pas être dépouillé de son usurpation de la Créature humaine (Col. 2/14s ; Apoc. ch.12). Du fait des avertissements du Seigneur les persécutions deviennent un encouragement, comme Jacques le note si bien au début de son Epître. Toutefois il ne faut aucunement rechercher la persécution mais uniquement la plus grande gloire de Dieu.

-la patience : « Hupomonè » : la volonté et la force de souffrir la contradiction et même la persécution pour le Nom de Jésus, l'exemple de l'Agneau immolé est la force des Martyrs.

⁴ - **la patience produit l'affermissement** : gr. « dokimè », que l'on traduit aussi « la vertu éprouvée » : c'est le résultat d'un examen, ce qui permet au Seigneur de compter sur son disciple : « Désormais vous serez vraiment mes disciples », et il peut se fier à eux, jusqu'à leur confier son corps, et la mission qu'il a reçue de son Père : « Comme m'a envoyé le Père, moi aussi je vous envoie ». Dieu éprouve ses serviteurs jusqu'à ce qu'ils soient trouvés parfaits (Si. ch.2). Il y a un moment où cessent les épreuves (Is. ch.28). Jésus nous appelle en effet à la perfection : « Soyez parfaits comme votre Père Céleste est parfait » ; idéal proposé à Abraham dès le premier jour de son appel (Gen. ch.12) : « Marche devant ma Face et sois parfait ».

⁵ - **l'espérance ne déçoit point** : ou « n'est pas confondue ». Nous voyons donc que cette espérance qui naît de l'affermissement est la certitude, et non pas un vague espoir. Elle est en fait réalisée déjà par le Don de l'Esprit. De même en Gal. 4/6 : « Oui, vous êtes fils, puisque Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils qui crie en vos coeurs « Abba, Père ». Notre relation filiale

Section 17 – 5/6-11 – La réconciliation de la Créature humaine avec Dieu le Père est obtenue par le Sacrifice Rédempteur de Jésus-Christ. ^{Section 17}

5/6 – C’est pour cela, en effet, car nous en sommes bien incapables, que le Christ, au moment favorable, est mort pour les impies.⁶ 7- Car c’est à peine si, pour un juste,

avec le Père est donc d’ores et déjà pleinement réalisée. Nous ne pouvons recevoir un don plus grand. La gloire future en sera la manifestation, dans l’ultime étape de la créature humaine, sa pleine liberté par rapport aux éléments du monde, comme nous le voyons réalisé en Jésus ressuscité (et Marie).

-L’amour de Dieu s’est répandu dans nos cœurs : Ce n’est pas seulement l’amour par lequel nous aimons Dieu : là était déjà l’objet de la loi deutéronomique : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu... » C’est là le premier commandement et le plus grand, comme le savaient déjà les scribes contemporains du Seigneur qui les confirme dans leur opinion (Lc. 10/25s.). C’est ici l’Amour qui est la vie intime de Dieu : le Père aime son Fils premier-né et en Lui, ceux et celles qui par la foi sont devenus ses fils et ses filles : « Comme le Père m’a aimé, moi aussi je vous ai aimés » = du même amour, de l’Esprit-Saint. De même en Jn. 17/22 : « Qu’ils soient consommés dans l’unité, de façon que le monde connaisse que tu m’as envoyé, et que tu les as aimés comme tu m’as aimés » ; et en 17/26 : « je leur ai fait connaître ton Nom (le Nom de Père), et le leur ferai connaître, afin que l’amour dont tu m’as aimé soit en eux et moi en eux ». L’Esprit de Dieu, 3^{ème} personne de la Trinité, est l’Amour vivant et éternel du Père et du Fils. C’est lui qui est répandu dans nos cœurs pour que se réalise l’unité du Corps du Christ, et que ce Corps soit le milieu vital indispensable à notre sanctification. Toutefois l’amour fraternel ne suffit pas ; il faut aussi que le même Esprit réalise la communion et l’unité entre l’Homme et la Femme et supprime le péché d’adultère, qui découle, encore aujourd’hui, de l’antique dépravation (Gen. 3/16 ; Mt. 19/6).

oooooooooooo

Section 17 – Ce passage doit être lu dans l’enthousiasme de l’Apôtre, qui savait ce que signifie le mot « réconciliation ». Il avait persécuté Jésus, mais il l’avait vu dans sa Gloire, terrassé devant le Juge et Maître ; il le connaissait aussi comme Agneau et comme Prêtre compatissant. Ces mots, très usés par la Tradition, avaient alors toute la puissance réaliste de la Croix encore sanglante aux portes de Jérusalem hostile, et du tombeau laissé vide par le Ressuscité.

⁶ – **C’est pour cela...** ne figure pas dans tous les manuscrits ; il faut opter pour cette variante qui souligne la continuité de la pensée avec le texte précédent, où il est question du Don de l’Esprit de filiation. C’est pour nous obtenir ce don... Dans certains manuscrits le v.6 commence par « eti gar », et porte enclavé ensuite « Xristos » : enclavé difficilement admissible. Il vaut donc mieux lire « eis ti » et comprendre : « en vue de quoi ». Quoi qu’il en soit de ces imprécisions dues au texte, le sens général reste le même. Il est clair : l’Esprit nous a été donné en raison de la Passion et de la mort du Seigneur ; il l’annonçait à ses disciples : « Il vous est bon que je m’en aille (m’immoler pour vous) ; si je ne m’en vais pas, l’Esprit ne viendra pas en vous ; si je m’en vais, je vous l’enverrai. » (Jn. 16/8).

-au moment favorable : Paul pense à cette « plénitude des temps » (Gal. 4/4) qui était dans la prescience de Dieu. Malheureusement Israël, malgré la prédication de Jean, n’a pas été au rendez-vous de la Lumière, et a refusé Jésus comme Messie, Sauveur et Fils de Dieu. Nous devons admettre cependant, dans une vue de foi, que c’était le moment « le plus favorable » (Is.53).

-incapables : litt. « Alors que nous étions sans force ». Sans force pour recevoir l’Esprit, impuissant à nous réadapter, à nous réajuster à la Pensée, pourtant simple ! de Dieu. Telle est

quelqu'un accepterait de mourir, oui, peut-être pour un homme de bien, quelqu'un oserait-il mourir...⁷ 8- C'est bien ainsi que Dieu a confirmé son amour envers nous : pécheurs que nous étions, le Christ est mort à notre place,⁸ 9- et, encore bien plus fort, maintenant que nous sommes justifiés dans son sang, c'est en Lui que nous sommes sauvés de la colère.⁹ 10- En effet, si Dieu nous a réconciliés avec lui par la mort de son

l'infirmité douloureuse de l'homme charnel, dont la sagesse, inspirée de la figure de ce monde, n'est qu'une rationalisation de l'erreur. La Vérité et l'Amour de Dieu ne procèdent pas de la « logique » philosophique (1 Cor.2 ; Col. 2/8s.). Plus loin Paul dira : « Alors que nous étions pécheurs » ; il dit ici : « Le Christ est mort pour les impies ». Il pense à tout homme, à l'humanité entière, Israël compris.

⁷ – **pour un juste** : grec « huper » = à la place de. Le sens de cette préposition est bien précis. Elle figure aussi dans le v. suivant. Si le Christ est mort « à notre place », c'est que nous sommes affranchis de la mort par une disposition divine sans repentance. Hormis les martyrs, la mort a frappé les chrétiens comme les autres hommes, pourquoi ? Parce qu'ils n'ont pas su tirer de leur foi les conséquences pratiques (cf. Jc. 1/19-27).

⁸ – **pécheurs que nous étions** : au v.10 ce mot sera renforcé par « ennemis ». Le ch.53 d'Isaïe est présent à la pensée de Paul, même s'il ne le cite pas explicitement. Seule la Vierge Marie fait exception à cette universalité du péché. Nous le savons par l'enseignement infallible de l'Eglise. Sa foi parfaite nous a donné le Christ ; s'il n'y avait eu cette correspondance de foi à la Pensée de Dieu sur la Génération, le Christ n'aurait pu venir dans le monde. « O Dieu, tu as créé merveilleusement la nature humaine, et tu l'as reconstruite plus merveilleusement encore... »

⁹ – **encore bien plus fort** : ce qui est encore bien plus fort, c'est que le sang du Christ qui devait « retomber sur nous » et crier vengeance au Père, est devenu source de réconciliation et de vie pour ceux qui prennent le parti du Crucifié. Un temps de repentance est laissé à Israël et aux Nations (Lc. 21/24), jusqu'au « jour de la colère ». L'aspersion du peuple par le « sang de la victime » (Hb. 9/11s.) était le symbole de la Rédemption dans le Sang de Jésus.

-**justifiés dans son sang** : non seulement « en son sacrifice », mais « en son sang ». Y a-t-il une action physique du Sang du Christ sur le fidèle ? Assurément : « Prenez et buvez, ceci est mon sang ». Celui qui ne mange pas ma chair et ne boit pas mon sang n'aura pas la vie en lui (Jn. ch.6 ; 1 Cor. 11/23s. ; Mc. 14/22-25 et paral.). La communion au sang du Christ implique de soi que le fidèle est déterminé, s'il participe à la coupe, au martyre pour le Nom du Seigneur (Hb. 13/12-13). Nous pressentons la doctrine du Baptême qui sera exposée dans le ch.6.

-**nous serons sauvés de la colère** : de la colère de Dieu, bien sûr ; tout d'abord de cette colère permanente qui se manifeste tout au long de l'histoire (Rom. 1/18) ; et il est certain qu'une foi parfaite arrache la créature humaine à la mortalité : « Le Très-Haut te couvrira de son ombre ». Toutefois Paul vise ici le « jour de la colère », c'est-à-dire le châtement qui tombera sur ce monde impie, pour en détruire par le feu les ouvrages d'iniquité. (cf. 2a Pi.3 ; Apoc. ch.18, etc.). C'est cette colère que le Seigneur prophétise aux ch.17 de Luc, 13 de Marc et 24 de Mt. « Les puissances des cieux seront ébranlées... », « les hommes sècheront de terreur à la vue de ce qui doit arriver à la terre entière... ». De même aux filles de Jérusalem : « Des jours viendront où l'on dira aux montagnes : couvrez-nous, et aux collines : tombez sur nous... » (Luc 23/27-30). Dans les perspectives actuelles, celles d'une guerre nucléaire par exemple, il est bien certain que les élus de Dieu seront protégés d'une manière toute spéciale et miraculeuse, comme le furent les Hébreux à leur sortie d'Egypte. Il est vain de vouloir « fuir la colère » par des moyens techniques (abris, etc...), il faut seulement se mettre dans les dispositions de justice parfaite dans le Christ et être pleinement lavé dans son Sang.

filis, alors que nous étions ennemis, à plus forte raison, maintenant que nous sommes réconciliés, serons-nous sauvés dans sa vie,¹⁰ 11- et non seulement réconciliés, mais établis en Dieu, par notre Seigneur Jésus-Christ par qui, dès maintenant, nous avons reçu la réconciliation.¹¹

¹⁰ – **En effet... à plus forte raison...** : raisonnement d'une logique rigoureuse. Mais le principe de cette logique n'est pas un axiome de la raison humaine, ni une conclusion tirée de l'expérience des hommes sur la terre, c'est l'Amour miséricordieux insondable du Père, manifesté en Jésus-Christ. C'est cette « folie de Dieu », qui confond la sagesse des hommes. C'est le discours de la Croix : du moment que la réconciliation est acquise, la gloire va de soi.

L'enseignement de Paul est donc formel et indiscutable : elle nous démontre avec une cruelle évidence que la colère de Dieu n'a cessé de s'abattre sur le monde chrétien. Que penser ? Il n'y a d'autre solution que de convenir que le Nom du Père a continué d'être outragé par le comportement des chrétiens – hormis les « saints » ; que la chair humaine qui reste son oeuvre n'a cessé d'être profanée, par une génération pervertie ; sans parler des péchés 'actuels' – homicide, vol, rapine, mensonge, etc... – dont les chrétiens se sont rendus coupables dans des proportions extravagantes, malgré les promesses de leur Baptême. Satan auquel ils avaient en principe renoncé, est resté le maître des royaumes de ce monde. Cela nous amène donc, par une logique également indiscutable, à la Voie virginale qui seule est pleinement compatible avec la nature et la foi. Le texte de Paul nous confirme d'ailleurs dans cette vue et cette espérance :

-nous serons sauvés dans sa vie : sa vie impérissable telle qu'il nous l'a manifestée dans la gloire de sa Résurrection. « En lui était une vie, et cette vie était la lumière des hommes ». Ce n'est pas n'importe quelle vie qui est lumière : c'est celle du Christ, la nôtre n'est que ténèbres ! Paul prophétise l'heureuse issue au terme de la sanctification opérée par l'Esprit chez les chrétiens qui acceptent de « mourir au vieil homme » pour être dans le Christ une « créature nouvelle ». Il suppose que le lecteur a compris et qu'il persévèrera (Mt. 24/13, Hb. 3/7s., 1 Thess. 4/15s. ; Ap. 20/1s., etc...).

¹¹ – **établis en Dieu** : ou « nous glorifiant en Dieu » dans certaines traductions. Le mot grec n'évoque pas la « gloire », mais l'assurance, la certitude confiante en son amour : « Dieu n'abandonne pas ses amis » : « In te Domine speravi, non confundar in aeternum ».

oooooooo

5/12- Voilà donc que par le fait d'un seul homme le péché entre dans le monde, et à cause du péché la mort ; il en est bien ainsi : la mort a pénétré à travers tous les hommes du fait que tous ont péché.¹² 13- Avant la loi, le péché était déjà dans le monde, mais en

Section 18 – La vue du monde que Paul nous propose ici constitue la véritable clé de l'Histoire ; elle est la seule explication logique et rationnelle de ce que l'on peut appeler le « problème du mal ». Les innombrables déficiences de la nature humaine, se concluant par la mort et la corruption ne sont pas voulues par Dieu. Elles sont le résultat d'une faute, c'est-à-dire d'une erreur de comportement doublée d'une culpabilité ; cette faute prive l'homme de la Gloire de Dieu (3/23), et offense gravement le Créateur. Ce n'est pas en écartant le dogme – gênant pour un humanisme infantile – du péché originel, que l'on trouvera le remède à tant de maux ! C'est en l'affirmant, au contraire, en cherchant à le définir exactement, à le détecter, de manière à l'éviter et à l'éliminer. Est-ce possible ? questionnent nos contemporains avec un certain scepticisme. Cependant, à lire le texte de Paul, il semble que rien ne paraisse plus simple à l'Apôtre, qui est manifestement certain d'avoir obtenu, par sa foi pure et pleine, ce que notre foi défaillante et mutilée n'ose plus espérer pour ce monde.

¹² – **par le fait d'un seul homme** : Il faut se reporter au ch.3 de la Genèse présent à la pensée de Paul, qui toutefois, ne mentionne pas ici le Serpent, mais insiste uniquement sur la transgression et la culpabilité de l'homme : il nous laisse ainsi entendre que la connaissance de la Vérité lui permet de se soustraire entièrement à la prise diabolique (Jn. 8/31-32). Effectivement, celui qui a reçu la lumière du Christ comprend très bien que le péché de génération, dit « originel », fut une absurdité impensable, comme aussi en sont les conséquences dont nous pâtissons chaque jour.

-le péché : « amartia ». C'est une transgression qui nous fait « manquer le but », et qui nous prive de la Gloire de Dieu. Cette transgression ne peut être une désobéissance à une loi positive, sociale ou religieuse, conventionnelle ; c'est une transgression d'une LOI DE NATURE, inscrite par la main du Créateur en notre chair, et aussi en notre psychologie et notre

conscience. Il n'y a au Paradis Terrestre qu'un seul commandement de Dieu, dont la transgression est sanctionnée par la mort (cf. Gen. 2/15-17). La parabole des deux Arbres sous laquelle est formulé ce commandement est parfaitement explicitée par le Mystère de la Génération du Juste : Jésus-Christ.

-à cause du péché, la mort : c'est tout l'opposé de la pensée grecque qui enseigne que l'homme est « naturellement mortel ». Telle est d'ailleurs la pensée courante : l'homme conclut de son expérience malheureuse que les « choses sont comme ça », par un fatalisme incoercible et désespérant. Une telle attitude de résignation est contraire à la Foi. Elle est explicitement condamnée par un décret infallible du Concile de Carthage, en 418, que voici :

« Quiconque dirait qu'Adam, le premier homme, a été fait mortel, de sorte que, qu'il ait péché ou non, il serait de toute manière mort corporellement, c'est-à-dire qu'il serait sorti de son corps non en raison du péché, mais par nécessité de nature, qu'il soit anathème ».

Ce canon a été approuvé par le pape Zosime. En outre l'Eglise a confirmé magistralement un grand nombre de textes de l'Ecriture dont l'interprétation est désormais fixée : tous ceux qui nous disent d'une manière ou de l'autre que la mort est ni plus ni moins que « le salaire du péché » (Rom. 6/23 ; Gal. 2/17 ; 3/19 ; 1 Cor. 15/56 ; Sag. 2/23-24 ; Jac. 1/13-16 ; etc.). La sentence divine demeure donc non pas comme un absolu, mais comme une sanction relative à une déficience coupable de l'homme qui est « passé au-dessous » de la pensée première et éternelle de la Trinité Sainte, son Créateur, sur lui. L'homme est devenu « selon son espèce », comme les autres animaux, ce qui n'était pas dit au moment de sa création (Gen. 1/16-27), alors que la chose est dite pour les plantes et les animaux. C'est ainsi que l'homme est devenu tributaire d'une bio-psychologie « animale », ou « psychique » (1 Cor. 2/14). La génération « selon la chair » (Jn. 1/13), engendre un être de chair et de sang qui « ne peut hériter du Royaume de Dieu » (1 Cor. 15/50). C'est ce que Jésus enseigne explicitement à Nicodème, dans le ch.3 de Jean. Jésus n'a jamais parlé dans l'Evangile du « péché originel », mais il dénonce ouvertement et souvent la « génération adultère et pécheresse » (Lc. 9/41 ; 11/29 ; Mc. 9/19 ; Mt. 17/17 ; 12/39, 45). Et les Apôtres eux-mêmes, dès le jour de la Pentecôte, exhortaient ceux qui commençaient à croire en Jésus, lui qui venait d'être crucifié comme blasphémateur parce qu'il s'était dit fils de Dieu, en leur disant : « Arrachez-vous à cette génération pervertie » (Act. 2/40). De même Paul aux Philippiens : « Vous brillez – si vous avez la foi – comme des enfants de lumière au milieu d'une génération dévoyée et pervertie » (Phil. 2/15). Tous ces textes nous montrent avec évidence que la Génération du Christ par l'Esprit de Sainteté avait une valeur typique pour dénoncer la tache qui affectait la génération humaine placée sous la sentence de la mort, comme Jacques l'indique notamment (1/23-25 – texte en général mal traduit : on traduit indûment le mot « génération » employé par Jacques par « physionomie », ou « visage », etc).

En suivant la Sainte Liturgie qui nous remet sans cesse sous les yeux la vie de Marie et la sainte Gestation du Christ, nous ne pouvons penser autrement. De même les Offices des vierges et des saintes femmes. Mais nous ne pouvons nous étendre ici sur l'enseignement liturgique, ce qui nous entraînerait à des développements infinis.

Il est en fait très consolant et réconfortant – et véritablement conforme à un plein humanisme – que de croire et d'enseigner que tous les malheurs de l'homme proviennent uniquement d'une transgression, généralisée à la suite d'Adam, d'une Loi spécifique et divine de la Nature humaine. La découverte et l'application de cette Loi, qui demeure heureusement inscrite universellement dans la nature virginale, nous ramèneront sans aucun doute à l'immortalité première et à participer à nouveau à la gloire de Dieu (Rom. 3/23). Nul doute que la pensée des Apôtres est bien celle-ci, sinon leur enthousiasme formidable (lire en particulier les ch.1 et 2 de la 1^{ère} ép. de Pierre), serait inexplicable.

-donc tous ont péché : de l'universalité évidente de la mort, Paul conclut à l'universalité du péché. Disons bien « péché », et non « culpabilité ». Car l'offense à Dieu demeure, même si,

l'absence de loi, il n'est pas pris en considération.¹³ 14-Toutefois la mort a bien régné d'Adam à Moïse sur ceux qui péchaient suivant une transgression semblable à celle d'Adam, lequel reste le type de celui qui devait venir.¹⁴ 15- Mais il n'en va pas du don de

pour une conscience enténébrée par une erreur invincible, elle n'est pas imputable. Le relatif « eph'hô » (datif neutre), ne se rapporte pas à Adam, comme on pourrait le croire en lisant le latin « in quo omnes peccaverunt ». Il faut donc traduire : « raison pour laquelle », « de ce fait ». Je traduis ici : « donc tous ont péché ». Les enfants qui naissent de la génération charnelle contractent le péché dit « originel » dès le premier instant de leur conception. Ils n'en sont pas coupables, certes, et c'est pourquoi ils sont purifiés par le Baptême sans que leur soit demandé de faire le moindre geste de repentir. C'est ainsi que l'on voit la Justice de Dieu dans le Sacrement de Baptême. Ils reçoivent sans obstacle le prix du Sang Rédempteur de Jésus-Christ. Telle est la foi confirmée solennellement par le Concile de Trente. S'ils meurent sans avoir reçu le Baptême, leur mort elle-même expie le péché, comme le dit Paul en Rom. 6/7, et Jean en Apoc. 14/4-5, texte que la Sainte Liturgie applique aux Saints Innocents. Assurément la mortalité infantile est une preuve manifeste et écrasante qu'il y a une faute et une erreur dans l'ordre de la génération, puisque la Volonté du Père est toute autre (Mt. 18/14). Aujourd'hui nous sommes frappés non seulement par la mortalité infantile, mais par d'innombrables et terrifiantes tares congénitales, ce qui signifie que le péché de génération s'est considérablement accru et aggravé par toutes sortes de procédés impies et sacrilèges qui altèrent et mutilent profondément la nature (procédés dits contraceptifs et abortifs).

¹³ – Ce v. explicite le précédent, et le rend tout à fait clair ; en outre il annonce le v.14.

-pris en considération : verbe « ellogéo », et non pas « logizomai » comme certains traducteurs l'ont imaginé. Ainsi la Vulgate qui traduit « imputabatur » (cf. 4/3). Le péché, non forcément coupable, est forcément « imputé », puisque l'homme en meurt ! Mais il ne sait pas pourquoi il meurt. Il le comprend seulement, s'il n'a eu la lumière de la foi, dans le jugement qui suit la mort (Hb. 9/27). Toute l'économie de la Loi avait pour but d'amener l'homme à un niveau de conscience suffisant pour qu'il se pose la question du rapport entre la mort et le péché. Nous trouvons la pensée exposée en 3/20. La pensée païenne dit en effet que l'homme est nécessairement et naturellement mortel : tel est bien le raisonnement des impies exposé dans les 2 premiers ch. du Livre de la Sagesse. C'est absolument désespérant : seule la théorie de l'immortalité de l'âme jette une pâle lueur d'espoir dans de si épaisses ténèbres.

Par la Loi mosaïque et l'enseignement prophétique, l'homme apprend qu'il meurt en raison d'une transgression formelle de la volonté de son Créateur. Et l'Évangile, par le Mystère même de Jésus qui est la « Vérité », nous précise très nettement et sans ambiguïté possible quelle est cette volonté. Elle est dans l'Ordre de la génération, elle est inscrite dans la virginité sacrée.

¹⁴ – **Adam** : est à la fois un nom propre, ici sous la plume de Paul, lorsqu'il désigne le premier homme ; et un nom commun en Gen. 1/26-27, lorsqu'il désigne la créature humaine, dont Adam était l'archétype et le premier représentant. « Adam » est le mâle et la femelle créés selon l'image et la ressemblance de Dieu. Il résulte de cela que ce qui est dit d'Adam vaut pour tout homme en particulier et pour l'humanité en général. Dieu eût été souverainement injuste de condamner tous les hommes par la faute d'un seul premier ! Le texte de Paul bien compris écarte entièrement cette perspective. Sans doute, en venant dans ce monde, nous sommes victimes de la faute de nos ancêtres ; mais nous pouvons entièrement dégager notre liberté pour trouver la voie du Salut. C'est en cela justement que consiste le combat et la victoire de la foi.

-semblable à celle d'Adam : Certains manuscrits portent « non semblable ». Il faut choisir entre les deux leçons. La leçon positive est bien préférable, elle a pour elle des témoins de

la grâce comme de la transgression. En effet, par la transgression d'un seul, la multitude a été frappée à mort ; mais la grâce et le don de Dieu ont surabondé infiniment plus à l'égard de la multitude par la grâce d'un seul homme, Jésus-Christ.¹⁵ 16- Et le don est

haute valeur. En fait si tous les hommes subissent la même sanction qu'Adam : « Tu mourras de mort », c'est assurément qu'ils commettent la même faute, sinon Dieu ne serait pas juste. Le ch.3 de la Genèse caractérise cette transgression sanctionnée par la mort : c'est la faute de l'homme et de la femme ensemble - qui intéresse la sexualité - puisque la honte qui suit cette faute porte sur les organes du sexe, et que la première sanction de cette faute est la maternité dans la douleur. De la peur de Dieu et de la honte du corps découlent tous les complexes psychologiques et toutes les erreurs de conscience, tous les tabous qui imposent des comportements absurdes, toutes les idoles, et finalement guerres, maladies, etc... qui forment la trame de l'histoire. La tradition de l'Eglise a toujours enseigné ne varier que le péché originel se transmettait par voie de génération. Il n'y a pas lieu, surtout aujourd'hui, devant les malformations de naissance d'innombrables enfants, d'écarter cette donnée de foi.

C'est pourquoi la leçon « semblable à celle d'Adam » est la plus logique et la plus cohérente avec les interprétations catholiques officielles du Texte Sacré. Toutefois si l'on veut suivre la leçon : « une transgression non semblable à celle d'Adam », il faudra seulement préciser cette dissemblance en remarquant qu'Adam a été plus coupable que ses descendants, parce qu'il avait reçu directement le Commandement de Dieu et la Révélation première. Toutefois, chez les descendants d'Adam, à la suite de Caïn, il y a d'innombrables péchés actuels : apostasie, adultère, homicide, etc... qui appesantissent le cœur de l'homme dans la mauvaise voie.

¹⁵ – **mais il n'en va pas...** : passage difficile, car la pensée est concentrée dans des prépositions intraduisibles autrement que par des verbes qui ne peuvent jamais garder toute la généralité de la préposition. Il y a entre Adam et le Christ analogie et opposition : analogie, car de part et d'autre, un seul homme - créé et engendré dans la perfection ; opposition car c'est d'un côté la chute et la mortalité de la multitude, et de l'autre la grâce et la rédemption de tous. Adam transmet le péché, la mort et la corruption ; Jésus propose la grâce, la vie et la gloire.

-frappée à mort : litt. « la plupart sont morts ». Paul ne dit pas « tous », car il réserve la perspective du triomphe final de l'Eglise fidèle, lors de son enlèvement (1 Thess. 4/16-17 ; 1 Cor. 15/50s.). Il pense aussi sans doute à Hénoch et à Elie, à Melchisédech. Peut-être aussi, au moment où il écrivait cette Epître, Marie avait-elle été enlevée, et peut-être aussi quelques intimes du Seigneur, puisque la parole prophétique qu'il a prononcée en Mc. 9/1 est certaine. La traduction « la multitude » respecte bien la pensée de l'Apôtre ; à nous croyants, d'atteindre la foi parfaite qui nous justifiera pleinement aux yeux du Père afin d'être arrachés à cette multitude frappée à mort.

-d'un seul : parce qu'il a agi initialement et que son péché engendre une postérité qui tombe sous l'empire de Mauvais, celui qui a l'empire de la mort (Hb. 2/14). Caïn le premier fruit de cette génération est le premier homicide (Jn. 3/12). La responsabilité d'Adam, certes, est lourde, mais elle n'empêche pas celle des générations subséquentes, qui s'engagent, par atavisme et entraînement irrationnel au-dessous de la foi, dans ce processus de sexualité animale et génitale. La culpabilité est peut-être moindre, mais le péché devient de plus en plus désastreux en raison même de l'ignorance de ceux qui le commettent et de ses conséquences : véritable explosion anarchique de la chair humaine.

-ont surabondé infiniment : Paul se place dans une perspective eschatologique, lorsque la volonté de Dieu (1 Tim. 2/4) sera réalisée (Jn. 12/32). Le ton général de l'Epître, comme des autres écrits des Apôtres, nous laissent supposer que ni Paul ni les autres disciples du Seigneur, ne prévoient que le temps de l'Eglise et des nations serait si long (Act. 1/4 ; Lc. 21/24).

bien autre chose que ce qui procède d'un seul pécheur ! Car le jugement d'un seul homme aboutit à la condamnation, tandis que le don de la grâce aboutit à la justification, à la suite d'innombrables transgressions.¹⁶ 17- Sans doute, en effet, la mort a régné par la transgression d'un seul homme, par sa responsabilité ; mais en revanche, ceux qui reçoivent la surabondance de la grâce et le don de la justice règneront dans la vie, par la responsabilité d'un seul : Jésus-Christ.¹⁷

¹⁶ – **Le don (de Dieu...)** : Tout, certes, est don de Dieu. Habituellement cette expression désigne l'Esprit-Saint. Ici le mot « don » a un sens plus large : c'est toute la Rédemption acquise par Jésus qui est conférée gratuitement au croyant. Dans ce v. Paul marque le contraste entre l'immense frustration du péché et les splendeurs de la Restauration.

-**Le jugement d'un seul homme** : le jugement = la sentence subie par Adam. L'allusion au ch.3 de la Genèse est évidente. « Tu es poussière et tu retourneras à la poussière » (Gen. 3/17). Application de l'avertissement porté en Gen. 2/17 : « Si tu manges de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, tu mourras de mort = tu t'engageras dans un processus de mortalité incoercible ». C'est la puissance de la Géhenne = de la corruption cadavérique. Il n'y a pas autre chose dans la pensée de l'Apôtre que ce qui est dit explicitement dans l'Écriture. La damnation éternelle n'est pas envisagée ici, mais seulement la mort. S'il y a damnation éternelle, elle ne peut être que le refus délibéré de la grâce du Salut offerte à tous, aux vivants comme aux morts (la. Pe. 3/18) ; ce refus serait alors le péché contre l'Esprit (Esprit de pardon et de réconciliation) déclaré par Jésus comme irrémissible (Mc. 3/28-29). Mais Paul suppose ici, à juste titre que tout homme véritablement informé de l'Évangile authentique ne peut le refuser. Donc tous les hommes, que ce soit en ce monde ou en l'autre, au moment de leur « jugement particulier », seront mis en présence du Mystère du Christ et appelés à prendre parti.

-**à la suite d'innombrables transgressions** : ou « en raison de ». Il n'y aurait pas de connaissance de la miséricorde de Dieu, s'il n'y avait pas de transgressions.

¹⁷ – **sans doute... en revanche** : ce v. marque encore un violent contraste entre l'histoire du péché et la post-histoire : celle du Salut qui vient mais qui n'est pas encore manifesté. « Si la mort... à plus forte raison ». Le monde issu de la transgression d'Adam n'a pour ainsi dire rien à voir avec la véritable Pensée de Dieu, qui n'a jamais voulu ni la souffrance, ni la maladie, ni quelque mal que ce soit, ni la mort pour les créatures faites à son image. Cette perspective sur la bonté fondamentale et infinie de la Trinité Sainte doit être la base de tout jugement de conscience et de toute recherche de la Foi. Nous avons l'expérience d'un monde – et d'une psychologie – faussé et cassé par la fraude diabolique, et c'est pourquoi tant d'hommes mettent en doute la Bonté et l'Amour de Dieu.

-**par sa responsabilité** : je conviens que cette expression glose un peu par rapport à la simple préposition « dia », qui exprime seulement la cause. Mais à vrai dire, lorsque cette cause est une créature intelligente et libre, comme ce fut le cas pour Adam, puis pour les autres hommes, il convient bien de parler effectivement de « responsabilité ». En Gen. 2/17 nous lisons qu'Adam était informé de la volonté de Dieu. De même pour le Christ, sa liberté fut totale : « Oblatus est quia ipse voluit ».

-**ceux qui reçoivent la surabondance de la grâce** : Ce sont les « élus » de l'Évangile, qui entrent dans les vues de Dieu après avoir écouté sa parole. Ils échappent alors au jugement, dans la mesure où, persévérant dans la foi, ils deviennent aptes à se juger eux-mêmes et à rectifier exactement leur conduite selon la foi (Jn. 3/18-19 ; 1 Cor. 11/21-22). Ceux qui ont reçu et entendu cet appel constituent l'Église : ce peuple que Jésus se choisit pendant le temps des Nations, et qui constitue le « nouvel Israël de Dieu », qui a accepté le Messie rejeté par l'ancien Israël (Gal. 6/16). Il n'y eut qu'un petit reste en Israël pour accueillir Celui qui avait été annoncé par les Prophètes ; il faut aussi penser qu'il y aura parmi les baptisés un petit reste pour aller au

Section 19 – 5/18-21 – Opposition entre l’esclavage des hommes sous le péché et leur triomphe dans le règne de la Grâce.

5/18 – Ainsi donc de même qu’une seule faute se répandant sur tous les hommes aboutit à la condamnation, ainsi une seule disposition de justice se répand sur tous les hommes et aboutit à la justification de la vie.¹⁸ 19- De même, par la désobéissance d’un seul

devant du Seigneur lors de son retour. C’est le sens de la parole : « Lorsque le fils de l’homme reviendra, trouvera-t-il la Foi sur la terre ? » Mais c’est avec et après le retour du Seigneur, pendant le Règne des Mille ans prédit par l’Apocalypse (20/1-6), que nous verrons l’accomplissement plénier des prophéties de Paul sur la surabondance de la Grâce répandue sur tout le Genre humain. Il importe avant tout que ceux qui ont reçu l’appel et le Don de l’Esprit atteignent la plénitude de l’âge du Christ (Eph. 4/13). C’est en effet cette plénitude, cette maturité de la Moisson, qui déterminera le temps de la moisson.

-règneront dans la vie : Dans le millénaire, après le retour du Seigneur, lorsque « la mort sera englouti dans la vie ». Pensons en effet que le temps de l’Eglise que nous vivons n’est pas le temps du Règne, mais seulement celui d’un témoignage toujours difficile et toujours incompris : « Les portes des Enfers ne prévaudront pas contre elle ». Jésus ne promet pas un triomphe éclatant de l’Eglise, mais seulement une permanence difficile de son Eglise en butte aux Puissances de l’Ennemi. Jésus promet aux Apôtres la pleine victoire et le règne pour son retour : « En vérité je vous le dis, vous qui m’avez suivi, lors de la régénération, vous siégerez sur douze trônes et vous jugerez les douze tribus d’Israël » (Mt. 19/28 + paral. ; Lc. 22/29). L’élection, moyennant la fidélité et les progrès dans la justification – de foi en foi – aboutit ainsi non seulement à échapper au jugement, mais à juger avec le Christ (1 Cor. 2/12 ; 6/3). Paul suppose toujours que les chrétiens auxquels il s’adresse sont entrés authentiquement dans les vues de Dieu qui étaient exposées par les Apôtres dans le Mystère de Jésus (Jn. 15/15). Le règne du millénaire ouvre ensuite sur le règne éternel et sur la Jérusalem céleste décrite symboliquement dans les derniers chapitres de l’Apocalypse.

oooooooo

¹⁸ – **une seule faute** : Il vaut mieux considérer « hénos » comme déterminant le mot « faute », plutôt que de traduire « la faute d’un seul ». Ce n’est pas la faute d’un seul homme, mais une seule faute – une transgression semblable à celle d’Adam – qui se répand sur tous les hommes, et dont ils sont tous justiciables, sinon coupables devant Dieu, chacun suivant sa part de responsabilité. La condamnation est la sentence portée au Paradis Terrestre, toujours la même, car il n’y en a qu’une : « Tu mourras de mort ». Cette interprétation fidèle au Texte, est conforme aussi aux v. 2, 14, 20 de ce même chapitre, et à l’enseignement du début de l’Epître : tous les hommes sont pécheurs et ont besoin de Rédemption.

-disposition de justice : je ne vois pas comment mieux traduire le grec : « dikaiôma ». C’est la Justice qui est en Jésus : non seulement cette Justice parfaite d’amour et de miséricorde, qu’il nous a manifesté en s’offrant à notre place, dans l’immolation sacrificielle de la Croix ; mais d’abord la Justice qu’il tient de sa filiation divine par l’Esprit de Sainteté en notre nature humaine. Il met ainsi en évidence cette « disposition de Justice » qui est antérieure aux générations de péché et nous ramène à l’origine : à savoir l’alliance virginale dont il est le fruit béni. Nous ne pouvons être justifiés et sauvés qu’en recevant par grâce une participation à la Justice de Jésus-Christ ; mais il importe alors que nous tenions le plus grand compte de

homme la plupart se sont trouvés pécheurs, ainsi par l'obéissance d'un seul la plupart seront constitués justes. ¹⁹ **20- La loi est intervenue pour outrer la transgression ; mais là où le péché fut excessif la grâce a surabondé excessivement. Ainsi de même que le péché a régné dans la mort,** ²⁰ **21- il faut que règne la grâce par le moyen de la justice en vue de la vie éternelle, par le fait de Jésus-Christ, notre Seigneur.** ²¹

l'Alliance virginale qui est le sceau de la sainteté de sa génération. Ce n'est qu'à cette condition que la Foi, se réalisant par les oeuvres, peut enlever les promesses.

¹⁹ – **par la désobéissance d'un seul homme** : La désobéissance de ce premier, chef de file, ne supprime pas la culpabilité, ni, à fortiori, le péché de la « plupart », de ceux qui suivent. Une race pécheresse est ainsi constituée, une « engeance pervertie », qu'Isaïe, dans son ch.1 ne ménage pas. C'est la « génération adultère et pécheresse », si souvent dénoncée par le Seigneur, lui, fils de vierge. C'est toute la lignée qui est au-dessous de la Pensée de Dieu, constituée pécheresse, et pliée sous la sentence de Gen. 2/17, quelle que soit la conscience que les individus peuvent avoir éventuellement de ce « péché » qui conduit à la mort. Il faut une foi totale pour s'abstraire de l'aveuglement collectif et grégaire : ce n'est que moyennant cette foi que l'on peut rejoindre la Pensée du Père, et obtenir justice à ses yeux. Cela est profondément logique. Il y a toujours eu des prophètes et des sages qui ont eu conscience de ce péché qui altère la nature et outrage la gloire de Dieu (ps. 38, 51, 69, 129, etc...) et notamment le prophète David : « Ma mère a été ouverte dans le péché, elle m'a conçu dans l'iniquité » (ps. 51). On ne peut être plus formel. Tous ces textes ont été lus, connus, médités, chantés au cours des âges, et cependant le pacte diabolique est resté en vigueur pour le plus grand nombre. Paul prévoyait-il qu'il y aurait un tel retard dans l'intelligence de sa pensée, pourtant simple - puisqu'elle est typiquement réalisée en Marie - de la part de tant de chrétiens, jusqu'à nos jours ?

-**la plupart** : non pas « tous ». On peut traduire par « multitude ». Dieu intervient dans des cas privilégiés pour écarter soit les conséquences, soit le péché lui-même. Le livre de la Sagesse l'indique clairement : « Au cours des générations la Sagesse de Dieu, s'introduisant dans les âmes chastes, suscite les amis de Dieu et les prophètes » (7/27). C'est dès le sein maternel que furent appelés et sanctifiés des prophètes et des saints : quant à Marie, elle fut Immaculée dès le premier instant de sa Conception. A ce titre, elle est l'Archétype du Royaume.

-**se sont trouvés... seront constitués** : Le verbe est au passif. Par notre naissance charnelle nous avons été constitués pécheurs sans notre consentement : mais nous ne pouvons être constitués justes que par un engagement total de notre liberté. Nous sommes tombés sous les lois du « hasard et de la nécessité », d'une manière automatique sous le joug du péché et de ses conséquences ; mais nous ne pouvons nous en sortir que par une démarche personnelle, laquelle constitue d'ailleurs notre « relation vitale à la Trinité ». Cette précision est importante : elle est sous-entendue dans la pensée apostolique, puisque Paul nous invite par ailleurs avec tant d'instance à « entrer dans les sentiments qui furent dans le Christ-Jésus » (Phil. 2/6s). Ici Paul se contente d'insister sur le contraste entre les deux situations.

²⁰ – **pour outrer la transgression** : ou encore : « pour que la transgression soit excessive ». Cette pensée est surprenante au premier abord : on serait tenté de corriger Paul, en lui faisant dire que la Loi est intervenue pour modérer, enrayer, réprimer la transgression. Il dit tout le contraire. Et ailleurs, avec plus de force encore : « La force du péché, c'est la Loi » (1 Cor. 15/56 ; Gal. 3/19). La pensée de l'Apôtre est donc bien nette : la loi est intervenue pour renforcer le péché. Il ne dit pas que la chose fut dans l'intention du Législateur, il énonce un fait. Or la chose se comprend aisément, lorsque l'on a par la foi, la notion exacte du péché dit « originel », du péché de génération. La Loi est une disposition divine qui entérine le mauvais choix de l'homme engagé sous l'Arbre de la connaissance du bien et du mal qui le réduit à la

morbidité et à la mortalité. Ainsi, dans le cadre de la Loi, le péché devient en quelque sorte « normal », car la Loi, en réglementant la génération charnelle, assure avec elle la transmission du péché. Cependant ce v.20 est susceptible d'un autre sens complémentaire qui sera développé au ch.7 : par la Loi la convoitise est dénoncée, la transgression est reconnue formellement, elle ne peut donc plus échapper à la conscience claire, et dès lors le péché prend toute sa culpabilité. En transgressant une loi positive et promulguée, l'homme est plus coupable que s'il désobéit à une simple intuition de sa conscience mal éclairée (cf. Rom. 2/12-16). Ces deux sens se complètent sans s'exclure, mais il est évident que c'est le 1^{er} sens qui est d'abord dans la pensée de Paul, qui ne fait pas de distinction entre « péché » et « culpabilité ».

-surabondé excessivement : le grec doit se traduire ainsi. Paul se place toujours à un point de vue prophétique : celui de l'achèvement de la Rédemption ; car pour l'instant, le péché et la mort sont évidents, alors que la grâce et ses effets sont cachés dans les secrets des coeurs. « Ce que nous sommes dans le Seigneur n'est pas encore manifesté ». Pourquoi ce long délai, ou ce long retard ? Parce que la foi a été seulement professée, mais non appliquée. Et l'on ne voit pas qu'il puisse en être autrement tant que la génération humaine n'est par rectifiée par l'exemple de celle du Christ.

²¹ **- le péché a régné dans la mort** : A vrai dire, le péché n'est pas un être personnel, à proprement parler, il ne peut « régner ». Mais il y a un être personnel qui préside au péché et à la mort, c'est Satan (Hb. 2/14 ; Jn. 8/44, etc). C'est lui qui a usurpé les droits de Dieu sur la créature humaine, en la poussant dans la mauvaise voie, en suscitant, par la transgression de l'Alliance virginale, « une espèce humaine » qui lui soit asservie, les « fils du Diable » (Jn. 8/44). Si la génération humaine est rendue à l'Esprit de Dieu, le démon est radicalement éliminé, et il se trouve rejeté dans les « ténèbres extérieures ». Il importe pour obtenir ce résultat, que l'homme sache assumer toute sa nature dans la Foi, et notamment sa sexualité tout autant que la virginité sacrée. Il faut qu'il remporte la victoire sur l'Ange exterminateur pour retrouver le chemin de l'Arbre de Vie (Apoc. 2/7 et parall.).

-Il faut que règne la grâce... : Il « faut » traduit le grec « ina » ; l'intention est ainsi clairement marquée. Paul expose le déroulement du plan de Dieu dont pour l'instant nous ne connaissons par expérience que la première phase. Le règne de la grâce pour la vie n'est pas encore venu ; même les élus meurent encore, tout en ayant l'assurance de la première résurrection (1 Thess ; 4/16 ; Ap. 20/1-5). La thèse énoncée en 1/17 reste sous-jacente à la Pensée de Paul : la vie est solidairement liée à l'acquisition de la Justice par la foi en Jésus-Christ, fils de Dieu.

oooooooooooo

Note sur ELECTION et SALUT.

La confusion entre ces deux réalités fort différentes mais ayant des points communs, a conduit la pensée religieuse des temps passés à des impasses (théories suspectes de la prédestination à l'Enfer, impossibilité du salut des infidèles sans qu'ils reçoivent les sacrements, ou au moins le Baptême, etc...) et même à des erreurs redoutables dans l'interprétation des Livres Saints, comme nous le verrons en étudiant les ch.9-11 de cette Epître.

L'élection est un appel de Dieu s'adressant personnellement à certains hommes, comme furent appelés les Apôtres et les premiers disciples pendant la vie publique du Seigneur. Ils répondirent à cet appel. D'autres ont pu aussi être appelés, qui n'ont pas répondu, car cet appel ne force jamais la liberté. Ceux qui répondent à cet appel entrent dans la connaissance de Jésus, dans l'intelligence progressive de l'Evangile, reçoivent le Saint-Esprit, et deviennent ainsi dans l'humanité en perdition les éléments sauvés, ou en voie de salut. L'oeuvre rédemptrice du Seigneur opère en eux, en fonction de leur disponibilité et de leur générosité. Grâce à la mort expiatoire du Christ, ils sont réconciliés avec le Père, ont reçu la filiation par l'Esprit et participent d'une certaine manière aux biens du Monde à venir. Ils ont la mission de garder le bon dépôt de la Foi, d'en exploiter les richesses et d'en assurer la diffusion. S'ils ne persévèrent pas dans la grâce qu'ils ont reçue, ils peuvent bien, à la limite, échapper même au Salut.

Le Salut est la restauration de la Créature Humaine dans toute sa beauté, sa grâce et sa gloire. Pour la plupart des hommes, l'immense majorité jusqu'à ce jour, le Salut n'est obtenu qu'après la mort et le jugement. Seuls quelques « prémices » ont obtenu le salut en plénitude : Marie, Hénoch, Elie, Melchisédech, et sans doute aussi Joseph, Jean, Lazare, quelques autres disciples intimes du Seigneur, ses grands-parents, ou quelques saints méconnus des hommes, mais non de Dieu - Marie l'Egyptienne... qui ont migré au ciel sans laisser de traces sur la terre. Ce Salut grandit chaque jour, malgré les apparences, dans un petit reste de l'Eglise fidèle, et il « sera manifesté dans les derniers temps » (la Pe. 1/5) par l'enlèvement : « Nous ne mourrons pas tous, mais tous nous serons transformés ».

Le Sacrifice Rédempteur vaut pour tous les hommes en surabondance ; mais il n'est pas obtenu de la même manière par tous. Les uns l'obtiennent par la Résurrection, les autres par l'Assomption. Mais tout au cours de l'Histoire, pendant les temps de l'Eglise, qui sont aussi les « temps des Nations », il y a « peu d'élus », pour être les coopérateurs de Dieu, les dispensateurs de ses Mystères, les serviteurs et amis de Jésus-Christ, les ouvriers envoyés dans la Moisson.

oooooooooooooooo

Chapitre 6 – Argument : Ce chapitre 6 donne un enseignement capital pour amener l'homme à changer d'ORDRE : pour passer du régime du péché, ordonné par la Loi à l'Ordre de la Justice sous le régime de la Grâce.

Ce chapitre comprend deux sections :

Section 20 – 6/1-11 : Dans le Baptême le chrétien est mort avec le Christ à ce monde de péché et au vieil homme pour être une créature nouvelle.

Section 21 – 6/12-23 : Cette création nouvelle opérée par le Baptême impose logiquement au chrétien un comportement tout nouveau, spécialement dans le domaine sexuel.

oooooooo

Section 20 – 6/1-11

6/1 – Que dirons-nous donc ? Nous faut-il en rester sur le péché afin que la grâce surabonde ?¹ 2- Ah ! certes non ! Nous qui sommes morts au péché, comment en lui vivre encore ?² 3- Ou alors ignorez-vous que nous tous qui sommes baptisés dans le

¹ – La question est paradoxale, et de nos jours, avec la résonance que produit en notre conscience ce mot « péché », nous sommes surpris. A vrai dire, il s'agit de ce péché que la Loi autorisait et dont elle était la force (cf. 5/20). Il s'agit du péché de génération, qui a été nettement dévoilé et condamné par la conception et la naissance de Jésus, le Juste, de Jésus fils de Dieu. Paul veut empêcher que l'on dégage de son affirmation précédente : « Là où le péché a abondé, la grâce a surabondé », une conséquence qui serait formellement logique, mais qui serait une absurdité au point de vue du comportement.

² – **morts au péché** : L'expression peut être entendue en plusieurs sens, qui bien loin de s'exclure, se complètent et se compénètrent. Dans un sens assez superficiel et symbolique : « Nous qui avons renoncé au péché, nous qui avons pris la résolution de ne plus le commettre », l'expression signifierait une simple rectification de la vie morale. Cela est vrai, certes, mais très insuffisant. Paul se place à un niveau beaucoup plus profond que celui de sa vie morale. Il se place à un niveau ontologique : « nous qui sommes morts au péché, ou par le péché = nous que la naissance charnelle a placés sous la sentence de la mort et intégrés à un ordre bio-psychologique animal dans lequel l'espèce seule survit, alors que les individus disparaissent... ». Voilà la pensée de l'Apôtre. Il y a plus, puisqu'il y a le Baptême qui, pour nous, a anticipé cette mort ; nous avons franchi les portes de la sentence, puisque le Christ Jésus l'a portée pour nous et a satisfait à la justice du Père en notre nom. Le Baptême nous a donc introduits sacramentellement dans un Ordre de vie que normalement nous ne devrions connaître qu'après avoir subi la sentence de la mort. En fait si le Baptême n'a pas toute son efficacité, c'est que le baptisé n'adhère pas à la Pensée de Dieu encore inconnue ou mal connue de lui.

-Comment en lui vivre encore ? Paul qui a contemplé la grâce, la vérité et la gloire de Jésus fils de Dieu ne peut plus hésiter dans le discernement du péché et de la justice. Il suppose qu'il en est de même pour ses lecteurs. Il dut déchanter par la suite. Ce furent les Judaïsants qui eurent le dessus ; car le péché de génération que la Loi autorisait, a été autorisé de même par la morale chrétienne, et les chrétiens, dans leur grande majorité, ont continué à vivre dans le péché, puisqu'ils en ont subi la sentence. Alors que les gens mariés demeureraient dans le péché de génération sans avoir l'appui de la Loi de Moïse, ceux qui se sont abstenus du mariage par « vocation religieuse » ont interprété la « fuite du péché » comme un encratisme

Christ-Jésus, c'est en sa mort que nous avons été baptisés.³ 4- Nous sommes mis au tombeau avec lui par le Baptême pour y mourir ; ainsi de même que le Christ est ressuscité des morts pour la gloire du Père, nous nous comporterons nous aussi suivant une règle toute nouvelle de vie.⁴ 5- Nous sommes en effet devenus un seul être vivant avec lui, aussi bien dans la similitude de sa mort que nous le serons dans la similitude de sa résurrection.⁵ 6- Voilà ce qu'il faut savoir ; notre vieil homme a été crucifié avec

blasphématoire et destructeur de la nature humaine. Mais cette vertu outrée, qui n'était en fait qu'une rationalisation morale des complexes de honte, ne produisait pas en général ce « fruit de l'Esprit », décrit par Paul en Gal. 5/16-25. Il faut éviter ces excès, car la Vérité est toute simple, celle dont Marie est l'archétype.

³ – Paul insiste beaucoup sur la mort et la mise au tombeau ; il veut absolument arracher le chrétien à l'ordre périmé du péché et de la loi. Si le chrétien par son Baptême a été enseveli dans la mort avec le Christ, il est rigoureusement logique qu'il doive renoncer à cette « génération adultère et pécheresse » qui est à l'origine de la mortalité, et dont les représentants officiels furent les juges et les bourreaux du Seigneur. C'est là un raisonnement d'une logique absolue, découlant directement de la profession de l'Évangile essentiel : « Jésus fils de Dieu par l'Esprit de Sainteté ».

⁴ – **mis au tombeau par le Baptême** : Les exhortations de Jean (Ia. 2/15-17 ; 5/4, 19) se comprennent parfaitement dans cette perspective paulinienne du Baptême. Malheureusement le chrétien n'obtient pas la résurrection au sortir des eaux baptismales ; il n'est pas enlevé dans l'état de gloire comme le fut Jésus au matin de Pâques. Il est seulement établi dans la Justice de Jésus fils de Dieu, et il doit achever sa course sur la terre, dans l'état terrestre de sa nature humaine. Il est passé de la colère à la grâce : il lui reste à se sanctifier pour atteindre, s'il le peut, la plénitude d'âge du Christ. La Loi ne comportait aucune promesse d'immortalité ; la grâce comporte cette promesse, puisque, par la foi, nous sommes rétablis dans la Justice du Christ. Tout notre effort sera donc tendu vers la conquête de cette immortalité promise. (cf. Jn. 5/24 ; 8/51 ; 11/25-26).

-règle nouvelle de vie : litt. « une nouveauté de vie ». Paul précisera quelques points importants à partir du ch.12, en ce qui concerne ce que l'on a appelé par la suite la « morale chrétienne ». Ici, à partir du v.13, il va indiquer un usage du corps qui exclut le péché, et qui s'oriente directement à la sanctification. La règle nouvelle de vie n'est plus la Loi, qui n'a plus d'objet puisqu'il n'y a plus de péché ; mais une docilité attentive et généreuse à l'Esprit-Saint dans lequel se trouve l'accomplissement de la Loi et la pleine liberté. Tout cela est simple à dire, mais n'a pas été compris, puisque les chrétiens n'ont pas marché suivant une « règle nouvelle de vie », les uns ont continué la génération charnelle et les autres se sont donné des lois et des règlements infiniment plus astreignants que la Loi de Moïse. Paul prophétise en effet, dans la 2^{ème} à Timothée que son « Bon dépôt » = l'ensemble de sa doctrine, ne sera compris « qu'en ce jour-là », c'est-à-dire au Jour du Seigneur. C'est alors seulement que les chrétiens demeurés fidèles auront la pleine intelligence de cet enseignement apostolique pour en tirer un résultat efficace et enlever les promesses (cf. 2 Tim. 1/12 ; 2/1 ; 4/8).

⁵ – **un seul être vivant** : litt. « greffés, devenus une seule plante ». C'est l'enseignement de la parabole de la Vigne (Jn.15). Paul insiste sur la mort avec le Christ comme condition de notre résurrection (ou enlèvement) avec lui. Mais il est évident que la mort de Jésus n'a pas été une mort dite « naturelle » : ce fut une exécution qui a valeur de témoignage, comme le rappelle l'Ép. aux Hb. 13/11-13. Jésus a été condamné à mort parce qu'il se disait fils de Dieu ; il fut ainsi rejeté et réprouvé par les représentants officiels de la Loi et de la Circoncision. Ainsi dans la pensée de Paul et des Apôtres « mourir avec le Christ » signifie se rendre solidaire jusqu'à la

lui, afin que soit détruit le corps du péché, au point que désormais nous ne sommes plus serviteurs du péché :⁶ 7- celui qui est mort est en effet justifié du péché.⁷ 8- Si nous sommes morts avec le Christ, croyons que nous vivrons avec lui,⁸ 9- sachant que le

mort s'il le faut, pour attester devant les représentants civils ou religieux de l'ordre charnel la filiation divine de Jésus-Christ. « Etre baptisé en sa mort » implique donc que le chrétien a fait par avance le don de sa propre vie en témoignage pour le Mystère de Jésus qui contredit absolument la génération charnelle. C'est bien en effet dans la perspective de la Croix que le Seigneur exhortait ses disciples (Mc. 8/34-38 ; 10/35-41 ; Lc. 9/23s. ; Mt. 16/14s.).

⁶ – **le vieil homme** : bien défini en Eph. 4/2-24 ; Col. 2/11 et 3/9s. Le vieil homme est mis en étroit parallèle avec le « corps de péché », alors que le corps du Christ procède de la Justice d'une génération sainte conforme à la Pensée éternelle de la Sainte Trinité. Le « vieil homme » est donc cet être de « chair et de sang » qui ne peut « hériter du Royaume de Dieu » (1 Cor. 15/50). Remarquons ici le mot « crucifié » en rapport étroit avec le v. précédent, ce qui signifie bien que Paul n'envisage pas la mort « naturelle » du chrétien, mais la mort sacrificielle en suprême témoignage.

-**sois détruit** : ou « écarté ». le mot grec évoque l'idée d'un outil abîmé, impropre à tout usage et rejeté. Ce n'est pas l'homme qui est détruit, mais uniquement une mentalité et un comportement liés étroitement au péché. C'est dans l'être que nous sommes que doit s'opérer le Mystère Pascal, un Mystère de mort et de résurrection, une transformation de tout l'être dont le terme est l'Assomption ou l'Enlèvement. Paul espère fermement arriver à cet heureux résultat (2 Cor. 5/1-5), ou bien alors, s'il est appelé à porter témoignage, à la Résurrection d'entre les morts (Phil. 3/9-11). Abraham aussi considérait que son corps était déjà mort (Rom. 4/19) : parole qui éclaire singulièrement le v.7 suivant : « Nous ne sommes plus serviteurs du péché », ou mieux : « Nous ne sommes plus au service du péché » : pour assurer la perpétuation d'une race pécheresse.

⁷ – **Celui qui est mort est justifié du péché.** ce qui signifie, en référence au v.17 du ch.2 de la Genèse : « Celui qui est mort a subi la sentence qui punissait le péché ; il a donc acquitté la peine, il est justifié ». Du moment que la mort est intervenue, la peine est purgée. La créature humaine, après avoir subi la mort est replacée dans un état de justice par rapport à Dieu, du moins en ce qui concerne le péché originel. Elle peut donc recevoir le Salut et la résurrection, à condition toutefois que sa liberté ne reste pas orientée vers le mal et la désobéissance à Dieu. C'est pourquoi les enfants morts sans Baptême sont justifiés par leur mort même d'un péché dont ils ne sont pas personnellement coupables.

⁸ – **morts avec le Christ** : Le Baptême opère chez celui qui le reçoit une anticipation de la mort. Il procure cet acquittement que la mort réelle accomplit en principe pour tout homme, en ce qui concerne, comme nous venons de le dire, au moins le péché originel. Ce n'est pas là une manière de parler : c'est une réalité profonde. Il faudrait que le Baptême soit donné et reçu dans des conditions d'instruction et d'éducation telles que le péché ne puisse plus prendre racine sous les influences d'un monde corrompu. Le scandale du monde est énorme, surtout pour les enfants (Mt. 18/7-10). Le baptisé devrait trouver un « milieu vital » favorable pour que la grâce de Salut et de vie impérissable déposée en lui parvienne à se développer harmonieusement. Ce « milieu vital » est en principe l'Eglise, qui assure la tradition de la Vérité et dont les membres devraient se savoir et se sentir étroitement solidaires dans l'amour et dans le Corps du Christ, en vue du Salut à acquérir. L'histoire démontre que le milieu vital a été déficient, puisque hélas, c'est précisément autour du Corps du Seigneur que les chrétiens se sont divisés en de multiples hérésies ! Ce Corps Eucharistique, qui leur était laissé pour leur unité s'est trouvé être la « pierre de scandale », puisque la Foi gardée par l'Eglise Catholique a

Christ, ressuscité d'entre les morts désormais ne meurt plus, la mort n'a plus sur lui d'empire.⁹ 10- Qui meurt en effet, meurt au péché une seule fois, qui vit, vit pour Dieu.¹⁰ 11- Ainsi en est-il pour nous : considérez-vous comme morts au péché et vivants pour Dieu dans le Christ-Jésus.¹¹

été rejetée ! Ainsi les chrétiens ont perdu leur « milieu vital », et furent par la suite, jusqu'à nos jours, impuissants à le recréer. Il n'y a eu que des approximations lacunaires dans quelques paroisses ou quelques communautés ferventes. C'est pourquoi les fruits de sainteté, si beaux qu'ils fussent, n'ont pas enlevé les promesses.

-nous vivrons avec lui : le chrétien n'a donc plus à mourir, puisqu'en lui le Baptême a déjà opéré cette mort. Le mot « croyons » ici employé par Paul, est à prendre dans son sens le plus fort : « Soyons assurés ». Le gage de cette assurance est la Parole de Dieu, et les merveilleuses promesses de Jésus. Même certitude que ci-dessous au v.9 « sachant ».

⁹ – **sachant...** : La Résurrection de Jésus est un fait historique indiscutable. Les Apôtres, certes, qui en furent les témoins, en avaient la plus vive conscience. L'éloignement des siècles ne change rien à la chose. C'est parce que le Christ Jésus est réellement ressuscité que nous sommes assurés de la validité et de la vérité de ses promesses, de toutes ses paroles et de sa filiation divine. Ce v. explique « nous vivrons avec lui » du v. précédent. Paul envisage déjà la vie incorruptible du corps glorieux. Puisque la mort n'a plus d'empire sur le Christ, elle n'a plus d'empire non plus sur le chrétien qui est « devenu un seul être vivant avec lui ». Cela est vrai en principe ; mais l'expérience prouve que le principe n'a pas encore eu d'application, sauf en Marie, dont nous professons l'assomption (il faut mettre à part les martyrs qui ne sont pas morts, mais qui ont été immolés, ce qui est tout différent !). Pourquoi donc cette non-application du principe apostolique affirmé ici avec tant de force et de clarté ? Parce que la conscience chrétienne n'a pas eu l'audace de tirer de la foi toutes les conséquences pratiques : on ne saurait en effet mettre en doute la parole de Dieu, soit dans la promesse de l'Évangile, soit dans le principe paulinien énoncé ici.

¹⁰-**qui meurt** : litt. « ce qui meurt », encore un neutre. Paul pense à la fois au Christ et au membre du Christ, le fidèle. Au Christ, mort une fois pour toutes au nom des pécheurs, et qui désormais ne meurt plus ; au fidèle, dont le « corps de péché » est mort par anticipation au Baptême. Il en résulte que si la logique de la foi et du Baptême était appliquée, la mort serait effectivement supprimée. Cette perspective est celle des v. 10 et 11.

-une seule fois : ou « une fois pour toutes » (cf. Hb. 9/27). Le Christ est mort pour appliquer le fruit de sa mort aux membres de son corps.

¹¹ – Ce verset fait l'application de ce principe au chrétien. Il faut donc prendre conscience du Baptême et en tirer les conséquences.

Section 21 – 6/12-23 Cette création nouvelle opérée par le Baptême impose au chrétien un comportement tout nouveau spécialement dans le domaine sexuel.

6/12 – Que le péché ne règne donc plus dans vos corps mortels pour vous soumettre à ses convoitises !¹² 13- Et ne faites pas de vos membres des instruments d'injustice en faveur du péché, mais présentez-vous vous-mêmes à Dieu comme vivants d'entre les morts, et offrez vos membres comme instruments de Justice à Dieu.¹³ 14- Le péché, en effet, n'a plus d'empire sur vous, car vous n'êtes plus sous la loi, mais sous la grâce.¹⁴

¹² – **votre corps mortel** : ou « votre corps de mort ». Paul ne mâche pas ses mots ; il ne se fait aucune illusion sur l'état déplorable de l'homme engendré charnellement et placé de ce fait sous la sentence de la mort. Il n'y a aucun dualisme corps-âme dans sa pensée : mais seulement l'évidence de deux ordres bio-psychologiques : celui du Christ Jésus fils de Dieu, conçu par l'Esprit dans l'utérus d'une mère vierge et immaculée, et l'ordre déficient qui est le nôtre, engendrés que nous sommes de la chair et du sang. L'ordre du péché, qui est plutôt un désordre, et que la Loi essayait vaille que vaille de rectifier, est soumis à la mort : c'est le corps de mort, désignant notre être charnel individuel comme aussi l'humanité issu d'Adam. L'Ordre nouveau est créé selon Dieu « en vérité et en sainteté » (Eph. 4/22-24), engendré par sa Parole vivante (la. Pe. 1/22-25) ; c'est l'Ordre de la grâce, de la vie et de la gloire. Le Baptême, bain de régénération, ne peut opérer efficacement que si la Foi devient lucide et pratique, et capable d'orienter tout le comportement en vue de la Justice et de la Sanctification. Cela ne peut se faire sans un combat spirituel, dont Paul donnera les règles en Eph. 6/10s (bain de régénération, Ti. 3/5).

¹³ – **Ne faites pas de vos membres...** : Que faut-il entendre par ce mot « membre » ? D'une manière générale tout membre par lequel l'homme exerce son activité : cerveau, organes des sens, mains, bouche, démarche, etc... mais d'une manière plus spécifique le sexe, puisque c'est justement dans le domaine de la vie sexuelle que le péché est dénoncé dans les premiers chapitres de cette Epître. Les premiers chapitres de la Genèse lus avec la Lumière de Jésus fils de Dieu, nous montrent avec évidence que la mort provient d'un péché de génération, c'est-à-dire d'un usage de la sexualité qui a transgressé le commandement de Dieu. Il importe donc que désormais l'usage de la sexualité soit guidé par la foi, afin qu'il se conforme exactement à la Pensée de la Sainte Trinité sur la nature humaine faite mâle et femelle. Il importe donc de « manger de tous les arbres du Jardin de délices », à l'exception du seul arbre de la connaissance du bien et du mal. Les Apôtres et leurs contemporains ne souffraient pas des complexes manichéens et puritains dont la chrétienté a souffert depuis le monachisme du 4^{ème} - 5^{ème} siècle.

-**des instruments** : litt. « des armes ». Le mieux peut-être « outils ». Paul est assez combatif ; et il est certain que la Rédemption ne peut être enlevée que de haute lutte, en redonnant à la sexualité humaine toute sa valeur sacramentelle et efficace dans la voie virginale. C'est cette même sexualité qui fut et qui reste une « arme » pour le démon ; il s'est emparé d'elle pour précipiter la nature humaine dans cette explosion démographique insensée dont nous récoltons aujourd'hui les résultats dans leur absurdité mondiale.

-**en faveur du péché** : ou plus simplement « pour le péché » : en grec un simple datif. Le péché ne peut régner dans nos corps mortels que si nos membres travaillent pour lui. La chose est très logique. Mais une telle simplicité de doctrine se heurte de notre temps à des préjugés énormes qui n'existaient pas du temps des Apôtres ; ils n'étaient pas complexés comme nous

le sommes devenus. La sexualité offerte comme une arme au péché produit cette génération adultère et pécheresse, que la Loi autorise et renforce et que la mort sanctionne. Nous voyons apparaître les trois personnages : péché, loi et mort qui vont entrer en lice dans le chapitre 7. A vrai dire, sous le péché, il y a Satan, « menteur et homicide dès l'origine » qui a usurpé les Droits de Dieu sur la sexualité et sur la virginité. Conformément avec Genèse 3/1-5, Jean dénoncera ouvertement le « Mauvais » (la. 5/19) ; et de même l'Ep. aux Hb. lève toute ambiguïté : « celui qui a l'empire de la mort, c'est le Diable » (2/14). Mais comme nous l'avons déjà remarqué, le Diable n'a d'empire que sur l'ignorance ou la mauvaise volonté de la créature humaine : si celle-ci est éclairée par la Foi et adhère pleinement à la Pensée de son Créateur, toutes les entreprises de l'Adversaire sont anéanties. Jésus disait déjà à ses Apôtres, alors qu'ils commençaient de croire en lui : « Je voyais Satan tomber du ciel comme un éclair », car par leurs miracles et leur prédication ils ramenaient les hommes à Dieu, par le Nom de Jésus. (Lc. 10/18).

-instruments de Justice pour Dieu : De soi le corps est sacré, et tout spécialement les organes de la vie. Les Anciens, même païens en avaient encore le sens, ils ne concevaient pas qu'il pût y avoir une vie sexuelle dont la Divinité fut absente. Le corps a été profané par le péché, à savoir qu'il n'a pas été rapporté au Dieu vivant et vrai, la Trinité Sainte. Il faut donc réconcilier le corps avec son Créateur, que le chrétien ait pleinement conscience que son corps purifié dans le Baptême est redevenu le temple de l'Esprit, le Lieu privilégié du Mystère de Dieu, de sa Présence aimante. Il y a donc un usage saint de la sexualité, laquelle est de soi significative d'amour et de vérité ; par la foi, elle retrouve sa signification première et éternelle. C'est ainsi que Dieu sera glorifié dans nos corps (1 Cor. 6/19-20). Nous sommes très loin, dans de telles perspectives éminemment positives, de la morale de refus et de prohibition que nous avons subie en terre de chrétienté pendant tant de siècles ! Le Salut ne saurait venir autrement que dans la perspective de Paul, parlant ici par l'Esprit du Dieu Vivant. Un mauvais usage de la sexualité a perdu la nature humaine : elle ne sera sauvée que par un retour à un usage conforme à la Justice = à la volonté de Dieu. La réfection de la nature humaine doit normalement se faire sans miracle, mais par une sorte de régénération progressive des personnes dans l'amour, cette « voie sur-excellente » (1 Cor. ch.13).

¹⁴ – Le changement d'économie est nettement indiqué ici ; il sera développé dans les versets suivants. Paul envisage comme très facile le triomphe sur le péché, il le juge à la portée de tous. Il ne fixe aucune ascèse, aucune discipline particulière ; au contraire il supprime les anciennes contraintes de la Loi : « Vous n'êtes plus sous la Loi... » Du fait que le Chrétien est « sous la grâce », il affirme « le péché n'a plus d'empire sur vous ». Mais qu'est-ce que le péché dont il parle ici ?

La tradition encratique et conventuelle a cru voir le péché dans la propension des sexes l'un vers l'autre ; mais il a semblé indispensable d'éteindre dans la chair humaine, par toutes sortes de disciplines contraignantes, la « concupiscence ». En regard de l'héroïsme ascétique et des pénitences mortifiantes draconiennes pratiquées par certains saints, le texte de Paul semble une gageure ou une plaisanterie. Mais si nous comprenons le « péché » selon la Pensée Biblique et Apostolique, nous voyons alors que la sexualité virginale, sacramentelle d'amour, est infiniment plus facile que les observances de l'ancienne loi, et nous comprenons alors l'optimisme de Paul. Le chrétien qui sait tirer les conséquences pratiques de sa foi, vraiment n'est plus sous la loi, il vit de la liberté dans l'amour.

Et il est tout à fait normal et convenable pour notre Dieu qui est infiniment bon, infiniment sage et puissant, de disposer les choses de telle sorte que la voie de la Justice soit en soi infiniment plus facile et agréable que celle du péché. Elle l'est. « Mon joug est doux et mon fardeau léger ». Il reste seulement à surmonter le scandale provoqué par la Vérité dans des consciences troublées par des siècles d'erreur et de mensonge.

15- Quoi donc ! Allons-nous pécher du fait que nous ne sommes plus sous la Loi, mais sous la Grâce ? Certes non !¹⁵ 16- Ne le savez-vous pas ? Vous êtes les esclaves de celui auquel vous vous offrez vous-mêmes pour une obéissance servile : ou bien esclaves du péché pour la mort, ou bien serviteurs de l'obéissance en vue de la Justification.¹⁶ 17- Grâces soient à Dieu : esclaves que vous étiez du péché, vous avez

¹⁵ – **Allons-nous pécher ?...** : Le livre de l'Ecclésiastique donne une pensée semblable : « Ne dis pas : sa miséricorde est grande, il pardonnera la multitude de mes péchés » (Si. 5/10). Mais Paul vise plus haut : il exhorte ses disciples, comme il le fait avec beaucoup de véhémence auprès des Galates, à changer d'économie. Il faut en effet interpréter ainsi « sous la Loi », et « sous la Grâce ». La Grâce n'est pas seulement la manifestation de la miséricorde de Dieu, comme pourrait se l'imaginer le lecteur frivole qui abuserait de la miséricorde de Dieu en persistant dans sa mauvaise conduite. Ce n'est pas au point de vue moral seulement que Paul se place : mais au point de vue biologique. Il importe d'imiter les Gloires qui, par la Foi, nous ont donné le Seigneur Jésus-Christ : rendre la Paternité à Dieu le Père. En disant « péché » Paul pense à la transgression dans l'ordre de la génération, c'est le péché qui fut appelé par la suite « originel », et qui n'est autre, en définitive que le coït charnel, ou si l'on veut, la sexualité génitale qui produit un « fruit de mort ». Les ascètes et les Saints, les Mystiques et les auteurs spirituels l'ont bien compris ainsi : mais ils n'ont pas vu que la prohibition de la sexualité génitale n'était pas la prohibition de toute sexualité. C'est pourquoi ils sont allés trop loin, dans leur excès de zèle, et ont outré la pensée de l'Apôtre, qui ne s'adressait pas à des cénobites ou à des ermites, mais à des hommes qui vivaient habituellement dans le commerce de la femme. Et Paul n'avait nullement l'intention de séparer ce que Dieu a uni. En fait, l'ère de la Grâce a commencé avec Marie « pleine de grâce » : elle ne peut se poursuivre et se développer que si les fidèles entrent très exactement dans la foi de Marie : et Marie était épouse et vierge tout en étant mère.

Eviter toute sexualité pour écarter le péché de génération : cette position pouvait paraître plus sûre. C'est celle qui préside encore aux règlements ecclésiastiques actuels. Elle ne se justifie que par l'embarras de la conscience chrétienne qui ne sait pas encore identifier exactement le « péché originel ». Mais si nous avons fait ce discernement capital, alors se dégage la sexualité virginal correspondant à la monition de Paul : « Hommes, aimez les femmes comme le Christ a aimé l'Eglise... » d'un amour virginal et eucharistique.

¹⁶ – Ce verset éclaire remarquablement la question : Paul dit clairement que le chrétien qui reviendrait au péché récolterait à nouveau la mort ; d'où nous concluons qu'il ne parle pas ici d'un autre péché que de « celui qui conduit à la mort » (Ia. Jn. 5/17-19). C'est à ce libre choix que nous sommes amenés, mais non sur un point quelconque de morale, mais sur l'option fondamentale de laquelle découle ou la vie ou la mort. Nous sommes ramenés au choix primordial indiqué en Gen. 2/9, 17. Ce sont les deux voies ou les deux arbres devant lesquels l'Esprit de Dieu ramène sans cesse sa créature (Dt. 30/15s. ; Si. 15/16-17, etc.). Jésus dans l'Evangile ne peut parler plus clairement (Mt. 7/10s. ; Lc. 13/23-25). Sans doute, scandalisée par ce monde pervers, la conscience de tout homme n'atteint pas du premier coup le niveau de cette option fondamentale ; le jugement moral ne porte, la plupart du temps, que sur des préceptes secondaires, qui ne régissent qu'un comportement tout extérieur. Ainsi en fut-il tout au long de l'économie de la Loi en Israël. Mais il arrive un moment où chacun est placé devant l'énigme ontologique de la nature humaine, soit en ce monde, soit en l'autre ; et il arrivera aussi un moment dans l'histoire de l'humanité où la conscience collective va contester la génération : « On dira en ce jour-là : Heureuses les entrailles qui n'ont pas enfanté et les mamelles qui n'ont pas allaité » (Lc. 23/29). On ne peut être plus clair. C'est là assurément le passage le plus

obéi de tout coeur au type de doctrine que vous avez reçue,¹⁷ 18- et libérés du péché vous êtes devenus serviteurs pour la Justice¹⁸ 19- (je parle en homme en raison de la faiblesse de votre chair). De même que vous offriez vos membres comme serviteurs à l'impureté et au désordre en vue du désordre, offrez aujourd'hui vos membres comme serviteurs de la Justice en vue de la sanctification.¹⁹ 20- Lorsque vous étiez esclaves du

difficile de la vie spirituelle : sortir de l'Economie de la Loi, très rassurante, pour entrer dans celle de la Foi et de la Grâce, en vue de la Justification et de la Vie.

-obéissance : le mot revient deux fois dans ce verset. D'abord pour signifier une obéissance servile au péché et à la mort ; parlons alors d'un entraînement aveugle et contraignant par tout un système biologique charnel réprouvé par la colère de Dieu. Dans le deuxième cas, l'obéissance est l'adhésion intelligente et pratique à la Pensée de Dieu, claire et simple : l'Evangile fondamental que Paul appellera plus bas « le type de doctrine ». L'obéissance est alors seulement un véritable acte libre, conduisant à la Justice et à la Vie.

¹⁷ – **Grâces à Dieu** : l'âme de Paul est mystique et lyrique : la prière jaillit spontanément, elle reste sous-jacente à toutes les démarches de sa pensée, à toutes ses activités. Même mouvement à la fin du ch.7, puis du ch.8 et 11. Voir aussi le début de l'Ep. aux Ephésiens.

-le type de doctrine : On pense d'abord aux éléments essentiels de la doctrine : ce n'est pas là le sens du mot grec « type » qui implique toujours l'idée d'un modèle à imiter. Le « type de doctrine » c'est en réalité une règle de vie, une doctrine qu'il faut mettre en application. C'est pourquoi Paul dit : « Vous avez obéi », et non pas : vous avez reçu ou compris. Cette obéissance pratique, pense-t-il, va nécessairement porter le fruit de vie que l'on doit attendre de la mise en application de la Vérité. Il ne prévoyait sans doute pas la longueur des temps et des moments disposés par le Père pour que la foi des disciples rejoigne la sienne et porte le fruit espéré !... Dans la lumière directe de Marie et de Jésus, tout lui paraissait si simple, tout comme aux autres Apôtres !

¹⁸ – **libérés du péché** : la libération ne peut être réelle que si le « péché » est identifié exactement pour être rejeté sans ambiguïté. Il n'en fut rien. Les Apôtres certes, dans la lumière du Christ, ont su discerner exactement le péché de génération qui conduit à la mort ; mais très vite les chrétiens dans leur ensemble sont retombés au niveau des Judaïsants, farouchement attachés à l'ordre charnel sous le couvert de la circoncision. L'Eglise n'a pas été libérée du péché : c'est trop évident ; les chrétiens sont restés sous la sentence de la mort. L'Eglise a eu conscience de cette non-libération, puisqu'elle a gardé des rites de pénitence très importants et quotidiens, comme aussi les temps liturgiques de l'Avent et du Carême.

-serviteurs de la justice : litt. « esclaves ». Le mot est évidemment mal choisi, nécessairement défectueux, puisque l'obéissance à la Justice n'est pas un esclavage, mais la liberté même. C'est pourquoi Paul, au v.19 apportera une rectification à ce langage trop solidaire des réalités charnelles de ce monde. « Je parle en raison de la faiblesse... »

¹⁹ – **vos membres** : le mot est le même qu'au v.13. Ce v.19, plus explicite que le v.13, oriente toute la vie affective et sexuelle de la créature humaine dans l'Ordre nouveau, celui de la Justice. L'abstention du « péché » ne peut être autre, dans la logique de la Foi, que l'abstention de la génération charnelle, du coït qui la provoque en « profanant », en violant la virginité de l'utérus de la femme, sanctuaire de la vie. L'Eglise l'a bien compris ainsi, qui met l'état de virginité au-dessus de l'état de mariage, et qui a toujours baptisé les enfants nés de parents chrétiens, en étant persuadés que, issus du commerce de l'homme et de la femme, ils traînaient avec eux le péché originel. On a donc poussé l'abstention du péché jusqu'à l'encratisme et la séparation rituelle et canonique des sexes. La discipline ecclésiastique est

péché, vous étiez libres envers la Justice.²⁰ 21- Quel est donc le fruit que vous obteniez alors ? Des choses dont maintenant vous rougissez qui aboutissent à la mort.²¹ 22- Mais

bien allée dans le sens de la pensée de l'Apôtre, puisqu'elle l'a dépassé largement : on a séparé ce que Dieu a uni, et on a légalisé le péché d'adultère.

Tout l'enseignement de l'Écriture tend à l'unité de l'homme et de la femme : les lois anciennes pour éviter la séparation et le divorce, la foi pour amener les sexes au niveau de l'Unité du Christ et de l'Église : « Hommes aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Église... » (Eph. 5/20s). C'est là le développement que Jésus donnait aux pharisiens et aux disciples, tout récalcitrants qu'ils fussent, les uns et les autres (Mt. 19/1-12). Et l'on conçoit aisément que la Créature humaine ne puisse recevoir le Salut qu'en rejoignant l'image et la ressemblance de la Sainte Trinité (Gen. 1/27) dans laquelle elle est établie dès le principe. Chez l'animal la sexualité semble être orientée avant tout à la perpétuation de l'espèce. Il n'en est pas de même chez l'Homme, où elle est élevée à la dignité de Sacrement d'amour, afin de la conformer à son modèle divin : l'Unité du Père et du Fils dans l'Esprit. C'est pourquoi, en écartant tout usage de la sexualité par peur de retomber dans le péché, la conscience chrétienne s'est privée de l'Arme de la Justice, pour reprendre l'expression même de Paul : « Offrez vos membres comme serviteurs de la Justice en vue de la sanctification ». Et si la sanctification fut évidemment si difficile dans les institutions de l'Église, toutes placées sous la discipline du célibat, c'est parce que la créature humaine s'en est trouvée mutilée. La sexualité, en restant virginale, eût été le meilleur moyen, l'instrument le plus efficace en vue de l'épanouissement des personnes.

Il convient donc de « rendre à Dieu ce qui est à Dieu », savoir : l'initiative de la vie, afin que la génération découle directement de sa Paternité toute puissante et infiniment sage ; il faut que son Nom de Père soit sanctifié par la fécondité apportée par l'Esprit-Saint. Mais il faut aussi lui consacrer la sexualité, en vue d'un usage conforme à sa volonté, c'est-à-dire aux dispositions de la nature virginale, pour que l'image de la Trinité s'inscrive réellement dans la Nature Humaine. Certes, la sexualité est tombée au pouvoir de Satan, et il en tire les royaumes de ce monde qui lui appartiennent – dit-il – et toute leur gloire : mais nous devons lui arracher sa proie, afin que dans la lumière de la foi son usage redevienne ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être : le moyen le plus direct et le plus complet de la Connaissance de la Trinité Invisible, et j'oserai même dire l'expérimentation concrète de la Divinité.

Puisque les « oeuvres de Dieu sont parfaites dès l'origine », il n'y a rien à « inventer » de nouveau, et il n'y a pas de législation ni de règlements nouveaux à formuler. Il y a seulement à prendre conscience de ce Royaume qui est préparé dès les origines du monde (Mt. 25/34). Telle est bien la liberté chrétienne proposée aux Galates (5/1s), que les tenants de la circoncision voulaient épier et enrayer (Gal. 4/17 ; Phil. 3/2s, etc...).

²⁰ – **serviteurs ou esclaves du péché** : les correspondants de Paul n'étaient ni des débauchés ni des prostituées ; la naïve fierté du Moyen Age, à la fois chrétien et barbare, a trop enlaidi le monde païen des « infidèles ». Les Romains à qui Paul s'adresse étaient des honnêtes gens, solidaires, certes de l'ordre charnel de ce monde, mais vivant dans les normes de la civilité. Cet ordre n'est pas entièrement mauvais : il comporte le bien et le mal, ses grandeurs et ses misères, ses douleurs et ses joies. L'ordre familial romain valait souvent le patriarcat mosaïque. Lorsque la Foi ne nous a pas (encore) révélé l'Ordre du Christ, il semble le seul « possible », et tout l'effort des moralistes et des politiques (à condition que ceux-ci soient mûs par le bien) ne peut tendre qu'à l'améliorer, sans pouvoir jamais y parvenir. Mais lorsque la Foi nous révèle la Justice de Jésus-Christ, et par cette Justice nous fait entrevoir l'Ordre de la véritable Liberté, ce monde-ci et ses grandeurs paraissent éminemment misérables. Les saints ont toujours eu la conscience la plus vive des déficiences de ce monde ; mais il ne semble pas qu'ils aient jamais eu l'audace de penser que leur idéal pouvait se réaliser sur la terre. Ils ont tout remis « à l'autre

maintenant que vous êtes libérés du péché et devenus serviteurs de Dieu, le fruit que vous obtenez c'est la sanctification dont l'aboutissement est la vie éternelle.²² 23- Car le

monde », au-delà de la mort, en prenant la solution d'attente du célibat consacré. Les institutions ecclésiastiques n'existaient pas du temps des Apôtres, et il ne pouvait être question du célibat consacré, mais seulement d'une orientation nouvelle de la sexualité en vue de la Justice. Paul avait sous les yeux l'idéal christique réalisé à Nazareth. Il le voyait donc immédiatement possible et réalisable.

²¹ – **vous rougissez** : « Vous en mesurez avec évidence la misère et l'infirmité ». La chose est d'une évidence aveuglante : si l'on met en parallèle la Maternité virginale qui nous a donné Jésus dans la joie et l'allégresse et les enfantements dans la douleur et les larmes que l'on cache dans le secret des cliniques, ou encore les avortements légaux ou non... nous avons de quoi rougir.

-**leur aboutissement c'est la mort** : la mort physique ; le châtiment qui sanctionne l'interdiction de l'Arbre de la connaissance du bien et du mal. Le régime de la Loi, qui autorise le viol moyennant la Circoncision et les observances mosaïques est bien la « force du péché », il n'affranchit pas de la mort. La morale conjugale chrétienne traditionnelle non plus. Tout cela aboutit à la mort. Nous sommes donc, comme les Judaïsants du temps de Paul, au-dessous de la pensée apostolique, sinon les promesses du Christ seraient accomplies et le salut aurait été manifesté.

Nous sommes donc amenés non pas à une simple amélioration morale de la société, mais à l'optique initiale, celle de la Genèse, pour laquelle la mort n'est pas l'état « naturel » de l'homme, mais le résultat d'une transgression de la volonté de Dieu. La mort est le fruit, le résultat d'un libre choix de l'homme : lequel ? Il ne peut être autre que la procréation charnelle ; puisque d'une part ceux qui procèdent de cette génération sont tous frappés de la mort et que, d'autre part, celui qui est le fruit d'une conception spirituelle dans le sein d'une maman vierge a triomphé dans la vie (Act. 3/14 + paral.). Nous voyons apparaître la révolution fantastique que la Foi apporte dans la bio-psychologie humaine : c'est une libération totale par rapport à toutes les servitudes de ce monde. Si inversement le Christianisme n'est qu'une libération sociale ou une consolation religieuse pour l'autre vie, il se dégrade au niveau des autres religions, il ne procède plus de la Foi. On comprend l'héroïsme des martyrs de la Foi ; on comprend que le christianisme social n'ait pas de martyr. Et pour qu'advienne une telle révolution – ou rénovation – rien n'est à changer ni dans l'Écriture ni dans la nature : il suffit de tenir compte intelligemment des dispositions universelles comprises par les Mystères de la Foi (Ez. 43/10-11 ; Deut. 4/2 ; Apoc. 22/18-19 ; 1 Cor. 4/5-6, etc...).

²² – **la sanctification** : mot important, rattaché directement à l'Esprit-Saint qui a fécondé l'Utérus virginal de Marie, pour la naissance du Saint, ou du Juste. Paul suppose que ses lecteurs sont engagés dans la voie virginale, celle de la sanctification. Cette fois, la créature humaine, qui était étrangère à son Créateur dans la voie du péché, lui est rapportée toute entière, elle lui est réconciliée, ce qui est l'objet propre du ministère apostolique et sacerdotal (2 Cor. 3/4 ; 4/6 ; 5/18s). Si l'Esprit a opéré en Marie la génération du Christ c'est en raison de la sanctification préalable de Joseph et des parents de Marie. Ce qui nous est demandé dans l'immédiat n'est pas d'enfanter des fils et des filles de Dieu : c'est là le bienfait du Royaume, mais c'est d'abord de laisser l'Esprit-Saint opérer en nous une sanctification semblable à celle qui fut en Marie (et Joseph), au terme de laquelle sera enlevée la vie impérissable, conformément aux Promesses de Jésus.

-**aboutissement** : l'aboutissement de la sainteté ou de la sanctification n'a pas été atteint dans l'Église terrestre, puisque hors Marie et rares exceptions, les saints sont morts. Les obstacles intérieurs de la conscience étaient trop considérables, notamment les complexes de peur et de

salaires du péché c'est la mort, et le don gracieux de Dieu c'est la vie éternelle en Jésus-Christ notre Seigneur.²³

Chapitre 7- Argument : L'incorporation du croyant au Christ ressuscité arrête en lui le processus de la mort, que la Loi accentuait.

Le processus de la mort pèse sur l'homme depuis qu'il a mangé du fruit de la connaissance du bien et du mal. Il se manifeste dans la conscience par cette désolation et cette angoisse que Paul expose d'une manière éminemment dramatique dans la 2^{ème} partie de ce chapitre. Par la Foi au Christ, Paul est sorti de l'angoisse : il en parle avec d'autant plus de liberté qu'il se trouve maintenant hors de combat, ayant par le Christ remporté la victoire impossible sous le régime de la Loi. L'homme déchu doit nécessairement ressentir sa déchéance, sinon comment pourrait-il désirer et accueillir le Salut ? La Loi l'aide puissamment dans cette prise de conscience douloureuse, mais indispensable. Le Salut que le Christ apporte n'est pas l'application extérieure d'un remède plus ou moins magique, mais une rénovation intérieure de l'être qui exige sa remise en question, en état d'accusation devant la Face de Dieu. Ce n'est que dans cette lucidité intérieure que se produit alors la rédemption, la re-création de la Personne Humaine, qui la rendra capable d'accomplir les anciennes obligations de la Loi, et plus encore, de dépasser la Loi pour vivre selon l'Esprit dans la Liberté du Fils de Dieu.

Ce **ch.7** peut-être étudié en 3 sections :

Section 22 (1-6) – La mort baptismale du chrétien avec le Christ l'affranchit de la Loi.

Section 23 (7-13) – La loi a pour but premier de remettre en valeur le danger mortel du péché.

Section 24 (14-25) – Description du processus de dislocation intérieure de l'homme sans le Christ, tant qu'il demeure sous l'empire du péché et de la Loi.

oooooooooooo

Section 22 –

7/1 – Vous le savez, frères, car je parle à des gens au courant des questions de loi – la Loi n'a d'empire sur l'homme que pour autant qu'il vit.¹ 2- Ainsi la femme en pouvoir de

honte. Les saints ont été des pionniers contre le sur-moi de la conscience ecclésiastique, qui n'a progressé que par leurs efforts. Mais l'Eglise a toujours fidèlement gardé le bon dépôt de la Foi, et les Sacrements, donc tous les moyens de sanctification, pour que soit atteinte la plénitude d'âge du Christ. C'est pour cet idéal qu'il faut encore combattre aujourd'hui, et déjouer les ruses de l'Adversaire.

²³ – Logique indiscutable : si le péché est entièrement écarté, la vie est pleinement rendue ; Cette logique n'est pas seulement une évidence rationnelle, c'est un acte de foi dans la véracité de Dieu. Si donc la mort subsiste c'est que le péché n'est pas clairement dénoncé pour être écarté. (Voir les références : Gen. 2/17 ; 3/19 ; Jn. 1a.5/16 ; Hb. 6/4s. Pour le dessein de vie du Père sur nous : Jn. 6/40 ; 12/50 et autres).

oooooooooooooooooooo

¹ – **Vous le savez** : litt. « Ignorez-vous ? ». Paul reprend une autre forme d'argumentation pour faire comprendre à ses lecteurs qu'avec la Foi au Christ Jésus fils de Dieu, ils ont changé

mari n'est liée par la Loi que du vivant de son époux. S'il meurt, elle échappe à la loi du mari.² 3- Tant que le mari est vivant, elle est réputée adultère si elle devient la femme d'un autre homme. Mais si le mari meurt elle devient libre par rapport à la Loi : elle n'est plus adultère si elle devient la femme d'un autre homme.³ 4- Ainsi pour vous mes frères : vous êtes morts à la Loi par le moyen du corps du Christ, pour être à un autre, celui qui est ressuscité d'entre les morts, afin que vous portiez du fruit pour Dieu.⁴ 5-

d'Economie. Ils ont passé à un autre ORDRE bio-psychologique. C'est le baptême qui a opéré ce passage, cette « Pâque » dont l'exode et la traversée de la Mer Rouge étaient l'image. Au début du ch.6, ne l'oublions pas, le Baptême a été présenté comme une mort et une résurrection : c'en est donc terminé pour ce monde-ci et pour la génération qui l'engendre.

-la Loi n'a d'empire sur l'homme... : Principe évident : mais cette évidence cache un mystère profond. Le type de vie de l'homme terrestre, solidaire du péché, réglementé par toutes sortes de dispositions légales, n'est plus désormais celui du chrétien, - dans la mesure, évidemment, où il est conscient de sa Foi et de son Baptême. Car le Baptême l'a arraché à ce monde-ci : « C'est parce que je vous ai tirés du monde par mon choix que le monde vous hait... » (Jn. 15/18 ; 17/6, 14, 16). Toutefois le chrétien reste dans ce monde (Jn. 17/15) un monde hostile et contraignant qui l'empêche de jouir de toute la liberté qu'il a reçue dans le Christ (Gal. 5/1, 17). Il doit aussi tenir compte du scandale des faibles, sur lequel Paul insistera longuement dans les ch.14 et 15 de cette même Epître. C'est pourquoi le comportement chrétien qui sera celui du monde futur ne peut être encore manifesté : il ne serait pas supporté par la conscience collective (ex. : les objecteurs de conscience mis en prison). C'est ce qui rend la position du chrétien d'autant moins confortable que sa foi est plus lucide et sa psychologie plus saine. Qu'il se dise alors que la position du Seigneur fils de vierge en ce monde au milieu de cette « génération adultère et pécheresse » était plus inconfortable encore.

² – La comparaison dont Paul se sert n'entre pas directement dans le principe qu'il vient d'énoncer, puisque ce n'est pas ici la femme qui devient libre en mourant elle-même, mais qui devient libre par la mort d'un autre : son mari. Toutefois la comparaison est valable si on l'applique à l'homme qui croit : il meurt à une alliance ancienne, celle qu'il avait avec l'homme charnel, soumis à la Loi, pour entrer dans une alliance nouvelle, celle du Christ. Comme il a déjà subi la mort par son incorporation baptismale au Christ, il ne peut être taxé d'adultère, c'est-à-dire d'infidélité par rapport à une alliance dont la mort l'a affranchi. Il peut donc adopter un style de vie – ou de génération – tout à fait différent de celui d'un monde qui n'est pas encore éclairé par le Christ.

³ – **elle n'est plus adultère** : En fait, c'est le système légal mosaïque qui est « mort », et le Christ qui est vivant. Du moment qu'une génération sainte a procuré la Justice, tout ce qui était promulgué en raison du péché, « pour maintenir la chair dans la voie droite », n'a plus aucune signification. Le vieux système est périmé : « vétusté de la lettre » (v.6). Il n'y a donc aucun adultère à l'abandonner. Prise sous cet angle, la comparaison est parfaitement claire. Toutefois l'enseignement de Paul ne vise pas seulement le système légal judaïque : il va plus profond. Il vise un ordre ontologique. En adhérant au Christ, fils de Dieu, fils de vierge, en participant par la foi et le Baptême à sa génération sainte d'un autre ORDRE, le chrétien quitte non seulement le système judaïque, mais la race d'Adam et devient membre du Corps du Christ. C'est tout autre chose que de passer d'un système légal à un autre.

⁴ – **...morts à la Loi par le moyen du Corps du Christ** : « Par le moyen » : gr. « dia » : à travers. « En passant par le Corps du Christ », pour être à un autre (homme). « morts » : c'est le Christ qui s'est offert volontairement à la mort pour payer la dette au nom de tous les membres de son Corps, pour subir en leur nom la sentence qui accable tous les fils d'Adam.

Lorsque nous étions dans la chair, les tendances issues des péchés, sous l'influence de la Loi, travaillaient en nos membres pour porter un fruit à la mort ;⁵ 6- mais maintenant que la Loi n'a plus d'empire sur nous, sous l'autorité de laquelle nous étions tenus, nous

Participant à la mort du Christ, le chrétien est affranchi de l'antique sentence : « Tu mourras de mort ». Mais il importe au plus haut point qu'il cesse alors de « manger de l'Arbre de la connaissance du bien et du mal » ! A vrai dire, sauf dans les tous premiers temps, le chrétien n'a jamais trouvé de milieu vital pleinement conforme à son idéal de liberté ; et c'est pourquoi les vieux atavismes charnels ont repris le dessus, et rien n'est changé malgré la Rédemption du Christ : la sentence de la mort demeure.

-pour être à un autre, celui qui est ressuscité des morts : Le Royaume que le Christ a inauguré par sa conception spirituelle et virginale, et que la Résurrection manifeste avec évidence est d'un tout autre « ordre » que celui qui se construit en ce monde par la génération – la reproduction – charnelle. C'est ici qu'il faut relire l'entretien de Jésus et de Nicodème (Jn. ch.3) sur la nécessité d'être engendré à nouveau d'En Haut, de l'eau et de l'Esprit, pour entrer dans le Royaume de Dieu.

-vous portiez du fruit pour Dieu : « pour Dieu » peut s'entendre aussi « selon Dieu ». Jésus à ses Apôtres : « La volonté de mon Père est que vous portiez du fruit et que votre fruit demeure » (Jn. 15/15s.). La chose n'est possible que par une génération qui produit un fruit impérissable, sur lequel ne porte plus la sentence de la mort. Il n'y a d'autre moyen, pour porter un tel fruit, que de prendre exemple sur Marie (et Joseph) qui nous a donné Jésus : « celui qui est ressuscité des morts », auquel nous appartenons désormais. Elle a vraiment sanctifié le nom du Père et porté du fruit pour Dieu. Et il est absolument certain que Paul ne pouvait penser à autre chose qu'à la Sainte Génération du Seigneur en écrivant ces lignes.

⁵ – **– dans la chair** : dans l'ordre charnel, celui du vieil homme, engendré dans le péché (ps. 51), en raison d'une génération dévoyée (Act. 2/40 ; Phil. 3/15). Ordre régenté par la Loi, force du péché. Même expression en Rom. 8/8.

-les tendances : ou « les passions », avec le génitif d'origine : « issues des péchés ». Nous dirions « l'entraînement bio-psychologique du péché », ou encore le « conditionnement », le montage des réflexes conditionnés du péché. Ici « péchés » au pluriel. Paul ne vise donc pas que le péché « originel », celui du premier homme seulement, mais toutes les générations de péché qui pèsent lourdement sur l'individu, comme un sur-moi terrifiant, dont il ne peut se dégager que par la grâce du Seigneur.

-sous l'influence de la loi : litt. « à cause de la loi », ou « à travers la loi ». La loi organise le monde de péché, elle le rend en quelque sorte aussi confortable que possible. Il est vrai que Dieu a promis de très appréciables bénédictions à celui qui observe la loi mosaïque. Mais, de ce fait, la Loi normalise le péché, et elle en devient la force (1 Cor. 15/56).

-travaillaient dans vos membres pour porter un fruit à la mort : pour la mort, dans l'intérêt de la mort, déjà presque personnifiée, comme elle le sera plus encore dans la section 25. Sous la mort, voir Satan (Hb. 2/14). La mort atteint en effet les géniteurs et leur progéniture, mais aussi les docteurs de la Loi et les prêtres d'Aaron, et même les patriarches et les prophètes, à l'exception d'Hénoch, d'Hélie et de Melchisédech. Dans le Nouveau Testament, elle atteint aussi les chrétiens, puisque ni l'Eglise enseignante ni l'Eglise enseignée ne sont sorties de l'ornière du péché de génération. La loi morale du mariage, en effet, constitue une « force de péché », tout autant que les anciennes prescriptions mosaïques ; et aucun confesseur de la foi, hormis les Apôtres et les premiers martyrs, n'a jamais enseigné officiellement la voie virginale, ni dégagé une sexualité sacramentelle non génitale, respectant l'hymen. C'est pourquoi les passions des péchés ont continué de donner un fruit pour la mort qui reste universelle, ce qui démontre que l'erreur est universelle aussi.

pouvons servir dans le renouvellement de l'Esprit et non plus dans la vétusté de la lettre.⁶

Section 23 – 7/7-13 – La Loi a pour but essentiel de mettre en évidence le péché et son danger mortel. Section 23

⁶ – **La Loi n'a plus d'empire sur nous** : Paul suppose que ses lecteurs le suivent dans ses dernières conclusions. Il suppose qu'ils savent discerner le péché sans ambiguïté pour l'éviter facilement. Si la Loi n'a plus d'empire (litt. « si nous sommes affranchis de la Loi ») c'est qu'elle n'a plus de raison de s'exercer. Là encore c'est l'exemple de Nazareth qui éclaire toute la question.

-servir dans le renouvellement de l'Esprit : Un sémite n'envisage pas d'autre service de Dieu que dans le domaine de la vie. C'est Marie la première qui a servi - « Je suis la servante du Seigneur » - dans ce renouvellement ou cette nouveauté, ou rénovation de l'Esprit. Il s'agit de l'Esprit-Saint (pneuma). Paul ne peut envisager autre chose que ce qui s'est réalisé typiquement en Jésus : la régénération par l'Esprit de Dieu pour l'avènement des fils et des filles du Père, sur lesquels ni morbidité ni mortalité n'auront d'emprise. La Parole hélas ! n'a pas été appliquée, mais elle demeure, et elle ne passera pas, même si les générations charnelles continuent de se succéder comme la fleur qui se fane et l'herbe qui se dessèche. Toutefois cette perspective du Royaume de Dieu dans toute sa plénitude n'exclut pas le service de l'Esprit pour le témoignage de l'Évangile, afin d'amener le plus grand nombre possible d'hommes à la connaissance du Dessein de Dieu, afin qu'ils trouvent le bonheur et la vie en s'y soumettant. C'est d'ailleurs cette mission apostolique qui est l'objet propre du commandement du Seigneur : « Allez, enseignez toutes les nations et baptisez-les... » La vétusté de la lettre indique évidemment les prescriptions de la Loi Mosaïque, dont la caractéristique est l'ennui, dans une ambiance de condamnation et de désespérance en face de la mort, comme le montre si bien le livre de l'Ecclésiaste.

oooooooooooo

Section 23 – Nous sommes amenés à une méditation plus approfondie du principe donné précédemment en 3/20 : « La connaissance du péché vient par la Loi ». Qu'est-ce donc que le péché ? Est-ce seulement la transgression d'un précepte positif ? Certes, mais c'est aussi l'impossibilité dans laquelle se trouve la créature humaine d'accomplir l'ensemble des préceptes, et surtout de comprendre l'Esprit de la Loi. C'est là une déficience ontologique très grave, qui ne monte pas facilement à la conscience claire ; car l'homme est très infatué de lui-même, et accepte très difficilement d'être mis dans son tort. Il est convaincu de faute et d'erreur lorsque la sanction portée par la Loi positive le frappe durement. Ce n'est qu'à ce moment qu'il commence à admettre la nécessité de rédemption où il se trouve, tout comme le prophète David qui ne reconnut son état de pécheur que lorsqu'il fut réveillé par l'intervention du prophète Nathan. Jusque là, il avait été le jouet de sa propre convoitise qui l'avait poussé à l'adultère et à l'homicide. Mais devant l'Oracle divin qui lui déclare : « Tu es cet homme-là », il découvre sa nature pécheresse : « Ma mère m'a conçu dans le péché, j'ai été conçu dans l'iniquité... » C'est alors qu'il se tourne vers Dieu et qu'il supplie en disant : « O Dieu, crée pour moi un cœur pur, restaure en ma poitrine un esprit ferme... Instruis-moi des profondeurs de la Sagesse ». La Loi, promulguée par le prophète, le place dans un état de vérité par rapport à lui-même et par rapport à Dieu.

C'est l'enseignement de Jésus donné sous une forme particulièrement simple et bien digne du Verbe de Vérité, dans la parabole du Pharisien et du Publicain : celui-ci conscient de son état de pécheur, n'avait pas besoin de la Loi pour faire appel à la miséricorde de Dieu en vue de sa justification et de son Salut. Il avait la chance d'être réprouvé par la société des gens honnêtes et pieux. Le Pharisien, au contraire, s'appuyait sur l'opinion commune et sur l'ordre

7/7 – Que dire alors ? La Loi est-elle péché ? Certes non, mais je n’aurais pas connu le péché sans l’intermédiaire de la Loi. En effet je n’aurais su discerner la convoitise si la Loi n’avait dit : « Tu ne convoiteras pas ». ⁷ 8- Voici donc le péché, qui prend force par

légal, il se figurait être un juste, il s’illusionnait sur sa nature essentiellement pécheresse, par le fait que sa conduite s’accommodait avec les observances. Cet aveuglement sur ce qu’il était réellement devant la Sainteté de Dieu l’écartait du Salut. Il n’était pas dans une attitude de Vérité. A vrai dire, la Loi n’avait pas joué pour lui tout son rôle : celui que lui assigne Paul, celui de mettre le péché en évidence. Nous avons donc ici les deux aspects contradictoires de la Loi :

- elle a en principe un rôle de pédagogue pour amener l’homme à être sincère envers lui-même et se reconnaître pécheur.
- mais il arrive en fait, en raison de l’aveuglement et de l’illusion pharisaïque de l’homme sur lui-même, qu’elle est la force du péché.

Cette contradiction n’est que relative à l’évolution du sujet de la Loi. Pour Paul, elle fut avant sa conversion la « force du péché », mais ensuite, il comprit très bien sa valeur éminemment pédagogique pour Israël durant toute l’ancienne alliance.

⁷ – A vrai dire, le Pharisien n’arrive pas à reconnaître, à discerner le péché qui est en lui malgré la Loi ; mais il le voit fort bien chez les autres. Cela montre à quel point la conscience humaine est obnubilée par le péché. Elle est dans les ténèbres. La chose est d’autant plus évidente si nous considérons par quels hommes le Seigneur Jésus, Juste par excellence, a été condamné et crucifié : ils étaient les représentants officiels de la Loi. Au moment même où ils perpétrèrent le Dédicé, ils refusèrent d’entrer dans le Prétorium pour ne point se souiller ! Ils voulaient être purs pour manger la Pâque. La Loi ne joue donc pas automatiquement ce rôle de pédagogue : il faut encore que le sujet de la Loi demeure dans la vérité et dans l’humilité.

Toutefois, en elle-même la Loi de Moïse constitue le ministère de la condamnation ; elle monnaie la sanction « Tu mourras de mort », en la faisant porter sur les diverses fautes qui la méritent : blasphème, apostasie, idolâtrie, meurtre, adultère, etc... Mais surtout elle ordonne des Sacrifices pour le péché, et elle spécifie les diverses impuretés qui altèrent la santé et la vie. Il résulte de cette économie de la Loi que les Hébreux savaient que le péché et la mort étaient étroitement solidaires, que la mort était la sanction du péché. Toutefois Paul ici ne s’attarde pas dans une analyse des diverses prescriptions de la Loi ; il va à l’essentiel. Il dénonce ce qui, dans le cœur de l’homme, est à l’origine de toute transgression : la convoitise. Il va à la racine du péché : le « pour soi », l’égoïsme radical de la personne qui a perdu le sens de l’amour, qui ne sait plus qu’elle ne peut se réaliser qu’en se donnant, qu’en se dévouant, qui a perdu le sens de la « relation » à la Trinité. Car dans la Trinité les divines hypostases sont essentiellement une « Relation subsistante » : le Père tout pour le Fils, le Fils tout pour le Père dans l’Unité de connaissance et d’amour qu’est l’Esprit. Jésus dénonce de même la convoitise à l’origine de tous les maux, en Mt. 5/27-30.

-Je n’aurais jamais su discerner la convoitise... : C’est une chose que l’on a peine à croire ; Il faut cependant, ici comme partout, admettre la souveraine autorité du Texte Sacré. L’homme charnel ne peut discerner la convoitise ; c’est-à-dire qu’à la suite du péché originel il obéit spontanément et aveuglément à la convoitise, qui n’est alors limitée que par la convoitise de l’autre. (On comprend mieux alors le ravage provoqué par l’homme dans la création de Dieu, et spécialement parmi les animaux). Les personnes sont donc dans une opposition continue et ne peuvent s’unir qu’accidentellement, lorsque leurs intérêts sont convergents. Leur rapacité, individuelle ou collective (famille, clan, caste, classe, etc...) n’est limitée que par la rapacité de l’adversaire et par la peur qu’il inspire. C’est pourquoi les sociétés qui ont subsisté furent obligés de se donner une LOI, analogue à la législation mosaïque et ayant avec elle des points

l'intermédiaire du commandement, a accompli en moi toute convoitise ; sans la Loi en effet le péché est mort.⁸ 9- Quant à moi, je vivais autrefois sans la Loi ; mais à l'avènement du commandement, le péché a repris vie ;⁹ 10- et moi je suis mort : et il

communs, pour limiter les dégâts de la convoitise. Mais c'est toujours le même mobile qui inspire l'homme charnel, et il n'y a pas de différence essentielle entre le poignard et le fusil, entre l'arc et l'avion de bombardement, entre la lance et la bombe nucléaire : toutes ces choses horribles procèdent du même principe : la convoitise servie par la force destructrice, en vue de terroriser un adversaire réel ou possible. Les hommes charnels se jugent les uns les autres en fonction de ce qu'ils sont : ils savent qu'ils sont intraitables pour satisfaire leur cupidité. C'est ce que l'Histoire des nations a toujours et amplement démontré. Seuls les Saints, véritablement animés par l'Esprit de Jésus-Christ, font exception à cette Loi générale de la convoitise qui, aux yeux de l'homme charnel, paraît être le ressort de la vie. Sous ses divers aspects – les 7 péchés capitaux – la convoitise est au fond le principe de la vie animale, encore que celle-ci soit tempérée par le sens de la solidarité dans l'espèce, ce qui n'existe plus chez l'homme déchu.

⁸ – **prend force** : litt. « prend son élan ». Le péché, certes, existait bien avant la promulgation du précepte, puisque la mort existait elle aussi avant le précepte (Rom. 5/13). Le précepte manifeste le péché à la conscience, qui jusque là n'en était nullement troublée. Au contraire, le païen se faisait une gloire de satisfaire pleinement toutes ses convoitises et toutes ses ambitions (cf. César, par ex.). C'est ce que Pascal appelle les « grandeurs charnelles ». La promulgation du précepte a existé aussi dans la civilisation grecque, notamment dans la Tragédie, où une loi divine apparaît pour contrecarrer les ambitions individuelles (Créon et Antigone). En outre, Socrate appelle l'homme à un discernement sur lui-même pour apprécier la valeur de ses actes et de ses intentions : « Connais-toi toi-même ».

-a accompli toute convoitise : Il ne faut pas gloser, je traduis littéralement. Toutefois la pensée de Paul n'apparaît pas dans cette traduction strictement littérale. Le péché, manifestement, accomplissait la convoitise bien avant la promulgation de la Loi ! La pensée de Paul est donc la suivante, en donnant à l'adjectif « tout » (pasan) un sens qu'il ne peut prendre en français : « Le commandement m'a révélé que mon activité toute entière était convoitise = inspirée par la convoitise ». L'homme est donc bien convaincu de péché par la Loi, à condition qu'il veuille faire un loyal retour sur lui-même, ce que refusait le Pharisien. Dans cette perspective, on comprend très bien ce qui suit : « sans la Loi, le péché est mort = inexistant pour la conscience claire ». C'est d'ailleurs ce qui ressort du v.9 suivant :

⁹ – **Je vivais autrefois sans la loi...** : « autrefois », gr. « poté » : avant la promulgation du précepte, ou avant que le précepte se soit imposé à ma conscience. L'homme charnel, dans sa spontanéité vitale, joue à plein la lutte pour la vie, foncièrement égoïste, sous les dehors d'une certaine civilité, du moins en temps de paix ; car en temps de guerre ou de révolution, les passions déchaînées apparaissent au grand jour. Tout ce comportement charnel est très opposé à l'Esprit du Christ, Agneau immolé, et cependant passe pour valable, et l'on décore les héros du carnage. Ne faut-il pas que chacun est sa place au soleil dans une nation qui, par ses armes redoutables, assure sa sécurité ? La proposition de Paul est donc très générale, elle vise tout le champ de l'activité humaine ; mais elle a une incidence plus particulière sur le domaine de la sexualité et de la génération. On l'a toujours compris ainsi dans l'Eglise, en interprétant ce texte comme dénonçant l'attraction des sexes et le plaisir des sens. Nul doute que la génération charnelle est sous-jacente à ce raisonnement, tout comme en Jacques 1/13-15. L'égoïsme du mâle est parfois aussi atroce qu'inconscient à l'égard de la femme, et surtout de la vierge. Inversement c'est la convoitise qui pousse la femme à la maternité, et à la « maternité à tout prix », c'est-à-dire au prix de sa virginité. Maternité précipitée, hasardeuse, indigne d'elle, oublieuse de l'Intention divine, aveugle sur les dispositions de la nature. Les déboires des

s'est trouvé que ce commandement qui m'était donné pour la vie a provoqué la mort.¹⁰
11- C'est en effet le péché qui, prenant force à travers le commandement, m'a terrassé et par lui m'a tué ;¹¹ ***12- oui, cette Loi sainte, et ce commandement juste et bon...¹²*** ***13- Ce***

Patriarches avec leurs femmes et leur progéniture sont très significatifs, tout comme les Livres Historiques de l'Écriture, qui ne sont que la longue répétition des idolâtries, meurtres, trahisons, et malheurs indicibles d'Israël. Il en est ainsi plus encore chez les autres peuples de la terre qui ne sortent de leur ennui quotidien et de leurs contraintes sociales insupportables que pour s'exalter et s'étourdir dans les violences de la guerre. Telle est la « vie » de ce monde, étrangère au Père, toute régie par la convoitise. Elle est sous le signe du désespoir en face de la mort et du divertissement où la personne se dissipe. Tel est cet « autrefois » dont Paul dit : « Autrefois je vivais ».

¹⁰ – **Le péché a repris vie** : Pourquoi « repris » ? Paul pense à la Révélation biblique première, à l'interrogatoire divin subi par Adam après sa faute. Toutefois la notion de « péché » n'a jamais été oubliée totalement, même chez les peuples qui étaient considérés par les Juifs comme des « barbares ». Elle a subsisté à l'état diffus, comme en témoigne de nombreux documents, notamment en Égypte : les rites initiatiques, les confessions funéraires, etc... Mais lorsque Dieu promulgue sa loi d'une manière explicite le péché qui se trouvait à l'état diffus, dans une sorte de semi-conscience, apparaît avec toute sa force à la conscience claire, comme une transgression désastreuse d'un commandement divin formel.

-je suis mort... a provoqué la mort : manifestement les hommes mouraient avant que fût promulguée la Loi de Moïse, Paul lui-même l'a dit en 5/13. Mais cette cause de la mort qu'est le péché, agissait comme en secret : la Loi le démasque. Il faut donc prendre le mot « provoqué » dans un sens psychologique : « le commandement m'a démontré que j'étais authentiquement digne de subir la sentence de la mort ». En parlant à la 1^{ère} personne, Paul livre son expérience personnelle ; et de fait il était homicide en donnant son consentement au meurtre d'Étienne, et ensuite en persécutant les chrétiens. Il tombait donc sous le reproche du Seigneur qui confondait ses adversaires en les mettant en face de la Loi de Moïse (Jn. 7/19) : « Vous êtes gardiens de la Loi, alors pourquoi cherchez-vous à me faire mourir ? » (cf. aussi 8/43-44). L'homme charnel est impie et violent, et la Loi dénonce cette impiété et cette violence ; mais elle dénonce surtout la convoitise qui est le mobile du comportement dans le désordre du péché.

¹¹ – Ce verset explique le précédent et nous en donne la véritable interprétation qui est bien d'ordre psychologique. Le mot « terrassé » convient parfaitement pour définir l'angoisse de la conscience sous le verdict de la culpabilité. C'est une situation accablante et désespérée dont on ne peut se sortir que par un acte de foi totale en la Miséricorde de Dieu manifestée en Jésus-Christ. Cette attitude d'angoisse en raison de la sentence de la Loi est tout opposée à celle de l'homme sans loi, précisée plus haut : « Sans la Loi, autrefois, je vivais... »

¹² – **cette Loi sainte** : parce qu'elle procède du Saint. Cette sainteté de Dieu est puissamment manifestée en Is. ch.6 ; elle est affirmée aussi tout au long de la législation mosaïque : « Soyez saints parce que je suis saint ». La Loi est la condamnation (2 Cor. 3/9) de ce qui est profane et qui doit être arraché (Mt. 15/13). Le péché consiste à « profaner », à ne pas rapporter à Dieu ce qui est sacré par sa Création même, et surtout le corps humain qui est son chef d'oeuvre. Dans la vision d'Isaïe, face à cette sainteté de Dieu, le prophète prend une vive conscience de son état de « profane », et de sa solidarité avec un peuple souillé par le péché, par des lèvres souillées, c'est-à-dire par une parole qui n'est plus en résonance exacte avec le Verbe de Dieu. Il reçoit donc une purification par le feu : un chérubin lui touche les lèvres par une braise ardente. Ensuite il reçoit la révélation que la Terre sera réduite en désert, et que les villes

qui était bon pour moi a donc tourné à mort ? Non pas, mais le péché, pour qu'il se révèle péché, à travers ce qui était bon pour moi a perpétré la mort ; ainsi par le moyen du précepte la perversité du péché devient-elle tout à fait évidente.¹³

deviendront des solitudes, jusqu'à ce que vienne la « semence sainte ». Ainsi cette Loi de Dieu, sainte parce qu'elle procède du Saint, condamne une race profane et perverse en appliquant sur elle la sentence de la mort. C'est évidemment très décourageant et très déprimant : la Loi Sainte explique donc que la race d'Adam, engagée dans le processus de la transgression, doit disparaître, car elle est « profane », hors du Père, car elle n'a pas sanctifié son Nom par le respect de l'Alliance virginale. Seul le Christ est Saint, en raison de sa conception virginale : « Tu solus sanctus », et les éléments de la race d'Adam ne peuvent être sauvés que greffés sur lui. Mais la Loi est incapable d'opérer cette greffe : elle ne peut qu'amener l'homme à prendre conscience de son état de perdition et de chute. C'est la foi seule qui peut opérer cette greffe vivifiante ; et elle nous éclaire en même temps sur le rôle de la Loi, soit à l'égard de chaque personne, soit à l'égard de l'humanité entière.

¹³ – **a tourné à la mort** : litt. « devint la mort ». Paul donne le dernier point de précision à sa pensée, qui, jusque là pouvait paraître paradoxale, car il semblait que la Loi Sainte contribuait à la mort de l'homme. Non pas : le péché est en l'homme un mal terrible et profond, et la loi le dénonce pour l'amener dans le champ de la conscience claire, et le désigne comme la cause véritable de toute morbidité et mortalité. L'Eglise a sanctionné cette pensée en proclamant d'une manière infaillible le Dogme du Péché Originel, que les Pères et les anciens Conciles ont toujours situé dans le domaine de la génération, en plein accord avec le ch.3 de la Genèse. Il n'y a donc sur ces points aucune ambiguïté possible. Il faut les maintenir fermement, pour situer exactement le péché originel, l'éviter, et ainsi retrouver l'immortalité première, c'est-à-dire le Salut en plénitude. Telle est la foi et l'espérance des Apôtres, dans la pleine lumière de Jésus fils de Dieu, vainqueur de la mort. Dieu n'a qu'une seule pensée sur la disposition universelle de la Nature Humaine, à savoir que la femme est vierge. Cette pensée a été réalisée en Jésus, comme une démonstration concrète de la Vérité, par sa conception spirituelle et virginale. Il ne peut donc y avoir de Salut que par une rectification de la génération humaine, selon le modèle typique du Mystère de Jésus fils de Dieu.

oooooooooooooooo

Section 24 – 7/14-25 - Description du processus de dislocation intérieure de l'homme sans le Christ, tant qu'il demeure sous l'empire du péché et de la loi. ^{Section 24}

7/14 – Nous savons en effet que la Loi est de l'Esprit, mais moi, je suis de chair, réduit en esclavage sous le péché.¹⁴ 15- En effet, ma conduite est incohérente ; ce que je désire je ne l'exécute pas, et je fais ce dont j'ai horreur.¹⁵ 16- Si donc je fais ce que je ne veux pas,

Section 24 – Paul parle ici à la 1^{ère} personne : c'est une grande délicatesse de sa charité. Car il voudrait amener tous les hommes, qui sont plus ou moins pharisiens, comme il l'était lui-même, à une indispensable sincérité intérieure. Ils verront alors que leur pureté, leur honnêteté, leur justice sont mêlées d'hypocrisie : ils jouent un personnage, en se conformant d'une manière toute extérieure aux préceptes. Il est difficile d'amener l'homme satisfait de lui-même à se juger pécheur ; et tant qu'un homme ne se juge pas par sa propre conscience, personne ne peut rien pour lui. Aussi Paul parle comme s'il s'agissait de lui seul, supposant que son lecteur sera assez intelligent pour appliquer à son cas personnel le même type de raisonnement.

¹⁴ – **la Loi est de l'Esprit** : traduction plus expressive que « la Loi spirituelle ». Paul veut dire comme précédemment en employant l'adj. « sainte » qu'elle procède de l'Esprit de Dieu, de l'Esprit-Saint, sans cesse aux aguets pour ramener l'homme à la volonté du Père. La Loi est pédagogue (Gal. 4/1s.) pour apprendre à l'homme à discerner en lui le péché, cause de tous ses maux. Toutefois Dieu, ni l'Esprit-Saint n'interviennent directement dans le « ministère de la condamnation » confié aux Anges (Gal. 3/19 et paral.), car lorsque Dieu intervient directement ce ne peut être que comme Créateur et Sanctificateur, il est Amour miséricordieux, Sauveur et vivifiant. Le rôle propre et personnel de l'Esprit est de féconder le Sein de la Vierge pour y faire naître le Christ : moyennant cette même foi qui fut celle de Marie, il opère la sanctification du chrétien, pour l'amener par grâce à la plénitude de l'âge du Christ. Lorsque Paul écrit ses lignes, il fait une rétrospective : il se regarde dans son état antérieur de pharisien, zélé pour une Loi qui le condamnait sans cesse, comme le dit si bien la suite de ce verset.

-**Je suis de chair** : ou « charnel », c'est le rattachement de son être à une « génération de chair et de sang » (Gal. 3/23 ; Rom. 4/1 ; 1 Cor. 15/50).

-**réduit en esclavage** : litt. « trafiqué par le péché ». Le mot grec désigne en effet le trafic, vente ou achat, des prisonniers et des esclaves. Le péché est ici personnifié ; il faut voir derrière lui l'action perverse de l'Ange des ténèbres qui s'est emparé de la génération humaine en usurpant les droits de Dieu. « Vous avez le Diable pour père » (Jn. 8/44).

¹⁵ – **ma conduite est incohérente** : litt. « Je ne connais pas, je ne comprends pas ce que je fais ». C'est la prise de conscience douloureuse de la dislocation de l'être humain, se rendant

*je reconnais la beauté de la Loi ; 17- alors ce n'est donc pas moi qui agis, mais le péché qui habite en moi.¹⁷ 18- Oui, je sais qu'il n'habite pas en moi le bien, c'est-à-dire en ma chair, puisque vouloir m'est possible, mais impossible d'accomplir le bien. 19- Ce que je désire, je ne le fais pas, et je fais le mal que je ne veux pas. 20- Si donc je fais justement ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui agis mais c'est le péché qui réside en moi.¹⁸⁻
²⁰ 21- Je découvre donc cette loi : c'est le mal qui est à ma portée, alors que je désire faire le bien.²¹ 22- Je suis d'accord avec la loi de Dieu selon l'homme intérieur,²² 23- et*

compte de son incapacité à réaliser son idéal, celui que la Loi lui propose. Les scribes reconnaissaient que l'essentiel de la Loi consiste dans les deux commandements de l'Amour de Dieu et de l'Amour du prochain (Mc. 12/22-24 + paral.). Or c'est bien vis-à-vis de ces deux commandements que l'homme charnel est convaincu de péché. Les prescriptions rituelles (sabbat, dîmes, lois de pureté, sacrifices, etc...) sont les plus faciles, et au fond, sans importance réelle. Jésus s'efforça d'amener ses contemporains à un discernement exact sur la hiérarchie des Commandements (Mt. 23/23 et nb. réf.), et à se défaire de leur hypocrisie, comme Jean-Baptiste le faisait déjà en traitant de « race de vipères » ceux qui venaient à lui dans un geste tout extérieur de pénitence. Il faut aboutir à la reconnaissance d'une culpabilité réelle, et d'une transgression congénitale de la Loi Spécifique de la nature humaine, pour entrer dans la voie du Salut.

¹⁷ – **le péché qui est en moi** : c'est mon état de nature déficiente et déchu de son Ordre véritable. Il ne faut pas interpréter le texte comme si toute responsabilité était levée par le fait que le péché est en l'homme. Paul est trop équilibré, comme bon Juif, comme Sémite, pour être effleuré par les psychiatries modernes qui s'attardent sur les cas morbides du dédoublement de personnalité. Paul veut seulement amener l'homme naïf et imbu de lui-même dissous dans un humanisme distingué et vaniteux, tout autant que le religieux pharisien, à prendre conscience de son état de pécheur, sous les dehors de la civilité ou des coutumes pieuses.

¹⁸⁻²⁰ – versets qui précisent le v.17 ; « dans ma chair » : dans mon être charnel, appartenant à une race déchu, à la race d'Adam. Cette sincérité est difficile à un hébreu qui justement mettait jusque là toute sa fierté dans sa Circoncision, dans son appartenance à la race élue en Abraham.

²¹ – **cette loi** : ici le mot « loi » est à prendre dans son sens étymologique le plus général : ce « processus ». C'est le processus de la dépravation. C'est la constitution même, bio-psychologique, de l'homme déchu, tombé au-dessous de la Pensée de Dieu, et par suite de sa Loi vraiment spécifique qui est l'Amour oblatif en Relation avec les Divines Hypostases. Cette Loi spécifique devrait jouer d'abord dans le domaine de la sexualité et de la génération : l'Amour oblatif impose le respect sacré de la virginité dans un acte de Foi. C'est là le principe même du Sacerdoce selon l'ordre de Melchisédech, dont Jésus est le fruit béni et le Prêtre souverain. Il est en effet le fruit de cet amour vraiment oblatif guidé par une foi pleine = par une connaissance exacte de la Pensée de Dieu (Is. 55/6-7). Or le fruit béni de cette Génération Sainte a été rejeté et condamné par la génération adultère et pécheresse (Lc. 17/25) ; il faudra donc que cette génération-ci subisse tous les châtiments prédits par les Prophètes (Mt. 24/34). C'est alors seulement qu'elle se contestera elle-même devant la Justice de Jésus fils de Dieu et fils de vierge ; et l'on dira alors : « Heureuses les femmes stériles, et celles qui n'ont pas allaité... » Mais l'on dira surtout devant la splendeur du fils de l'Homme : « Heureux le ventre qui t'a porté et les mamelles que tu as sucées... »

²² – **selon l'homme intérieur** : ce qui implique que l'image divine n'est pas entièrement effacée en l'homme par le péché ; il reste capable d'apprécier la valeur de la Loi de Dieu, même s'il ne

je découvre une autre loi dans mes membres, opposée à la loi de mon esprit, me réduisant en servitude sous la loi du péché qui réside en mes membres.²³ 25b- Me voici donc serviteur de Dieu par mon esprit, et par ma chair esclave de la loi du péché !^{25b} 24- Moi, homme, que je suis misérable ! Qui m'arrachera à ce corps de mort ?²⁴ 25a- C'est la grâce de Dieu, par Jésus-Christ notre Seigneur.^{25a}

la pratique pas, même s'il juge qu'elle ne sera applicable que dans un « autre monde ». Même la Rome païenne, idolâtre et cruelle, avait ses Vestales ; même les mauvais chrétiens veulent que les prêtres et les religieuses gardent fermement la chasteté, alors qu'ils ne la pratiquent pas et qu'ils n'en voient nullement la vraie signification. Les saints ont été canonisés par des hommes qui, la plupart du temps, ne l'étaient pas. Et si les impies et les incrédules critiquent avec tant de hargne les fautes de l'Eglise, c'est qu'ils exigent d'elle la perfection, une perfection que par ailleurs ils jugent impossible pour eux.

²³ – **cette autre loi qui me réduit en servitude...** : Un processus bio-psychologique, dirions-nous, d'où le Diable n'est pas absent. C'est justement par le viol de l'intégrité virginale que le Diable s'introduit en la nature humaine pour y opérer son oeuvre de destruction et de décomposition. C'est ce processus que l'on appelle le « péché mortel », le péché qui conduit à la mort, et qui n'est autre que la « transgression semblable à celle d'Adam ». (Rom. 5/14, la Jn. 5/15-18).

^{25b} – Il faut bien placer cette phrase qui vient en conclusion de l'analyse psychologique que Paul vient de faire en son nom et au nom de tout homme lié par la condition charnelle. La « loi de Dieu », sainte et bonne, raisonnable et enthousiasmante c'est l'Amour, le contraire de la convoitise. La « Loi du péché » est en fait l'absence de Loi, ou si l'on veut le processus de la convoitise qui engendre un état de conflit continu de l'homme envers lui-même et des hommes les uns envers les autres. On ne peut mieux définir cet état douloureux de dislocation intérieure. D'autres passages de l'Ecriture, qu'il ne faut pas oublier, indiquent nettement l'influence déterminante de Satan à l'origine de cette chute de la Créature humaine (Hb. 2/14 ; Lc. 4/6-7 ; 12/4 ; Jn. 16/11).

²⁴ – **moi, homme, que je suis misérable** : Paul ne dit pas qu'il est misérable parmi les hommes, mais que le fait d'être homme advenu dans un monde de péché est une grande misère. Job et Jérémie ont maudit le jour de leur naissance. Il expose une situation générale, celle de l'homme pécheur qui a impérieusement besoin de Rédemption.

-corps de mort : en parallèle avec « corps de péché » (6/6). Paul souffre intensément de se sentir et de se savoir solidaire de la race d'Adam qui gît toute entière et prolifère sous la sentence divine. Il ne désire pas la mort, mais l'enlèvement, la transformation de ce corps mortel en corps de gloire. Mais sans envisager ce résultat final et définitif, il espère que son état actuel sera vivifié par l'Esprit et greffé sur le Corps vivant du Christ. En fait, au moment où il écrit, la chose est déjà réalisée pour lui : ses angoisses et ses servitudes antérieures sont finies ; et il voudrait bien qu'il en fût de même pour ses disciples, pour tous ses frères de race, puis pour toute l'humanité.

^{25a} – **la grâce** : certains manuscrits portent ici une prière : « Grâces à Dieu... ». Il faut choisir entre les deux leçons : je pense que celle qui porte le génitif : « la grâce de Dieu », est plus sûre et plus éclairante. C'est la réponse à la question qu'il vient de poser, comme il le fait souvent dans son style très vivant : « Qui me délivrera ? – C'est la grâce de Dieu ». Donc la délivrance est déjà faite, elle se manifestera très vite ; et c'est ce qui fait l'objet du ch.8.

Chapitre 8 –

Ce chapitre est sans doute l'un des plus beaux de l'Écriture. Au terme de la longue démonstration qui précède, Paul nous y découvre la splendeur du plan rédempteur de Dieu sur nous, et il s'exprime avec un lyrisme et un enthousiasme admirables. C'est là un Hymne de gloire à la Sainte Trinité pour son Dessein de Salut, tout comme le ch.13 de la 1^{ère} aux Corinthiens est l'Hymne de la Charité. Il est bon de méditer en parallèle des textes si consolants et si nutritifs.

Nul ne saurait rester indifférent à la lecture de ce chapitre. Le sens général en est lumineux, malgré certaines difficultés de détail que nous allons éclaircir. Il forme un tout qu'il conviendrait de résumer ainsi :

On peut faire l'étude de ce chapitre en 5 sections :

- **Section 25 – (8/1-13)** – Moyennant la foi, la grâce de Dieu fait passer le croyant de l'ordre de la chair à celui de l'Esprit et de la vie.
- **Section 26 – (14-17)** – Dès maintenant la filiation divine nous est rendue en J.C.
- **Section 27 – (18-27)** – Tout l'Univers prend son sens en l'homme animé par l'Esprit-Saint de Dieu.
- **Section 28 – (28-30)** – Dieu poursuivra son plan de salut jusqu'à son terme pour ceux qu'il a appelés en son Fils et gratifiés par son Esprit.
- **Section 29 – (31-39)** – L'action de grâce qui jaillit d'une foi pleine chasse toutes les peurs et toutes les angoisses.

oooooooooooo

Section 25 – Moyennant sa foi, la grâce de Dieu fait passer le croyant de l'ordre de la chair et de la mort à celui de l'Esprit et de la vie.

8/1 – Désormais donc plus de condamnation pour ceux qui sont dans le Christ Jésus !¹
2- En effet la loi de l'Esprit de la vie, dans le Christ Jésus t'a délivré de la loi du péché et

oooooooooooo

¹ – **désormais** : litt. « maintenant », depuis l'Évangile, depuis l'Incarnation de Dieu le Verbe, refusée en Israël, mais manifestée par la Résurrection. La Vérité est ainsi démontrée, et la dette du péché est payée par la Croix. Maintenant l'Histoire a changé de sens : elle était

de la mort,² 3- ce que la Loi était incapable de réaliser, sans force qu'elle était à cause de la chair : Dieu a donc envoyé son propre fils dans une chair semblable à celle du péché et, pour trancher la question du péché, a condamné le péché dans la chair.³ 4- Ainsi la

auparavant sous la « condamnation », sous la sentence incoercible du vieillissement et de la mort, et la Loi Mosaïque manifestait aux Juifs que le péché était la cause de cette colère de Dieu sur le Genre Humain. De génération en génération la Loi faisait peser son joug en dénonçant la transgression de la race d'Adam. Désormais les générations charnelles sont terminées, car le « livre de la génération de Jésus-Christ fils de Dieu », est ouvert (Mt. 1/1). l'Economie de la Grâce succède au régime de la Loi pour celui qui donne son assentiment à l'oeuvre de Dieu opérée en Jésus et accepte d'être greffé sur lui par le Baptême : « ceux qui sont dans le Christ Jésus ».

² – **La Loi de l'Esprit de vie** : le premier acte de cette délivrance fut en Marie : « Ne crains pas, l'Esprit de Dieu viendra sur toi ». La Loi de l'Esprit de vie c'est avant tout la conception virginale du premier fils de Dieu, Jésus. C'est là que la vie commence, comme sa Résurrection l'a démontré « en puissance ». C'est le même Esprit qui descend sur les Apôtres lorsqu'ils acceptent de la Vierge Marie elle-même la confiance de sa maternité virginale. Telle est la « Loi de l'Esprit de vie » : c'est l'accomplissement du dessein éternel de la Trinité Sainte sur la nature humaine, réalisé typiquement en Jésus, fils de vierge par l'Esprit. L'adhésion de l'homme à cette « loi », qui n'est plus d'ordre juridique, mais d'ordre biologique, s'appelle la FOI : elle justifie et procure la vie impérissable. La délivrance n'est évidemment totale que si les conséquences logiques de la Foi sont appliquées sur le comportement humain, à commencer par la génération. C'est justement ce qui n'a pas été fait, c'est pourquoi la condamnation n'a pas été levée.

³ – **ce que la loi était incapable de réaliser** : donner à l'homme la justice qui procure la vie. Début du v.4.

-**à cause de la chair** : de la déficience congénitale de l'homme psychique ou charnel (cf. le ch.7), incapable d'accomplir le Bien prescrit par la Loi, et notamment de se conformer à l'Amour selon l'Esprit de Dieu.

-**son propre fils** : Paul envisage par cette expression le Monogène, le Verbe de Dieu lui-même égal au Père. Il vient comme Législateur et comme Maître, mais en « fils » (Hb. 1/3), pour nous faire la démonstration de la Volonté du Père.

-**dans une chair semblable à celle du péché** : mais non pas la chair du péché. « En tout semblable aux hommes et reconnu homme en tout son comportement » (Phil. 2/6s.) La beauté, la grâce, la majesté de Jésus sont éclatantes ; elles ont un secret : sa conception virginale. C'est en cela qu'il est l'Homme parfait, le Fils de l'Homme, et non pas une « apparence d'homme » (anthropos) comme le sont tous les fils d'Adam. A travers Jésus resplendit le visage du Père (Jn. 14/6s.). Sa nature humaine est celle qui devrait être la nôtre, si nous n'avions pas été conçus dans le péché, mais dans la Justice.

-**pour trancher la question du péché** : litt. « au sujet du péché ». Il fallait démontrer en quoi consistait exactement ce péché que la Loi dénonçait sans cesse comme étant l'origine de la mort. Les opinions pouvaient être diverses : elles le sont encore aujourd'hui, malgré l'évidence de la démonstration du Verbe de Dieu fait chair qui « éclaire tout homme en faisant son entrée dans le monde » (Jn. 1/9). C'est la conception même de Jésus, par l'Esprit-Saint qui démontre que notre génération à nous est « adultère et pécheresse ». Ainsi la question est parfaitement éclaircie ; ce qui ne signifie pas qu'elle soit considérée comme telle par les hommes, dont la psychologie et la conscience demeurent étroitement conditionnées par l'ordre charnel où ils ont été conçus et éduqués. Cependant la démonstration du « péché dans la chair » devient

disposition de Justice de la Loi atteint en nous sa plénitude, qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'Esprit.⁴ 5- Ceux qui sont selon la chair goûtent les choses de la chair ; ceux qui sont selon l'Esprit songent aux choses de l'Esprit ;⁵ 6- car le dessein

d'autant plus évidente que la Résurrection de Jésus, crucifié comme fils de Dieu, met dans la confusion les représentants officiels de l'ordre charnel et légal.

⁴ – **la disposition de justice** : Justice que la Loi laissait espérer au Juif : « Les prêtres se revêtiront de Justice... » mais qu'elle était incapable de réaliser pour des hommes charnels. Toutefois l'Évangile qui justifie pleinement la créature humaine devant Dieu, son Créateur, était implicitement contenu dans l'Ancien Testament. C'est pourquoi Marie, parfaitement docile à l'Esprit de Dieu a compris et appliqué l'Évangile avant qu'il soit prêché : son fils Jésus est l'Évangile vivant, car il en est le fruit.

-qui ne marchons pas selon la chair : selon la génération charnelle qu'elle soit ou non réglementée par la Loi et la Circoncision. L'abstention de la génération charnelle n'est toutefois qu'une condition de la justification, de même que l'observance de la chasteté ecclésiastique ; il faut atteindre la Justice en plénitude.

-mais selon l'Esprit : c'est-à-dire considérer que le corps est le temple de l'Esprit, que l'Utérus virginal est son sanctuaire, et glorifier Dieu dans le corps, en lui rendant sa signification sacramentelle première et éternelle, par une « foi opérant par l'amour ». Nous sommes amenés à faire un bilan et à comprendre pourquoi tant d'efforts de sanctification accomplis dans l'Église n'ont pas encore abouti. Beaucoup de saints se sont abstenus de marcher selon la chair, mais ils n'ont pas eu l'audace de marcher « selon l'Esprit », du moins jusqu'à l'imitation complète de l'exemple typique de Marie et de Joseph.

⁵ – Ce verset développe le v.4. Nous rencontrons le mot « phroneïn », très difficile, en raison même de son imprécision et de sa généralité. Nous le traduisons successivement par « goûtent », puis par « songent aux », et ensuite par « dessein » : le dessein de la chair : phronéma. Paul vise sans doute la tendance profonde de l'être, le « processus bio-psychologique » que la conscience claire n'arrive pas, en général, à cerner complètement.

-les choses de la chair : il ne s'agit pas de choses intrinsèquement mauvaises, mais de celles qui appartiennent à un ordre humain inférieur, celui qui tombe sous la réglementation de la Loi de Moïse ; il s'agit de l'ordre religieux, familial et social qui, avec des nuances diverses, se perpétue de génération en génération chez les Juifs, mais aussi chez tous les peuples en raison de leurs traditions propres. Ceux qui sont « dans la chair » ne sont pas des débauchés ou des dépravés, mais ceux qui limitent leurs ambitions et leurs espoirs aux promesses de la Loi, à un établissement « régulier » sur la Terre.

Les catégories de la pensée grecque qui ont divisé l'homme en « corps et âme » risquent de nous faire interpréter ce passage dans un sens dualiste, comme si l'Apôtre enseignait une sorte d'évasion dans la pensée pure. Il n'en est rien. L'homme « selon la chair » peut être très intelligent, très intellectuel, être homme de pensée et d'action (ainsi par ex. les savants qui élaborent la bombe atomique). L'homme « selon l'Esprit » oriente toutes ses activités et pensées dans le sens du Salut. L'homme charnel tente de promouvoir son « moi », soit individuel, soit dans son prolongement familial, social, national. L'homme spirituel entre dans les vues universelles de Dieu ; il agit suivant l'Amour maximum, en extension et en profondeur. En fait tout homme oscille entre ces deux pôles, entre ces deux directions. En ce monde, la tendance spontanée est le « pour soi », qui peut se cacher même sous le couvert de la religion ; il faut nécessairement une ascèse (cf. v.13) pour faire triompher en soi les tendances et les aspirations de l'Esprit.

de la chair c'est la mort, mais le dessein de l'Esprit est vie et paix.⁶ 7- C'est pourquoi le dessein de la chair est ennemi de Dieu, il n'est pas soumis à la Loi de Dieu : cela lui est impossible ;⁷ 8- ainsi ceux qui sont dans la chair ne peuvent plaire à Dieu.⁸ 9- Mais vous n'êtes plus dans la chair, mais dans l'Esprit, si toutefois l'Esprit de Dieu habite en vous : qui n'a pas l'Esprit du Christ ne lui appartient pas.⁹ 10- Si le Christ est en vous, le

⁶ – **le dessein de la chair c'est la mort** : on pourrait dire aussi « tendance » ou « poussée de la chair ». Effectivement le viol de la vierge s'accompagne de l'effusion du sang : signe précurseur de la mort ; et la vie qui naît du viol est sous la sentence. Le « dessein de la chair » correspond à l'intention de « celui qui a l'empire de la mort » (Hb. 2/14). Le texte de Genèse ch.3 est nécessairement présent à la pensée de l'Apôtre. Mais avec la lumière de Jésus, il ne lit plus le récit de la tentation et de la chute comme une simple anecdote, mais comme l'expression imagée du drame intime de tout homme. C'est pourquoi il parle du « dessein de la chair » : la mort est déjà au travail dans la génération elle-même, par le seul fait qu'elle est impérieusement soumise aux lois incontrôlables du hasard, dont les résultats peuvent éventuellement être absurdes. En outre, il est atrocement évident que l'homme charnel travaille pour la mort et déploie pour l'homicide des énergies énormes.

-le dessein de l'Esprit : le mot « dessein » convient ici parfaitement, car l'Esprit est un être personnel. Mais il ne peut être réalisé que par le libre consentement de l'homme, dans une parfaite lucidité et docilité de conscience ; alors que, antérieurement, le dessein de la chair (= de l'Ange des ténèbres) se perpétue grâce à un aveuglement général et un entraînement collectif, grâce à une « sous-conscience » d'esclaves. Le péché et la mort peuvent être le fait du hasard, et le sont peut-être pour la plupart des hommes ; mais il est impossible que le Salut vienne autrement que par l'Intelligence et l'Amour.

⁷ - **...ennemi de Dieu** : parce qu'il tend à la mort que Dieu n'a pas voulue, « parce que son commandement est vie éternelle » (Jn. 12/50). De même Jean dans sa 1^{ère} Epître : « Celui qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement ». (cf. la Jn. 2/16-17, texte très important). La biopsychologie de l'homme charnel est très au-dessous de la Pensée de Dieu, et c'est en cela qu'elle est ennemie de Dieu, sans en avoir toujours conscience. « Ceux qui vous mettront à mort s'imagineront rendre un culte à Dieu » (Jn. 16/2-3). Dieu est plein de compassion pour l'homme qu'il veut amener à son Dessein de Vie impérissable.

-ceux qui sont dans la chair ne peuvent plaire à Dieu : ceux qui sont tributaires de l'ordre charnel, ou engagés dans la voie charnelle. Tels étaient les Juifs, avec lesquels Dieu avait cependant établi une « alliance ». On ne fait pas alliance avec un ami, mais avec un ennemi, ou un être susceptible de le devenir. Et l'on respecte ainsi une paix « artificielle » basée sur des « conditions » qui ne sont pas l'amour. Tel était le régime de la Loi. Il fallait donc que le Juif pieux dépasse l'ordre de la Loi pour plaire vraiment à Dieu. Seule l'immortalité, par l'enlèvement dans la Gloire, est le sceau de la pleine justice (Gen. 5/24 ; Hb. 11/8 ; Jn. 16/10).

⁸ – **dans la chair** : « dans l'ordre de la chair », qu'il soit ou non régi par la Loi. Paul suppose que ses lecteurs ont donné au Mystère du Christ un plein assentiment et qu'ils sauront en tirer les conséquences pratiques pour « vivre selon l'Esprit ».

⁹ – **si toutefois** : restriction importante. Paul a déjà fait l'expérience douloureuse de la défection des Galates. Il voit les troubles jetés dans ses Eglises par les Judaïsants, par les « gens de la circoncision ». De son temps, il y avait donc déjà des chrétiens qui ne marchaient pas selon l'Esprit du Christ, donc qui ne lui appartenaient pas au niveau de la conscience, mais seulement à un point de vue juridique, tout extérieur. Il en sera ainsi tout au long de l'Histoire : bien loin de savoir rectifier leur conduite dans l'ordre de la sexualité et de la génération, les chrétiens ne sauront même pas se guérir de leur violence homicide par un assentiment au Sermon sur la

corps est mort à cause du péché, mais l'Esprit est vie et justice.¹⁰ 11- Si l'Esprit de Celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, Celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts vivifiera même vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous.¹¹ 12- Par suite, frères, où est notre obligation ? Non pas envers la chair, pour vivre selon la

Montagne ! Il ne faut donc pas s'étonner, à considérer les « scandales » de l'Histoire de l'Eglise, si l'Epître aux Romains n'a été ni comprise ni appliquée !

¹⁰ – **le corps est mort** : Il faut sans doute entendre ce mot comme dans Rom. 4/19 : où il était question du « corps d'Abraham déjà mort », mort par rapport à la génération charnelle. Mais il faut entendre aussi toutes les tendances tributaires de la convoitise, en principe ensevelies avec le vieil homme dans le Baptême (cf. ch.6 début).

-**à cause du péché** : pourquoi cette nouvelle précision ? Il faut bien entendre ici la pensée de l'Apôtre, que les traductions trahissent. Le Christ ne fait pas oeuvre de mort. Voici ce que veut dire Paul : « Si le Christ est en vous, le corps, tout mort qu'il soit à cause du péché (ou mieux : mort qu'il est pour l'ordre ou le service du péché), sera vivifié par l'Esprit qui est vie et justice ». Cette pensée est d'ailleurs précisée dans le v. suivant.

¹¹ – **vivifiera vos corps mortels** : Paul écrit sans sourciller ce qui nous semble une impossibilité biologique. Le Salut lui paraît tout simple et à portée de main : il le voyait évidemment réalisé en Marie et Jésus. Il ne faut pas mettre en doute la parole apostolique par le fait qu'elle n'a pas été réalisée : il suffit de remarquer que la foi de Marie, toute simple qu'elle soit, n'a pas été suivie, mais toujours considérée comme une « exception ». Paul espérait pour lui-même (2 Cor. 5/1-5) ce qu'il envisage ici normalement pour tout chrétien fidèle à l'Esprit. L'Eglise chante Marie comme « son espérance » : la réalisation concrète de son espérance.

chair.¹² 13- En effet, si vous vivez selon la chair, vous êtes sur le point de mourir. Mais si par l'Esprit vous mortifiez les actions de la chair, vous vivrez.¹³

¹² – litt. « Ainsi donc, mes frères, nous sommes redevables, non pas envers la chair pour vivre selon la chair ». Le « ainsi donc » (gr. « ara ») a une nuance interrogative que l'on peut mettre en évidence. Après avoir envisagé dans le v.11 la merveilleuse espérance qui découle directement de la foi parfaite, telle que celle de Marie, Paul donne immédiatement le moyen pratique de la réaliser : c'est pourquoi il convient de bien enchaîner les v.12 et 13 au v.11.

-redevables à la chair : c'était en effet « envers la chair » c'est-à-dire envers la race que tout Juif était redevable, pour transmettre son nom et garder son patrimoine en Israël. Telle était l'alliance charnelle de la circoncision. Cette expression qui nous paraît aujourd'hui surprenante, était entendue sans difficulté du temps de Paul, tout au moins par les Sémites, qui, comme lui, avaient vécu de toute l'ordonnance patriarcale en Israël. Malheureusement les Gentils auxquels cet enseignement est parvenu, n'ont pas entendue la parole apostolique dans le même contexte. D'où la division, le « schisme » que nous avons signalé dans l'Introduction : les uns ont vu là simplement une condamnation de la débauche et de la fornication, et ont continué à procréer sous la tutelle du mariage chrétien ; les autres sont allés trop loin et ont condamné tout usage de la sexualité, dans un encratisme méprisant pour la création corporelle de Dieu. Cette division à l'intérieur de l'Eglise montre à elle seule que la pensée apostolique n'a pas été comprise.

Mais si l'on revient à la juste notion du péché de génération, démontré et condamné par la naissance virginale du Sauveur, la pensée de Paul devient parfaitement claire. Ce qui est à exclure, ce à quoi le chrétien n'est plus « redevable », c'est uniquement la sexualité génitale, sur laquelle pèse la sentence de mort, mais non point tout usage de la sexualité.

¹³ – **Vous êtes sur le point de mourir** : Paul ne dit pas que les chrétiens qui usent de la sexualité génitale en dépit de l'enseignement premier et direct de la Foi, en dépit du « type de doctrine », vont mourir immédiatement : il leur dit seulement qu'ils sont à nouveau sous la menace de la mort portée au début du livre de la Genèse : « Si tu manges... tu mourras de mort ». L'ordre légal de la circoncision tranquillisait ceux qui en observaient les préceptes, mais ne les affranchissait pas de la mort. Le chrétien qui revient à la génération charnelle sans être soutenu par l'ordre de la Circoncision et de la Loi Mosaique, se trouve dans une situation moralement plus précaire que le Juif fidèle aux traditions de ses pères. L'expérience l'a bien montré. La même menace de mort se retrouve en 1 Cor. 11/30 ; voir aussi les exhortations de Paul dans cette même Ep. ch.10 ; de même aussi dans l'Ep. aux Hb. Ces textes furent prophétiques, et l'histoire de l'Eglise en est hélas l'illustration : les chrétiens sont morts comme les autres hommes, et parfois plus atrocement que les païens et que les Juifs.

-vous mortifiez les actions de la chair : ce n'est pas une atténuation progressive que Paul demande, mais une mise à mort immédiate, en pleine logique avec le « type de doctrine ». « Les actions », ou « les oeuvres ». Les oeuvres de la chair ont toujours signifié au sens le plus direct le coït charnel. Il faut se reporter à Gal. 3/15, où Paul montre l'antinomie absolue entre la psychologie inspirée de l'Esprit-Saint et la biologie charnelle, comme nous dirions de nos jours. Contraste saisissant certes, qui met tout homme devant un choix nécessaire entre deux voies incompatibles entre elles. La promesse est ici formelle, elle a de quoi enthousiasmer : « Si vous mortifiez les oeuvres de la chair, vous vivrez ». C'est pourquoi innombrables furent les ascètes qui ont poussé la « mortification » jusqu'à des mutilations et des tourments invraisemblables. Ils pensaient déraciner en eux la concupiscence = l'attrait sexuel, mais ils n'ont pas réalisé la promesse. La voie qu'ils ont suivie était excessive et démesurée : ils sont allés au-delà de la pensée apostolique. Paul n'a jamais demandé à personne de se suicider. « Mettre à mort les oeuvres de la chair » ne signifie nullement détruire la Nature, anéantir les capacités d'amour, qui, en fait, conditionnent toute vie, tout épanouissement et même toute sanctification véritable.

Section 26 – 8/14-17 – Dès maintenant la filiation divine nous est rendue en Jésus-Christ.

Il faut donc ramener l'interprétation du Texte Sacré à son sens exact : ce que Paul condamne c'est évidemment toute débauche et toute impudicité, cela va de soi. Il condamne tout ce qui profane la chair. Mais il ne peut condamner l'amour de l'homme et de la femme, sur lequel s'inscrit l'image et la ressemblance de la Trinité, et que chante le Cantique des Cantiques. Il a sous les yeux la réussite vivante, triomphant de la mort : Jésus-Christ, fruit de l'amour virginal de deux fidèles de Yahvé, de deux pauvres en Israël, qui n'avaient certainement pas fréquenté les leçons des rabbis, qui avaient reçu l'enseignement commun donné à la Synagogue. Par la Foi, ils avaient dépassé l'ordre de la Loi ! Ils étaient revenus aux dispositions premières auxquelles sont attachées les promesses de l'immortalité ! Paul juge donc que tout le monde peut en faire autant, moyennant la même foi par laquelle la Pensée de Dieu, divinement simple, est applicable par l'assistance de son Esprit. Il touche du doigt, pour ainsi dire, la régénération de l'humanité par l'Esprit-Saint. Et c'est pourquoi il écrit sans hésiter et sans prévoir aucune « exception » : « Si par l'Esprit vous supprimez les oeuvres de la chair (vous mettez à mort les oeuvres de la chair) vous vivrez ».

Mais il est bien entendu qu'il ne convie pas à la séparation ni au divorce les fidèles auxquels il s'adresse : il leur demande seulement d'orienter d'une manière différente leur vie sexuelle pour éviter « le péché qui conduit à la mort ». Il ne leur interdit pas tous les arbres du jardin, bien au contraire, il leur dit ce que Dieu le Père disait déjà au principe du monde : « Mangez de tous les arbres du jardin, sauf de l'arbre de la connaissance du bien et du mal ». Mais cette fois, par la démonstration de vie de Jésus-Christ, l'ancienne parabole est parfaitement éclaircie. Il suffit de laisser à Dieu le Père l'initiative de la vie.

Les mots « mourir » et « vivre » sont à prendre évidemment dans le sens le plus courant et le plus objectif, le plus concret. Ainsi au v.11 : « L'Esprit vivifiera vos corps mortels... » Il ne s'agit pas ici d'une vie au-delà de la mort, de l'immortalité de l'âme en attendant la Résurrection, mais de la réalisation des promesses du Seigneur : « Celui qui garde ma parole ne verra jamais la mort... » (Jn. 8/51).

oooooooooooo

8/14- Car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu, ceux-là sont fils de Dieu.¹⁴ 15- Quoi ! Vous n'avez pas reçu un esprit de servitude pour tomber à nouveau dans la crainte ; mais vous avez reçu un Esprit de filiation dans lequel nous crions « Abba, Père ! »¹⁵ 16- L'Esprit lui-même porte témoignage à notre propre esprit que nous

¹⁴ – Paul dénonce-t-il ici, comme précédemment (v.9) ceux qui se targuent avec présomption d'une appartenance purement formelle ou juridique à l'Eglise ? Sans doute. Mais en même temps il donne la note du véritable chrétien. En fait on doit hélas reconnaître qu'après la période apostolique la plupart des chrétiens furent en état de « péché mortel », c'est-à-dire ne furent pas conduits par l'Esprit de Dieu. Paul était instruit par le Judaïsme pour savoir le danger mortel du pharisaïsme orgueilleux et aveugle. Il suppose – ou constate déjà – que le même danger peut subsister dans l'Eglise. Les craintes de Paul étaient fondées, elles avaient une valeur prophétique.

¹⁵ – **servitude et crainte** : Paul pense au danger que représente pour les nouveaux convertis, venus de la gentilité, la propagande des Judaïsants pour la Circoncision et pour la Loi, c'est-à-dire pour la génération charnelle avec ses « normes », ses sacrifices et ses craintes. Il semble évidemment plus confortable de « se conformer à ce monde-ci » (Rom. 12/1-2), plutôt que de poser les fondements d'un monde qui n'existe pas encore. Nous sommes tellement conditionnés par notre naissance charnelle que nous allons « naturellement » à ce qui est très en dessous de la vraie Nature Humaine, celle qui en Jésus, est conforme à la Volonté du Père. Seule une foi clairvoyante et vigilante peut nous rattacher à la Paternité de Dieu qui nous est conférée gracieusement en Jésus-Christ, afin d'en tirer les conséquences logiques dans tous les domaines, et particulièrement dans celui de l'Amour et de la génération. La vraie liberté est en effet dans l'Amour qui s'éclaire par la Foi, ou, si l'on veut, dans la Foi qui opère par l'Amour, car l'Amour est à lui-même sa propre signification et sa propre finalité. Le passage de l'ordre de la Loi et de la sécurité des préceptes au discernement des Esprits est la grande affaire de la vie spirituelle et de la sanctification. Il faudra que ce passage se fasse aussi au niveau de la conscience collective de l'Eglise, sinon le Royaume ne saurait être manifesté. Qui accèdera à la Pensée de Dieu ? (Is. 55/7-8).

-**l'Esprit de filiation** : c'est évidemment l'Esprit-Saint, la 3^{ème} personne de la Sainte Trinité, par lequel Jésus a été constitué fils en notre nature humaine par sa conception et sa naissance virginales. Ceux qui adhèrent à cette foi peuvent recevoir l'Esprit de Dieu ; ils obtiennent le pouvoir d'être appelés fils de Dieu et de l'être réellement, bien qu'ils ne le furent pas par leur génération de chair et de sang. C'est en ce sens que notre filiation baptismale doit être dite « adoptive » ; toutefois, c'est une filiation réelle. Nous avons obtenu par grâce ce que la transgression de la nature nous a refusé. L'Esprit de Dieu se heurte malheureusement en nous aux tendances de l'homme charnel, et c'est pourquoi des épreuves sont nécessaires pour que disparaisse le vieil homme et se développe l'homme nouveau créé selon Dieu. Ce Mystère de mort et de résurrection est nécessairement douloureux jusqu'à ce que nous ayons atteint la plénitude de l'âge du Christ, au point que le Père puisse enfin mettre en nous ses complaisances comme il les mit dans son fils premier-né.

-**Abba, Père** ! C'est la prière nouvelle sous sa forme la plus confidentielle et la plus profonde. Elle se rattache à la racine même de cet être nouveau créé en nous « selon Dieu » (Eph. 4/24). N'y aurait-il en nous constamment que cette prière, qui est à la fois adoration filiale et supplication de la créature en voie de rédemption, elle serait suffisante, indépendamment de toute bonne oeuvre.

sommes enfants de Dieu.¹⁶ 17- Enfants, donc héritiers ; oui, héritiers de Dieu, et cohéritiers du Christ, à condition toutefois que nous souffrions avec lui pour être glorifiés avec lui.¹⁷

¹⁶ –**l'Esprit rend témoignage...** : pour désigner l'Esprit-Saint, Paul emploie toujours le mot « pneuma » ; pour désigner « notre esprit », notre entendement, il emploie fréquemment le mot « nous ». Ici il emploie le mot « pneuma » pour désigner aussi notre propre esprit. Le même mot désigne deux réalités bien différentes ; dans le 1^{er} cas il désigne la Troisième Hypostase divine incréée, dans le second il désigne notre monde intérieur créé, et rendu très confus et très obscur par le péché. Le témoignage de l'Esprit dans le croyant est une persuasion intime, une expérience personnelle difficilement communicable et que chacun ressent avec des nuances très diverses. Beaucoup de saints et d'auteurs spirituels ont porté témoignage de leur vie intime avec le Dieu vivant en eux ; mais malheureusement les amateurs de leurs ouvrages, jusqu'à ce jour, restent peu nombreux. Cependant une science vraiment objective devrait en tenir compte, pour rétablir la créature humaine dans son Ordre biologique véritable.

¹⁷ – La notion d'héritage a été donnée en 4/3. Ici l'héritage est défini d'une manière plus explicite encore par rapport à la gloire du Christ ressuscité. Il est donc une participation au règne du Christ sur tout l'Univers, avec la liberté du corps glorieux. On conçoit bien en effet que le Royaume s'étende aux dimensions même de l'Univers : « Venez les bénis de mon Père, prenez possession du Royaume qui vous a été préparé dès la Création du monde. » (Mt. 25/34). Paul ne précise pas le moyen de parvenir à cette gloire : il reste dans la pensée exprimée au v.11 et sous-entendue ici : la transformation de nos corps mortels en corps de gloire, par l'enlèvement ou l'assomption. « Si nous souffrons avec lui... » Paul envisage-t-il le martyre, ou le témoignage du sang ? Sans doute, mais pas exclusivement. Marie qui a été assomptée dans la gloire n'a pas connu d'autre martyre que celui de sa compassion aux souffrances du Seigneur, au pied de la Croix. Mais certainement, tous ceux qui veulent être fidèles au Seigneur Jésus auront à souffrir en ce monde, en raison de leur témoignage. Sur ce point nous sommes bien fixés par la Parole de notre Maître : « Il viendra un temps où quiconque vous mettra à mort s'imaginera rendre un culte à Dieu ; et ils agiront ainsi envers vous parce qu'ils ne connaissent ni le Père ni moi » (Jn. 16/2-3). A vrai dire le Prince de ce monde s'acharne contre ceux qui sont capables de tirer du « type de doctrine » (Rom. 6/17) les applications concrètes tout à fait propres à dissoudre l'empire qu'il a usurpé sur la nature humaine. Il viendra le temps où la mort sera réellement vaincue, et le Salut pleinement manifesté (1a.Pe. 1/5).

oooooooooooo

Section 27 – 8/18-27 – Tout l'Univers prend son sens en l'homme animé par l'Esprit de Dieu.

8/18 – Je pense, en effet, que les souffrances du temps présent ne sont rien, par rapport à la gloire qui est sur le point d'être révélée en nous.¹⁸ 19- En effet, l'impatience de la création est anxieusement tendue vers la manifestation des fils de Dieu.¹⁹ 20- Car c'est à

¹⁸ – Cette parole a consolé d'innombrables chrétiens, elle a soutenu les confesseurs et les martyrs, et tous ceux qui, lors de l'histoire toujours troublée de l'Eglise, ont affronté d'incessantes épreuves. Paul donne ici l'impression que la « gloire » qui va être manifesté est toute proche. Il pense sans doute au retour du Seigneur accompagné par la première résurrection et l'enlèvement de l'Eglise fidèle. A vrai dire, le niveau de la foi, en cette période apostolique était alors suffisant pour que l'on pût présager une telle éventualité. Par la suite, avec la perte de la Pensée apostolique et le déchirement de l'Eglise en multiples hérésies, le retour du Seigneur a été de moins en moins plausible. Beaucoup de signes nous laissent penser que ce Retour est proche, comme nous le verrons plus nettement en étudiant les ch.9-11 de cette épître. Outre cet enlèvement de l'Eglise fidèle annoncé en 1 Tim. 4/15-17, et 1 Cor. 15/50s. nous pouvons légitimement penser qu'il y aura des enlèvements individuels, à titre de prémices (1 Cor. 15/22-23). Marie a été déjà « enlevée à son rang » bien avant la parousie du Seigneur. Si Hénoch et Hélié furent enlevés dans l'Ancien Testament, si Melchisédech « n'a pas eu de fin à ses jours » (Hb. 7/3) je ne vois pas pourquoi certains saints, atteignant la plénitude de l'âge, ne pourraient pas être enlevés dans le Nouveau. Il y en eut certainement, selon la promesse que nous lisons en Mc. 9/1. La plénitude de la Foi obtient assurément l'accomplissement de la promesse, parce que Jésus ne saurait ni se tromper ni nous tromper. Et il est très certain que Paul exhorte ses fidèles à atteindre cette « plénitude d'âge » non pas dans l'autre monde, mais dès maintenant, pour le temps de l'Eglise (Eph. fin du ch.3 et 4/12-13).

Cette « gloire qui est sur le point d'être révélée en nous », ou « pour nous », ne peut être autre que la transformation de ce corps mortel en corps de gloire. Les plus grandes réussites des temps passés, les vertus héroïques des Confesseurs, ont été anéanties par la mort, et il n'y a pas encore eu de manifestation de Salut, hormis la certitude que nous avons de l'Assomption de Marie. Mais qui a songé à rejoindre très exactement la foi de Marie ?

¹⁹ – **l'impatience** : gr. « proskaradokia », mot rare, particulier à Paul, qui signifie « tendre la tête en direction de ». Très imagé.

-de la création : Le latin a traduit par « creaturae », alors qu'il aurait dû dire, par une plus grande fidélité au grec : « creationis » ; le gr. est actif. Il désigne davantage Dieu à l'ouvrage que l'oeuvre de Dieu. La parole se comprend mieux ainsi : la créature porte une intention divine, toute la nature est imprégnée de cette Pensée créatrice et directrice, mais qui n'a pu encore aboutir, puisque la génération humaine n'a pas encore sanctifié le Nom du Père.

-la révélation des fils de Dieu : elle attend que les fils de Dieu se manifestent, ou soient manifestés. Il y a déjà des fils de Dieu : ceux qui le sont par adoption. Ils sont les prémices du Royaume, qu'ils portent en eux-mêmes, dans la mesure de leur foi ; mais ils ne sont pas le Royaume en plénitude. Car « le plus petit dans le Royaume est plus grand que Jean », lequel est cependant « le plus grand parmi les fils de la femme ». Jean, né miraculeusement, régénéré par l'Esprit-Saint dès le ventre de sa mère, au terme de l'Economie de la Loi, est en effet petit à l'égard des fils de Dieu authentiques qui seront, eux, engendrés par l'Esprit, selon l'archétype de la génération du Christ.

Paul fait ici allusion à l'enseignement du livre de la Sagesse 7/22s. qui exprime d'une manière si poétique cette imprégnation de toute la nature par la Sagesse créatrice de Dieu.

la vanité que la création a été soumise, non pas de bon gré, mais par celui qui l'a soumise, sur l'espérance²⁰ 21- qu'elle sera, elle aussi, la création, délivrée de la

Enfin l'Église a interprété ses passages merveilleux de l'Écriture en les mettant dans la bouche de la Bienheureuse Vierge Marie, qui est advenue en son Immaculée Conception et sa Foi parfaite comme le couronnement de tout l'Univers, réalisant typiquement et exemplairement ce que Dieu attendait depuis qu'il a créé la Lumière et l'Espace. Les découvertes astronomiques qui amplifient démesurément notre horizon ne changent rien aux enseignements donnés bien antérieurement par les Livres Saints : tout au contraire ; ces enseignements se trouvent ainsi magnifiés par le commentaire que leur apporte le progrès des Sciences. Il en est d'ailleurs de même pour les sciences biologiques, qui vont bientôt nous révéler que tout l'Univers vivant est orienté vers la glorification de la cellule humaine, porteuse, comme toute cellule vivante, d'immortalité.

²⁰ - **soumise à la vanité** : celle de l'homme qui est devenu « vain » à la suite de la faute. « Tout est (devenu) vanité et poursuite du vent ». C'est Dieu qui avait confié à l'homme cette suprématie sur la Création (ps.8). Il n'en est pas privé, même après sa faute, car les dons de Dieu sont sans repentance. Mais comme ce n'est plus l'amour qui inspire sa conduite, sa royauté l'amène à détériorer et à polluer son milieu vital, et surtout à exterminer ses « frères inférieurs », les animaux, qui lui sont cependant très utiles et même indispensables. Nous touchons actuellement les prédictions de l'Apocalypse, qui annonce cette pollution des airs et des eaux. Cette déformation et altération de la nature, par l'impiété et l'idolâtrie, par la cruauté et la cupidité sont ici dénoncées par Paul. Notons que le mot « vanité » désigne couramment les idoles et l'idolâtrie dans l'Écriture.

- **non de bon gré** : ou « non qu'elle le veuille ». C'est de bon cœur que la Création était soumise à l'homme juste ; c'est de mauvais cœur qu'elle reste soumise à l'homme pécheur. Elle est alors réduite en servitude, comme cela se voit pour les animaux supérieurs, chassés sans pitié ou exploités cyniquement pour le profit. C'est là ce que voit Paul, car de son temps, la « mécanique » n'existait pratiquement pas. De nos jours l'homme a su découvrir et utiliser les lois de la matière pour en tirer une énergie considérable, très supérieure à celle que peuvent lui fournir les animaux. Les efforts qu'il déploie pour le calcul, l'exploitation des minerais, la métallurgie industrielle, les affaires, etc... sont plus considérables que ceux des hommes du Moyen Âge, qui travaillaient avec des chevaux et des boeufs dans le cadre de la nature. Mais en définitive tout reste asservi à la convoitise, et c'est pourquoi de si nobles découvertes se gaspillent pour la vanité, et notre servitude est considérablement accrue. Les sacrifices humains exigés par ce que l'on appelle le « progrès industriel », ou la technique, se chiffrent par millions. Tout compte fait, l'idolâtrie moderne est infiniment plus redoutable que les dieux de l'Antiquité.

- **par celui qui l'a soumise** : Faut-il entendre Dieu ou l'homme ? l'un et l'autre sans doute. Initialement Dieu, et ensuite l'homme qui, sorti de l'amour, domine par orgueil et convoitise. Si la création n'est plus soumise de bon gré à l'homme pécheur, nous sommes en droit de penser qu'il y aura un moment de révolte, comme la chose commence à se faire sentir dès maintenant ; car c'est la création qui entrera en lutte pour détruire les ouvrages de l'iniquité.

- **sur l'espérance** : ou « dans l'espérance », comme on dit plus volontiers. C'est espérer que l'homme retrouvera sa Justice première et sa véritable vocation d'amour par rapport à toute la nature. Tout l'Univers matériel trouve sa haute signification dans l'Incarnation du Verbe de Dieu, puis dans la Gloire du Corps total du Christ. C'est pourquoi les cantiques qui chantent Marie Reine de l'Univers portent en eux-mêmes tant de poésie. Comme la femme, la nature est virginale et tout son Mystère se résout dans la génération des fils et des filles de Dieu. C'est par la Foi et dans l'Espérance que nous contemplons depuis cette terre des réalités encore invisibles, dont la Parole de Dieu nous donne l'Espérance : « Il y a de nombreuses demeures

servitude de la corruption dans la liberté de la gloire des enfants de Dieu.²¹ 22- Nous savons en effet que la création toute entière, jusqu'à maintenant, gémit et souffre les douleurs de l'enfantement ;²² 23- n'est-il pas vrai : nous gémissons dans l'attente de la rédemption de nos corps ?²³ 24- Car c'est en espérance que nous sommes sauvés :

dans la maison de mon Père ». L'Univers en effet a une structure et une harmonie essentiellement logique (Logos) et spirituelle (Spiritus), et toute la matière, qu'elle soit minérale ou vivante, porte l'empreinte de la Trinité Créatrice.

²¹ – **la création** : de quelle création s'agit-il ? C'est en l'homme que la créature matérielle a été asservie par la corruption, alors que, sans le péché, la chair humaine se serait épanouie dans la gloire. C'est l'application de la sentence : « Tu es poussière et tu retourneras à la poussière ». Mais si la Justice supprime le péché, la sentence sera sans objet et l'assomption remplacera la mort. Cela est certain. C'est ici le sens assuré de la prophétie de Paul. Toutefois, cette prophétie s'étend-elle aussi aux animaux ? Nous ne saurions le dire avec certitude ; car les animaux sont créés selon leurs espèces, et dans un monde animal bien équilibré, il n'y a pas de cadavres, car les bêtes vieilles ou malades sont la proie d'autres espèces qui nettoient le terrain. C'est à cause de l'homme que le monde animal a perdu son équilibre. De même il n'y a (avait jusqu'à notre temps) aucune pourriture dans l'Océan : il ne s'y trouve que des êtres vivants. Il n'est pas interdit de penser toutefois que certains animaux particulièrement proches de l'homme pourront être associés à sa gloire ? Mais il est plus probable de croire que les « ciels nouveaux et la terre nouvelle » seront une rénovation de la création dans son équilibre premier et définitif.

A vrai dire, les « ronces et les épines », de même que les insectes pernicioseux, les microbes pathogènes, les virus, etc... sont des altérations de la Création de Dieu par des puissances infernales, le plus souvent avec le concours de la magie, comme le montre le récit des plaies d'Égypte. Il est évidemment possible à l'homme juste et travailleur d'éliminer au moins une partie des ronces et des épines et d'écarter les pestilences. Il ne faut pas attendre cette rénovation de la création avant l'avènement de la vraie Justice sur la terre, car la science et la technique de l'homme charnel n'ont fait que précipiter la dévastation de son propre milieu vital.

²² – **souffre les douleurs de l'enfantement** : Paul fait allusion à cette autre sentence de la Genèse qui sanctionne le péché de génération : « Tu enfanteras dans la douleur » (3/16). Dans un monde inspiré par la Justice de Jésus-Christ, le péché est écarté, et par conséquent les sentences qui frappent le pécheur sont suspendues. Il en résulte que la maternité redeviendra ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être : dans la joie et l'allégresse, comme le fut celle de Marie, mère admirable, qui mit au monde avec les acclamations des Anges le premier-né des fils de Dieu. Toutefois la parole de Paul a ici une portée plus générale : elle indique l'enthousiasme créateur et sauveur de Dieu qui poursuit son oeuvre avec une certaine douleur, car il se heurte à la contradiction de notre liberté mal orientée. C'est pourquoi l'Esprit-Saint « gémit ». C'est le sens du verset suivant :

²³ – **la rédemption de notre corps** : la pensée de Paul se trouve explicitée dans le ch.15 de la 1^{ère} aux Corinthiens lorsqu'il annonce la résurrection des morts et le passage du corps terrestre au corps de gloire. Le mot « rédemption » signifie « rachat avec rançon ». Il n'y a donc pas à hésiter, la pensée traditionnelle donne la bonne interprétation : nous sommes rachetés du pacte diabolique qui nous asservissait à la mort et à la corruption, et c'est le Christ qui a payé notre rançon. Si la délivrance n'est pas encore effective – puisque les chrétiens ont continué à mourir jusqu'à aujourd'hui – c'est parce que leur foi n'a pas su appliquer les Mystères qu'elle professait à la vie concrète. C'est ainsi que nous atteindrons la « liberté de la Gloire ». Certes il ne nous

l'espérance une fois vue n'est plus l'espérance. Qu'a-t-il encore à espérer celui qui voit ?²⁴ 25- Ainsi ce que nous espérons sans le voir, nous l'attendons avec patience.²⁵ 26- C'est dans le même sens que l'Esprit lui-même vient en aide à notre faiblesse ; car, que demander ? Et comment ? Nous ne le savons guère. Aussi l'Esprit lui-même prie

est pas possible de transformer notre corps terrestre en corps de gloire : c'est là une oeuvre divine. C'est le couronnement de toute la sanctification, et il ne nous est pas possible de prévoir le temps qu'il nous faut encore pour atteindre cette « plénitude d'âge » du Christ, où la victoire sur la mort est assurée. Cette victoire dernière n'est pas entre nos mains ; mais elle ne nous est pas demandée. Ce qui nous est demandé en premier lieu c'est de remporter la victoire sur l'Ange exterminateur, pour revenir à « l'Arbre de vie qui est planté dans le paradis de Dieu » (Ap. 2/7 ; 22/2 ; Gen. 3/24). Cette victoire qui est à notre portée consiste à surpasser l'ordre charnel ordonné par la circoncision et la Loi : tel est l'objet de toute l'argumentation paulinienne, tant dans l'Épître aux Galates, que dans celle-ci. Cette victoire a été remportée au principe de notre salut par Joseph et Marie. La gloire vient ensuite : elle ne peut être que don de Dieu, accordé à ceux qui auront atteint par la foi parfaite, la pleine Justice dans le Christ. - Les martyrs ont un autre chemin de gloire, tout aussi grand, sinon plus, à l'exemple de leur Maître. A vrai dire, tout nous est déjà donné pour nous faciliter cette pleine victoire, puisque nous avons le Corps Eucharistique du Sauveur.

²⁴ – **espérance** : Comment traduire ce datif : « En ou pour l'espérance, ou bien une espérance ? » Pourquoi Paul dit-il ici : « nous sommes sauvés en espérance » ? Certes le Salut est acquis en Jésus d'une manière définitive. Veut-il dire qu'il est en quelque sorte tenu en échec par l'incrédulité d'Israël ? Et qu'il est retardé par les déficiences de l'Eglise ? L'espérance dont parle Paul est la certitude des biens futurs, comme il l'explique très bien ici. Pourquoi donc ce Salut qui est acquis d'une manière surabondante par le Sacrifice Rédempteur du Christ, tarde-t-il tant à se manifester ? Pourquoi ce retard ? Dieu est-il réticent ? Non pas, car de son côté rien ne manque ; il a tout fait pour nous. Les causes du retard sont sans aucun doute de notre côté. Quelles sont-elles ? Je n'en voit pas d'autres que les réticences, les doutes et les hésitations, qui nous ont empêché jusqu'ici de mettre en application, non pas des points accessoires et secondaires, mais les Mystères fondamentaux et centraux de la Foi sur la vie humaine. Tant que la Paternité n'est pas rendue au Père par une génération sainte par l'Esprit, le Salut ne peut être manifesté. La chose est biologiquement impossible. En effet, si le Sauveur est né, c'est en fonction d'un acte de foi qui a donné à Dieu la Paternité ; il est donc évident que le Salut ne saurait être conféré à quelque homme que ce soit que si sa foi répond exactement à l'intention divine manifestée en Jésus-Christ.

²⁵ – **Nous l'attendons en patience** : ou « par le moyen de la patience ». La patience est la vertu de Jésus face à ses contradicteurs et ses persécuteurs. Elle fut dans la tête, elle doit être aussi dans les membres. « Comme ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront vous aussi » (Jn. 16/1s.). Cette vertu est souvent recommandée par les Apôtres (Rom. 5/3 ; 2a.pe. 1/6 ; Lc. 8/15...) en référence à la Passion du Seigneur (Rom. 8/17 ; 1a.Pe. 2/18s.). Elle constitue une étape indispensable sur la route du plein salut. Les Enfers de toute manière s'acharnent sur celui qui tient fermement la Pensée de Dieu, pour lui faire lâcher prise, car ils savent pertinemment que leur empire est réduit à rien si le nombre des témoins authentiques est suffisant pour faire basculer la psychologie générale de l'humanité et orienter le jugement de la conscience collective dans l'axe de Dieu. L'Apocalypse prévoit effectivement ce « nombre » des témoins authentiques de la Parole (6/11 ; 7/3). Leur vertu est la patience (14/12).

pour nous en d'ineffables gémissements.²⁶ 27- Celui qui scrute les reins et les coeurs sait en quoi consiste le dessein de l'Esprit, c'est selon Dieu qu'il supplie au nom des saints.²⁷

²⁶ – **c'est dans le même sens** : il y a donc une profonde convergence entre la prière de l'Esprit-Saint, les aspirations véritables du coeur de l'homme et l'attente de la Création. Cette vue de foi, enseignée ici par l'Apôtre est très consolante : une telle convergence ne peut tromper. A vrai dire peu d'hommes sont éveillés sur les vraies aspirations de leur coeur profond : la plupart sont séduits par l'ouvrage de leurs mains ou par le divertissement, et plus souvent encore, ils sont étroitement asservis aux conditions de survivance dans une structure sociale très artificielle, très éloignée des conditions du « jardin » primordial. C'est pourquoi ils sont si facilement victimes de l'aveuglement jeté partout par le Prince de ce monde, qui s'appelle aussi l'Ange des ténèbres. Il ne peut y avoir de rédemption réelle et efficace tant que la conscience humaine ne s'éveille pas au désir de l'Esprit pour en faire l'application concrète.

Là encore, nous portons notre regard sur Marie Immaculée : c'est en elle que l'Esprit-Saint a trouvé ses complaisances et qu'il a pu manifester la fécondité créatrice qui fait sa gloire. Jésus premier-né d'une multitude de frères, est le fruit de cet accord profond et clairvoyant, de cet Amen de la créature libre et intelligente à son Créateur. Assurément la vierge Marie gardera toujours le privilège unique de la maternité divine, puisqu'elle a donné la nature humaine au Verbe Incréé de Dieu qui préexistait avant sa naissance temporelle. Mais à sa suite d'autres vierges seront amenées au Roi » (ps.45) comme la liturgie le chante pour la fête des Vierges. Elles connaîtront alors les Noces Virginales, conformes à l'Alliance première, en vue d'une maternité qui ne sera plus sous l'ancienne sentence (Gen. 3/16) mais remplie de joie et d'allégresse, vraiment digne de la Femme. Et les enfants qui naîtront dans ce Royaume de lumière et d'amour ne seront pas privés de la Grâce de Dieu comme le sont aujourd'hui les fils d'Eve. Ils auront en effet par l'Esprit-Saint la filiation divine. L'Esprit-Saint ne saurait en effet se contredire : ce qu'il a réalisé typiquement dans la génération de Jésus-Christ le Juste exprime adéquatement la sanctification du Nom du Père que nous demandons chaque jour : « Père que ton Nom (de Père) soit sanctifié ». Le Dessein de Dieu demeure éternellement : il est démontré et réalisé aussi concrètement que possible par Dieu le Verbe lui-même en son Incarnation (cf. Ps.117 ; Is.40/7-8 ; la Pe.1/22-25 ; la Jn.2/17 ; Mal.3/6 : « Ego sum et non mutor », etc...)

-**notre faiblesse** : le mot est expliqué dans le verset suivant. Cette faiblesse est ici le manque de clairvoyance et d'intelligence en ce qui concerne le Dessein du Père.

²⁷ – **ineffables gémissements** : « ineffables » : comme le mot l'indique, « qui ne peuvent être dits, parlés, exprimés », en langage humain s'entend. Cela tient à cette faiblesse dont il vient d'être question. Ces désirs sont en eux-mêmes supérieurement logiques et intelligibles, mais ils ne sont pas exprimables dans le verbe humain, du moins tant que la Créature humaine n'a pas atteint la gloire. Paul nous livre ici son expérience mystique, que les psaumes formulent d'une manière inégalable : « Comme l'hirondelle je trisse, je gémiss comme la colombe, mes yeux s'épuisent à regarder là-haut... » (Cantique d'Ezéchias). C'est l'aspiration de l'être en voie de création et de salut jusqu'à son achèvement, face aux obstacles intérieurs et extérieurs qui l'entravent. C'est « l'enfantement douloureux des fils de Dieu... ».

-**Celui qui scrute les coeurs** : Paul passe de l'Esprit-Saint à Dieu le Père, qui voit la cohérence de son Dessein premier et éternel, et ce Désir de l'Esprit. Les Trois qui sont Un sont pleinement d'accord dans leur Témoignage, puisque le Verbe a accompli typiquement ce Désir de l'Esprit et ce Dessein du Père dans le moment de son Incarnation en Marie Immaculée. Nous voici donc placés devant la cohérence trinitaire de la Foi, devant le Témoignage Céleste dont Jean parle dans sa 1^{ère} Epître. Ce Désir de l'Esprit est tout l'opposé du « désir de la chair qui conduit à la mort ». Comme toute la vie de ce monde glisse à la mort, accomplissant le dessein de la chair, le Désir de l'Esprit ne peut être saisi que par la Foi, et c'est là le privilège des hommes

Section 28- 8/28-30 – Dieu poursuivra son plan de Salut jusqu'à son terme pour ceux qu'il a appelés dans son Fils, et gratifiés de son Esprit.

8/28 – Nous savons que Dieu ordonne tout pour le bien de ceux qui l'aiment :²⁸ 29- ceux-là sont élus par prédestination, parce qu'il les a connus par avance et par avance les a établis conformes à l'image de son Fils, au point qu'il est, lui, le premier-né d'une multitude de frères.²⁹ 30- Ce sont donc ceux qu'il a ainsi établis à l'avance qu'il a appelés ; ceux qu'il a appelé,s il les a justifiés ; ceux qu'il a justifiés, il les a glorifiés.³⁰

spirituels. Aux yeux des hommes charnels, il passe pour une folie. Voir ce qu'enseigne Paul sur ce point dans le 2^{ème} ch. de la 1^{ère} aux Cor. Tout l'effort de l'Esprit-Saint, dans ce temps de Rédemption, consiste à amener l'homme qui veut bien lui prêter l'oreille, à prendre conscience, face aux Ecritures, de ce Dessein éternel du Père initialement réalisé en Jésus-Christ, afin qu'il soit aussi réalisé par les membres de Jésus-Christ, devenus, par grâce, fils adoptifs du Père.

oooooooooooo

²⁸ - On peut également traduire : « Tout concourt au bien de ceux qui aiment Dieu ». Cette variante dans les manuscrits est minime, et le sens est le même.

-**tout** : Paul vise certainement l'histoire, les circonstances, qui « sont des maîtres que Dieu nous donne de sa main » (Pascal). Tous les chrétiens font quotidiennement l'expérience de la bienveillante Providence divine. Même quand les contingences ne semblent pas favorables, elles exigent un acte de Foi qui est une grande source de paix. « Tout ce qui arrive est adorable » (Léon Bloy), et l'on peut ajouter : « ce qui n'arrive pas l'est aussi ». Toutefois au-delà des contingences, il faut voir l'Ordre même de la Création disposé pour le plus grand bonheur de ceux qui aiment Dieu. L'Amen ontologique, l'acceptation de l'oeuvre de Dieu, et tout spécialement du corps, voilà l'attitude de vérité de la créature à l'égard de son Créateur. Cet acte de foi est plus difficile que l'acceptation des circonstances ; c'est celui auquel nous exhorte Jésus en Lc.11/34-36 ; et aussi : « le corps est plus que le vêtement ». Tout nous est donné initialement et éternellement dans le corps, temple de l'Esprit. Les infirmités et difformités corporelles, les souffrances, le vieillissement et la mort proviennent uniquement du fait que la volonté bienveillante de la Trinité Créatrice, inscrite dans la chair, n'est ni connue ni appliquée. De ce fait, le corps n'est plus le sanctuaire du culte en Esprit et en Vérité, ni le Sacrement de l'amour, et c'est pourquoi il dépérit.

-**élus par prédestination** : L'élection est le choix que Dieu fait de certains hommes au milieu de cette génération adultère et pécheresse (Phil.3/14s.). Le mot « prédestination », qui fut un écueil après les erreurs calvinistes, est pourtant tout à fait éclairé par ce passage : elle est essentiellement positive, elle est un amour de pré-dilection qui se révèle à certains plus tôt qu'à d'autres, afin qu'ils soient incités à travailler au Salut de tous. Cette pensée sera développée dans les ch.9-11, prédestination d'Israël.

²⁹ – Les versets 29-30 donnent le sens de cette « prothèse », mot traduit par « prédestination ». La Science et l'Amour de Dieu précèdent l'existence de ceux qu'il aime, car ils sont créés par cette Science et cet Amour (cf. ps.139).

-**conformes à l'image de son Fils** : Ce que nous sommes dans la Pensée de notre Père et Créateur se manifeste progressivement avec la sanctification, « de foi en foi » (Rom.1/17). Paul use ici du parfait prophétique, se plaçant dans la perspective de l'achèvement.

-**premier-né d'une multitude de frères** : Paul vise ici d'abord les fils d'Adam, nés « hors du Père », mais rachetés par le Sang de l'Agneau et devenus, par la Foi et le Baptême, participants de la génération sainte de Jésus. Ce sont les membres de son corps mystique. Cette pensée vaut tant que dure l'Economie du Salut, jusqu'à l'achèvement de l'Histoire.

Section 29 – 8/31-39 – L'action de grâce, jaillie d'une foi pleine, chasse toute peur et toute angoisse. Section 29

8/31 – Que dirons-nous face à cela ? Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ?³¹ 32- Lui qui n'a pas épargné son propre fils, mais qui l'a livré pour nous tous, comment pourrait-il ne pas nous gratifier avec lui de toutes choses ?³² 33- Qui plaidera contre les élus de Dieu ? Dieu qui justifie ?...³³ 34- Qui sera l'accusateur ? Jésus-Christ le mourant,

Lorsque le Royaume sera venu la génération humaine sera sainte, conforme à celle du Premier-né, et le Christ aura, non plus par le Baptême, mais par l'Alliance virginale et féconde, d'autres frères encore.

³⁰ – Paul use toujours du parfait prophétique, pour mieux exprimer la certitude de son Espérance. A vrai dire, toutes les étapes ainsi spécifiées et réalisées dès maintenant, puisque certains membres du Corps Mystique sont déjà arrivés à la Gloire, alors que d'autres se sanctifient ou entrent dans la foi pour obtenir la justification. Ce qui est certain c'est que Dieu ne faillira pas dans son ouvrage, car son amour et sa puissance sont inlassables.

Section 29 – L'enthousiasme de Paul jaillit de la Vérité qu'il contemple dans toute sa force par une foi parfaite dans l'Amour sauveur de Dieu manifesté en Jésus-Christ. Cet hymne d'un élan lyrique inégalable touche au plus profond du cœur. Qui saurait y demeurer indifférent ? Il a soutenu le courage d'innombrables confesseurs, d'innombrables martyrs. Ce texte n'est pas difficile : il suffira de préciser le sens de certains mots grecs de manière à mieux le goûter et mieux le comprendre.

³¹ – **face à cela** : face au Mystère du Salut exposé dans les huit chapitres qui précèdent, et tout spécialement face aux perspectives prophétiques concernant la « gloire qui est sur le point de se manifester en nous ». C'est la pleine réconciliation de la créature humaine avec son Créateur qui est le fondement de toute véritable joie, l'assurance de l'éternel bonheur. Or il nous est possible dès maintenant d'atteindre ce Bonheur par la Foi qui confère la Justice.

³² – **nous tous** : Juifs et païens, qui reçoivent l'appel en ce monde, et ensuite pour tous les hommes, même s'ils n'entrent dans le plan de Dieu qu'après la mort et le jugement. Paul vise cependant, au premier chef, les chrétiens qui, par la foi, sont sur la route qui les conduit à l'accomplissement des promesses.

-**toutes choses** : le tout grec « ta panta ». L'expression vise l'Univers entier, l'héritage céleste de ceux qui partagent la victoire et le trône du Seigneur. « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre ». C'est l'ancienne promesse faite à Abraham : « Compte les étoiles du ciel, telle sera ta postérité ». Cette promesse est toujours présente à la pensée d'un hébreu tel que Paul. Voir les promesses de l'Apocalypse : 2/7,11,17 ; 36-37 ; 3/5,12,21.

³³ – **qui plaidera** : Le mot signifie effectivement assigner en justice, amener devant un tribunal. En fait Dieu seul, qui sonde les reins et les cœurs, a le droit d'adresser des reproches et de faire comparaître les hommes devant son tribunal. Il ne le fait pas, puisqu'il justifie. Il ne justifie certes pas le coupable, mais il justifie celui qui, se reconnaissant coupable, se confie en sa miséricorde. C'est une libération incomparable d'être ainsi à l'abri de tout grief, d'être délié de toute culpabilité. La Loi plaçait continuellement le Juif devant son péché et le châtimement : Paul a fait cette douloureuse expérience. Il apprécie maintenant le changement d'Economie inauguré par le Sacrifice Rédempteur de Jésus.

*bien mieux, le ressuscité, qui est assis à la droite de Dieu et qui supplie pour nous ?³⁴
35- Qui nous séparera de l'amour du Christ , Tribulation ? Angoisse ? Persécution ?
Faim ? Nudité ? Danger ? Glaive ?³⁵ 36- Il est écrit en effet : « Tout le jour nous sommes
mis à mort à cause de toi, on nous traite en brebis d'abattoir » ;³⁶ 37- mais en tout cela
nous sommes plus que vainqueurs en celui qui nous a aimés.³⁷ 38- Je suis sûr, en effet,
que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les princes, ni le présent, ni le futur, ni les
puissances,³⁸ 39- ni les hauteurs ni les abîmes ni aucune autre créature ne pourra nous
séparer de l'amour de Dieu qui est en Jésus-Christ notre Seigneur.³⁹*

³⁴ – **qui est accusateur ?** : La référence au tribunal se poursuit. Jésus-Christ ne saurait accuser ; il est l'Agneau. Il ne s'est pas mis en état d'accusation mais d'accusé, et il fut effectivement condamné et exécuté. Il est la Vérité même et il fut condamné par le menteur. Mais il ne se départit jamais de sa vérité ni de son amour. Lorsqu'il reviendra pour inaugurer son Royaume, il ne sera pas accusateur, mais Juge, ce qui est très différent. L'accusateur est Satan, mais il est déjà jugé (Jn.16/11). Il est entièrement confondu et écarté par la Justice de Jésus-Christ. S'il garde encore une puissance sur les hommes, c'est uniquement en fonction de l'ignorance où ils demeurent de l'Évangile.

-il est à la droite de Dieu... : Voilà le fondement céleste et invisible, mais plus réel même que le monde visible, de l'Eucharistie qui est Action de Grâce pour la glorification de notre Chef, de notre Tête, et supplication pour les membres du Corps jusqu'à ce qu'ils soient tous sauvés et glorifiés. Il importe que la conscience de tout chrétien soit fermement enracinée dans cette « Eucharistie » du Christ-Ressuscité, assis à la droite de Dieu ; et c'est à quoi nous convie la Sainte Liturgie (cf. l'Ép. aux Hb.)

³⁵ – Paul suppose que son lecteur entre avec lui dans la pleine intelligence du Dessein du Père réalisé en Jésus-Christ. En fait le Texte Apostolique est demeuré scellé, presque incompris, puisque le péché dit « originel » n'a pas été écarté ni même décelé d'une manière nette et précise. C'est pourquoi l'aveuglement jeté sur les fils d'Adam par le Prince des ténèbres maintient son empire de la mort.

Paul énumère ensuite les 7 épreuves de la foi : il les a subies et surmontées. Les 3 premières sont très intérieures : la créature humaine doit les affronter victorieusement pour résoudre ses propres contradictions et aboutir à un « Amen » total devant la Justice exemplaire de Jésus. La 4^{ème} épreuve est une sorte de transition : l'homme qui est justifié par le Seigneur et qui, par la foi, a résolu ses propres contradictions, devient à son tour un signe de contradiction pour le monde et il est alors persécuté. Les 3 dernières sont l'expression concrète de cette hostilité du monde, jusqu'au « glaive », c'est-à-dire l'exécution capitale, le martyr : ce fut le cas de Paul.

³⁶ – Ce verset cite le ps.44/22. Il est illustré par plusieurs passages célèbres des Épîtres de Paul (1 Cor.4/9s. ; 2 Cor.6/11-12), et par les Actes des innombrables martyrs du Christ.

³⁷ – La contradiction qu'oppose le monde au chrétien n'apporte aucun argument valable en regard de l'expérience intime de la Foi et de l'Amour du Christ. Ce qui est folie pour l'homme charnel est suprême Sagesse pour celui qui est guidé et éclairé par l'Esprit de Dieu (Ap.7/13-17 ; 15). Paul pense à la résurrection d'entre les morts promise à celui qui est fidèle jusqu'à la mort.

³⁸ – Paul a choisi 10 termes qui comprennent tout l'Univers créé, et même une autre « création » hypothétique (mot traduit aussi par créature).

-je suis sûr : au parfait : j'ai acquis la certitude.

-**ni la mort** : Le Christ est effectivement descendu au séjour des morts pour annoncer la rédemption à ceux qui étaient retenus captifs depuis la prévarication du Déluge. Les morts ne sont donc pas exclus de l'Amour de Dieu. L'Eglise l'a toujours pensé ainsi. Toutefois Paul n'envisage pas ici cette perspective : il envisage de survivre aux persécutions imminentes pour accomplir sa vocation d'Apôtre tant qu'il plaira à Dieu. Il est donc indifférent à la durée de sa propre vie terrestre, sachant bien qu'il est appelé à partager, tôt ou tard, la gloire de Jésus.

³⁹ – **L'amour de Dieu qui est en Jésus-Christ** : C'est l'Amour Créateur et Sauveur, fondement même de toute vie. Pour l'Office des morts, l'Eglise chante ainsi l'invitatoire : « Le Roi pour qui tout vit, venez, adorons ». Cette foi en l'Amour de Dieu opère la suppression réelle de toute angoisse, quelles que puissent être les circonstances intérieures ou extérieures. C'est ainsi que la Foi procure la paix, la joie, la santé, cette santé qui s'épanouira en gloire par l'Enlèvement ou l'Assomption, par la transformation merveilleuse de nos corps terrestres en corps de gloire. Au fond, c'est Marie qui a adéquatement réalisé cette merveilleuse espérance apostolique, avant même qu'elle fût formulée et écrite.

oooooooooooooooo